N° 4
Deuxième
semestre
1996

Mémoire Spiritaine

Histoire - Mission - Spiritualité

Joseph Michel (1912-1996), historien spiritain

Congrégation du Saint-Esprit,
30, rue Lhomond, 75005 PARIS

Mémoire Spiritaine

Histoire, Mission, Spiritualité

Revue semestrielle

La Congrégation du Saint-Esprit se prépare à commémorer, en 2003, son troisième centenaire. Différentes Eglises locales à la naissance desquelles elle a travaillé célèbrent, ces temps-ci, leur centenaire. Dans ces perspectives, la revue *Mémoire Spiritaine* offre un instrument de publication qui encourage les études historiques sur la Congrégation et qui en permet la diffusion.

Directeur : Paul Coulon *Administrateur* : Jean Ernoult
Comité de rédaction : Christian Berton, Bernard Ducol, Anita Disier, Paule Girolet, Michel Legrain, Ghislain de Banville
Conseil de rédaction : Annie Bart (Bordeaux) – Joseph-Roger de Benoist, pb (Sénégal) – François Bontinck, cicm (Zaïre) – Paule Brasseur (Paris) – Joseph Carrard, cssp (Suisse) – Gérard Cholvy (Montpellier) – Jean Comby (Lyon) – Jean Criaud, cssp (Cameroun) – Bernard David (Martinique) – Nazaire Diatta, cssp (Cameroun) – Casimir Eke, cssp (Nigéria) – Sean P. Farragher, cssp (Irlande) – Jacques Gadille (Lyon) – David E. Gardinier (U.S.A.) – Jean Guennou, mep (Paris) – Johann Henschel, cssp (Allemagne) – Bruno Hubsch (Lyon) – Henri J. Koren, cssp (U.S.A.) – Philippe Laburthe-Tolra (Paris) – Jean Le Gall, cssp (Allex) – † Joseph Michel, cssp (Paris) – Gallus Marandu, cssp (Tanzanie) – Christian de Mare, cssp (Irlande) – Henry F. Moloney, cssp (Irlande) – Gérard Morel, cssp (Gabon) – Adelio Torres Neiva, cssp (Portugal) – Vincent O'Toole, cssp (Rome) – Jean-Claude Pariat, cssp (Rome) – Jean Pirotte (Belgique) – Bernard Plongeron (Paris) – Jacques Prévotat (Paris) – Claude Prudhomme (Lyon) – Gaétan Renaud, cssp (Canada) – † François Renault, pb (Rome) – Claude Sœtens (Belgique) – Jean-Louis Vellut (Belgique) – Gérard Vieira, cssp (Sénégal) – Pierre Wauters, cssp (Congo)

Rédaction et administration de la revue :
30, rue Lhomond, 75005 Paris
Tél. : 01 47 07 49 09 – Fax : 01 43 37 05 43
On s'abonne par année :
1995 (n° 1 et 2) – 1996 (n° 3 et 4) – 1997 (n° 5 et 6)
Prix de l'abonnement : France : 200 F – Autres pays : 230 F

C.C.P. : Mémoire Spiritaine, La Source 38.854 54 K

Imprimerie « Nuova Oflito », Mappano (Turin) - Imprimé en Italie (CEE) *ISSN:* 1254-2520

Mémoire Spiritaine, n° 4, (2er semestre 1996)

Editorial

3 **Editorial :** Le grand sourcier

Autour des fondateurs

7 *Christian de Mare*
Un jour de Pentecôte, il y aura bientôt 300 ans...

22 *Sr Elise Muller*
Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit (4/4).

La mission spiritaine dans l'histoire

50 *Jean Ernoult et Paul Coulon*
Histoire d'un historien spiritain, le P. Joseph Michel (1912-1996).

89 *Michel Lagrée*
Joseph Michel : l'actualité d'une œuvre historique.

102 *Madeleine Cartier*
« La rue Thibaud ». Notes de mémoire sur le P. Joseph Michel et l'aumônerie des étudiants d'Outre-Mer, entre 1950 et 1958.

111 *Seán Farragher*
Pourquoi nous sommes tous débiteurs du P. Joseph Michel.

117 *Mgr Amédée Nagapen*
Joseph Michel, le P. Laval et l'île Maurice.

Document

130 *Joseph Michel*
Le devoir de décolonisation.

Recensions

155 René MASSIOT, *Merville et son collège spiritain.*
René PAYET, *Quel diable de prêtre !*
Sophie HASQUEHOPH et Dom Hamelin VAN ERCK, *Une aventure bénédictine. L'apostolat du P. Jean de Féligonde (osb) en banlieue parisienne (1943-1965).*
Gérard CHOLVY (éd.), *L'Eveil des catholiques français à la dimension internationale de leur foi, 19e et 20e siècle.*

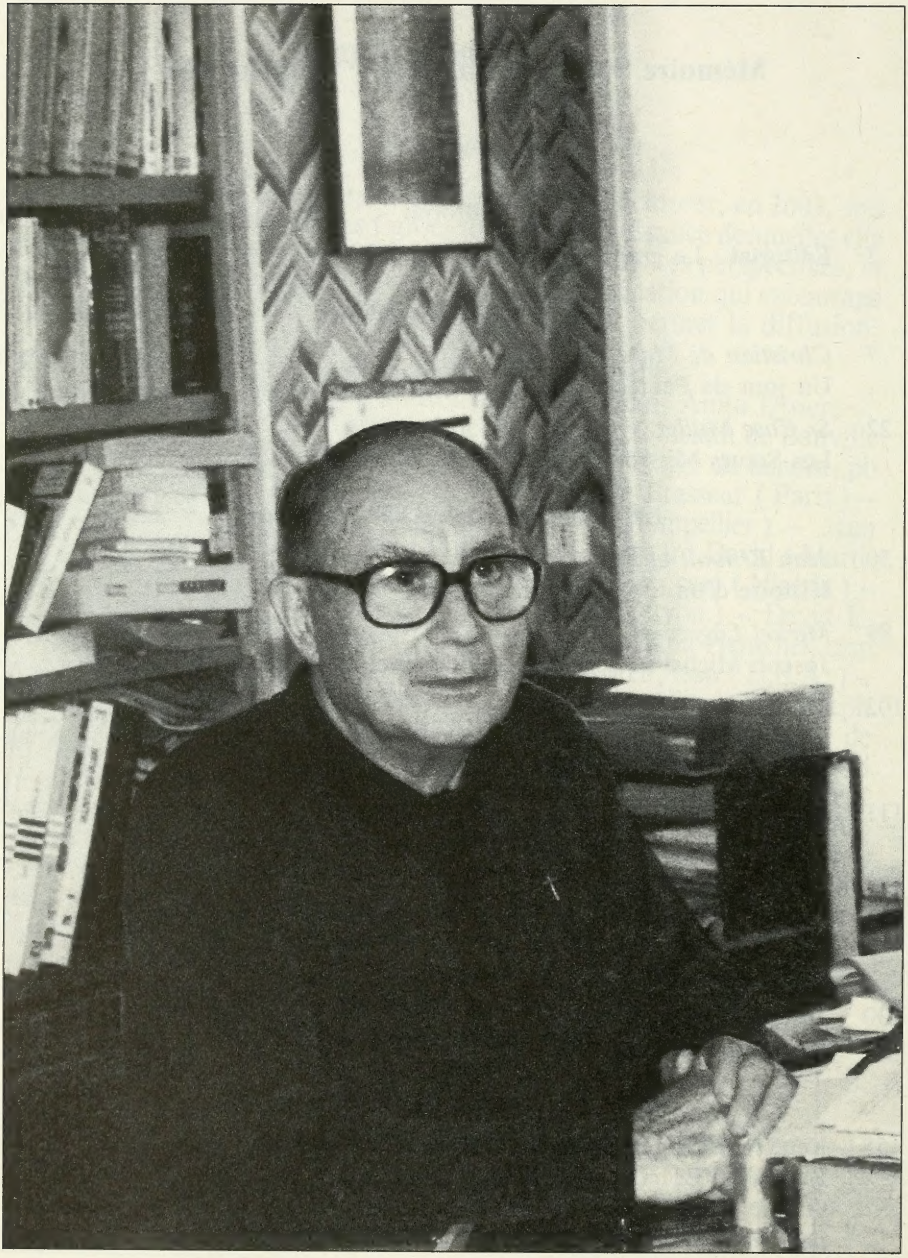

Joseph Michel
(1912-1996)

EDITORIAL

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 3 à 6.

Le grand sourcier

Au moment même où la rédaction de ce quatrième numéro de *Mémoire Spiritaine* arrive à son terme, en ce 23 novembre 1996, la République française déploie les fastes de sa liturgie républicaine au pied de l'ancienne église Sainte-Geneviève pour la panthéonisation d'André Malraux. Face aux cendres d'un grand homme de plus que la patrie reconnaissante honorait au pied de cette façade habillée de lumière, je ne pouvais m'empêcher de penser à *quelqu'un d'autre* dont les cendres anonymes avaient disparu, à quelques mètres à peine de l'actuel Panthéon, dans la fosse commune du petit cimetière accolé au chevet de l'église Saint-Etienne-du-Mont, Poullart des Places, le fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit :

« A Saint-Etienne-du-Mont, par suite de l'exiguïté des cimetières, être enterré comme les pauvres, c'était être déposé dans l'une des fosses communes. Le père des pauvres écoliers avait trop aimé les pauvres, trop chéri la vertu de pauvreté, pour qu'un sort privilégié fut réservé à sa dépouille mortelle. Celle-ci fut donc descendue dans la fosse du Petit Cimetière, à l'ombre de la chapelle de la Vierge. Une fois remplie, cette fosse fut recouverte de terre ; puis, quelques années plus tard, recreusée pour être remise en service. Devenus anonymes, les ossements de M. des Places suivirent le sort commun : rangés dans les charniers qui entouraient le cimetière, ils y restèrent jusqu'au début du XIX^{e} siècle, époque à laquelle tous les charniers parisiens furent supprimés et leur contenu transporté dans les galeries des catacombes. Les Spiritains n'auront donc pas la consolation de se recueillir sur la tombe de leur fondateur, mais, où qu'ils soient dans le monde, ils pourront méditer la suprême leçon d'humilité et d'amour de la pauvreté qu'il leur a donnée. »

C'est un extrait du livre majeur du P. Joseph Michel, sa biographie de *Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709*[1]. Mais voici maintenant que le biographe a rejoint *dans l'éternité* celui dont il avait renouvelé l'histoire en le situant si bien *dans son temps*. Joseph Michel nous a quittés brusquement le 23 juin 1996 alors qu'il venait de fêter son quatre-vingt-quatrième anniversaire et que, quelques jours auparavant, il montait encore allégrement aux échelles pour cueillir les cerises de la maison des *Violettes* à Rozay-en-Brie !...

Cette livraison de *Mémoire Spiritaine* lui est presque entièrement consacrée, à l'exception des deux premiers articles, et encore. Il était normal de terminer, comme annoncé, le bel ensemble (quoique provisoire) consacré à l'histoire de la fondation des Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit. Quant au premier article consacré à Poullart des Places, on s'apercevra vite que Joseph Michel y occcupe une très grande place, et pour cause !

Certains ne manqueront pas de s'étonner : pourquoi lui consacrer un numéro entier ? Vu de loin, en effet, le P. Joseph Michel pouvait apparaître comme une espèce rare : un *homo spiritanus* du genre intellectuel ! Vieux sanglier solitaire au fond de sa bauge, concoctant des œuvres historiques de grande valeur sur nos origines, livres que tout spiritain saluait bien bas, mais de loin... Bref, des *classiques*, selon la définition connue : « ouvrages que tout le monde voudrait avoir lus mais que personne ne lit » ! Or, à regarder de plus près les quatre-vingt-quatre années de sa vie, on découvre vite que ce marginal apparent, cette exception culturelle dans le paysage spiritain, a occupé, en fait, *une position centrale* dans la mission de la Congrégation pendant cinquante ans.

Gageons que tout le monde sera aussi surpris que Jean Ernoult et Paul Coulon, les rédacteurs de la longue contribution consacrée à « l'histoire d'un historien spiritain ». Ils connaissaient beaucoup de choses sur l'homme et son œuvre, mais en consacrant plusieurs semaines de l'été dernier à un premier inventaire et à une première étude des « papiers » de Joseph Michel, ils se sont aperçus de l'extrême intérêt de la première partie de sa vie, moins connue des spiritains que la seconde partie, celle de l'historien de Poullart des Places et du P. Laval, l'auteur étant d'ailleurs souvent réduit à la simple existence de papier de ses ouvrages.

Sans prétendre écrire une véritable biographie de Joseph Michel, Jean

---

1. Paris, Ed. Saint-Paul, 1962, 352 p. ; citation p. 249.

Ernoult et Paul Coulon ont toutefois voulu dépasser la simple chronologie biographique. Ils ont pris soin, avec l'aide d'outre-tombe de nombreux souvenirs, notes et explications rédigés par Joseph Michel lui-même, de mettre en relief les sources de ses prises de position et de sa pensée, de situer son action dans son contexte général et personnel.

Seront une révélation pour beaucoup ses années de jeunesse et de formation, son séjour au Congo et les fécondes années de l'aumônerie des étudiants d'Outre-mer. Loin d'être un simple gratte-papier, Joseph Michel a été *un homme d'action, profondément prêtre et pasteur*, homme de relations et d'influence capitale : la contribution (double) de Madame Cartier (Maddy Lastel), qui l'a connu comme aumônier lorsqu'elle était étudiante, en donne un témoignage éclatant. Et le *document* véritablement historique que nous republions atteste que, loin d'être un historien en chambre, Joseph Michel a lui-même pris une part active à l'histoire en train de se faire dans les années 1950-1958, lors du débat sur la colonisation et la décolonisation.

Michel Lagrée, en spécialiste d'histoire contemporaine qu'il est (Université de Rennes), relit pour nous toute la production historique de Joseph Michel dans ses deux volets (histoire missionnaire de la Bretagne ; biographies spiritaines), et insiste sur les divers aspects de la méthode historique mise en œuvre. Loin d'être dépassée, cette œuvre garde toute son actualité, au point même que Michel Lagrée a recommandé, dans un rapport scientifique pour les Presses Universitaires de Rennes, l'édition de la thèse de Joseph Michel soutenue en... 1946 ! Et décision a été effectivement prise de la publier courant 1997. On méditera la conclusion de la contribution de Michel Lagrée : c'est un bel hommage d'un homme de l'art à un homme et à une œuvre.

Pour écrire en anglais une biographie du fondateur, le Père S. Farragher, spiritain irlandais historien, entreprit de partir sur les pas de Poullart des Places : il explique que, pour lui, ce fut surtout se mettre dans les pas de Joseph Michel. De ton très personnel, riche en détails et en anecdotes, son texte entend montrer, surtout aux spiritains, « pourquoi nous sommes tous débiteurs du P. Joseph Michel ». Mgr Amédée Nagapen, lui aussi historien confirmé, aurait pu prendre le même titre ou presque : pourquoi les Mauriciens sont tous redevables non seulement au bienheureux P. Laval mais encore à son biographe, le P. Joseph Michel. Mais attention, il ne s'agit point d'un cri du cœur mais d'un récit bien argumenté où l'on voit Joseph Michel à l'œuvre à l'Île Maurice : du flair, de la sueur, beaucoup de passion pour le P. Laval et pour les Mauriciens...

Insistons sur le fait qu'à travers la vie et l'œuvre ici exposées du P. Joseph

Michel, ce qui est offert à notre réflexion, c'est le déroulement de notre propre histoire depuis trois quarts de siècle : celle de la Congrégation et celle de l'Eglise, celle de la société française et celle du monde... Qu'on ne se méprenne donc point sur la signification de ce numéro centré sur un homme et sur une œuvre. Nous ne procédons à aucune panthéonisation ; nous nous acquittons d'une dette. « Le rappel du passé, *le retour aux sources* est toujours un phénomène révolutionnaire puisque c'est un retour à la puissance créatrice », disait le grand théologien Marie-Dominique Chenu. Dans ce sens, on peut dire que l'œuvre *historique* à laquelle Joseph Michel a consacré sa vie constitue pour tout spiritain un socle pour bâtir solidement *l'avenir*. Car, en vérité, il fut un grand sourcier.

Paul Coulon

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 7 à 21.

Un jour de Pentecôte, il y aura bientôt 300 ans...

*Christian de Mare**

Le P. Christian de Mare a travaillé à la présentation et la mise en forme d'un choix de textes, essais et études sur Claude Poullart des Places, parus dans les décennies 70 et 80. Ces textes ont été publiés dans des revues ou des collections qu'on ne trouve pas facilement dans les bibliothèques. Il nous a paru utile de les réunir en un volume, dans la collection Mémoire Spiritaine. Etudes et documents. *Ce sera, dans cette collection, le n° 4, à paraître prochainement. En attendant, nous en reproduisons ici l'introduction où le P. Christian de Mare indique d'abord quels sont les rares* Ecrits *de Poullart des Places*[1] *et les quelques documents d'époque qui les complètent. Il récapitule ensuite les principales études (livres ou articles) sur le sujet.*

---

* Le P. Christian de Mare, spiritain, a été, au Sénégal (de 1955 à 1967), professeur au grand séminaire de Sebikotane, puis supérieur de cet établissement. Après quelques années au Séminaire français de Rome, à Lyon ensuite, il a fait au Congo un séjour de dix ans (1973-1983) comme recteur du grand séminaire de Brazzaville. Après plusieurs années comme maître des novices en France, il est actuellement assistant du maître des novices au noviciat international spiritain de Templeogue (Irlande).

1. Ces *Ecrits* ont fait l'objet de deux publications. L'une (en français et en anglais) : Henry KOREN, *The Spiritual Writings of Father Francis Poullart des Places, Founder of the Congregation of the Holy Ghost* – Henry KOREN et Maurice CARIGNAN, *Les Ecrits spirituels de M. Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit,* Duquesne University, Pittsburg, 1959, 297 p. ; l'autre : Joseph LECUYER, « Les Ecrits de Claude-François Poullart des Places, 1679-1709 », *Cahiers spiritains n° 16,* Pâques 1983, p. 5-87 (Réédition : *Claude-François Poullart des Places, Ecrits, 1679-1709,* Maison généralice, Rome, 1988, 88p.). Dans le livre en préparation, figurera une nouvelle version de ces *Ecrits :* grâce aux notes laissées par le P. Joseph Michel, les quelques erreurs des éditions précédentes y seront rectifiées.

Claude-François Poullart des Places

1679
1709

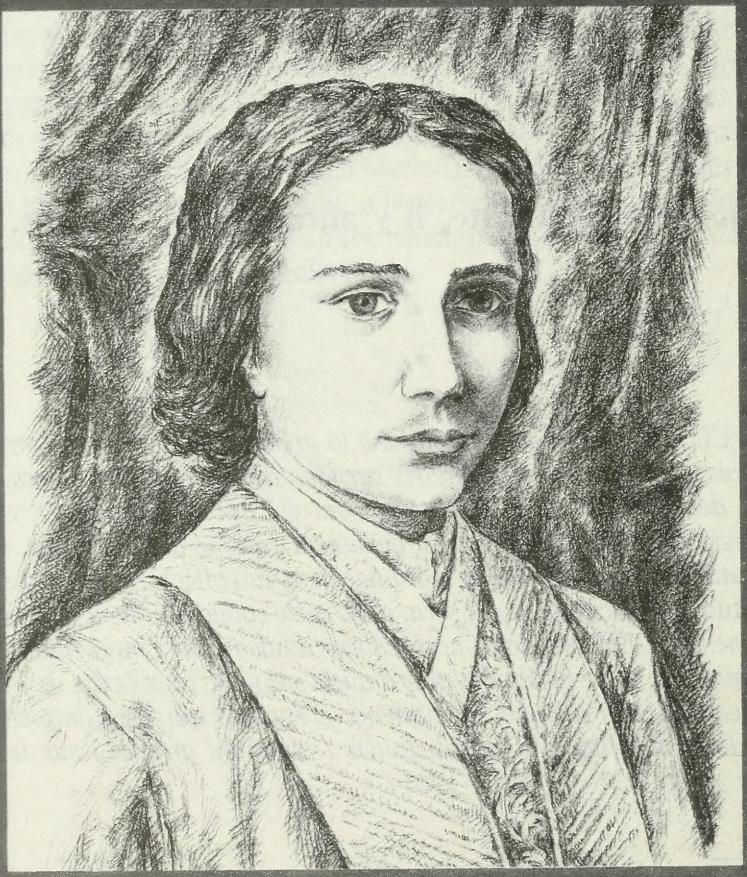

Photo : Archives Sœurs CSSp.

Ecrits

Centre Spiritain – ROME 1988

Couverture de la brochure de 88 pages, réédition, en 1988, des *Ecrits* de Poullart des Places tels que le P. Joseph Lécuyer les avaient présentés dans les *Cahiers Spiritains* n° 16, en 1983. Le portrait, au crayon de carbone, sur la couverture, est une création du P. Jean Dehais, CSSp. L'original est à la maison généralice à Rome.

Dans la perspective du tricentenaire de la fondation...

La Congrégation du Saint-Esprit s'apprête à fêter un anniversaire important qui nous ramène à ses origines, il y a trois cents ans, lorsque Claude-François Poullart des Places fonda une communauté de formation, pour de modestes *écoliers*. Il s'agissait de les préparer à être prêtres au service de gens pauvres et oubliés. C'était le 27 mai 1703, jour de la Pentecôte.

La personnalité et l'œuvre de ce jeune avocat de Rennes sont bien connues, depuis que Joseph Michel, en 1962, nous a livré le fruit de ses patientes recherches historiques[2].

Toutefois, d'autres études, qu'elles viennent de lui ou d'autres auteurs passionnés par Poullart, forment un ensemble d'apports qui permettent, à la veille de cet anniversaire, de redécouvrir le jeune fondateur qui a si peu écrit, mais qui a su réaliser une œuvre solide et durable.

Le but du livre que nous préparons n'est pas de résumer ni de reprendre ce que le P. Joseph Michel († 23 juin 1996) nous a apporté comme le fruit de sa maturité d'historien, mais nous voudrions qu'à l'occasion de l'approche tricentenaire de nos origines, nous puissions relire quelques articles qui font ressortir certains aspects particuliers de la personne et de l'œuvre de Poullart des Places.

Les *Ecrits* de Poullart des Places et les documents complémentaires

Tout d'abord, à quelles sources les spiritains peuvent-ils recourir pour rencontrer personnellement leur fondateur ?

Peu nombreux, les *Ecrits* sont avant tout des notes que Claude-François a écrites au cours de retraites. Les premiers *Ecrits* s'intitulent : – ***Réflexions sur les vérités de la Religion formées dans une retraite par une âme qui pense à se convertir***. Et : – ***Choix d'un état de vie.***

Ces deux textes, qui s'appellent l'un l'autre, se réfèrent à la retraite que Claude-François fit à Rennes en 1701, à la suite de sa désaffection pour la carrière de magistrat dans laquelle il s'était presque engagé. Au terme de cette retraite en deux étapes, il prit la décision de se donner à Dieu pour l'évangé-

2. Joseph MICHEL, CSSp, *Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709,* Paris, Editions Saint-Paul, 1962, 352 p.

lisation des pauvres comme prêtre de son diocèse de Rennes. Il partit pour Paris entreprendre ses études de théologie au collège Louis-le-Grand. Là, dans la foulée de sa retraite, nourri par la spiritualité de l'Aa[3] et par ses lectures, il rédigea un texte sur l'organisation de son temps et de sa prière (on peut le dater de 1702) : – ***Fragments d'un Règlement particulier.***

Deux années ont passé ; la fondation de la communauté[4] du Saint-Esprit s'est accomplie le 27 mai 1703, en la fête de la Pentecôte ; Claude-François commença d'éprouver des difficultés aussi bien dans la conduite de sa jeune communauté, que dans sa propre vie spirituelle. Au cours d'une retraite (1704), où il s'interrogeait sur sa *crise* spirituelle et sur le bien-fondé de son initiative de fondateur, il rédigea sa révision de vie, comparant ce qu'il avait vécu jusqu'à des temps récents, et où il en était présentement : – ***Réflexions sur le passé.***

Les angoisses de Claude-François sont à présent dépassées ; des collaborateurs viennent partager ses trop lourdes responsabilités : ces *Messieurs du Saint-Esprit* prennent soin ensemble d'une communauté du Saint-Esprit, faite de pauvres écoliers[5] dont le nombre est désormais voisin de quatre-vingts. Claude-François, récemment ordonné sous-diacre et diacre, rédige un texte de *Règlement* (1707 probablement), témoin d'une expérience de plusieurs années dans le gouvernement de ses collègues et des étudiants : – ***Règlements généraux et particuliers.***

Nous avons deux autres sources importantes, composées l'une par un témoin immédiat, et l'autre par un témoin proche : le *Mémoire sur Poullart des Places,* de Pierre Thomas, et la *Vie de Louis-Marie Grignion de Montfort,* de Charles Besnard.

Pierre Thomas fut l'un des premiers disciples de Poullart des Places, reçu par lui dans la communauté du Saint-Esprit en 1704. Le but de son *Mémoire* était de « rapporter ce dont nous avons été le témoin depuis qu'il eût commencé l'établissement de sa communauté ». Malheureusement, ce document est incomplet ; il s'arrête juste avant la fondation du séminaire. Peut-être une autre partie du *Mémoire* a-t-elle été perdue ? Thomas conduit son récit dans un style hagiographique : à un fondement historique (venant des

3. *Assemblée des Amis*, cercles de spiritualité animés par les jésuites.

4. Le terme de communauté correspond bien à l'intention du fondateur et des étudiants, mais ils ne l'ont jamais revendiqué officiellement à cause de la connotation juridique que ce titre comportait. Ce n'est que 30 ans plus tard que cette *maison de particuliers* reçut un statut légal comme Société (Congrégation) et Séminaire du Saint-Esprit.

5. Nous dirions aujourd'hui : séminaristes.

confidences de Poullart lui-même) il mêle des détails comme on en lit dans les vies de saints de l'époque, et qui traduisent la vénération que l'auteur et sa communauté partageaient à l'endroit du fondateur. On ne peut donc pas voir dans ce texte une œuvre issue de la critique historique, mais, comme reflet du récit de Poullart lui-même, il demeure un document précieux.

Charles Besnard n'a pas connu personnellement Poullart, mais il est entré dans la communauté du Saint-Esprit peu après la mort du fondateur. Devenu disciple de Louis-Marie Grignion de Montfort, puis Supérieur général de la Compagnie de Marie, il a également entendu bien souvent Louis-Marie parler de Claude-François, son ami d'enfance et son frère dans la hardiesse apostolique. Charles Besnard a achevé sa *Vie de L.M. Grignion de Montfort* en 1770, mais elle n'a été publiée que tout récemment, à Rome, en 1981[6]. Quelques pages concernent explicitement Claude-François Poullart des Places. Besnard rapporte des événements ayant trait à sa jeunesse, mais plus particulièrement à sa vocation particulière et à son œuvre. Il nous donne aussi un récit de sa dernière maladie et de sa mort. Il semble bien que Besnard ait eu connaissance d'un texte plus long de Thomas. Son style est sobre et dépouillé de détails merveilleux.

Parmi les documents officiels relatifs à la reconnaissance légale de la communauté du Saint-Esprit et de ses directeurs[7], les *Lettres Patentes* de 1727 et 1734 ainsi que les *Règles et Constitutions* de 1734[8] sont de précieux témoins de l'esprit et des intentions de Poullart des Places.

Claude-François Poullart des Places dans la conscience des spiritains

L'esprit et les intentions du fondateur sont demeurés vivants tout au long de l'histoire de la Société et du Séminaire du Saint-Esprit, malgré leur suppression deux fois de suite, par la Révolution en 1792[9], et par l'humeur de Napoléon en 1809[10]. Il est vrai que l'empereur avait exercé sa colère contre

6. Charles BESNARD, *La vie de Messire Louis-Marie Grignion de Montfort, missionnaire apostolique,* manuscrit de 362 folios, écrit vers 1770, Archives des Filles de la Sagesse, Rome. Deux volumes *pro manuscripto*, Rome, 1981.

7. Les directeurs, appelés Messieurs du Saint-Esprit, formaient ensemble la Société du Saint-Esprit, en charge du Séminaire du Saint-Esprit, et de deux autres qui leur furent confiés : Meaux jusqu'à la Révolution, et Verdun pour quelques années.

8. *Notes et Documents relatifs à l'histoire de la Congrégation du Saint-Esprit sous la garde de l'Immaculé Cœur de la B.V. Marie, 1703-1914 (NDH)*, Paris, Maison-Mère, 1917, p. 3-13 et 15-18.

9. *NDH,* p. 22.

10. *NDH,* p. 27.

un institut qui n'avait pas encore pu se relever de sa totale destruction, malgré le décret de restauration en 1805[11]. Dans ces conditions, il est surprenant de voir à travers les sermons de Nicolas Warnet[12] combien la tradition issue de Poullart des Places était encore l'inspiration de sa famille quelque 130 ans après sa mort[13].

Du reste, les *Règlements* de 1707 ont inspiré la première *Règle* de 1734, comme en fait foi le décret d'approbation de l'Archevêque de Paris, Mgr de Vintimille. C'est identiquement le même texte que Jacques Bertout fit approuver par Rome en 1824[14], hormis l'article 2 du chapitre premier qui stipulait que la Société dépendait de la Propagande[15] pour tout ce qui concernait ses engagements dans les missions lointaines. Le premier à avoir remanié ce vénérable héritage, ce fut Alexandre Leguay[16]. Mais, quelques mois plus tard, François Libermann, qui lui avait succédé après le court supériorat d'Alexandre Monnet, obtint de Rome que ces modifications peu heureuses fussent annulées pour l'essentiel.

Nous venons de parler du P. Libermann ; depuis les origines de l'*Œuvre des Noirs*[17], il avait été question d'incorporer la nouvelle communauté missionnaire à la Société du Saint-Esprit. Il ne fallut pas moins de sept ans, semés de difficultés, pour réaliser cette *fusion*. A vrai dire, ce n'en fut pas une. Le terme *fusion* suggère qu'un nouveau produit naît de l'alliage des deux autres. Or, il y eut intégration dans la Société du Saint-Esprit des membres et des biens de la Société du Saint-Coeur de Marie, que la Propagande avait, de ce fait, purement et simplement supprimée[18]. Elu supérieur général de la Société du Saint-Esprit[19], François Libermann prit ses responsabilités de dixième successeur de Claude-François Poullart des Places le 22 novembre 1848.

---

11. *NDH,* p. 24-26.
12. Membre de la Société du Saint-Esprit, il fut Supérieur général par intérim les cinq premiers mois de 1845, en attendant qu'Alexandre Leguay (neuvième Supérieur général de la Congrégation) soit disponible.
13. La Société et le Séminaire du Saint-Esprit, courageusement recréés par Jacques Bertout (sixième Supérieur général) après la Révolution, ont été légalement restaurés en 1816.
14. *NDH,* p. 37-38
15. Service du Saint-Siège en charge des activités missionnaires au loin.
16. Ce texte fut approuvé au début 1848, alors que le P. Leguay venait de démissionner.
17. C'est ainsi que fut désigné en 1839 le projet missionnaire de Frédéric Le Vavasseur et Eugène Tisserant. François Libermann y adhéra et eut un rôle primordial dans la fondation et la direction de la Société du Saint-Cœur de Marie (1841) qui mettait en œuvre le projet.
18. *NDH,* p. 47-59.
19. L'emploi des termes « Société » et « Congrégation » est assez large à cette époque ; si nous préférons « Société », c'est pour marquer que ces deux associations rassemblaient des prêtres séculiers ; on les appellerait aujourd'hui « Instituts de vie apostolique ».

La loyauté du P. Libermann au fondateur et à son œuvre se mesure à plusieurs faits. Sans connaître sa vie dans le menu détail, il en sait pourtant des traits essentiels :

« La congrégation du Saint-Esprit fut fondée le jour de la Pentecôte 1703 par M. Poulart-Desplaces, du diocèse de Rennes, dans le but d'élever des ecclésiastiques destinés à se consacrer aux œuvres les plus délaissées. Longtemps cette œuvre ne subsista que des aumônes de personnes charitables ; le vénérable fondateur allait lui-même les chercher, puis il servait ses élèves de ses propres mains, et leur rendait les services les plus humbles[20]. »

Un des premiers soucis de Libermann, ce fut de maintenir l'esprit des Règles issues du fondateur. En rétablissant des exigences dans la pratique de la pauvreté, il retrouvait le véritable esprit de Poullart des Places, affadi par les remaniements récents d'Alexandre Leguay[21]. Voici comment il parle de ce patrimoine venu du fondateur :

« Toutes les difficultés, qui, jusqu'alors, s'opposaient invinciblement à cette fusion disparurent, et vers la fin de l'année 1848 s'opéra la réunion de tous les membres de la société du Saint-Cœur de Marie à la société du Saint-Esprit. La congrégation conserve son ancien titre du Saint-Esprit et ses constitutions, qui se trouvaient en parfaite harmonie avec l'esprit de la Société du Saint-Cœur de Marie, et laissaient intactes le règlement de vie et l'organisation des communautés de ses missionnaires. Leur entrée dans la congrégation du Saint-Esprit n'a rien changé à leur conduite ; les constitutions de cette société, approuvées par le Saint-Siège, comme *pleines de sagesse et de prudence*, et très propres à former les missionnaires, n'en sont que plus parfaitement observées[22]. »

François Libermann s'employa aussi à restaurer le Séminaire du Saint-Esprit en lui donnant des formateurs de qualité et en nombre suffisant. Ce ne fut pas une entreprise aisée, des séminaristes ayant attisé un ardent esprit d'opposition, mais il tint bon. En quelques années, il redonna au Séminaire la valeur

---

20. Paul COULON, Paule BRASSEUR, *Libermann, 1802-1852, Une pensée et une mystique missionnaire,* Paris, Cerf, 1988, 942p. Voir : p. 663ss : « Notice sur la Congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie et sur ses œuvres, (mai 1850) ».

21. Supérieur général de 1845 au début de 1848, il avait mitigé la règle originelle en 1847 pour attirer dans la Société du Saint-Esprit des prêtres que le Séminaire du Saint-Esprit avait formés, mais qui manquaient de tout encadrement dans les colonies où ils exerçaient leurs tâches pastorales. François Libermann obtint aisément de Rome le retour à plus d'exigences. *NDH,* p. 45-46, p. 61-66, p. 73-74.

22. P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, « Notice sur... », p. 666-667.

que son fondateur lui avait voulue, alors qu'en 1850, son propre assistant, le P. Le Vavasseur, revenu de Bourbon pour lui prêter main forte, penchait pour l'abandon pur et simple du Séminaire[23]. Voici ce que Libermann répondait aux arguments enflammés de Le Vavasseur :

« Je crois que nous ne pouvons, sans manquer gravement à la divine volonté, ni quitter le Séminaire, ni abandonner les colonies. Dieu, dans sa divine Providence, nous a placés au Séminaire, nous a envoyés à Bourbon et à Maurice ; il ne nous appartient pas de rechigner contre ses ordres, ni de dire que nous avons assez fait pour obéir à sa bonne et sainte Providence. L'œuvre du Séminaire est difficile, très difficile ; nous sommes pauvres et faibles à l'excès : mais est-ce une raison pour y renoncer ? ... Il n'y a pas de difficulté dont on ne vienne à bout avec le secours de Dieu. Laissons donc faire sa divine bonté et n'ayons pas la faiblesse d'abandonner une œuvre si importante[24]. »

Libermann vient de parler des colonies : c'est un autre héritage spiritain, qu'il s'employa à servir au mieux, et il y réussit fort bien, à travers une impressionnante accumulation de courrier et de démarches, alors que la maladie pesait lourd sur ses ressources physiques.

Intime collaborateur et successeur de Libermann, Ignace Schwindenhammer, n'hérita pas de son aisance par rapport à la tradition issue de Poullart des Places. Il se sentit bien davantage fils de la Société du Saint-Cœur de Marie. Il est vrai que la personnalité de Libermann l'avait profondément marqué. Guidé par lui depuis leur première rencontre au grand séminaire de Strasbourg au printemps 1841[25], il avait assumé ses premières responsabilités pastorales fortifié par la confiance jamais démentie de son supérieur. Ajoutons encore que l'intégration de la Société du Saint-Cœur de Marie dans celle du Saint-Esprit valut à celle-ci – qui ne comptait alors que six membres, la plupart d'âge mûr – un afflux soudain de près d'une cinquantaine de missionnaires jeunes et dynamiques, et d'autant d'étudiants en formation : vigoureuse perfusion qui avait l'effet d'une réanimation. Ces raisons expliquent sans doute que le langage du P. Schwindenhammer, parlant des origines de la Congrégation, soit plutôt ambigu. Lorsqu'il s'adresse, en 1863, à l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, pour l'inviter à se joindre à la fête patronale, il écrit :

23. Voir P. COULON, P. BRASSEUR, *op. cit.*, p. 661-663.
24. Lettre au P. Le Vavasseur, Pentecôte 1850, *ND*, XIII, p. 198-199.
25. François Libermann se préparait alors au sous-diaconat.

« Le jour de la Pentecôte, notre grande fête patronale, nous célébrerons le cent soixantième anniversaire de la fondation de notre Institut ; nous serions donc tous très heureux de posséder Votre Grandeur ce jour-là[26]. »

Par contre, en 1876, s'adressant à un plus large public, il s'exprime différemment :

« Les Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie vous prient de bien vouloir vous associer au Triduum d'action de grâces qu'ils doivent célébrer les 14, 15 et 16 juillet, pour remercier Dieu de l'introduction de la cause de béatification de leur fondateur et premier supérieur général, le vénérable François-Marie-Paul Libermann[27]. »

Les spiritains de cette seconde moitié du XIX[e] siècle considéreront que leur véritable histoire ne remonte pas au-delà du P. Libermann et de la société missionnaire qu'il avait fondée. C'est vrai que la Société du Saint-Esprit avait été profondément renouvelée, et comme recréée, par l'incorporation en son sein de la jeune société, et le gouvernement du fondateur, Claude-François Poullart des Places, tomba dans l'oubli.

Ce fut la suppression de la Congrégation du Saint-Esprit en 1901 qui fit justice à Poullart des Places comme étant son véritable fondateur. En compagnie de bien d'autres, notre Congrégation fut en effet supprimée pour la raison qu'elle n'était plus celle qui avait été approuvée par les *Lettres Patentes* de 1734. Les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, non-reconnus, se seraient substitués illégalement à elle en 1848. Le Conseil d'Etat émit donc un avis de suppression le 14 février 1901[28]. Aidé des archivistes et de juristes, Mgr Alexandre Le Roy[29] fut en mesure de démontrer que c'était bien la même Congrégation du Saint-Esprit qui avait incorporé la Société du Saint-Cœur de Marie, laquelle avait été dissoute par l'autorité de Rome. Le Conseil d'Etat accepta de revenir sur ses conclusions négatives, et établit que *l'Association du Saint-Esprit peut être considérée comme une congrégation religieuse légalement autorisée*[30]. C'était, par le fait même, reconnaître que notre fondateur était bien Claude-François Poullart des Places.

Mgr Le Roy eut à convaincre ses confrères spiritains d'assumer toute leur

26. Archives. Archevêché de Paris, casier 32, carton 2.
27. Arch. CSSp, 54-A-I.
28. *NDH*, p. 94-99.
29. Quinzième Supérieur général, il gouverna la Congrégation du Saint-Esprit de 1896 à 1926.
30. *NDH*, p. 100-101.

histoire, depuis 1703, et d'accepter de voir dans François Libermann non pas leur fondateur, mais leur onzième Supérieur général. Ce ne fut pas chose facile : il dût mettre dans la balance toute son autorité personnelle. Le P. Henri Le Floch, son allié fidèle dans cette entreprise, se mit à la tâche pour écrire le premier ouvrage spiritain sur Claude-François Poullart des Places[31]. En 1906 l'ouvrage parut[32]. C'était un essai biographique, qui n'avait pu reposer que sur un accès limité aux sources. Il ne se présentait pas comme un travail historique rigoureux et comporte des inexactitudes. La seconde édition (1915) bénéficia des recherches de l'auteur dans les archives de la Propagande et comprend de nombreux documents authentiques sur l'histoire de Poullart des Places et sur son œuvre[33]. Le mérite du P. Le Floch restera d'avoir secoué l'ignorance de la plupart des spiritains d'alors et d'avoir ouvert la voie à des recherches plus critiques sur notre histoire anté-libermanienne.

« Ce livre est aussi une histoire domestique. Pour les raisons déjà mentionnées[34] presque tous les éléments mis en œuvre dans ce travail sont ignorés de la plupart de ceux qui s'honorent d'être les enfants de Claude Poullart des Places. En apprenant ce qu'ont été la pensée et la vie de leur fondateur, en voyant de quelle manière il créa son œuvre et comment il forma ses disciples, chacun se rendra compte qu'il a, dans le passé, des titres et des traditions, un héritage glorieux de sainteté et d'apostolat ; chacun comprendra qu'il a une façon d'être, de sentir et d'agir commandée par les origines, et qu'il y a tout profit à remonter aux sources avec une fidélité ferme et respectueuse[35]. »

Une douzaine d'années plus tard, Mgr Le Hunsec, Supérieur général depuis 1926, voulut que le 225e anniversaire de notre fondation ne passât pas inaperçu. L'avis du mois du *Bulletin Général* de juin 1928, signé de Mgr Le Roy[36], invite à l'action de grâces pour *nos Fondateurs*, sans insister

---

31. Henri Le Floch (1862-1950), du diocèse de Quimper, fit ses études seccondaires au petit scolasticat de Langonnet, puis sa philosophie et sa théologie à Chevilly. Prêtre en 1886, profès spiritain en 1887, il est professeur et supérieur dans plusieurs collèges en France (Merville, Epinal, Beauvais) avant d'être nommé directeur du grand scolasticat de Chevilly en 1900. De 1904 à 1927, il est supérieur du séminaire français de Rome (Voir *BPF*, tome XLI, n° 630, mars-avril 1950, p. 361-388).

32. Henri LE FLOCH, *Une vocation et une fondation au siècle de Louis XIV. Claude-François Poullart des Places, Fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit (1679 -1709)*, Paris, Lethielleux, 1906, 570 p. Deuxième édition en 1915, 683 p.

33. Voir p. 537-669, plus 6 plans de Paris relatifs au Séminaire du Saint-Esprit.

34. Le P. Le Floch y faisait allusion à la p. VI de son introduction : l'entrée de la Société du Saint-Cœur de Marie dans celle du Saint-Esprit modifia son orientation, son action au dehors et la transforma au dedans.

35. H. LE FLOCH, *op. cit.*, Préface, 2e édition, 1915, p. IX.

36. *BG*, t. 33, n° 454, juin 1928, p. 650-652.

sur leur œuvre personnelle. Le Bulletin nous apprend aussi que, le samedi 19 mai, M. René Lefebvre, prêtre, scolastique de dernière année, tint une conférence à Chevilly sur l'œuvre de M. des Places aux prises avec le Jansénisme : une sorte d'épopée infernale dont MM. Bouïc et Caris[37] sortiront vainqueurs par les armes de la loyauté et de la simplicité.

La période de notre histoire 1929-1959 a surtout produit une remarquable renaissance de l'intérêt pour le P. Libermann, après des décades d'un certain assoupissement. Le P. Adolphe Cabon s'attela à la longue tâche de la publications des *Notes et Documents*[38]. Le P. Louis Liagre travailla aussi efficacement à faire renaître l'attachement à *notre vénérable Père*. Le P. Bernard Kelly porta le même souci dans la province d'Irlande. Le secrétaire particulier de Mgr Le Hunsec, le P. Jean Gay, était lui-aussi efficacement acquis à ce retour aux sources de notre spiritualité.

Mais Poullart des Places n'a pas été oublié : à la veille de la seconde guerre mondiale, le P. Victor Lithard étudiait en parallèle les intuitions spirituelles de nos deux *Fondateurs*[39] et peu de temps après, le P. Lambertus Vogel faisait paraître en néerlandais une présentation de la vie et de l'œuvre du premier[40].

En 1950, la première lettre du nouveau Supérieur général, le P. Francis Griffin montre qu'il veut être animateur de la Congrégation dans l'esprit du P. Libermann :

« A chaque page de ses lettres et de ses écrits, notre vénérable Père nous rappelle que notre vie missionnaire est essentiellement d'ordre surnaturel et que les obligations de notre vie religieuse doivent trouver leur place normale dans le cadre de notre ministère. Si donc nous voulons que notre action apostolique produise des résultats durables et profonds, il faut en même temps que nous nous dépensions au service des âmes qui nous sont confiées, ne pas négliger l'œuvre de notre sanctification personnelle et demeurer fidèles, coûte que coûte, aux obligations que nous imposent nos Constitutions et que nous avons librement endossées[41]. »

---

37. M. Louis Bouïc fut le troisième Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. Sous son supériorat, M. Pierre Caris était l'économe du Séminaire du Saint-Esprit.

38. *Notes et Documents relatifs à la vie et à l'oeuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit (ND)*, Paris, Maison-Mère ; 13 volumes, 2 suppléments et 1 complément, publiés de 1929 à 1956.

39. Victor LITHARD, *Etudes sur les Ecrits Spirituels de M. Poullart des Places et du Vénérable Libermann, Fondateurs de la Congrégation du St-Esprit*, Paris, L. E. Dillen Editeur, Maison Mère, 1938, p. 13-36.

40. Lambertus VOGEL, *Claude-François Poullart des Places, eerste stichter der Congregatie van den H. Geest*, Missiehuis-Kasteel Gemert, 1941.

41. « Lettre du T.R.Père Général au sujet de son élection », Chevilly, le 30 juillet 1950, *BG*, t. 41, p. 427.

Cette profession de foi libermanienne n'empêchera pas son généralat d'être profondément marqué par de remarquables retrouvailles avec Poullart des Places à partir de 1958. Ce fut d'abord autour du 250e anniversaire de sa mort en 1959. Cet événement engendra un foisonnement d'études et de manifestations. Pour ce qui est des études, les artisans en furent avant tout Henry Koren et Joseph Michel. Koren publia en 1958 son Histoire de la Congrégation, avec un premier chapitre assez bref sur Poullart des Places[42]. Mais l'année suivante il fit paraître les *Ecrits spirituels* du fondateur (texte en français et en anglais)[43], comportant, il est vrai, un certain nombre d'erreurs par rapport à l'original, si bien que son texte ne peut tenir lieu d'édition définitive. Il n'en demeure pas moins que son ouvrage a rendu des services inappréciables

L'approche de Claude-François Poullart des Places allait entrer dans une nouvelle ère avec les travaux du P. Joseph Michel. En s'appliquant à une recherche d'archives patiente et approfondie, il entreprit de restituer le vrai visage de notre fondateur. Le premier article, sur ce sujet, que nous connaissons de lui, fut publié dans la revue *Spiritus*, en 1959[44]. La même année, il donnait une esquisse de biographie pour la revue *Pentecôte sur le monde*[45]. Ces deux contributions allaient dans le droit fil du texte de sa conférence au cours du Triduum de Rennes, les 16-17-18 octobre, solennisant le 250e anniversaire de la mort du fondateur. Le Chanoine Blanchard et Mgr Morilleau, évêque de La Rochelle, prirent aussi une part remarquable à la célébration de la mémoire du fondateur[46]. Notons enfin que le même Chanoine Blanchard, qui venait de soutenir en Sorbonne, le 25 avril 1959, sa monumentale thèse sur *Le Vénérable Libermann*[47], publia également en cette même année 1959 une brève étude mettant en parallèle les personnalités et les intuitions spirituelles de Poullart et de Libermann[48]. Le courant d'intérêt était à présent bien amorcé. Le Fr. Yves Poutet, fec, étudiait

---

42. Henry KOREN, *The Spiritans*, Duquesne University, Pittsburg, 1958.

43. Henry KOREN, *op. cit.* à la note 1 du présent article.

44. Joseph MICHEL « Claude-François Poullart des Places et les âmes abandonnées », *Spiritus* n° 2, octobre 1959, p. 102-110.

45. Joseph MICHEL *Claude-François Poullart des Places, Fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit. Esquisse d'une biographie*, supplément à la revue *Pentecôte sur le Monde*, octobre 1959.

46. *Spiritus* n° 3 (Fév. 1960), p. 274-283 ; *BG*, t. 46, p. 170-176. *BPF*, n° 105, nov-déc. 1959, p. 244-255. Tout ce n° 105 est consacré à un rapport détaillé sur ce triduum mémorable, annoncé par un article de Daniel-Rops dans *La Croix* du 14 octobre précédent.

47. Pierre BLANCHARD, *Le Vénérable Libermann (1802-1852)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1960, t. I, *son expérience, sa doctrine*, 574 p. ; t. II, *sa personnalité, son action*, p. 518.

48. Pierre BLANCHARD, « Claude-François Poullart des Places et François-Marie-Paul Libermann », *Spiritus* n° 2 (octobre 1959), p. 111-113.

en 1961 les prémices d'une coopération entre Jean-Baptiste de la Salle et Poullart[49].

Les années 1962-63 marquent un nouvel enrichissement dans le pèlerinage aux sources spiritaines : le P. Joseph Michel publiait le résultat de ses recherches sur Poullart des Places[50]. C'est l'ouvrage de base, le classique que personne ne peut ignorer s'il veut parler ou écrire sur le fondateur. La patiente et remarquable documentation qu'il a accumulée dans ce livre et, par la suite, par un constant travail jusqu'à son dernier jour, ont fait de lui un spécialiste qu'il sera bien difficile d'égaler. Quelques mois plus tard, il donnait des précisions sur le régime des études ecclésiastiques au temps de Poullart, et sur les communautés de pauvres étudiants à Paris[51]. Jean Orcibal, spécialiste du Jansénisme, proposait aussi, dans la même publication, une réflexion sur le poids des différentes raisons qui ont poussé Poullart à fonder une communauté de pauvres étudiants[52].

Les décennies 70 et 80 : une meilleure connaissance du fondateur

Une dizaine d'années s'écoulent sans apporter de nouvelles contributions à la connaissance de Poullart : sans doute un temps de secrète croissance, pour que les semences produisent leur fruit.

Le Père Josef Theodor Rath, entreprenait, en ces années, un patient travail : écrire pour la province d'Allemagne une histoire de la Congrégation, particulièrement dans son pays. Il publiait le premier tome en 1972 et y présentait la personne, la vie et l'œuvre de Poullart des Places[53].

Cinq ans après, c'était le Brésil qui disposait d'un petit ouvrage introduisant à l'essentiel du message de nos fondateurs[54].

---

49. Yves POUTET, « Poullart des Places et Jean-Baptiste de La Salle », in *Spiritus* n° 6, février 1961, p. 49-67.

50. Joseph MICHEL, *Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709*, Editions Saint-Paul, Paris, 1962, 352 p.

51. Joseph MICHEL, « L'ambiance doctrinale d'une fondation », *Spiritus, supplément 1963*. Ce texte, comme plusieurs autres mentionnés dans cet article, sera reproduit dans le livre en préparation.

52. Jean ORCIBAL, « Problèmes d'origine », *Spiritus*, Supplément 1963, « Etudes Spiritaines », p. 3-8.

53. Josef Theodor RATH, *Geschichte der Kongregation vom Heiligen Geist, I – Das Pariser Seminar vom Heiligen Geist für arme Kleriker 1703-1800*, Düsseldorf, Hermes-Druck, Missionsverlag Knechtsteden, 1972, p. 75-140.

54. Simao Van ECK, Nicolau VELSINGER, Gilberto Van NIEKERK, *Fontes da espiritualidade espiritana : Claude-François Poullart des Places (1679 -1709), François-Marie-Paul Libermann (1802 -1852)*, Conferência dos Religioses do Brasil, Centro Teologico de Estudos e Espiritualidade para a Vida Religiosa (CETESP/CRB), Rio de Janeiro, 1977, 126 p.

Puis, de 1977 à 1988, c'est une autre période riche en productions autour de la personne et de l'œuvre du fondateur. Retourné à ses occupations de chercheur après son mandat de Supérieur général, le P. Joseph Lécuyer s'attacha à rendre accessibles à ses confrères les manuscrits de Poullart des Places – il est vrai que leur lecture demande une certaine initiation au genre littéraire propre à leur auteur –. Il publia donc dans les numéros 3, 4 et 5 des *Cahiers Spiritains*, entre mai 1977 et janvier 1979, des introductions à ses divers *Ecrits*[55]. Les notes judicieuses qu'il donnait forment un guide de lecture permettant d'aller droit aux sources des intuitions du fondateur.

A quelque chose malheur est bon ! Ce fut la philosophie des PP. Seán Farragher et Brian Cogan lorsqu'une panne de voiture les retint inopinément à Rennes en juillet 1979. Munis d'une brochure du P. Joseph Michel, ils partirent à la découverte de Poullart à travers les sites de son enfance et de sa jeunesse (c'était le troisième centenaire de sa naissance). Le P. Farragher en donna une courte chronique dans les *Cahiers Spiritains*[56]. Mais surtout, c'était le début d'une recherche approfondie qui allait aboutir à doter les spiritains anglophones, quatorze ans plus tard, d'un livre amplement documenté sur un jeune fondateur *mené par l'Esprit*[57].

En 1983, le P. Joseph Lécuyer fait paraître une nouvelle version (rééditée en 1988) des *Ecrits*[58]. La première édition (en 1958) du livre du P. Koren avait pour titre : *The Spiritans.* En 1983, la deuxième édition, intitulée *To the Ends of the Earth*, intégre des corrections et des ajouts : c'est un excellent ouvrage sur l'histoire de la Congrégation dès ses origines ; dix-huit pages sont consacrées au fondateur[59]. Le P. Francisco Lopez a composé lui-aussi une étude importante sur la vie de Poullart en portugais[60].

Enfin, toujours la même année, le P. Joseph Michel nous dévoilait une partie de ses recherches sur l'influence que l' *Assemblée des Amis (Aa)* avait exercée sur le jeune Claude-François au cours de sa formation[61], il devait

---

55. Joseph LECUYER, « En relisant Poullart des Places », *Cahiers Spiritains* n° 3, 4 et 5 (mai 1977-janvier 1979), Groupe d'Etudes Spiritaines, Clivo di Cinna 195, 00136 Roma (Maison Généralice).

56. Seán FARRAGHER, « A la découverte de Poullart des Places », *Cahiers Spiritains. n° 8*, janv-avril 1979.

57. Seán FARRAGHER, *Led by the Spirit*, Paraclete Press, 1992, 282 p.

58. Se reporter à la note n° 1 de cet article.

59. Henry KOREN, *To the Ends of the Earth. A General History of the Congegation of the Holy Ghost*, Duquesne University Press, Pittsburg, 548 p.

60. Francisco LOPES, *Ao encontro dos Pobres. Vida do P. Claudio Francisco Poullart des Places*, Lisboa, 1983, 214 p.

61. Joseph MICHEL, « Les sources de la spiritualité et la genèse de l'œuvre de Claude-François Poullart des Places », in *Spiritains Aujourd'hui,* n° 4, 1985, p. 7-25, maison Généralice, Clivo di Cinna, 195, 00136 Roma.

publier sur ce thème un petit livre, son dernier, neuf ans plus tard[62]. Il rédigeait également dans le *Dictionnaire de Spiritualité* (1985) un important article à son propos[63]. Après avoir brossé à grands traits la vie du fondateur, il insistait sur l'originalité de la communauté qu'il avait fondée, sur ses liens avec les jésuites, ses relations avec Jean-Baptiste de la Salle et Grignion de Montfort et sur la continuité de son œuvre à la tête de laquelle François. Libermann sera son dixième successeur.

En collaboration avec Paule Brasseur, Paul Coulon fit paraître en 1988 un maître-livre dédié à Libermann et à sa mystique missionnaire[64] ; le P. Joseph Michel y écrivait un article de 22 pages intitulé : « De Poullart des Places à Libermann, les cent quarante-cinq premières années de la congrégation du Saint-Esprit » (p. 671-694) ; la même quatrième section de l'ouvrage se termine par une contribution du P Amadeu Martins : « Poullart des Places, Libermann et le mystère du Christ pauvre » (p. 797-816).

En conclusion

La célébration solennelle du 250e centenaire de la mort de Claude-François Poullart des Places, en 1959, aura été particulièrement dynamisante. Elle a ouvert le chemin a beaucoup d'apports autour de la personne et de l'œuvre du fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit : trente ans au cours desquels se sont succédé d'importantes études, des conférences et de simples témoignages personnels sur l'écho que Poullart continue de faire résonner parmi ses fils. Quel spiritain pourrait en ignorer aujourd'hui ?...

Ce fort mouvement a bénéficié en la personne du P. Joseph Michel d'un maître incontesté ; mais il avait eu un précurseur, en la personne de Henry Koren, qui, trente-deux ans après avoir publié son premier livre (1958), en livrait encore un autre consacré à une réflexion approfondie sur le charisme et sur l'histoire des spiritains[65]. Ce n'est pas un point final, car cette histoire continue...

---

62. Joseph MICHEL, *L'influence de l'AA sur Claude François Poullart des Places*, Beauchesne, Paris, 1992, 110 p.
63. *Dictionnaire de Spiritualité*, Beauchesne, Paris, fasc. mai 1985, Poullart des Places, col. 2027-2035.
64. Paul COULON et Paule BRASSEUR, *op. cit.*
65. HENRY KOREN, *Essays on the Spiritan Charism and the Spiritan History*, Spiritus Press, Bethel Park, 1990, 149 p.

Photo : Archives Sœurs CSSp

Château de la Doüye à Béthisy-Saint-Pierre

Photo Archives Sœurs CSSp

« La Procure des Sœurs Spiritaines a un mur contigu au vieil hôtel remarquable de l'ancienne communauté de Sainte-Aure. »
(Simone Mitraud, *La rue des Postes, actuellement rue Lhomond, et ses alentours*, Paris, 1933)

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 23 à 49.

Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit Histoire d'une fondation

(suite et fin)

Sœur Élise Muller

Nous présentons ici la dernière partie du manuscrit de Sr Elise Muller sur les débuts de la Congrégation des Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit. Le lecteur se reportera aux introductions qui ont précédé ce texte dans nos numéros 2 et 3 pour être averti des dispositions avec lesquelles en aborder la lecture. Nous rappelons que les notes sont de la rédaction. On ne peut mieux conclure cette série d'articles que par ces mots de Sr Elise Muller, dans la lettre d'introduction de son manuscrit : « Je ne prétends nullement écrire l'histoire de la Fondation ; je n'ai pas la compétence pour faire ce travail. C'est à des historiens, qui ont fait des études pour cela, qu'il faudra demander cela plus tard. »

Le décret d'érection canonique

Mgr Le Roy[1] avait donc déposé à Rome au cardinal van Rossum les *Informations* (produites au début de cette relation) et il ignorait totalement

1. Mgr Alexandre Le Roy : voir *Mémoire Spiritaine,* n° 2, p. 58. Voir aussi : R.P. M. BRIAULT, CSSP, *Un grand évêque missionnaire, Monseigneur Le Roy,* Maison mère CSSp, 30 rue Lhomond, Paris 5e, 1939, 144 p. – R.P. HENRI GORE, CSSp, *Un grand missionnaire, Mgr Alexandre Le Roy,* Maison provinciale, 393, rue des Pyrénées, Paris 20e, 1950, 272 p. Mais les auteurs de ces deux livres consacrent peu de place à la fondation et aux débuts des Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit ; ils donnent des faits la version *officielle* de l'époque et aucun des deux ne cite Eugénie Caps. Sur cette période du supériorat de Mgr Le Roy les recherches et les études historiques restent à faire.

leur cheminement[2]. Il composa donc de nouvelles *Informations* dans lesquelles il présenta, le 1er mars 1923, au lieu de la *Fondatrice,* la *Fondation,* sous cette forme nouvelle : *ni Fondateur ni Fondatrice.* Aussi, quelle surprise quand Mgr Pelt[3] remit, le 22 mars, à Mgr Le Roy, le *Décret d'érection canonique* de la Congrégation des Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit, sous la direction de Melle Eugénie Caps, du diocèse de Metz. On nous dit simplement que le Décret d'Approbation était arrivé de Rome et que nous étions rattachées à la S.C. de la Propagande. Mais personne ne sut jamais le texte même de ce décret, qu'on espérait d'ailleurs faire annuler[4]. C'est ensuite cette deuxième édition d'*Informations* qui eut cours dans la Congrégation, et que les articles dans les différentes revues et brochures reproduisirent, excepté ceux de l'Alsace-Lorraine où une véritable tempête de protestations se leva. Mais de tout cela on fit simplement abstraction et, jusqu'en 1926, il n'était plus question ni du groupe de Bouzonville[5], ni de la rencontre providentielle avec Mgr Le Roy à Neufgrange, ni de Farschwiller. En 1926, il parut de nouveau dans les articles Bouzonville, Neufgrange, Farschwiller, mais il y eut presque toujours des équivoques comme « en même temps », « ici il faut revenir en arrière », etc. à côté, et que les documents peuvent facilement mettre en place.

Mais pour Sœur Eugénie se réalisa ensuite de jour en jour la *mise de côté.* Elle accepta humblement sa situation : « être Rien – et rien que ce Rien »... Mais sa nature ardente et énergique ne se laissa pas broyer sans soubresauts et pleurs, ses traits se crispèrent douloureusement et trahirent bien des fois la violence du combat, mais elle se tenait à la place qui lui fut assignée dans *sa Congrégation.*

Le noviciat de Béthisy-Saint-Pierre

Après Pâques 1923, on avait acquis à Béthisy-Saint-Pierre (Oise) une grande propriété avec le château *La Doüye*[6], qui devint le *Noviciat.* La moi-

2. Voir en annexe à cet article les précisions au sujet de ces *Informations* et du *Décret d'érection canonique de la Congrégation.*

3. Mgr Pelt : voir *Mémoire Spiritaine,* n° 1, p. 38.

4. « On » désigne ici Mgr Le Roy. Pour plus de précisions à ce sujet, voir l'annexe à cet article.

5. Bouzonville, Farschwiller, Neufgrange : voir *Mémoire Spiritaine,* n° 1, p. 27 ss et n° 2, p. 33 ss.

6. « Les premières Sœurs missionnaires du Saint-Esprit se sont réunies pour leur noviciat à Jouy-aux-Arches, dans la villa Notre-Dame. Mais les postulantes continuant à se présenter – sans que, d'ailleurs, nous fassions aucune propagande – il a fallu songer à trouver une autre maison. A ce moment le Saint-

tié des novices de Jouy y furent transférées et il y eut une rentrée de postulantes à Béthisy et une autre à Jouy[7]. Parmi les sœurs parties à Béthisy il y avait Sr Michaël Dufay, Sr Jeanne d'Arc, Sr Dominique Bourgès et d'autres. Le R.P. Onfroy[8] demanda à St Jean de Bassel une de leurs religieuses pour maîtresse de novices à Béthisy, mais la R^de^ Mère Générale n'accepta pas. Mère Adeline[9] et le R.P. Husser[10] restèrent donc à Jouy-aux-Arches et le R.P. Onfroy, aidé d'un autre père administra entièrement Béthisy. A tour de rôle, une des anciennes novices fut *auxiliaire*. Sr Eugénie resta à Jouy et vécut quelque temps de tranquillité et d'épanouissement[11].

Une communauté de novices à l'Abbaye Blanche de Mortain

Mais ce temps ne dura pas longtemps. Mgr Le Roy installa leur[12] scolasticat à l'*Abbaye Blanche* de Mortain et désira que quelques novices prêtent leur concours aux installations et se chargent de la cuisine, lingerie, etc. On appellerait cela *une année pratique de noviciat*[13], où les novices apprendraient

---

Esprit est venu tout de suite en aide à ses Filles. M^elle^ de la Rivière a proposé – dans des conditions qui ne pouvaient être refusées – sa propriété de *La Doüye,* à Béthisy-Saint-Pierre, près de la forêt de Compiègne. La propriété, entièrement close de murs, a douze hectares, avec château pouvant être aménagé pour cinquante personnes, ferme, parc, jardins, terres labourables, prairie, etc. Le P. Pichot et le Fr. Dorothée ont procédé aux premiers aménagements nécessaires et les sœurs ont pris possession de leur nouveau domaine le 18 avril, en la fête de saint Joseph. A Jouy-aux-Arches restent treize novices anciennes, avec quatorze nouvelles qui viennent de prendre l'habit. A Béthisy-Saint-Pierre sont passées huit novices avec quatorze nouvelles postulantes. Le P. Onfroy, directeur de l'œuvre, leur servira d'aumônier. » (*BG,* t. 31, p. 126).

7. Le 6 mai 1923, Sr Eugénie écrit dans son *Journal* : « Elles sont parties mes bien-aimées sœurs ! parties au nombre de huit novices à Béthisy-Saint-Pierre (Oise). Le R.P. Onfroy est nommé supérieur de cette maison. Aussi les nouvelles postulantes seront-elles reçues là-bas, elles sont je crois au nombre de seize. »

8. Sur le P. Onfroy, se reporter à *Mémoire Spiritaine* n° 3, p. 72-73.

9. Mère Adeline : voir *Mémoire Spiritaine,* n° 3, p. 60.

10. Originaire de Illhausern (Haut-Rhin), Joseph Husser fait profession dans la Congrégation du Saint-Esprit le 2 janvier 1898. Il passe ensuite de nombreuses années en Angleterre, à Prior Park (noviciat de la Province d'Irlande), puis à l'école apostolique de Castlehead. En 1924 il est rappelé en France pour occuper, à Jouy-aux-Arches « la *délicate* fonction d'aumônier des Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit. Cinq années durant il vivra une vie d'ermite, heureux de son sort, faisant le bien sans bruit, s'attachant à cette œuvre, autant du moins qu'il est permis à un religieux de s'attacher. Même après son départ de Jouy-aux-Arches, elle lui resta chère jusqu'à sa mort ». En 1929, il accepte la charge de père spirituel des novices-clercs de la Congrégation du Saint-Esprit, à Neufgrange. C'est là qu'il meurt, le 22 novembre 1933, à l'âge de 59 ans.

11. « La paix et le calme sont en moi. Oh ! cet abandon complet entre les mains de Dieu. Oui, plus je me vide de moi-même, plus Dieu se plaît à me donner ses grâces et ses bénédictions. » (*Journal,* 20 mai 1923)

12. C'est-à-dire : le scolasticat de philosophie de la Congrégation du Saint-Esprit.

13. Il faut bien constater une fois de plus que, dans cette façon d'agir, l'intérêt des spiritains passe avant celui des spiritaines et installe celles-ci dans un système de dépendance dont elles ne s'affranchiront pas sans dégâts.

à manier les collectivités. Quatre novices de Jouy quittèrent donc avec Mère Adeline, le 27 septembre 1923, pour se rendre à Mortain[14] : parmi elles Sr Eugénie et Sr M. Pierre (l'ancienne Sr Marie) ; et de Béthisy, quatre sœurs se rendirent également à Mortain : parmi elles, Sr Élisabeth Gillieron et Sr Dominique[15] (Marguerite Bourgès). Sr Élisabeth fut auxiliaire et Sr Eugénie aida à la cuisine[16] et partout où un coup de main fut nécessaire elle paye de sa personne. Mais Sr Élisabeth dut bien des fois la protéger contre les poursuites haineuses de Sr Dominique. Le travail à Mortain fut épuisant. Tous ceux qui ont traversé des périodes d'installation savent combien il faut d'efforts pour fournir souvent un gros travail avec des moyens de fortune. Vers le milieu d'avril, un groupe des novices dut rentrer à Béthisy pour suivre la retraite du 21 au 28 avril 1924 ; parmi elles, Sr Eugénie qui vit ainsi pour la première fois Béthisy.

La santé de Sr Eugénie qui n'avait jamais été très forte avait, dans les travaux de Mortain, subi un déclin visible[17] et Mgr Le Roy voulut qu'elle voit le D[r] Récamier, de l'hôpital St Michel, qui l'envoya à Drancy[18], à la maison de repos tenue par les Filles de la Charité et dont Mère Récamier était supérieure[19]. Le docteur parla d'opération qui fut ensuite écartée, mais elle

---

14. « Nous quittions notre cher nid de la Villa Notre-Dame à Jouy. Notre bonne Mère (Adeline) nous conduit elle-même à Paris. Là, nous obtenons de Mgr Le Roy la grâce de voir notre bonne Maîtresse nous accompagner jusqu'à Mortain. Nous quittons Paris le 28 septembre ; Mgr Le Roy, Mgr Pichot et le P. Soul voyageant avec nous. Ils nous quittent à Vire et continueront leur voyage en auto. Nous arrivons en gare de Mortain, l'auto déjà arrivée nous y attend – en marche vers l'*Abbaye Blanche* – mon premier regard s'arrête sur Notre-Dame la Blanche. Nos Seigneurs nous attendent, ainsi que le R.P. Rémy, M. L'Archiprêtre de Mortain, les scolastiques et nos sœurs déjà arrivées avant nous. Mgr Le Roy nous bénit paternellement et nous invite à faire le tour par tout le séminaire. » (Ce texte du *Journal* de Sr Eugénie est daté du 27 septembre 1923). Le samedi 29 septembre, les notes de Sr Eugénie sont consacrées à la description des bâtiments et du parc de Mortain.

15. Il est curieux que *les supérieurs* prennent le risque de placer dans la même communauté Sr Eugénie et Sr Dominique, alors qu'ils devaient bien connaître leur incompatibilité. Etait-il bien nécessaire de les obliger à pratiquer cette forme d'ascèse du support mutuel ?

16. « En attendant la cuisine achevée, nous campons dans un bâtiment non loin de la maison. Notre fourneau n'a de place que pour une marmite, la seule qui soit à notre service en attendant les autres. Pour préparer les repas où y fait en premier lieu la soupe, lorsque celle-ci est faite elle est vidée dans un bassin qui servira après à relaver la vaisselle, ensuite la marmite sert à préparer les légumes et à chauffer l'eau... Au moment de servir les repas, une sœur s'installe par terre avec sa marmite et les servants viennent chercher la soupe dans des saladiers – et cuvettes – car les soupières font encore défaut et il faut cuisiner ainsi pour 70 personnes... » Et, un peu plus loin, Sr Eugénie conclut : « Malgré les grandes fatigues de cette fondation, je me sens heureuse dans mon nouveau poste *d'aide-apôtre*. » (*Journal,* 2 octobre 1923)

17. « Depuis mardi dernier je ne suis plus à la cuisine... Ma santé n'est pas à la hauteur... » (*Journal,* 5 janvier 1924)

18. Drancy est situé non loin de Paris, en Seine-Saint-Denis. Il n'est pas certain qu'il y ait un lien de parenté entre le docteur Récamier et Mère Récamier.

19. « Je vais quitter cette chère *Abbaye Blanche*. Je vous remercie mon Dieu de toutes les grâces reçues ici, de l'expérience acquise... » (*Journal,* 11 avril 1924). Du 21 au 28 avril Sr Eugénie participe à une

dut rester à Drancy du 28 avril au 20 juillet, soignée avec dévouement par Mère Récamier, et le milieu fut fort sympathique. Le R.P. Lithard[20] alla souvent la voir à Drancy et soutenait son courage.

Le 20 juillet 1924, elle retourna à Béthisy[21] pour se préparer à la première profession qui devait avoir lieu début octobre. Mais il y eut bien des difficultés non prévues qui surgirent avant cette profession. Mgr Le Roy fut dénoncé au Ministère de l'Intérieur par un haut personnage de Béthisy, comme quoi il était en train de fonder une nouvelle congrégation religieuse, contre les lois françaises et sans aucune autorisation du gouvernement. La situation fut assez grave et, sans l'intervention habile de Mgr Le Roy, cela aurait mené à la dispersion et la suppression de l'Institut. Il y eut aussi difficulté au point de vue canonique du noviciat qui se régla grâce à la bienveillance de Mgr Le Senne, de Beauvais. Ce fut juste la veille du 5 octobre 1924, jour fixé pour la cérémonie, qu'arriva le télégramme de Rome autorisant la profession.

Sr Elise Muller évoque à nouveau les conditions de l'installation à Jouy

Et pendant ce temps, je fus à Montana[22], en Suisse, au sanatorium des Pères, malade, entre la vie et la mort.

---

retraite à Béthisy. « Drancy, près de Paris, 3 mai 1924. J'ai quitté lundi 28 avril Béthisy, emmenée par bonne Mère Récamier, Fille de la Charité, Supérieure de cette maison... Je suis physiquement très fatiguée, je dois me reposer et passer au docteur... » Quelques jours plus tard, Sr Eugénie écrit : « La souffrance morale s'accentue. Je ne sais comment je vis encore. Je viens de voir le docteur Récamier qui déclare faire l'opération. Mon Dieu que votre sainte Volonté soit faite ! » (*Journal,* 12 mai 1924)

20. Victor Lithard, né à Mackenheim (Bas-Rhin) le 6 janvier 1873, est ordonné prêtre le 23 septembre 1899. La majeure partie de sa vie est consacrée à la formation des novices et des scolastiques spiritains, principalement à Chevilly. Auteur d'ouvrages de spiritualité et de droit régulier, il est surtout connu pour son *Précis de théologie pastorale.* « Avec ses éminentes qualités de prêtre et de directeur, avec sa parfaite dignité de vie et sa hauteur intellectuelle, mais avec son tempérament extrême, le P. Victor Lithard restera dans notre chère Congrégation une grande figure qui sera lente à rentrer dans l'oubli... Ce qui a manqué au P. Lithard vers son âge d'homme, ce fut un directeur qui l'eût dominé d'assez haut pour lui ôter cet excès de raideur que tous signalèrent en lui et que de hautes charges reçues de bonne heure entretinrent. Chacun de nous souffre de quelque déformation professionnelle : la sienne aura été d'une espèce à peu près unique, *la déformation du trop parfait...* "Hérissé de principes" a dit un de ses collègues, il aura vécu une vie trop artificielle, à la fois pleine de mérites et de complications. Mais si c'est là une faute, elle fut très inconsciente et ce fut la seule. » (*BPF,* n° 31, octobre-novembre-décembre 1946 : notice biographique par le P. Maurice Briault).

21. « Me voici de retour à mon cher noviciat. Derrière moi sont les jours de la clinique et de la convalescence. Je vais bien mieux physiquement mais je reste souffrante. » (*Journal,* 20 juillet 1924)

22. Les spiritains avaient fondé à Montana (Suisse), en 1913, au *chalet des Taulettes,* une maison de repos et de convalescence. Par la suite ils y firent construire la *Villa Notre-Dame*, qui fut inaugurée en 1919.

Je retourne en arrière, à la période qui suivit l'installation accélérée à Jouy, début 1922, qui me demanda un travail de jour et de nuit pendant six semaines et qui m'avait passablement fatiguée. Il aurait fallu au moins quinze jours de repos après la retraite, mais personne ne le comprit et, dans les drôles de circonstances d'alors, il fut impossible d'y songer. On me demanda de continuer les travaux de peinture et de plâtrage. Le frère peintre de Neufgrange qui nous avait prêté ses outils les emporta quand il partit et le P. Onfroy, n'ayant nulle expérience de ce travail, ne pouvait se résoudre à faire quelques dépenses pour acheter les outils nécessaires ; il fallait faire avec des moyens de fortune. Ainsi, pour enlever les vieilles peintures sur les boiseries du vestibule, il ne voulait pas nous acheter une lampe à térébenthine qui aurait pu faire cela à sec et en peu de temps ; il nous obligea de les gratter avec des lames de couteaux et de laver ensuite avec une eau de potasse très forte. Mes pauvres souliers, déjà tout usés et cassés sur les échelles, tombaient en lambeaux dans cette eau de potasse et je n'en avais pas d'autres pour pouvoir changer en fin de travail. J'ai donc vécu avec les pieds mouillés durant les journées et froids pendant les nuits, sans pouvoir les réchauffer. Et ceci, depuis Pâques jusqu'à deux semaines après la Pentecôte. J'ai demandé la permission de demander des souliers à mes parents qui se seraient faits une joie de me les procurer, mais on ne me l'accorda pas : le P. Onfroy disait qu'il irait à Paris et qu'il nous en apporterait. Je dis *nous* car nous étions plusieurs dans le même cas, mais ce n'est qu'après la Pentecôte qu'il alla à Paris et rapporta une caisse d'espadrilles. Pendant ce temps, l'une ou l'autre des nouvelles arrivées comprit le cruel embarras dans lequel nous nous trouvions et offrit charitablement de nous prêter, au moins pour les dimanches et les sorties, leurs souliers ; nous fûmes bien gênées de cette situation que toutes ne comprirent d'ailleurs pas et criaient au scandale.

Au mois de mai le R.P. Clauss[23] passait à Jouy et Mère Adeline lui raconta cette affaire. Le pauvre père en fut bien peiné et il en avertit mes chers parents qui, aussitôt, me procurèrent souliers et vêtements dont j'avais un besoin urgent. Mais le mal était déjà fait : je fis un rhume sur l'autre et ma santé commençait à dépérir. Là-dessus, il y eut encore une période de faim. Une brave personne avait donné au P. Onfroy le conseil de faire ramasser les pommes tombées des arbres dans les rues (on sait qu'en Lorraine beaucoup de rues sont bordées de pommiers) et qu'elles feraient d'excel-

23. P. Emile Clauss : voir *Mémoire Spiritaine,* n° 2, p. 58.

lentes compotes. Pendant plusieurs semaines on nous donna comme souper, invariablement, une assiette de soupe, de la compote de ces pommes non-mûres, cuites sans sucre, et un morceau de pain. Les unes après les autres on traversait des crises de dysenterie qui occasionnait un affaiblissement général de l'état de santé qui obligeait finalement le R.P. Onfroy de changer de méthode. Tout cela n'arrangea pas ma santé ébranlée ; je n'arrivais plus à sortir d'une état d'extrême fatigue et me traînais littéralement. Aussi, vers le mois d'août 1923, je fus prise de crachements de sang et le docteur constatait des lésions pulmonaires qui dataient d'un an environ : précisément de la période de faim de l'année précédente ; et plusieurs autres furent plus ou moins dans le même cas. Ce fut un émoi dans la communauté. Plusieurs durent repartir dans leur familles. Le R.P. Clauss comprenant que, si dans cet état je retournais dans ma famille, je ne pourrais plus revenir, intercéda auprès de Mgr Le Roy pour qu'il m'envoya en Suisse où les Pères avaient un sanatorium à Montana. Ce qui fut fait.

Le 27 septembre, Sr Eugénie partit à Mortain, bien désolée de me voir dans cet état et, le 7 octobre, je partais, avec Sr François Xavier qui, elle aussi, était malade, à Montana, où, en cours d'année Sr Madeleine (Frieda Anna) et Sr Marie-Agnès Siegler nous rejoignirent. Je restais entre la vie et la mort pendant plusieurs mois, puis, vers le mois de mai 1924, je semblais pouvoir prendre le dessus. Le docteur reprit espoir de m'en sortir et Sr Madeleine aussi. Quand vint le mois d'octobre et la première profession à Béthisy, fixée au 5 octobre, le R.P. Onfroy nous oubliant totalement à Montana, le R.P. Maurer, supérieur de la maison, partit à Paris voir Mgr Le Roy et obtint que Sr Madeleine et moi nous ferions notre profession à la chapelle de Montana le 5 octobre, en même temps que les autres à Béthisy. Sr Marie Anne n'était pas assez remise et dût faire ce jour-là le gros sacrifice d'être retardée. Le R.P. Onfroy devait nous envoyer scapulaires, anneaux et crucifix et il l'oublia encore. Heureusement que les pères de la maison surent se tirer d'affaire et nous avons pu faire profession malgré tout. D'ailleurs, le groupe des 22 qui avait pris l'habit le 12 octobre 1922, auquel on adjoint le groupe des 13 postulantes rentrées alors, était fondu, avec toutes les malades qui durent se retirer, à 25 sœurs.

Installation d'une Procure au 29, rue Lhomond, à Paris

Au mois d'avril 1924, Mgr Le Roy installa, au 29 de la rue Lhomond, une *Procure*[24] et y fit venir Sr Michaël Dufay, Sr Jeanne d'Arc Lesur et Sr Marthe Réaux[25]. Tout le monde comprit bien que c'était en vue du rôle qu'il voulait confier à Sr Michaël après la profession.

Il est évident, qu'à chaque pas en avant que faisait l'Institut, Sr Eugénie devait sentir plus douloureusement sa *mise de côté* : elle fut complètement exclue de toute organisation.

Premières professions (5 octobre 1924) et affectations

De ce 5 octobre, le jour de la profession à Béthisy[26], Sr Eugénie ne dit rien dans son cahier. Quelques jours avant la profession Mgr Le Roy était venu à Béthisy et lui dit qu'il avait l'intention de l'envoyer en Afrique[27]. Elle

---

24. Pour installer la Procure des Sœurs spiritaines, Mgr Le Roy avait loué, au 29 de la rue Lhomond, une partie des locaux qui appartenaient alors aux bénédictines du Saint-Sacrement. Sur cet emplacement, celles-ci feront construire, en 1937-1938, un sanctuaire dédié au Christ-Roi. Cet édifice sera démoli quarante ans plus tard et les bénédictines quitteront leur couvent. Ce sont actuellement des appartements qui occupent les lieux.

25. N'oublions pas que ces trois *sœurs* ne sont encore que novices.

26. « Le dimanche 5 octobre, en la fête du Très Saint Rosaire, le T.R.P. Père (le Supérieur général) a présidé à Béthisy-Saint-Pierre la cérémonie de consécration des vingt-trois premières Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit : cérémonie très touchante et très belle dans son intimité. Sur ce nombre, huit vont partir pour le Cameroun, à Yaoundé ; quatre pour la Martinique, où elles doivent remplacer au collège de Fort-de-France les Sœurs de Saint-Paul de Chartres ; quatre pour la villa Notre-Dame à Montana (Suisse), en remplacement des Sœurs de Baldegg. Les autres restent pour la formation des aspirantes. Avec les vingt-trois de cette consécration, les sœurs actuellement présentes sont au nombre de quatre-vingt-dix, toutes animées d'un excellent esprit et profondément attachées à leur vocation. » (*BG,* t. 31, p. 777). Les huit sœurs destinées au Cameroun prennent le paquebot à Marseille le 3 novembre 1924, accompagnées du P. Pierre Richard. (*BG,* t. 31, p. 815). Un autre départ pour le Cameroun a lieu quelques mois plus tard : « Le 17 mai (1925), quatre nouvelles sœurs se sont embarquées à Marseille à destination de Douala (Cameroun), où elles vont établir leur seconde communauté. L'œuvre continue à être visiblement bénie de l'Esprit-Saint : les sœurs professes et aspirantes sont actuellement au nombre de cent-dix et occupent huit maisons : à Jouy-aux-Arches, à Béthisy-Saint-Pierre, à Paris, à Mortain, à Montana, à la Martinique et au Cameroun. On les demande de divers côtés : chaque semestre nous donnera une nouvelle consécration de Sœurs missionnaires, mais malheureusement pas assez nombreuses pour satisfaire à toutes les demandes à la fois. » (*BG,* t. 32, p. 183).

27. Le 7 août 1924 (donc bien avant le jour de la profession) Sr Eugènie écrit dans son journal : « Aujourd'hui, grande visite de Mgr le Très Rév. Père (Le Roy). J'ai pu lui causer. Il me manifeste son désir de m'envoyer en mission. Que j'étais heureuse ! Aller auprès de mes chers petits Noirs ! Mon Dieu, merci. J'ai répondu à sa Grandeur être à sa disposition et prête à faire ce qu'il me dira. Faire la sainte volonté de Dieu ! Aller en Afrique ou rester ici, tout comme Dieu le voudra. Je sens que je n'ai aucun désir, sauf de faire comme on me dira ! Mon Dieu, merci, merci. » Et, quelques jours après, elle sent le besoin de préciser : « Je ne désire aller aux missions que dans l'intention de sauver des âmes. Pour Dieu et les âmes ! » (*Journal,* 10 août 1924)

Photo : Archives Sœurs CSSp.

Première profession des Sœurs du Saint-Esprit, à Béthisy, le 5 octobre 1924

1 : Sr Benoît Clément - 2 : Sr Michaël Dufay - 3 : Sr Jeanne d'Arc Lesur
4 : Sr Eugénie Caps - 5 : Sr Anna Fraboulet - 6 : Sr Maria Viers
7 : Sr Philomène Wildt - 8 : Sr André Schrick
9 : Sr Paul Despretz - 10 : Sr Antoinette Coutton - 11 : Sr Alphonse Weber
12 : Sr Louise Beaumont - 13 : Sr Pierre Prim
14 : Sr Thérèse de l'E.-J. Schaub - 15 : Sr Bernard Bimboës
16 : Sr Joséphine Lievis - 17 : Sr Elisabeth Gillieron - 18 : Sr Agnès Wintz
19 - Sr Geneviève Foreau - 20 : Sr Claire Girard-Pipeau
21 : Sr Marthe Réaux - 22 : Sr Alexandre Bleu - 23 : Sr Adeline Schwartz

lui répondit simplement : « Je suis à votre disposition, Monseigneur », mais elle fut très contente de ce projet (d'être) envoyée en Afrique. Monseigneur consulta ensuite autour de lui. Le R.P. Lithard, prédicateur de la retraite, qui avait suivi Sr Eugénie durant les trois mois de sa maladie à Drancy et qui était au courant de l'opposition de Sr Benoît (destinée à ce premier départ pour l'Afrique) à Sr Eugénie, conseilla à Mgr Le Roy de ne pas l'envoyer ; que sa santé ne supporterait pas les difficultés prévisibles. Et Sr Eugénie eut, une fois de plus, une déception[28].

Mère Adeline était venue de Jouy-aux-Arches pour assister à la profession de ses premières filles et elle pensait qu'au moins, on confierait le postulat de Jouy à Sr Eugénie et elle aussi fut bien déçue, car Sr Eugénie eut son obédience pour retourner à Mortain.

Après la profession, le mandat de notre chère Mère Adeline se trouva terminé et elle retourna dans son couvent[29]. Elle ne nous oublia jamais et ses anciennes novices non plus, surtout nous, ce pauvre groupe des *Alsaciennes* auquel tous les méfaits avaient été attribués.

Sr Michaël Dufay fut nommée directrice principale à la Procure de la rue Lhomond, Sr Benoît, supérieure au Cameroun, Sr Eugénie, directrice de la communauté de Mortain, Sr Élisabeth, maîtresse des novices à Béthisy, où le R.P. Onfroy resta supérieur, Sr Geneviève, maîtresse des postulantes à Jouy-aux-Arches.

Sr Eugénie reprit, dès le 7 octobre, le chemin de Mortain[30] où elle resta jusqu'au 23 septembre 1925. Physiquement, sa santé n'était pas brillante ; moralement, elle se trouvait bien humiliée et broyée[31]. Une amertume et une

---

28. « Monseigneur me disait que j'irai en Afrique et voilà qu'on me dit que non. Eh bien, Jésus, que l'on fasse de moi ce que l'on voudra. Je ne demande rien. Vous seul me suffisez... Dimanche, je saurai ce que l'on fera de moi. Il me semble que je ne suis bonne à rien. Le P. Lithard, prédicateur de la retraite, vient de me dire que, s'il y avait quelque chose à dire, il dirait : Sœur Eugénie n'ira pas en Afrique... » (*Journal,* 2 octobre 1924)

29. Sr Eugénie précise : « Ma chère Sœur Adeline retourna à la maison mère de Saint-Jean de Bassel le 24 octobre 1924. »

30. « C'est avec une grande résignation et un abandon complet à votre divine volonté que j'ai reçu mon obédience pour Mortain. Oui, mon Dieu, comme vous le voulez toujours... Comme directrice, je dois être un modèle vivant de la sainte Règle = donner en tout, partout et toujours le bon exemple. Deux sœurs professes sont avec moi, et cinq novices. » (*Journal,* 28 octobre 1924)

31. « Demain 3 novembre, nos premières sœurs en partance pour l'Afrique quittent notre terre de France pour emporter la Bonne Nouvelle à mes chers frères noirs... Mon sacrifice se dresse devant moi, oh ! Jésus. Je ne pars pas avec elles... Si j'ai été au début de cette œuvre, je ne le suis pas moins maintenant, par mes souffrances dans la retraite, le renoncement, l'immolation de tout moi-même. » (*Journal,* 2 novembre 1924). « Mon Jésus, que j'ai la nostalgie de ma chère Afrique ! Je ne puis entendre le mot *mission*, je ne puis voir une de ses images, ou un récit, sans que je ressente une grande peine. Jésus, que ce sacrifice me coûte ! Vous vous êtes contenté de ma bonne volonté ! Vous m'avez placée dans une œuvre, une maison en fondation, pas organisée. Je ne veux pas me plaindre ! Jésus, tout est pour vous et votre plus grande gloire. » (*Journal,* 23 novembre 1924)

profonde meurtrissure pouvaient se lire dans ses traits que les jeunes novices prirent plutôt pour du dépit. Puis, les exigences qu'elle eut pour du travail bien fait firent souffrir quelques unes.

Sr Eugénie à Allex, chez les *Petits Clercs de Saint-Joseph*

Quand la période d'installation fut terminée à Mortain, elle fut envoyée, le 23 septembre 1925, à Allex, où les Petits Clercs de Suse venaient de s'installer[32]. Ce fut, de nouveau, des installations, avec des moyens de fortune et des conditions difficiles. Au bout de quelques semaines, Sr Eugénie se trouvait déjà à bout de forces et toutes sortes de difficultés se produisirent. Les sœurs avaient l'impression qu'elle fit une espèce d'anémie cérébrale ou une dépression nerveuse. Elle s'irritait sans raison, pour un rien, vivait dans un état de vague (sic), ne se rendant même plus compte qu'elle dépassait l'heure quand elle parlait, etc. La communauté en souffrait ; des lettres de plaintes arrivaient chez Mère Michaël et le R.P. Pascal[33], devenu mandataire de Mgr Le Roy.

Difficultés d'adaptation au Cameroun

En effet, le R.P. Onfroy avait été envoyé par Mgr Le Roy au Cameroun, où de sérieuses difficultés avaient surgi entre pères et sœurs. Difficultés d'adap-

32. JEAN ERNOULT, *Saint-Joseph d'Allex. Aperçu historique,* École Saint-Joseph, Allex, Drôme, 1991, 64 pages.

33. Jean-Baptiste Pascal est né à Moriat (Puy-de-Dôme, le 10 décembre 1856. Le 24 août 1879, il fait profession dans la Congrégation du Saint-Esprit. De 1884 à 1894, il exerce son apostolat au Sénégal. De retour en France pour raison de santé, il est successivement directeur du noviciat de Grignon (Orly) et du scolasticat de Chevilly, jusqu'à un nouveau départ pour le Sénégal en mai 1898. Mais, dès l'année suivante, élu conseiller général, il est de retour en France. Il réside désormais à la maison mère où son influence est importante. Il fait éditer en 1910 le *Directoire spirituel* du P. Libermann, « adaptant à nos (ceux des spiritains) besoins l'opuscule du Vénérable Père ». En 1917, il succède au P. Chauffour à la direction de l'*Archiconfrérie du Saint-Esprit*. Confesseur, prédicateur de retraites, il rend de nombreux services à diverses communautés religieuses. « Peut-être rendit-il encore plus de services aux Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit. Mgr Le Roy l'avait choisi pour le suppléer dans leur fondation lorsqu'il en eut reçu la mission de Rome, et, plus tard, lorsque l'Archevêque de Paris exerça sur elles les droits de l'Ordinaire. Mgr Le Hunsec (successeur de Mgr Le Roy comme Supérieur général) lui conserva cette fonction de guide à la fois spirituel et canonique. Ce n'est pas à nous à apprécier les services qu'il leur rendit. Il fut leur conseiller dans leur première organisation, dans leurs établissements du début. Elles le consultaient à tout instant, et nous croyons pouvoir dire qu'il ne se fit rien d'important dans leur institut sans que le père n'y soit intervenu. Cette direction fut cependant très discrète, car il n'imposait pas ses vues, et si parfois il semblait hésitant à les formuler, il dominait pourtant bien vite cette impression et finissait par faire comprendre toute sa pensée, même s'il ne la faisait pas partager entièrement ». (*BPF*, n° 37, mars 1948, p. 50ss : notice biographique rédigée par le P. Adolphe Cabon).

Photo : Arch. Congrégation du Saint-Esprit - CIM

Les premières Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit au Cameroun
(novembre 1924)

Photo : Archives Sœurs CSSp

Les premières sœurs spiritaines à Allex,, en avril 1926
(P = professe - N = novice)

Emmanuel Chappey (P) - Séraphine Wollenschneider (N)
Eugénie Caps (P) - Cécile Marsallon (N) - Marie Blaise Lallement (N)
Martin Rohmer (P) - Thérèse de l'E.-J. Schaub (P) - Gérard Ritt (P)
Florence Ley (N) - Florent Wernert (P) - François d'Assise Cabedosse (P)

tation, interprétations trop littérales des ordres reçus du R.P. Onfroy, qui auraient demandé une application plus souple ; aussi des illusions que certains pères s'étaient faites et chacun aurait voulu que les sœurs aient été formées à sa façon à lui. En octobre 1925, le R.P. Onfroy amenait un nouveau groupe de six sœurs au Cameroun[34] et effectua la visite des diverses missions. Pendant ce temps, il fut remplacé à la direction de l'Institut par Mère Michaël Dufay[35], à qui Mgr donna le R.P. Pascal comme conseiller et le R.P. Onfroy, fut, lui aussi, *mis de côté*. Ceci fut pour lui un coup inattendu et qui lui laissa une meurtrissure toute sa vie. Il comprit alors mieux le fond meurtri dans l'âme de Sr Eugénie.

Le R.P. Pascal n'était pas disposé favorablement pour Sr Eugénie. Il avait été le directeur de Marguerite Bourgès et l'avait orientée vers le nouvel institut, et cela explique bien des choses. Il vint à Allex faire une enquête et conclut que Sr Eugénie devrait quitter Allex de toute nécessité ; lui fit de fortes observations, mais ne vit pas qu'elle était à bout de forces et de nerfs et qu'il lui faudrait tout d'abord un repos et des soins. C'est le P. Onfroy qui, à son retour du Cameroun, passa par Allex pour se reposer pendant un moment, qui comprit la situation et demanda de l'envoyer à Jouy-aux-Arches pour se reposer quelques semaines[36].

Sr Eugénie dit dans son cahier : « Au bout de six semaines je sentais mes forces physiques décliner et une fatigue générale s'accentua. Durant cinq mois, j'ai continué mon travail, n'en pouvant plus : car, depuis quatre mois et demi, j'avais signalé n'être plus à la hauteur d'accomplir une charge de directrice. Cependant, le bon Dieu permit que l'on ne se rende pas compte de ma fatigue et on me laissa au poste. Vous seul, Jésus, savez tout. »

D'ailleurs, dans toutes les maisons, tant aux missions qu'en France, les supérieures avaient de grosses difficultés pour prendre leur place. Les jeunes professes, ainsi que les novices de deuxième année qui composèrent le personnel des différentes maisons, n'étaient pas habituées d'être maniées et

---

34. « Le dimanche 21 septembre (1925), sous la présidence de Mgr Le Hunsec, onze Sœurs missionnaires ont fait leur consécration à l'apostolat, à Béthisy. Six d'entre elles sont destinées au Cameroun, à la station de Minlaba. Elles seront conduites par le P. Onfroy, leur directeur, qui va sur place se rendre compte de leur vie en mission. Une autre se prépare à se rendre à la Martinique. Ajoutons que les Sœurs Missionnaires sont au nombre de 117, y compris les aspirantes. » (*BG,* t. 32, p. 347).

35. Sr Élise Muller anticipe : elle donne à Sr Michaël le titre de *Mère,* alors qu'à l'époque celle-ci n'a pas encore été élue Supérieure générale.

36. « J'ai quitté Allex le 28 avril 1926, avec le pressentiment que je n'y retournerai pas après ma convalescence... Le R.P. Pascal m'écrit avoir l'intention de m'envoyer pour quelques mois à Montana, afin de me reposer entièrement... » (*Journal,* 15 juillet 1926)

dirigées par une supérieure. A Béthisy, c'était le R.P. Onfroy qui fut tout. Tous les petits palabres des novices passaient par lui. Mais, si, dans les débuts, il avait manqué de connaissance de la psychologie féminine, il eut l'occasion de l'acquérir à ses dépens. Aussi pour finir fit-il sagement la part des choses et comprit que, dans la plupart des cas, il fallait simplement écouter et consoler ou encourager et ne pas tenir compte et bouleverser tout.

Mais quand ces jeunes sœurs furent ensuite envoyées en Afrique et dans les œuvres des pères, elles continuèrent à faire passer leurs petits palabres chez les pères, dont les uns eurent beaucoup de sagesse, mais pas tous ; et les petites histoires étalées font des volumes. Si bien que quelques unes des premières supérieures se découragèrent. Sr Élisabeth, à Béthisy, eut de grands ennuis et donna sa démission ; Sr Geneviève finit par quitter la Congrégation, etc. Au Cameroun, Sr Benoît eut sa bonne part d'ennuis. Puis l'interprétation rigoureuse du règlement occasionnait pas mal de perturbations. Dans ce temps de ferveur, on n'admettait pas des exceptions, des élargissements ou même pas un déplacement de l'heure des exercices. Toute sœur qui ne se pliait pas à ces rigueurs était jugée *n'avoir pas l'esprit religieux*. Beaucoup de difficultés eurent ceci comme origine, et des lettres de plaintes, plus encore des pères que des sœurs, affluèrent à Paris. Bien des documents en font preuve.

Sr Eugénie est envoyée en repos à Montana (Suisse)

Sr Eugénie dut donc quitter Allex le 28 avril 1926, pour se rendre à Jouy-aux-Arches, en repos. Son état de santé était délabré et le docteur jugea qu'il fallait plusieurs semaines de repos.

Le 12 juillet, elle reçut une lettre du R.P. Pascal lui apprenant qu'elle était remplacée par Sr Emmanuel et qu'on l'envoyait à Montana, en repos prolongé, et il ajouta une lettre *personnelle*, un résumé de tous les reproches d'Allex. Elle en fut accablée. Elle fut envoyée encore à une exposition missionnaire à Algrange, puis dut se rendre à Paris à une *réunion des directrices* et, de là, elle vint à Montana le 16 août 1926[37]. Le R.P. da Cruz, reve-

37. « Je quittai Jouy le 10 août, appelée à Paris pour assister à la réunion des directrices. Là j'appris ma nomination au poste de directrice de Montana. Je partis de Paris le 15 août au soir et arrivée ici à midi le 16. Avant de quitter Paris je suis allé à Notre-Dame des Victoires recommander à cette bonne Mère mon futur emploi... » (*Journal,* 23 août 1926)

Photo Arch. Congrégation du Saint-Esprit - CIM

Montana : la chapelle (vers 1930)

Photo Archives Sœurs CSSp

Le P. João da Cruz est né à Pavoa de Varzim, au Portugal, le 17 juillet 1883. Il fait ses études chez les Pères du Saint-Esprit, au Portugal, en France et enfin à Rome, au Séminaire français. Son temps de professorat au scolasticat spiritain du Portugal est interrompu par la Révolution de 1910. Emprisonné, il réussit à s'évader et à gagner la France. Il ne reverra jamais plus son pays natal. En France, le P. da Cruz contracte la tuberculose et passe quelque temps au sanatorium de Bligny. Il poursuit sa convalescence aux Taulettes, à Bluche (Valais suisse), où il fait la connaissance du P. Edouard Paix. Tous deux forment le projet d'établir en Suisse un sanatorium pour le clergé et les religieux. En fait c'est le P. da Cruz qui poursuit seul (le P. Paix est parti en Oranie) la réalisation du projet, à Montana. Le 8 décembre 1919, le P. da Cruz prend la direction de la Villa Notre-Dame, équipée pour recevoir une trentaine de malades ou convalescents, prêtres ou séminaristes. Il restera plus de quarante ans dans l'établissement, y donnant des cours aux séminaristes et se faisant en toutes occasions l'ardent propagandiste de la dévotion à Notre-Dame de Fatima. Ses conférences spirituelles sont très appréciées et il est estimé comme confesseur et directeur de conscience. Ce dernier rôle, il le remplit de façon exemplaire auprès de Sr Eugénie Caps, disant lui-même : « J'ai toujours été très ferme avec son âme, tout en étant bon, très bon ». Le P. da Cruz meurt à Montana le 20 avril 1962, à l'âge de 79 ans.

nant de leur Chapitre général, dans lequel Mgr Le Roy, gravement malade depuis quelque temps, fut remplacé par Mgr Le Hunsec, voyagea avec Sr Eugénie qui lui dit dans le train : « J'ai l'impression de rentrer dans le port ». A la réunion des directrices, elle apprit que ce n'était pas en repos prolongé qu'elle allait à Montana, mais comme directrice de la communauté.

Je me trouvais toujours dans cette communauté de Montana. Après avoir été directrice de la communauté aussitôt après la profession, je fis une rechute, au printemps 1925, qui me mit de nouveau en danger de mort, et c'est Sr Charles Walch qui vint me remplacer. Sr Madeleine et Sr Marie-Anne étaient également encore dans la communauté. Depuis 1923, nous n'avions pas revue Sr Eugénie, mais quand nous la revîmes, nous ne la reconnaissions presque plus. Ses traits étaient douloureux, ses yeux tristes et ses manières inquiètes. Elle n'osait presque pas parler et jetait toujours un coup d'œil autour d'elle pour s'assurer qu'elle n'était pas surveillée. C'était presque comme les gens qu'on a vu revenir des camps de concentration. Comme cela nous faisait mal ! Il fallait bien des semaines et des mois, entourée d'amitié et de compréhension, avant qu'elle ne retrouvât sa gaieté et son calme.

Ce qu'on avait beaucoup reproché à Sr Eugénie, c'était son besoin de parler de *son œuvre* et de faire des confidences imprudemment. Ces *confidences* n'étaient pas comprises pour la plupart, Sr Eugénie put bien s'apercevoir que ses difficultés et ses souffrances des débuts n'intéressaient guère les sœurs et que d'autres interprétaient ses meurtrissures de dépit. Cela ne l'empêchait de parler quand même. Elle était comme une mère à laquelle on a enlevé son enfant, toutes ses pensées, ses paroles, ses affections, ses souffrances étaient concentrées sur *son œuvre*. Nous qui avions partagé avec elle bien des peines et des joies, nous étions plus à même que d'autres à la comprendre et à lui aider à monter son calvaire avec courage.

Elle trouva dans le R.P. da Cruz le guide et directeur que, depuis la séparation d'avec M. l'abbé Eich, elle n'avait plus rencontré et qui lui aida à sanctifier ce fond meurtri de son âme et à accepter généreusement ce douloureux *mis de côté*. Et cela non plus n'allait pas toujours tout seul. Le R.P. da Cruz, comme directeur d'âme, était exigeant et ne passait rien[38] ; d'aucuns disaient : « Il fallait plier ou casser ! »

---

38. Le 25 mai 1927, Sr Eugénie écrit : « Mon Jésus, merci du directeur que vous m'avez donné. Ainsi je marcherai en voie sûre. Lui, par Vous, Vous par lui, me ferez suivre le chemin qui conduit à l'amour éternel. J'obéirai à mon directeur, P. Cruz, Cong. St Esprit, je me soumettrai toujours. Je m'ouvrirai entièrement et suivrai la ligne de conduite qu'il me donnera. » Pourtant, plus tard, elle éprouve le besoin

Autorisation légale. Premier Chapitre général

Je reviens ici un peu en arrière. Fin novembre 1925, Mgr Le Roy envoya à Sr Eugénie la demande d'autorisation légale à signer. Elle lui répondit : « Merci, Mgr, d'avoir encore pensé à moi, je me croyais oubliée. » Mgr lui répondit : « 17 novembre 1925 – Ma chère Sœur. Il est bien juste et bien naturel que vous soyez la première à apposer votre signature à la demande d'autorisation que nous allons présenter. Je n'oublie pas en effet, je n'ai jamais oublié, ni moi, ni personne, la part que la miséricordieuse Providence vous a donnée dans la fondation de votre cher Institut des Sœurs missionnaires. Si, dans la notice de propagande qui a été éditée, il n'est pas question des tout premiers commencements, c'est que le public n'a aucun intérêt à connaître les idées du cher abbé Eich[39], ni l'opposition de Mgr Pelt, ni les difficultés de Farschwiller. Tout cela sera dit, mais plus tard, quand l'histoire de l'Institut sera faite. A ce propos, je vous serais reconnaissant si, dans vos moments de loisir, vous écriviez vos souvenirs, très simplement, avec les dates précises, depuis Bouzonville, jusqu'à votre entrée à Jouy. De même, si vous avez gardé les lettres que je vous ai écrites, je serais content d'en avoir la copie, car je n'ai pas gardé de double ».

Ces démarches pour l'autorisation légale aboutirent à la réception du récépissé de la demande d'autorisation légale, le 20 janvier 1927. Ce qui nous mit dans une situation légale et nous permit d'évoluer désormais normale-

---

de se confier à quelqu'un qui, peut-être, est moins sévère avec elle : « Dans mes difficultés, je me suis adressée à Monsieur le Curé Paillotin, notre confesseur extraordinaire. Il me donne des conseils qui me font grand bien. Aussi je reste tranquille pour tout ce qu'il décidera... » (*Journal,* 19 décembre 1930). Et, plusieurs fois par la suite (4 janvier 1931, 10 janvier, 1er février) elle fait allusion aux conseils reçus de *M. le Curé.* Le 1er février, elle écrit même : « Il est pour moi plus humain et plus Père, me semble-t-il, que mon confesseur ordinaire (le P. Cruz) qui me rebute souvent, qui voudrait de moi la perfection absolue et qui ne paraît pas tenir assez compte de ce fond meurtri de mon âme, qui ne se cicatrise pas si vite... » Le P. da Cruz, qui a toujours eu connaissance des notes de Sr Eugénie, a noté, sur le *Journal* même ses réflexions, dont ces quelques lignes : « En réalité, j'ai bien compris tout ce fond de son âme, meurtri par les épreuves, les déceptions et les grandes humiliation de sa vie de Fondatrice... J'ai aussi très bien compris l'épuisement de ses forces physiques, consécutifs à tous ses travaux et épreuves de Fondatrice... Mais, avec cela, j'ai toujours été ferme avec elle... En fait, de ses droits de Fondatrice, tout en les reconnaissant pleinement, je l'ai toujours poussée à les sacrifier humblement, en faveur de l'union, de la paix, de l'intérêt de l'œuvre elle -même... Il faut d'ailleurs reconnaître qu'elle a toujours accepté et suivi ces idées, ces sentiments et cette direction, au sujet de ses droits de Fondatrice et de son effacement dans l'Institut... » Dans cette longue note, le P. da Cruz s'explique aussi sur la question des hésitations de Sr Eugénie entre deux directeurs, ce qui se résolut par un entretien *amical* où tous deux tombèrent d'accord sur l'attention à apporter à *l'état d'épuisement* de Sr Eugénie.

39. M. l'abbé Eich : voir *Mémoire Spiritaine,* n° 1, p. 27 ss. et n° 2, p. 33 ss.

ment comme institut religieux. Ceci obtenu, Mgr décida que le premier Chapitre général aurait lieu au cours de l'année et le 25 juillet fut fixé pour l'élection de la première Supérieure générale.

Sr Eugénie se rendit à Paris pour ce Chapitre général qui élut Mère Michaël Dufay première Supérieure générale, ce qui confirma donc sa *mise de côté* définitive et officielle, à quoi elle s'était bien attendu d'ailleurs. Mgr Le Roy écrit une lettre à M. l'abbé Eich, pour l'avertir et il lui dit que le comportement de Sr Eugénie en cette occasion fut parfait, qu'elle ne montra nul dépit et qu'elle édifia tout le monde par son attitude humble et respectueuse. De là, Sr Eugénie se rendit à l'Exposition missionnaire de Bouzonville où elle revit Mgr Pelt et M. l'abbé Eich, qui lui donna encore de bons conseils.

La santé de Sr Eugénie était très altérée, son système nerveux était très ébranlé et, à la moindre contrariété, elle eut la digestion coupée, des migraines, des longues nuits sans dormir.

Si le grain de froment ne meurt...

Aussi elle profita pour aller voir à Forbach le chirurgien qui l'avait opérée en 1921. La radio montra une descente et déformation d'estomac considérable, un rein déplacé, intestins en mauvais état, ce qui pouvait bien expliquer ses nombreuses indigestions et malaises et le docteur conseilla une opération pour relier directement l'estomac, à l'endroit où il touchait l'intestin, à celui-ci.

Mais, avant de se décider à subir cette opération, Mère Michaël voulut qu'elle voit encore une autre chirurgien, à Metz, et celui-ci trouva que cette opération étant chanceuse n'était pas à conseiller ; elle pouvait réussir ou pas réussir et rendre les choses pires qu'avant. Aussi, en dernier lieu, on préféra ne pas l'entreprendre.

En allant à Forbach, Sr Eugénie revit avec beaucoup d'émotion Farschwiller, M^me^ Meyer... puis elle se rendit à Jouy pour un mois et revint ensuite à Montana.

Son état maladif, ses nombreuses migraines n'étaient pas favorables à l'exercice de sa charge de supérieure. Aussi le R.P. da Cruz lui conseillait de demander à en être déchargée, ce qu'elle fit humblement et, au mois de mai 1928, Mère Michaël ayant accepté la démission de Sr Eugénie, je fus nommée supérieure. Tout en l'entourant de bonté et de compréhension, je ne pus l'empêcher de souffrir. « Etre rien et rien que ce rien... » Elle passa de longs mois d'impuisance et de souffrances de tout genre. Ce fut vraiment l'anéantisse-

ment le plus total, et son tempérament fier, fort, énergique et entreprenant finit bien par être broyé et brisé.

Au mois d'août 1929, elle dut être hospitalisée à l'hôpital de Sierre, pour une opération d'un rein que les médecins n'arrivaient plus à rentrer dans sa cavité. Après cette opération, elle resta très fatiguée.

Au mois de juillet, elle eut une grande joie lors de l'approbation de nos Constitutions, à l'essai pour sept ans. Elle n'était cependant pas sans une certaine inquiétude. Elle n'avait été consultée absolument pour rien et elle n'était pas sans se rendre compte d'une certaine tournure monacale, et toutes sortes de bruits venaient à ses oreilles : Mère Michaël n'aimait pas l'esprit du Vénérable Libermann et se tournait facilement vers les jésuites, puis les pères, de tous côtés, commençaient à s'alarmer du renvoi des aspirantes qu'ils envoyaient dans l'Institut. Surtout l'Alsace-Lorraine eut à déplorer de nombreux renvois. Le R.P. da Cruz avait été prêcher une retraite à Jouy-aux-Arches et, de là, avait profité pour aller à Neufgrange, Bouzonville, où il vit M. l'abbé Eich, Farschwiller, Saint-Jean de Bassel... Partout il eut des échos de mécontentements contre l'administration de l'Institut. Tout cela, Sr Eugénie le connut, et bien des fois elle répétait : « Mon Dieu, si vraiment vous voulez cette œuvre, vous saurez la conduire à bonne fin ».

Le R.P. da Cruz avait apporté de sa tournée en Lorraine beaucoup de documents. Il avait vu à Neufgrange les lettres de Sr Eugénie, de M. l'abbé Eich, de Monseigneur Le Roy, recueilli beaucoup de témoignages et de renseignements, et il ne douta jamais que la vraie fondatrice de notre Institut fut incontestablement Sœur Eugénie Caps.

Et Sr Eugénie ne douta jamais que l'Institut fut voulu de Dieu et qu'il était surtout l'œuvre du Saint-Esprit, car, si, à travers toutes les difficultés, maladresses et inexpériences des uns et des autres, il était encore debout et se développait, c'est que vraiment il était l'œuvre du Saint-Esprit.

Difficultés pour l'admission aux vœux perpétuels

La pauvre ne se douta pas du dernier coup qu'on allait lui porter. Octobre 1930 allait être le moment où le premier groupe des sœurs devait faire les vœux perpétuels. Mère Michaël fit une sévère révision du groupe de Farschwiller. Sr Marie-Pierre, Sr Joséphine Libis, Sr Louis de Gonzague Klein, après un séjour au Cameroun furent renvoyées, pas admises aux vœux perpétuels. Puis elle trouva que Sr Eugénie n'était pas faite pour la vie religieuse, que

des engagements perpétuels étaient beaucoup trop lourds pour elle, etc. et elle demanda au R.P. da Cruz son concours pour l'amener à se retirer. Il y eut un échange de lettres et de rapports entre Mère Michaël et le R.P. da Cruz.

Afin que je ne sois pas présente à ce renvoi, Mère Michaël m'envoya, à la fin du mois d'août 1930, à la Martinique. Les pères de Montana protestèrent et le docteur de la maison crut devoir appuyer leur protestation en écrivant à Mère Michaël, dans une lettre, que ma présence était absolument nécessaire à Sr Eugénie, etc. Mais mal lui en prit d'avoir dit cela, et c'était une preuve de plus que Sr Eugénie ne pouvait faire ses vœux perpétuels si elle avait besoin de moi ; et tous les reproches d'Allex revenaient à la surface.

Quand je suis arrivé à la maison mère pour mon départ à la Martinique, fixé au 28 août, le R.P. Pascal me parla de Sr Eugénie et me dit qu'elle n'avait aucun esprit religieux, qu'à Allex elle prenait du vin à table sans mettre de l'eau, qu'on l'avait vu sucer des bonbons un après-midi, etc. Devant ma surprise, il s'arrêta et je lui dis : « Mon Père, alors je ne comprends plus ; l'esprit religieux consiste donc à ne pas boire de vin sans eau? » Le père eut un sursaut. Puis j'ai continué : « Vous ne voyez donc pas que la pauvre sœur est une grande malade ; vous-même avez vu ses radios et propositions d'opération ; son estomac ne supporte pas beaucoup de liquide, il faut le lui pardonner et croire que beaucoup des petits énervements sont à attribuer à son état maladif. Si, à Allex, il y eut beaucoup de plaintes contre elle, depuis plusieurs années elle vit tranquillement dans la communauté de Montana ». Puis je le suppliais de ne pas nous infliger cette douleur de la voir renvoyée de son Institut. Pour finir, le père pensa que, peut-être, on pourrait lui permettre de continuer des vœux annuels, puisque le *Conseil* avait voté négatif pour ses vœux perpétuels.

Là-dessus, je me suis embarquée pour la Martinique, navrée et inquiète. J'ai su ensuite, par le R.P. da Cruz, que, après mon départ, Mère Michaël lui écrit, vu que Sr Élise était persuadée que c'était surtout son état maladif qui était en cause, on lui accordait de faire des vœux annuels. Le père essaya donc de faire accepter à Sr Eugénie cette solution, mais elle en fut très meurtrie et découragée. La lutte continua donc entre le père et Mère Michaël qui enfin, devant la perspective d'un recours à Rome, céda et accorda, malgré le vote négatif du Conseil, les vœux perpétuels à Sr Eugénie.

Mais, pour Sr Eugénie, ce fut douloureux et accablant[40]. Sa santé s'en

40. S'est-elle exprimée à ce sujet? Il n'y a rien dans son *Journal* entre le 14 juin 1927 et le 19 décembre

ressentit fortement. Les pères obtinrent de Mère Michaël l'autorisation de l'envoyer pendant quinze jours à la plaine, à Bois-Cerf, à Lausanne. Ce changement lui aida à se calmer, mais sa santé ne se remit pas.

Le décès de M. l'abbé Eich

Vint le mois de janvier 1931[41]. Le 16 janvier, elle reçut la nouvelle de la maladie de M. l'abbé Eich et le 18, celle de sa mort. Quelle douleur ! Elle dit : « Il viendra me chercher ». Quelques jours après, elle écrit dans son cahier : « Mon Jésus, fiat ! et que votre sainte volonté soit faite !... Je recevais la nouvelle de la mort de mon premier père spirituel, M. l'abbé Eich, qui a eu une si grande part dans certaines phases de ma vie et de ma vocation et de notre œuvre. Oui, mon Jésus, je vous le donne ! Vous me l'aviez donné. Maintenant qu'il est près de vous, je le sens plus près de mon âme, s'occupant d'elle[42]... »

Les obsèques de M. l'abbé Eich à Forbach furent un vrai triomphe, mais il y eut une surprise douloureuse pour le clergé et tout le peuple de la Lorraine : *aucune sœur du Saint-Esprit* n'était présente.

Les derniers jours

La santé de Sr Eugénie allait de plus en plus mal, les indigestions et migraines devenaient presque continuelles. Le chirurgien qui l'avait opéré des reins, il y avait un an, jugea une opération nécessaire, qui eut lieu le 4 mars à l'hôpital de Sierre. Ce fut une grave opération, tout était malade et ulcéré. Le docteur dit :« Ce qu'elle a dû souffrir ! » Puis l'opération se passa bien ; pendant quelques jours tout allait bien, lorsque, dans la nuit du 13 mars, survint

---

1930. Son directeur, le P. da Cruz, dans les annotations dont nous avons parlé plus haut, écrit : « Ces derniers temps, avec les tristes affaires de ses vœux perpétuels dont elle s'est rendue un peu compte, les amertumes et les luttes ont été plus intenses... Ma direction lui a semblé douteuse ou pénible et elle est allée se confier à M. le Curé... »

41. « Mon Jésus, ce fut hier le dixième anniversaire de la Fondation. Merci ! merci, mon Jésus, de tout, tout ! Gardez l'Œuvre et faite qu'elle dure toujours, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes abandonnées de l'Afrique païenne... et qu'elle se reconstitue là-haut pour toujours. » (*Journal,* 7 janvier 1931)

42. « C'est lui, ajoute-t-elle, qui m'apprit mieux à vous connaître, à vous aimer, à vous servir ; qui me guida dans les années de ma jeunesse, de 1913 à 1921. »

une complication du côté des intestins, une obturation consécutive à l'opération. Une nouvelle opération fut tentée qui ne la sauva pas. Le 15 mars, tout espoir était perdu et elle reçut l'extrême-onction de M. l'aumônier de l'hôpital. De l'hôpital, on téléphona à la Villa Notre-Dame, mais il y eut une tempête de neige et point de funiculaire, ce soir-là, et il fallait attendre le matin. Sr Charles (supérieure depuis mon départ en août) descendit par le premier funiculaire, suivi du R.P. da Cruz ; ils trouvèrent Sr Eugénie mourante. Elle ne parla plus et à 11 h 45, le 16 mars, elle rendit son âme à Dieu. Un grand calme et une paix impressionnante se répandit sur son visage. Tout le monde fut consterné de cette rapidité avec laquelle tout s'était passé.

Témoignages, après la mort de Sr Eugénie

Mère Michaël, avertie par télégramme, vint pour son enterrement qui eut lieu le 18 mars dans la soirée, au cimetière de Saint-Maurice de Laques (qui fut, en ce temps-là, la paroisse de Montana, station de malades). C'était la veille de la fête de saint Joseph (qui, en Suisse, est fête chômée) et, au moment de la descendre dans la tombe, toutes les cloches des églises d'alentour se mirent à sonner à grande volée la fête de saint Joseph.

Si le grain de froment ne meurt, il demeure seul, mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits.

A Jouy-aux-Arches eut lieu ce jour-là une prise d'habit sous la présidence de Mgr Pelt qui apprit là la mort de Sr Eugénie Caps. Il fut très ému et frappé de ce qu'elle suive de si près M. l'abbé Eich dans la tombe, et il dit : « Dieu les avait unis dans la fondation de votre Congrégation, il les unit maintenant dans la mort et pour l'éternité ».

Mgr Le Roy fut, lui aussi, douloureusement surpris de cette mort prématurée de Sr Eugénie. Il écrit un article à sa mémoire dans les *Annales Apostoliques* du mois d'août 1931 : « Nous apprenons avec une douloureuse surprise la mort, à l'âge de 38 ans, de la Sœur Marie-Eugénie Caps, SSp, à la clinique de Sierre (Valais, Suisse). La Sœur Marie-Eugénie Caps est à l'origine du jeune Institut des Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit qui compte aujourd'hui environ 200 membres... » Puis il raconte la *rencontre providentielle* de Neufgrange, ainsi que *Farschwiller*, puis il conclut : « Malheureusement la santé de Sœur Marie-Eugénie ne lui a jamais permis de remplir aucune des fonctions principales auxquelles elle semblait destinée. Elle s'est

retirée à notre sanatorium de Montana et c'est là qu'elle vient d'achever sa brève carrière, après avoir été l'initiatrice d'une œuvre modeste, mais qui continue à nous rendre de très précieux services. »

Conclusion

Enfin, nous connaissons maintenant comment elle s'est *retirée*. Les pères de Neufgrange publièrent aussi quelques articles sur la mort de Sœur Eugénie, mais dans l'Institut, aucune allusion ne fut faite de son rôle providentiel dans la fondation. On annonça sa mort comme celle de la dernière des sœurs. Que de souffrances cela a pu causer à celles qui furent témoins des débuts.

Puis le silence s'est fait dans l'Institut sur Sr Eugénie et les débuts. Un voile fut jeté sur le *mystère*.

Le R.P. da Cruz recueillit les documents de partout, de Sr Eugénie et de M. l'abbé Eich, grâce auxquels on pourra, après nous, établir l'histoire véritable.

Le 11 mars 1923, Sœur Eugénie écrit dans son cahier : « ... peu importe cependant, car je n'ai travaillé que pour Dieu. Moi je me résigne en tout. La vérité sortira un jour, j'ai confiance en Dieu. Je me fie à Dieu et non aux hommes... » (Ce 11 mars je suppose être le jour où la brochure fut lue : *...ni fondateur... ni fondatrice*).

Quand Dieu veut créer une nouvelle Congrégation, il confie la réalisation à des hommes ; en général, pas à un seul homme, mais il choisit qui il veut et lui confie le rôle qu'il veut, Lui. Et chacun contribue à la réalisation d'une fondation en remplissant le rôle que Dieu lui a donné. L'histoire discernera bien dans notre cher Institut ces différents rôles donnés par Dieu et établira que l'initiative d'une Congrégation uniquement missionnaire fut donné à Sr Eugénie Caps dans la vision du 25 avril 1915, qu'elle réalisa ensuite en collaboration avec M. l'abbé Eich, que Mgr Le Roy intervint au temps marqué par la Providence, que c'est à lui que l'Institut doit son existence canonique et légale et qu'à ce titre nous pouvons dire *notre vénéré fondateur,* comme pour Sr Eugénie *notre fondatrice*, que c'est lui qui, avec le concours du R.P. Onfroy et de Mère Michaël Dufay organisa l'Institut, que notre chère Mère Michaël fut notre première Supérieure générale qui, par ses qualités remarquables, son nom, sa fortune, son prestige dans le monde donna à l'Institut une position honorable dans la société.

Si Dieu veut avoir besoin, pour ses œuvres, des hommes, il sait bien que ces hommes choisis par Lui mettent cependant, à côté de leur bonne volonté et leurs qualités, aussi des défectuosités, des maladresses, des lacunes et des inexpériences dans la réalisation de leurs rôles, et que de là naissent des souffrances immenses. Mais c'est précisément de ces souffrances qu'il veut avoir besoin également pour cimenter les fondations.

La *mise de côté* de Sr Eugénie Caps, son broiement et son écrasement ne peuvent s'expliquer que par le mystère de la croix. Depuis la mort du Christ sur la Croix nous savons qu'aucune œuvre de Rédemption ne peut s'opérer que par la Croix. Et la Croix, depuis toujours, fut scandale pour les Juifs et folie pour les Grecs, mais, pour nous, elle est signe d'espérance et de salut.

C'est en toute sincérité que je vous ai raconté notre chemin de la Croix. Dieu m'a associée à notre chère Mère Marie-Eugénie Caps dans la réalisation de la fondation et dans sa *mise de côté*. En vous exposant toute cette relation, je vous raconte, en toute simplicité et vérité, ce que j'ai vu et vécu.

Maison mère, le 4 mars 1966
Sr Élise Muller

ANNEXE

Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit. Histoire d'une fondation. *Sous ce titre nous avons fait paraître quatre articles. Le premier reproduisait le texte d'une conférence de Sr Josefa Maria Fernandes, mais à partir du n° 2 nous avons laissé la parole à Sr Élise Muller, auteur d'un long récit sur les origines de la Congrégation, dont nous n'avions pas eu connaissance au départ. La première partie du récit de Sr Élise a donc en fait, dans notre n° 1 été remplacée par la conférence de la Sr Josefa. Or Sr Élise avait fait précéder son récit des origines d'une lettre introductive où elle expliquait comment un certain nombre de documents d'archives avaient pu, après quelques péripéties, être rassemblés. Elle avait voulu aussi donner le texte du* Décret d'érection canonique de la Congrégation, *décret dont Eugénie Caps n'a jamais eu connaissance, et qui pendant longtemps n'avait pas été porté à la connaissance de l'ensemble des membres de l'Institut. Il nous paraît nécessaire de donner quelques précisions sur ce document, d'après la présentation qu'en fait la Sr Élise au début de son manuscrit* Origine de la Congrégation.

(En mars 1922, Mgr Le Roy fait parvenir au cardinal van Rossum, préfet de la Propagande ces « Informations » :)

Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit

I – Origine de la Fondation

Au cours de ces dernières années, une jeune et vaillante chrétienne de Bouzonville, au diocèse de Metz, Marie Eugénie Caps, groupa autour d'elle quelques-unes de ses amies, dans la pensée de se consacrer à Dieu pour les missions étrangères. La guerre finie, M^elle^ M. Eugénie Caps se mit en relation avec les Pères du Saint-Esprit de Neufgrange (Lorraine) et, par eux, avec Mgr Le Roy, Supérieur général de la Congrégation.

Celui-ci, à cette époque, cherchait précisément des religieuses pour remplacer les Sœurs allemandes qui avaient dû quitter les missions du Cameroun et de l'Est africain, dont la Congrégation du Saint-Esprit est chargée. Aussi la proposition de M^elle^ Caps lui parut-elle providentielle, d'autant plus que, peu après, d'autres jeunes filles, de différents points de la France, s'offraient pour le même but.

Étant donc allé à Rome, en janvier 1921, il crut devoir présenter le projet de fondation à sa sainteté Benoît XV, qui l'accueillit avec empressement et, de lui-même, voulut le bénir et l'encourager par une lettre très bienveillante.

Son Em. le cardinal van Rossum, préfet de la Propagande, s'intéressa, lui aussi, beaucoup à la fondation et recommanda à Mgr Le Roy de tout faire pour la mener à bien.

II – La Fondatrice

Marie Eugénie Caps est née le 3 juin 1892 à Loudrefing, au diocèse de Metz, de parents très chrétiens. Elle-même s'est toujours montrée très pieuse, d'une piété sérieuse et forte. Elle a un caractère énergique et parait vraiment n'avoir en vue, dans son projet, que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Monsieur l'abbé Eich, vicaire à Bouzonville, voulait la diriger de préférence vers la vie contemplative, mais elle se sentait invinciblement portée vers les Missions, surtout vers les Missions d'Afrique, et c'est dans ce but qu'elle s'est adressée à la Congrégation du Saint-Esprit. Ni elle, ni ses compagnes ne se sentaient disposées, pour la réalisation de leurs projets, à entrer dans une autre congrégation. Elles voulaient et veulent une fondation uniquement missionnaire.

(Pour les autres parties des Informations, Sr Élise ne donne que les titres :)

III : Raisons de la nouvelle Fondation – IV : Nom et titre – V : Costume des Novices et des Professes – VI : Les Œuvres – VII : Les ressources

(Un an plus tard, Rome donnait suite à ces «Informations» :)

Décret

Désirant aider les missionnaires catholiques travaillant dans les pays soumis à la S. Congrégation de la Propagation de la Foi, surtout pour ce qui concerne l'éducation et l'instruction religieuse des jeunes filles indigènes, quelques pieuses femmes, munies de l'autorisation de l'évêque de Metz, et, sous la direction de Marie Eugénie Caps, du diocèse de Metz, se sont établies dans un immeuble à leur convenance à Jouy-aux-Arches, du même diocèse, et se sont mises à pratiquer avec ferveur la vie religieuse comme on la vit dans des Congrégations religieuses destinées aux Missions.

Récemment, elles se sont adressées au Souverain Pontife, suppliant Sa Sainteté de vouloir bien ériger canoniquement ce nouvel Institut sous le nom de Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit et de le mettre sous la dépendance immédiate de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, vu qu'il est exclusivement destiné aux Missions.

Cette supplique a été exposée au Souverain Pontife Pie XI par le soussigné secrétaire de cette Congrégation en l'audience du 26 février ; Sa Sainteté a daigné l'agréer favorablement sur tous les points et a ordonné de répondre par ce Décret.

Donné à Rome, au palais de la S.C. de la Propagation de la Foi, le 22 mars 1923.

G.M. Card. van Rossum, Préfet

Franciscus Marchetti-Selvagiani, archevêque de Silencia, secrétaire

(Et Sr Élise fait suivre le texte de ce décret des commentaires suivants :)

Les *Informations* entre les mains du cardinal van Rossum firent leur chemin et aboutirent à ce *Décret d'érection canonique*, dit « anticipé » par Mgr Le Roy, « prématuré » par les cardinaux, puisqu'il n'y avait par encore *Constitutions, maison mère, etc.*

Mgr Le Roy, n'étant pas informé de ce cheminement, crut les *Informations* oubliées ou perdues à la Propagande et, le 1er mars 1923, il déposa, à la S.C. des Religieux cette fois-ci, un autre rapport d'informations dans lequel il présenta les choses autrement. Au lieu de *Fondatrice*, il dit *Fondation,* pour ainsi dire *ni Fondateur, ni Fondatrice,* c'est l'Esprit-Saint qui nous a *suscitées.* Et ceci, à la suite de graves difficultés intervenues pendant cette année 1922, lors de la fusion du groupe de Farschwiller avec un groupe d'aspirantes recrutées par Mgr Le Roy et les pères de l'intérieur de la France, et dans lesquelles difficultés Sr Eugénie Caps fut *mise de côté.* Aussi on comprend la surprise de Mgr Le Roy quand il reçut, quelques jours après avoir déposé ce rapport, le Décret qui maintenait Marie Eugénie Caps à la tête de la Congrégation. Ce Décret donna ensuite bien des difficultés à Mgr Le Roy. Pendant plusieurs années, on essaya de le faire annuler. Évêques et cardinaux se sont penchés sur ce Décret qui avait brûlé toutes les étapes de procédures normales, mais ils déclarèrent que le pape seul pouvait annuler ce vrai décret, signé par lui, et donnèrent à Mgr Le Roy le conseil d'adresser une supplique au pape et de bien expliquer le cas, que peut-être le pape l'annulerait. Mais Mgr Le Roy ne jugea pas utile de faire cette supplique, et le Décret trouva, avec l'approbation des Constitutions, son accomplissement et sa valeur.

Qui ne voit, dans tout cela, l'intervention de la divine Providence qui maintenait, malgré la *mise de côté* par les hommes, la personne qu'il avait choisie pour être la mère de notre chère Congrégation. Dieu permit que Sr Eugénie mourut en 1931 sans rien connaître de tout cela, meurtrie et humiliée jusqu'à la mort.

Le 4 mars 1922, elle écrivait dans son *Journal :* « Mon Dieu, tout ce que vous voudrez et permettrez. Maintenant que le Nid est préparé, que le plus difficile est passé, broyez votre petit instrument, mettez-le dans un coin, tout ce que vous voudrez. Pourvu que vous soyez glorifié, que les âmes de mes chers Noirs soient sauvées, le reste ne compte pas. Seigneur, donnez-moi la force d'aller jusqu'au bout, de vous servir avec fidélité. »

Et vraiment, elle fut mise dans un coin et broyée.

Photo Lambert à Fougères

La famille MICHEL en 1921. Au deuxième rang, debout derrière son père, Joseph. Au premier rang : assis à côté du père, Léandre; assis à côté de la mère, Maurice.

Dans le parc des *Violettes*, à Rozay-en-Brie,soixante-douze ans plus tard, en 1993, les trois frères MICHEL. *De g. à dr.* : Maurice, Frère des Ecoles chrétiennes ; Joseph, spiritain ; Léandre, spiritain.

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 51 à 88.

Histoire d'un historien spiritain : le Père Joseph Michel (1912-1996)

Jean Ernoult & Paul Coulon

Sur le verso de la page de garde du *Livre du Souvenir,* nécrologe spiritain mis à jour en juillet 1996, figure en exergue le texte suivant : « Cette édition 1996 du nécrologe spiritain comprend 5 711 noms, de Claude Poullart des Places, décédé le 2 octobre 1709, à son biographe, le P. Joseph Michel, décédé le 23 juin 1996. »

Ce n'était pas trop de rendre ainsi hommage au P. Joseph Michel pour son livre, paru en 1962, sur *Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709*[1]. Une recension de l'époque en reconnaissait toute la valeur : « L'étude du P. Michel constitue une importante contribution à l'histoire spirituelle du XVIII[e] siècle français, qu'elle renouvelle en plus d'un point.[2] » Et ce n'est pas, on le verra, le seul ouvrage que le P. Michel nous a laissé.

Par ailleurs, loin d'être un historien en chambre, Joseph Michel avait lui-même pris une part active à l'histoire en train de se faire dans les années 1950-1958 lors du débat sur la colonisation et la décolonisation.

---

1. Paris, Ed. Saint-Paul, 1962, 352 p.
2. Recension de François de Dainville, dans *Etudes,* t. 317, avril 1963, p. 125.

Sans prétendre écrire une véritable biographie de Joseph Michel, nous avons toutefois voulu dépasser la simple chronologie biographique. Nous avons pris soin, avec l'aide d'outretombe de nombreux souvenirs, notes et explications rédigés par Joseph Michel lui-même, de mettre en relief les sources de ses prises de position et de sa pensée, de situer son action dans son contexte général et personnel[3].

Heurs et malheurs d'une vocation

Louis Michel, agriculteur à Beaucé (Ille-et-Vilaine) et sa femme Joséphine, née Harel, mariés en janvier 1900, ont élevé douze enfants. Joseph, né le 8 juin 1912, est le neuvième. Une famille si nombreuse, à cette époque, même si ce n'est pas fréquent, n'est quand même pas une exception. Mais ce qui est exceptionnel, c'est que, sur les douze, neuf sont devenus religieux (deux sont morts en bas âge).

L'aîné, Louis, a montré la voie en se faisant frère des écoles chrétiennes. Il est décédé à Nantes, en 1943, à l'âge de 41 ans. Pierre, lui, s'est marié et a eu lui-même dix enfants. Joséphine, religieuse chez les augustines de Fougères, est décédée durant l'été 1996, à 93 ans. Marie-Joseph, moniale chez les bénédictines du Saint-Sacrement, à Caen, est décédée, en 1993, à l'âge de 88 ans. Lucie, qui a suivi sa sœur chez les augustines, y meurt prématurément à l'âge de 25 ans. Jean, a été frère des écoles chrétiennes jusqu'à sa mort, en 1957, à l'âge de 48 ans. Joseph, spiritain, vient de nous quitter en juin dernier, âgé de 84 ans. Quelques mois plus tôt (octobre 1995) était survenu le décès, à 82 ans, de Maurice, frère des écoles chrétiennes. Léandre, lui aussi spiritain, a été missionnaire au Congo et réside actuellement à Chevilly-Larue. Marie-Louise enfin, troisième fille chez les augustines, y est morte au début de l'année 1995, à 76 ans.

Un mot sur les lieux où vécut la famille avant la dispersion. La commune de Beaucé[4], qui compte actuellement 1 100 habitants, est située à l'est de la ville de Fougères. Son nom est celui de l'ancienne famille des de Beaucé, autrefois propriétaires du manoir ancestral de la Motte. La maison fami-

3. Chaque fois que cela est possible, nous donnons la référence archivistique des documents utilisés. Les documents cités sans référence font partie du fonds d'archives « Joseph Michel » en voie de constitution à partir des dossiers du secrétariat provincial de France, des papiers de Joseph Michel en classement, ou de documents aimablement communiqués par le P. Léandre Michel, son frère.

4. Nous remercions M. le Maire de Beaucé pour sa réponse à notre demande de renseignements.

liale des Michel se situe au hameau de La Haie (ou La Haye), partie du village la plus proche de Fougères. Beaucé a eu son curé jusqu'en 1981, date à laquelle la paroisse a été rattachée à celle de Notre-Dame de Bonabry, à Fougères. A la Révolution, le curé et le vicaire refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du clergé et vécurent plusieurs années dans la clandestinité. A la même époque (1792), dans l'état établi pour l'annuaire de Fougères, on indique que sur « un sol excellent, les habitants de la commune sont presque tous riches ».

Joseph Michel a laissé *quelques souvenirs d'enfance et de jeunesse rédigés pour sa famille*[5]. Il en ressort qu'à l'école primaire Sainte Jeanne d'Arc de Fougères, tenue par les frères des écoles chrétiennes, tout ne fut pas au beau fixe entre lui et l'instituteur, un frère sécularisé : « Mon professeur ne comprenait pas que je puisse communier souvent et ne pas être toujours très sage en classe. » Au point qu'il faillit ne pas être présenté au certificat d'études, obligatoire pour pouvoir commencer l'étude du latin au presbytère de Beaucé, avec M. Lemonnier, le nouveau recteur auquel il avait exposé son désir d'être prêtre... Il ne s'en tira que par une démarche personnelle directe, audacieuse et habile pour un gamin, auprès de Monseigneur Sourdin, le président du Comité de l'Enseignement libre !

Par ailleurs, des notes, griffonnées à la fin des années 80 ou au début des années 90 sur un cahier d'écolier lui servant de brouillon[6], nous apprennent que sa vocation sacerdotale remontait au temps de son école primaire et que ses admirations d'enfance allaient aux héros de l'insurrection vendéenne : La Rochejaquelein, Bonchamp, d'Elbée et Charette.

Entré en sixième au petit séminaire du diocèse, à Chateaugiron, il ne semble pas avoir particulièrement apprécié cet établissement, d'où il fut renvoyé en pleine classe de troisième, à la suite d'une abracadabrante (et fausse) histoire d'excès de langage : il aurait « tenu des conversations pires que celles que l'on peut entendre dans une caserne » ! Il rend compte ainsi de son renvoi :

« Le 31 janvier 1928, au sortir de la chapelle, le Sous-Directeur, M. Malassis, me dit à l'oreille : "Vous êtes renvoyé. Allez au dortoir faire votre malle". Il dit la même chose à deux de mes camarades. Je fis donc ma malle et, pour prendre mes livres de piété, je descendis à la chapelle où je fis une prière pour ma vocation, une pour mes parents qui allaient être attristés, et une troisième en action de grâce, car je sen-

5. C'est le titre donné par nous aux pages rédigées par le P. Joseph Michel et envoyées à son frère Léandre à la fin de l'année 1995.

6. Nous le citerons ainsi : *Cahier de souvenirs*.

tais que si j'étais resté au petit séminaire, je ne serais jamais devenu prêtre et missionnaire[7]. » Mais il ajoute plus loin : « Si j'étais heureux d'avoir été renvoyé, je n'en étais pas fier pour autant. »

A Redon, dans la section ecclésiastique du collège Saint-Sauveur tenu par les Pères eudistes[8], les choses allèrent beaucoup mieux : « A Redon, on me prenait par la confiance. » Et ce qu'il en dit nous montre qu'à cette époque, il veut non seulement être prêtre mais encore missionnaire, et missionnaire au Congo !

« A Redon, je ne fus pas toujours un élève modèle, mais dans cette maison, un chahut était un chahut ; il était sanctionné, mais il n'entraînait pas l'étiquette de *chahuteur*. A Chateaugiron, mon confesseur aurait pu être comparé à un distributeur automatique d'absolutions hebdomadaires. A Redon, je choisis pour confesseur M. Mathelin, le professeur de physique et chimie. Il avait de nombreux pénitents (...) Un jour, il me demande : "Joseph, votre bac ?" Je lui répondis : "Moi, je n'ai pas besoin de bac. Il n'est pas nécessaire d'être bachelier pour enseigner l'alphabet aux petits Congolais !" Il me répondit : "Ce n'est pas comme cela qu'il faut raisonner. Vos camarades qui veulent être médecins, avocats, officiers de marine... travaillent dur pour cela. Quand vous quitterez le collège et que, sans baccalauréat, vous leur annoncerez votre entrée au séminaire, ils diront : 'Michel veut se faire prêtre ; il ne peut pas faire autre chose : il n'a pas le bac !'. Si au contraire, vous êtes alors bachelier, vous porterez témoignage". »

Plus tard, au Congo, où la plupart des missionnaires commençaient alors par être directeur d'école, beaucoup se souviennent qu'il n'était pas mécontent de pouvoir faire état de ce diplôme... La morale de cette histoire, il la tire en ces termes : « J'étais arrivé à Redon comme un oiseau blessé. Je m'y suis épanoui et j'y ai trouvé un vrai directeur dont les conseils ont eu sur ma vie une influence déterminante. J'ai eu aussi la chance, la grâce d'avoir un père qui était un véritable éducateur. »

---

7. En effet, dans le *Cahier de souvenirs*, p. 1, c'est au petit séminaire que J. Michel fait remonter sa vocation missionnaire, sans plus d'explications.

8. Il ne savait évidemment pas à cette époque que le collège Saint-Sauveur, à Redon, établi dans l'ancienne abbaye, avait été acheté par les eudistes en 1838, alors que Libermann était maître des novices chez les eudistes de Rennes, à la fin de ce mois d'août qui vit un créole de l'île Bourbon, Frédéric Le Vavasseur, passer un long temps avec Libermann pour lui parler de l'évangélisation des Noirs. Le collège de Redon s'ouvrit le 22 octobre 1839 sous la direction de M. Gaudaire, dix jours avant que Libermann ne quitte Rennes pour se rendre à Rome. Voir : J. DAUPHIN, *Les Eudistes dans le diocèse de Rennes. Le R. P. Loüis de La Morinière. Son généralat (1830-1849)*, Paris, Delhomme et Briguet ; Rennes, Institution Saint-Martin, 1893, p. 123-124. Depuis Rome, le 5 juillet 1840, Libermann écrira une importante lettre à *M. Gaudaire, prêtre, Supérieur de la Maison Saint-Sauveur à Redon* (*ND*, I, p. 566-572).

Joseph Michel parle ici de son propre père, et non de son père spirituel. On trouve ailleurs dans ses souvenirs le récit d'une scène où éclate l'équilibre de ce père. Un jour, pendant ses vacances de collégien, Joseph trouve un louis au pied d'une meule et il exhale aussitôt sa ferveur royaliste en présence de son père ; celui-ci l'écoute sans mot dire et, du coup, oblige l'adolescent à arrêter son discours. – « Vois-tu, l'important, ce n'est ni la royauté ni la république, c'est la Loi. On peut avoir de bonnes lois aussi bien avec la république qu'avec la monarchie, et de mauvaises lois avec l'une et avec l'autre. L'important, c'est d'avoir de bonnes lois ». Et Joseph Michel de commenter son étonnement : « Mon père ne parlait jamais de politique, mais j'étais profondément convaincu qu'il n'attendait qu'un appel d'une nouvelle duchesse de *** pour revêtir sa peau de bique, décrocher son fusil de chasse et... Grand fut mon étonnement. Surpris, un peu scandalisé, je gardai le silence.[9] » Il notera également son étonnement, au collège de Redon, devant les deux lettres « A. F. » : qu'est-ce que ça voulait bien dire ? Il réalisera qu'autour de lui nombreux étaient les sympathisants de l'Action Française...[10]

A la fin de sa classe de première, en 1930, on apprécait ainsi sa personnalité et son travail : « Santé *parfaite*. Intelligence : bonne moyenne. Caractère un peu difficile mais franc. » Et, enfin, à son départ de Redon en 1931 : « Bonne intelligence, pieux, sérieux. »

Orly, Mortain et le « laboratoire » de Chevilly (1931-1939)

En septembre 1931, il se présente à Orly, au noviciat de la Congrégation du Saint-Esprit, « car, commente-t-il, pour être missionnaire au Congo, c'était la première démarche »[11] :

« Nous étions plus de soixante novices. Des Français, mais aussi des Belges, des Suissses, des Portugais, un de Sierra-Leone, un autre de l'île Maurice. Trois étaient déjà prêtres, tous trois anciens élèves du séminaire français de Rome qui, de façon positive ou négative, avaient subi l'influence du P. Le Floch, parmi lesquels Marcel Lefebvre[12]. »

9. *Cahier de souvenirs (années 80)*, p. 1-2.
10. *Idem*, p. 1.
11. *Idem*, p. 2.
12. *Idem*, p. 2. Les deux autres étaient Jean Wolff et Emile Laurent. Voici quelques précisions sur les noms ici donnés. **Jean WOLFF (1905-1990)** était du diocèse de Tours. Grand séminaire à Poitiers,

Un an plus tard (8 septembre 1932), il fait sa profession religieuse. Que pense-t-on de lui à cette époque ? Cela tient en quelques mots : « T.B. sujet, très complet, continuer à cultiver l'humilité ». On voit là évoqués à la fois les grandes qualités de Joseph Michel et son *péché mignon,* une conscience, quelquefois un peu trop visible, de sa valeur.

Les deux années qu'il passe ensuite au scolasticat de Mortain sont séparées par le temps du service militaire, en 1934. Quarante ans plus tard, dans une petite note accompagnant sa réponse à un questionnaire de la maison généralice, il écrit : « Occasion pour vous d'apprendre que, pendant mon service militaire, je suis sorti premier d'un stage d'artificier ! »

Dans son *Cahier de souvenirs*, sur le contenu de ses études à Mortain, Joseph Michel fait quelques remarques très importantes, dans la mesure où il y voit l'origine de sa pensée et de ses engagements ultérieurs :

« Outre les cours de philosophie scolastique, cours assez développé sur l'enseignement social de l'Eglise. Commentaires assez développés des encycliques *Rerum Novarum* (sur la condition des ouvriers) publiée par Léon XIII (15 mai 1891) qui contient une critique des excès du capitalisme, et *Quadragesimo Anno* (1931) de Pie XI. Histoire de l'Eglise : Ralliement. Au réfectoire, lecture de l'Histoire de l'Eglise

---

puis au séminaire français de Rome. Ordonné prêtre en 1928, il est vicaire à Saint-Maixent de 1929 à 1931. Entré chez les spiritains à l'automne 1931, il part à la fin de son noviciat pour Diego-Suarez (Madagascar). En 1941, il succède à Mgr Pichot sur le siège de Majunga, avant d'être transféré à celui de Diego-Suarez en 1947. Après le Concile, en 1967, il cède sa place à son auxiliaire malgache, et devient, pendant dix ans, curé de l'île Sainte-Marie avant de rentrer en France en 1977 (Voir *Province et Mission* (*PM*), n° 153, février 1990). **Emile LAURENT (1906-1987)**, natif du diocèse de Montpellier, se destinait à une carrière d'ingénieur lorsqu'il décide de rentrer au séminaire : il est envoyé au séminaire français de Rome en 1923 où il est le plus jeune étudiant. Il est ordonné prêtre au titre du diocèse de Montpellier, mais au cours de sa dernière (et brillante) année, en 1931, il opte pour les missions et rentre chez les spiritains. Envoyé au Cameroun en 1932, il est rappelé en 1933 pour faire partie de l'équipe des directeurs du séminaire français de Rome. Démobilisé en 1940, il est à la tête du scolasticat de la zone non-occupée, à Cellule. En 1944, il est nommé Provincial de France. En 1947, il fonde le séminaire régional de Brazzaville. Toute sa carrière missionnaire (avec quelques intermèdes) se déroulera au Congo et au Gabon. Il rentrera en France prendre sa retraite en 1984 (Voir *PM, Supplément*, n° 132, septembre 1987). **Marcel LEFEBVRE (1905-1991)**, natif de Tourcoing, fit ses études pour le compte du diocèse de Lille, au séminaire français de Rome, de 1923 à 1930. Après une année de ministère, il rentre chez les spiritains et est envoyé au Gabon en 1932. En 1945, il est nommé directeur du scolasticat de Mortain (Manche). Vicaire apostolique du Sénégal en 1947, il sera également jusqu'en 1959, délégué apostolique pour l'Afrique française. Il quitte l'Afrique pour l'évêché de Tulle en 1962. Elu supérieur général de la congrégation en juillet 1962, il le restera jusqu'à sa démission en 1968. Fondateur du séminaire traditionnaliste d'Ecône, en Valais, il est suspendu *a divinis* en 1976 et schismatique en 1988 (Voir *PM, Supplément*, n° 165, avril 1991). **Henri LE FLOCH (1862-1950)**, du diocèse de Quimper, fit ses études seccondaires au petit scolasticat de Langonnet, puis sa philosophie et sa théologie à Chevilly. Prêtre en 1886, profès spiritain en 1887, il est professeur et supérieur dans plusieurs collèges en France (Merville, Epinal, Beauvais) avant d'être nommé directeur du grand scolasticat de Chevilly en 1900. De 1904 à 1927, il est supérieur du séminaire français de Rome. A la suite de la condamnation de l'Action Française par Pie XI en 1926, il dut donner sa démission en 1927 (Voir *BPF*, tome XLI, n° 630, mars-avril 1950, p. 361-388).

en France sous la III[e] République. (...) A partir de cette époque, tout en gardant mon admiration pour les héros de la Vendée militaire, je fis un retour en arrière : « A. F. » n'était plus seulement deux initiales qui avaient intrigué mes quatorze ans. Je (jetais) un regard neuf sur l'attitude de tel professeur de Saint-Sauveur de Redon (...). Sans regret, je rompais définitivement avec, et j'adoptais pour le reste de ma vie la devise « En dehors et au-dessus des partis », pleinement d'accord avec les paroles de mon père »[13].

A la fin de son passage à Mortain, ses supérieurs donnent leur avis : « Un peu dur et exigeant dans *(ses)* relations. Caractère à assouplir. Un peu prétentieux et ironique. Très bon ensemble, promet sujet de valeur. Très dévoué à la propagande ». On arrêtera là les jugements du style *livret scolaire,* on en sait assez pour comprendre que Joseph Michel ne sera jamais bien à l'aise en communauté, mais que, par contre, il donnera toute sa mesure, à l'aumônerie des étudiants d'une part (où ce qui est considéré comme *excès de langage* ailleurs est ici *franc parler*) et dans ses travaux historiques d'autre part, où sa persévérance (certains diraient son obstination), sa minutie et ses exigences font merveille.

Au cours de ses études de théologie, au scolasticat de Chevilly où il remplit la charge de bibliothécaire, déjà il s'intéresse à l'histoire de la Congrégation mais aussi à celle de son diocèse d'origine. Il échange avec le P. Adolphe Cabon, spécialiste des archives spiritaines[14], des renseignements et il profite de ses vacances pour compléter sa documentation, à Rennes, en particulier[15].

Chaque année, l'*Union Missionnaire du Clergé de France* (UMCF) organise, en direction des grands séminaires et scolasticats, un concours sur des sujets de théologie dogmatique, d'Ecriture Sainte et d'Histoire, concernant les missions. En janvier 1937, l'un des sujets d'histoire est ainsi proposé dans la revue de l'UMCF : *Histoire missionnaire d'un diocèse ou d'une région caractéristique d'un diocèse, principalement au XIX[e] siècle*[16]. Joseph Michel y présente un volumineux essai : *L'Histoire missionnaire du diocèse de Rennes* et reçoit le premier prix de sa catégorie. Ce prix, dit le compte rendu,

13. *Cahier de souvenirs*, p. 3-4.

14. Plus tard, à la fin de sa vie, le P. Cabon (1873-1961) dira de lui-même : « Je suis devenu comme un fichier qui fournit des renseignements, les pièces restent dans leur coin, on les consulte quand besoin est, souvent à des intervalles fort longs, mais lorsqu'on veut un renseignement, on veut que le fichier soit à sa place : j'en suis là : vieux meuble qui attend. » *BG,* t. 47, p. 98.

15. On trouvera les lettres de J. Michel adressées au P. Cabon aux Archives CSSp : 2-A-4.

16. *L'Union Missionnaire du Clergé de France*, nouvelle série, Tome IV, n° 1, janvier 1937, p. 40.

« consacre un travail de valeur, à la fois par l'ampleur des recherches qu'il suppose, par la critique judicieuse qui l'oriente vers des conclusions nettes, par une présentation très soignée et une illustration abondante de cartes, de graphiques et de dessins ou photographies. (...) Encore cinquante essais de ce mérite et les historiens pourront écrire l'histoire merveilleuse des missions de la nation française[17]. »

En janvier 1939, la revue de l'UMCF saluera « les honneurs de l'impression » rendus au travail de Joseph Michel[18], en même temps qu'elle annonçait qu'un autre étudiant spiritain, Victor Boussant, avait remporté le premier prix 1938 d'histoire, pour sa biographie de Mgr Carrie, vicaire apostolique de Loango (1842-1904). Cette annonce était accompagnée d'un commentaire tout à l'honneur des méthodes de travail pratiquées chez les spiritains :

> Ce travail « est venu, encore une fois, de Chevilly, où un véritable laboratoire de monographies missionnaires a été installé (...) Le directeur du concours d'histoire en profite pour proposer en modèle et en exemple cette organisation méthodique du travail scientifique en commun (...) Peut-on dire que le laboratoire de Chevilly perfectionne ses moyens d'études ? C'est un des avantages de l'institution. En tout cas, la biographie écrite par M. V. Boussant est une des meilleurs que le jury de l'U.M.C. ait couronné jusqu'ici[19]. »

Joseph Michel est ordonné prêtre, à Chevilly, le 29 septembre 1938. Au cours de sa quatrième année de théologie, il exprime, auprès du supérieur général, le désir de travailler au Congo-Brazzaville. Et de fait, le 2 juillet 1939, au cours de la cérémonie de la *Consécration à l'apostolat,* il reçoit son affectation au vicariat apostolique de Loango (Congo). Mais la guerre survient...

De brancardier à Docteur ès Lettres (1939-1946)

Au moment où il s'apprêtait à partir pour l'Afrique, Joseph Michel est mobilisé au 7e d'infanterie. On a gardé de lui une courte lettre adressée au Supérieur provincial (qui est alors le P. Aloyse Aman) : elle est datée du 13 mai 1940, le jour même de l'offensive des chars allemands qui traversent

17. *Id.*, Tome IV, n° 6, avril 1938, p. 264.
18. J. MICHEL, C. S. Sp. , *Histoire missionnaire du Diocèse de Rennes*, Paris, Editions « Alsatia », 1939, p. XVIII-275, avec Lettre-Préface de S. E. Mgr Mignen, Archevêque de Rennes.
19. *Id.*, Tome V, n° 1, janvier 1939, p. 35.

la Meuse à Sedan. L'en-tête : *Aux armées* ne permet pas de savoir où était alors le « brancardier Joseph Michel » Il écrit : « En temps ordinaire, je m'occupe de trois cercles d'études et du rosaire vivant du Bataillon. Excusez la brièveté de ce billet. Qu'il vous rassure sur ma situation actuelle. Malgré une pluie d'obus nous tenons ferme. Peu de blessés depuis ce matin ». A la fin de sa vie, il notera avec humour : « Fin mai 1940, nous étions sur la Marne presque encerclés par les Allemands quand notre commandant nous donna un ordre non prévu par les règlements : "F... le camp le plus loin possible, direction sud-est !" Je dus à mes jambes d'échapper à l'encerclement. »[20]

Comme il n'est pas question de départ au Congo pendant la guerre, à la rentrée scolaire de 1940, il est nommé professeur d'histoire et de géographie à l'école apostolique de Saint-Ilan (Côtes-du-Nord, actuellement Côte-d'Armor), qui, en fait, a dû se réfugier à Saint-Michel-en-Priziac (Morbihan) en raison de l'occupation des bâtiments par les Allemands ![21] Au 1er octobre, les cours de l'école apostolique reprenaient avec 100 élèves de la classe de quatrième jusqu'à la classe de première[22].

Dans une lettre écrite au supérieur Provincial, dès le 15 décembre 1940, on le voit plus que jamais saisi par le démon de l'histoire : « Les recherches historiques sont bien mon péché mignon, et j'avoue bien simplement que si un dépot d'archives se trouvait à proximité de St Michel, je n'aurais peut-être pas toujours résisté à la tentation d'aller en soulever la poussière ».

Après une première année scolaire, le 5 août 1941, il écrit au même : « Je ne me fais pas d'illusion au sujet d'un prochain départ pour le Loango. Sauf un miracle, il me faudra attendre, à mon très grand regret, bien des mois encore ». Et il lui fait part de ses projets : « J'ai l'intention de profiter de cette nouvelle année d'attente pour écrire l'histoire missionnaire du diocèse de Nantes ». Mais il lui faudra, une année encore, retourner à Saint-Michel où ses cours ne lui laissent guère de temps à consacrer aux travaux historiques.

En 1942, les choses évoluent selon ses souhaits et jusqu'en 1946, il réside dans la communauté spiritaine de Piré-sur-Seiche, près de Rennes, où il prépare une licence ès lettres (histoire et géographie), puis le doctorat ès lettres. Dans sa correspondance avec le P. Cabon, on le voit, en 1944, entreprendre « une longue tournée de documentation à St Brieuc, Quimper, Vannes et Nantes. Très riche moisson[23] ».

---

20. *Cahier de souvenirs*, p. 4.
21. Province de France, *Etat du personnel*, janvier 1942, p. X.
22. Sur les vicissitudes de l'école de Saint-Ilan au début de la guerre, voir : Edouard LOISY (avec la collaboration du Père Michel VIATTE), *Saint-Ilan 1843-1993, 150 ans au service des jeunes*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1993, p. 279-284.
23. Arch. CSSp : 2-A-4. Lettres du 8 et du 21 février 1944.

Le samedi 25 mai 1946, à Rennes, il soutient sa thèse de doctorat : *L'activité missionnaire de la Bretagne de 1800 à 1940* et il obtient une mention très honorable. La *Voix de l'Ouest* du lundi 27 mai 1946 en rend compte :

« Par ses ouvrages, le P. Michel, jeune missionnaire plein d'allant, se classe parmi les historiens les plus érudits de la branche historique de missiologie. Son œuvre révèle un style simple mais ferme. L'auteur y fait preuve en tous points d'objectivité... On n'est plus seulement en présence d'une monographie provinciale, mais d'un chapitre important de l'histoire générale, attestant de l'influence française et chrétienne dans le monde »

Dès à présent, on peut signaler que l'auteur, bien des années plus tard, se remettra au travail pour compléter cette thèse et l'actualiser : ce fut l'une des principales occupations de ses dernières années.

Le P. Laurent, son ancien professeur, devenu Supérieur provincial, avait tenu à assister à la séance de soutenance, et le P. Michel l'en remercie :

« Ma joie filiale a été d'autant plus grande, lui écrit-il un mois plus tard, que ce *Provincial* m'avait servi de modèle lors de mes premiers pas dans la vie spiritaine, une quinzaine d'années plus tôt. J'aurais aimé vous exprimer de vive voix mes sentiments de reconnaissance tant pour cette démarche que pour les encouragements dont vous avez bien voulu soutenir mon travail[24] ».

Le climat missionnaire en 1946

La guerre terminée, les départs en mission peuvent reprendre, et Joseph Michel va s'embarquer le 23 août 1946, à Marseille, sur le *Félix Roussel*, à destination du Congo[25]. Un mois auparavant, le 25 juillet, il participe à la cérémonie de profession religieuse de l'une de ses cousines ches les augustines hospitalières de Fougères. L'archevêque de Rennes, Mgr Roques (cardinal depuis le mois de février dernier) préside le repas et lui demande ce

24. *Beaucé. 25 juin 1946.* Lettre conservée dans le dossier du secrétariat provincial de France.

25. C'est la précipitation de la remise en route générale, après toutes ces années de guerre, qui explique que la thèse de Joseph Michel n'ait pas été imprimée à l'époque, alors que, dans la lettre écrite au P. Emile Laurent, provincial, le 25 juin, on pouvait lire : « J'ai passé à Paris les 11, 12 et 13 juin. Mgr Chappoulie (*directeur national de la propagation de la Foi, à Paris*) a bien voulu m'accorder 100.000 francs pour l'impression de mon livre et Mgr le Très Révérend Père (*le supérieur général, Mgr Le Hunsec*) m'a promis ce qui manquerait par ailleurs. » Le P. Joseph Michel gardera « rentrée » toute sa vie cette non-impression de sa thèse. D'où l'énergie qu'il mettra, à la fin de sa vie, à la reprendre et à la compléter en vue de l'éditer ... enfin !

qu'il fait. Quand il entend qu'il est en partance pour le Congo, il se met à parler des besoins de son diocèse et conclut par ces mots : « Quand je pense qu'il va me manquer vingt vicaires-instituteurs à la rentrée de septembre et que celui-là, qui pourrait être curé dans mon diocèse, s'en va là-bas, au Congo !... C'est une fantaisie ! »

Aussi étonné et humilié que la vingtaine de prêtres et séminaristes présents, Joseph Michel écrivit à son Eminence, le jour même, une lettre faussement naïve et très ferme : « Vos paroles de ce midi m'ont troublé... » Par retour de courrier, il reçut une réponse du cardinal où l'on pouvait lire, entre autres : « On peut être missionnaire dans son propre pays aussi bien que dans les pays étrangers, si l'on possède l'esprit missionnaire qui n'est pas autre chose que l'esprit d'apostolat... » C'est plus une excuse qu'une réponse sur le fond.

Au même moment, du 28 juillet au 25 août 1946, une cinquantaine de missionnaires spiritains, venant de tous les coins d'Europe, d'Amérique et d'Afrique, participaient à un mois de récollection spirituelle et de réflexion pastorale[26]. Ils y entendent un exposé du Dr Aujoulat[27], député du Cameroun à l'Assemblée nationale constituante, sur l'état actuel de l'Afrique noire française. Ce qui y est dit est si important que la revue *L'Union Missionnaire du Clergé de France* d'octobre 1946 y consacre une page dont voici l'essentiel :

« L'impression générale du Dr Aujoulat est que, si l'Afrique noire proprement dite ne connaît pas encore le séparatisme, comme l'Afrique du Nord et Madagascar, l'évolution des esprits y est cependant extrêmement rapide et profonde, surtout depuis six mois. La situation change d'un voyage à l'autre, car les Africains, à la suite de cette guerre qui leur a montré notre défaite, considèrent de plus en plus notre civilisation comme différente de la leur, mais non plus nécessairement supérieure. C'est sur tous les terrains que se manifestent les revendications des indigènes avec une impatience qui ne se soucie guère des possibilités pratiques, et surtout financières, des missions catholiques. (...) La conclusion, c'est que l'Eglise est arrivée en Afrique à un tournant critique où elle doit faire preuve de vigilance et d'audace. Va-t-elle perdre les masses africaines comme elle a perdu les masses ouvrières ? Le problème des évolués est capital ; quelle que soit leur valeur, ce sont eux qui entraîneront la masse.[28] »

---

26. Compte rendu sous la plume de Joseph Bouchaud dans le *Bulletin de la Province de France*, 7e année, n° 81, octobre-novembre-décembre 1946, p. 18-19.

27. Voir plus loin dans ce numéro, ce qui est dit du Docteur Aujoulat (avec photographies) dans l'introduction historique au *Document* que nous publions : *Le devoir de décolonisation*. Sur le Docteur Aujoulat et l'Afrique, on trouvera la plus récente synthèse (avec bibliographie) sous la plume d'Etienne THEVENIN, « Louis-Paul Aujoulat (1910-1973), un médecin chrétien au service de l'Afrique », dans J. PIROTTE et H. DEROITTE, *Eglises et santé dans le Tiers Monde : hier et aujourd'hui, Churches and health care in the Third World : past and present*, Leiden, New York, etc., Ed. E. J. Brill, 1991, p. 57-76.

28. *L'Union Missionnaire du Clergé de France*, Tome IX, n° 4, octobre 1946, p. 140-141.

Trois ans et demi au Congo (1946-1950)

Joseph Michel arrive à Pointe-Noire (Congo), le 14 septembre 1946[29]. C'est encore Mgr Henri Friteau qui est vicaire apostolique, avec résidence à Loango, la mission fondée en 1883 par le P. Hippolyte Carrie nommé vicaire apostolique en 1886[30].

Avant même de s'embarquer, Joseph Michel se savait destiné à la mission de Dolisie. Ses premières impressions et ses premiers projets se trouvent excellemment décrits dans un petit tract de quatre pages demi-format de mars 1947, rédigé sur place, imprimé à Rennes et destiné à créer un réseau de soutien en France : *Une Mission dans le besoin : la Mission de Dolisie (A.E.F.).* Joseph Michel s'y retrouve en entier : rigueur et précision dans la présentation, vigueur des projets,... jusqu'à la signature finale bien propres à impressionner les générosités bretonnes : *P. Joseph Michel, des Missionnaires du Saint-Esprit, Docteur ès Lettres* ! Son directeur spirituel de Redon avait réussi au-delà de ses espérances !...

Le tract précise que le Père est arrivé à Dolisie « le 12 octobre conduit par le P. Laurent, supérieur de la Mission de Pounga ». Sur ce qu'a été le séjour congolais du P. Michel, le mieux est encore de lui laisser la parole à partir de souvenirs écrits par lui en 1993[31] :

« Lors de la construction du C.F.C.O., le petit village de Lubomo, situé dans la savane, au pied du Mayombe, devint une gare importante. Pour escalader les rampes du Mayombe, les trains venant de Brazzaville avaient besoin d'une seconde locomotive. Lubomo fut appelée Dolisie[32], fut dotée d'un dépôt de locomotives et d'un atelier de réparation. Dolisie devint un important centre routier et le centre commercial du département du Niari et du sud Gabon.

En 1946, Dolisie comptait environ 200 Européens et plus de 6 000 Africains (venus

---

29. Son frère, Léandre, spiritain lui aussi, l'y a précédé : arrivé à Pointe-Noire le 21 avril 1946, il ne quittera le Congo que 35 ans plus tard, en 1981.

30. Mgr Friteau sera bientôt remplacé par Mgr Jean-Baptiste Fauret (nommé le 13 février 1947) ; celui-ci transportera sa résidence à Pointe-Noire en août 1948, et la dénomination de vicariat apostolique de Pointe-Noire remplacera l'ancienne, le 20 janvier 1949. Mgr Henri Friteau (1884-1956) : NB : *BG,* t. 44, p. 483. Mgr Hippolyte Carrie (1842-1904) : NB : *BG,* t. 23, p. 128. Mgr Jean-Baptiste Fauret (1902-1984) : NB : *PMS,* n° 109.

31. Il les avaient mis par écrit pour les communiquer au P. Jean Ernoult en train de rédiger un ouvrage paru depuis dans la collection « Mémoire Spiritaine – Etudes et Documents » : *Les Spiritains au Congo de 1865 à nos jours. Matériaux pour une histoire de l'Eglise au Congo*, Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond, 1995, p. 464.

32. Albert Dolisie (1856-1899) avait été l'un des plus actifs collaborateurs de Savorgnan de Brazza

de tout le Congo, du Gabon, voire du Congo belge et même du Sénégal, groupés par quartiers, selon leur origine). Dans la brousse, Bacugni[33] (au nord du CFCO) et Basundi (au sud) : leurs villages avaient été déplacés et avaient dû s'installer sur les routes.

Mgr Friteau, démissionnaire, continuait à administrer le vicariat apostolique de Loango. Le P. Molager avait été récemment nommé supérieur religieux[34]. Le personnel de la mission de Pounga comprenait le P. Christian Laurent, supérieur, le P. Hinder, le P. Dieterlen, l'abbé Hyacinthe (directeur de l'école) et le Fr. Hermès, chargé des constructions. Mgr Friteau, qui avait vu Pounga se développer lors de la construction du CFCO, puis s'étioler, cette construction achevée, était convaincu que Dolisie n'était qu'une ville champignon, sans avenir et qu'une chapelle, succursale de Pounga, y était suffisante.

Arrivé à Pointe-Noire en septembre 1946, au moment même où le P. Hinder partait en congé, je fus affecté à Pounga. A la suite d'une intervention du P. Molager près de Mgr Friteau, je fus chargé du secteur de Dolisie dont, en octobre, je devins le premier missionnaire résidant.

La chapelle Saint-Paul, construite par le Fr. Hermès était loin d'être terminée, mais elle pouvait recevoir 300 fidèles. Elle avait deux sacristies, aux fenêtres fermées par des nattes. L'une de ces sacristies servait de maison d'habitation. Un lit aussi dans la seconde sacristie et un troisième dans la tribune ; car Dolisie était un lieu de passage pour les missionnaires de Divénié, Mossendjo, Franceville, etc. qui se rendaient à Pointe-Noire ou à Brazzaville.

La langue véhiculaire était le *munukutuba*. Elle fut utilisée pour la première fois pour la confession des femmes, à la Toussaint 1946. Aux messes dominicales, l'évangile était lu en français et en *yombe* ; le yombe fut remplacé par le munukutuba à la satisfaction générale des Africains.

Pendant la saison sèche de 1947, je fis construire une case près de la chapelle grâce aux briques fournies gracieusement par la SOREDIA (Société de Recherches Diamantifères) et au bois offert par M. Vigouroux (de Dimonika).

La mission Saint-Paul fut officiellement détachée de Pounga le 17 avril 1948. En 1948, une école fut ouverte à Dolisie avec 125 élèves dont 25 fillettes et une autre à *Buku-Paka,* en pays sundi. Deux autres écoles furent ouvertes l'année suivante, l'une chez les Bacugni, l'autre chez les Basundi.

L'administration ne voulait pas d'école catholique à Dolisie. Presque tous les *évolués*, fonctionnaires ou autres, étaient des anciens élèves de l'une ou l'autre école catholique. Ils signèrent une pétition adressée au gouverneur et l'autorisation demandée fut accordée. »

---

33. Bacugni, Basundi : le préfixe *ba* est le signe du pluriel.

34. Dans les missions spiritaines, le Supérieur religieux, ou Supérieur principal, est le supérieur de l'ensemble des communautés spiritaines d'un diocèse ou d'un pays.

A cette évocation de ses années d'apostolat à Dolisie, le P. Michel avait joint un autre texte où, longuement, il rend hommage à celui qu'il présente comme *l'un des fondateurs de la mission de Dolisie,* Georges Gambou. Celui-ci, petit esclave racheté vers 1910, devint *enfant de la mission.* « Il apprit à lire et à écrire et fut bientôt assez instruit pour devenir le premier moniteur du Niari. Il apprit aussi tout ce que les pères ou les frères pouvaient lui enseigner : couper les cheveux, faire des piqûres, confectionner des soutanes, réparer des montres ou des réveils... Mais son véritable métier était le travail du bois : abattage, équarrissage, charpente, meubles et même sculpture. » A Dolisie, Georges Gambou exécute pour la mission de nombreux travaux de menuiserie. Mais aussi, ajoute le P. Michel « il fut pour moi un précieux conseiller ». Et il en donne un exemple : « Il (Georges) avait été témoin de nombreuses algarades entre des pères et des pasteurs. Il me dit spontanément : "Ne vous chamaillez pas avec les protestants comme font les autres pères ; cela ne fait pas bon effet sur les Noirs" ». Ainsi conseillé, le P. Michel rend visite aux pasteurs, ses voisins ; un peu plus tard, il se rend à l'enterrement d'un missionnaire suédois « où, dit-il, pour la première fois de ma vie, j'assistai à une liturgie en langue française ». Il n'eut qu'à se féliciter de cette attitude, rare en ces temps qui n'étaient guère *œcuméniques.*

Le séjour du P. Michel au Congo ne dure qu'un peu plus de trois ans[35]. A la fin de l'année 1949, il est question de son rappel en France pour occuper le poste d'aumônier des étudiants catholiques d'Outre-Mer. Comme c'est effectivement ce qui va lui arriver, il est intéressant de rapporter ici une scène qu'il couche par écrit à la fin de sa vie, parce qu'elle lui rappelle le climat de l'époque et son propre état d'esprit face à la nouvelle Afrique qui monte :

« A cette époque, les Africains ayant une certaine instruction étaient appelés "Evolués". Je m'intéressais d'autant plus à eux qu'ils étaient presque tous catholiques. Je fondais pour eux une association *Etoile du Niari* dont les responsables principaux étaient : Michel Mutsatsi, fonctionnaire, Emmanuel Dadet, directeur de l'école publique et chef de la chorale de la mission. C'était en 1949. Conférences sur la polygamie, le marxisme et le socialisme.. Quelques mois après le début de fonctionnement de l'*Etoile du Niari,* je reçus la visite d'un Européen qui m'était inconnu. Il me déclara d'emblée qu'il avait à me poser quelques questions sur mon activité (...). Après trois quarts d'heure d'entretien, il se présenta : « Je suis militaire, officier

35. La photo de la page 65 sur laquelle figure le P. Joseph Michel date de 1957 ; la correspondance de son frère Léandre nous apprend qu'il a passé une semaine avec lui à Pointe-Noire au mois de juillet, avant de repartir pour Paris en passant à Brazzaville où cette photo a été prise.

Le P. Joseph Michel (à g.) et le P. Alphonse Schaeffer, à Dolisie, en 1949.

Photos : Congrégation du Saint Esprit – CIM

Brazzaville (Congo), archevêché, en juillet 1957

1 : Fr. Cyprien Sœthoudt – 2 : P. Alfred Zippert – 3 : P. Paul Bureth – 4 : P. Jean Ernoult – 5 : P. Arthur Bohn – 6 : P. Ludovic Huitric – 7 : P. Charles Stœrckel – 8 : P. Adrien Jansen – 9 : P. Victor Thiel – 10 : ??? – 11 : P. Gaston Schaub – 12 : P. Auguste Durand – 13 : P. Firmin Fleury – 14 : P. Roger Cadoret – 15 : P. Raymond de la Moureyre – 16 : P. Paul Fourmont – 17 : ??? – 18 : Abbé Théophile Mbemba – 19 : P. Joseph Michel – 20 : Abbé Jules Kiyindou – 21 : P. Jean-Baptiste Gur – 22 : Abbé Félix Békiabéka – 23 : P. André Lemaire. *En civil, à droite :* M. Paul Buchs.

de renseignement, chargé d'une enquête sur les Européens exerçant le plus d'influence sur les Evolués. Le chef de département et le chef de district m'ont d'abord donné votre nom. Ils m'ont montré le texte d'un rapport adressé au Haut-Commissaire : "Le Père Michel risque d'entraîner les Noirs dans un tourbillon de tendances et d'idées que leur majorité (*maturité*?) politique ne leur permet pas d'assimiler" (Rapport rédigé par le chef de subdivision, franc-maçon et socialiste). Je vais m'inscrire en faux contre ce jugement, mais je vous préviens que mon rapport, transmis d'abord à mes supérieurs, ne parviendra pas au Haut-Commissaire avant plus d'un mois... »[36]

Le P. Joseph Michel avait « informé » son évêque de la fondation de la société *Etoile du Niari*, ce qui lui valut la réponse de ce dernier, le 21 avril 1949 : « Je vous félicite du succès qu'elle remporte. Mais ne croyez-vous pas qu'il eut été plus normal de me présenter les statuts de cette Société avant de la constituer et avant qu'elle ne compte *plus de 300 membres* ? »[37] Ce qui n'empêchait pas Mgr Fauret, d'écrire, le 3 octobre 1949, au Supérieur général lui demandant le retour du P. Michel en France : « Nous ne pouvons qu'accéder à vos désirs, en regrettant toutefois ce départ qui prive le vicariat d'un missionnaire point toujours très commode à mener, mais capable et zélé ». Le P. Molager, lui aussi, regrette le départ de celui qu'il reconnaît « intelligent, travailleur, organisateur, dévoué à ses ouailles » Mais il tempère ses éloges : « Le Père a de grandes qualités, dit-il, du dynamisme, mais s'il n'arrive pas à retenir sa langue et à juguler son esprit critique, il aura de gros ennuis[38]. » Au début de 1950, la nomination est confirmée. Le P. Michel quitte le Congo par *Air France* le 19 février 1950. Il arrive à Paris, le jeudi 23 février.

La fondation de l'Aumônerie des Etudiants d'Outre-Mer (1950)

Le Mercredi-Saint 5 avril 1950, Joseph Michel précise ainsi, dans une lettre à sa famille, la nouvelle mission qui lui est confiée :

« C'est pour m'occuper des étudiants africains et malgaches résidant en France que j'ai été rappelé. Je serai aidé par un Père Blanc et un Père des Missions Africaines de Lyon. Mais tout est à organiser. En comptant les jeunes lycéens, c'est plus de 3 000 étudiants qu'il faut compter. (...) Priez bien pour nous. Le mot de Mgr Chappoulie n'est pas tellement exagéré : "Aujourd'hui, l'avenir des Missions d'Afrique se décide sur les bords de la Seine". »

---

36. *Cahier de souvenirs*, p. 11-12.
37. Arch. CSSp, Fonds Joseph Michel, Dossier *Etoile du Niari*, provisoirement en K 7.
38. *Arch. CSSp*, 341-A-IV.

Tout avait commencé à la fin de 1947, lorsque le Dr Aujoulat, député, avait provoqué, au centre parisien d'*Ad Lucem*, une réunion de représentants de plusieurs groupes d'étudiants catholiques au cours de laquelle fut décidée la création d'un organisme catholique appelé *Office des étudiants d'Outre-Mer*, dont le but principal était l'accueil des étudiants d'Outre-Mer. Par la suite, de catholique qu'il était à l'origine, l'Office évolua vers la neutralité.

De ce fait, en septembre 1949, les représentants de Congrégations missionnaires travaillant en Afrique, réunis à Paris sous la présidence de Mgr Lefebvre (délégué apostolique) et de Mgr Chappoulie (président des Œuvres pontificales missionnaires), décidèrent la fondation d'une œuvre pour les étudiants d'Outre-Mer.

Dans un bulletin polycopié intitulé *Nos Étudiants* et daté d'avril 1950, le P. Michel peut annoncer : « L'aumônerie des étudiants d'Outre-Mer va disposer, dans quelques jours, d'un immeuble à Paris, au 215 de la rue de l'Université[39] ». Et, dans le même bulletin, il expose sa conception du rôle de l'aumônerie :

« C'est de l'ensemble des étudiants africains et malgaches que l'aumônerie devra s'occuper. Elle devra s'attacher à leur donner la formation que, sauf exceptions, ils ne recevraient pas sans elle, formation qui devra les préparer à leurs tâches chrétiennes de demain.... Une des tâches les plus importantes de l'aumônerie, toujours dans le but de les préparer à leur rôle de demain, sera de leur donner une solide formation sociale... Ils se laisseront moins facilement entraîner vers des doctrines matérialistes lorsque, connaissant les vraies positions de l'Église à l'égard des problèmes sociaux et les aspirations de leurs compatriotes, ils sauront voir en elle, non le meilleur soutien du *colonialisme*, mais le meilleur gage de leur ascension, tant sur le plan spirituel et moral que sur le plan matériel et social[40]. »

Les grands textes du P. Joseph Michel dans *Tam-Tam* : le débat sur la colonisation et la décolonisation

De 1950 à 1958, le P. Joseph Michel va être aumônier général des étudiants catholiques d'Outre-Mer. Il ne faut pas oublier le contexte particulier de ces années que Jean-Pierre Rioux a appelé *la République enlisée*[41],

39. Par la suite, l'aumônerie s'installera rue Thibaud, dans le 14e.
40. Ces citations sont extraites de documents dans : *Arch. CSSp*, 341-A-IV.
41. J.-P. RIOUX, *La France de la Quatrième République, 2. L'expansion et l'impuissance, 1952-1958*, Paris, Seuil, éd. 1983 (Nouv. hist. de la France contempor., t. 16 ; coll. Points), p. 7.

notamment celui du tournant 1954-1955 dont voici quelques dates importantes : 7 mai 1954, chute de Diên Biên Phu ; 18 juin, gouvernement de Pierre Mendès France ; 20 juillet, accords de Genève sur l'Indochine ; 1er novembre, la « Toussaint rouge », début de la guerre d'Algérie ; 6 février 1955, chute du ministère Mendès France ; 25 février, investiture d'Edgar Faure ; 18-24 avril, conférence de Bandoeng ; 1er juin, retour de Bourguiba à Tunis ; 5 novembre, rétablissement de Mohamed V au Maroc...

Au cours de ces années, cruciales à plus d'un point de vue, Joseph Michel fut amené à prendre position, dans les débats d'idées et face aux événements par toute une série d'écrits au large retentissement. C'est la trace la plus visible aujourd'hui de son activité d'alors, et nous allons nous y arrêter. Toutefois, il ne faudrait pas réduire son ministère, durant ces années, à cette seule activité éditoriale : comme aumônier, et avec d'autres prêtres à Paris et dans les universités de Province, son travail est d'abord celui d'un prêtre totalement engagé auprès des étudiants dont il a la charge pastorale. Son action s'inscrit pleinement dans la ligne générale de tous les mouvements d'Action Catholique : elle se veut formatrice, à tous les niveaux, de ces jeunes qui constitueront une partie de l'élite d'Outre-Mer dans les années à venir. Messes, cercles d'études, conférences et entretiens individuels constituent le travail normal de la Rue Thibaud.

En 1951, le *Bulletin mensuel des étudiants catholiques africains* prend le titre de *Tam-tam*[42]. Au fil des numéros, on retrouve, entre autres signatures, celles de : Joseph Ki Zerbo, président des étudiants catholiques africains ; Maddy Lastel, antillaise, qui joue le rôle de secrétaire de rédaction et signera de nombreux textes ; de Basile Mensah, de Robert Sastre, de Jean Pliya, de Jean Zoa, d'Alioune Diop (*Présence Africaine*) et de bien d'autres.

C'est principalement dans *Tam-Tam*, dans le cours des parutions ordinaires ou dans des numéros spéciaux, que le P. Michel va publier ses articles de *formation sociale.* L'article le plus connu, qui eut à l'époque un retentissement certain, est celui qui fut publié en supplément au numéro de mars-avril 1954 sous le titre : *Le devoir de décolonisation.* Il s'agissait de la publication du *cours* qu'il avait donné, sous l'égide du mouvement *Pax Christi*, dans la salle des « Ingénieurs catholiques », rue de Varennes, le 23 février 1954. Une phrase résume ce *cours :* « D'un examen loyal des titres qui ont pu justifier la colonisation, il faut en effet conclure que le devoir de décolo-

42. Le Bulletin des étudiants catholiques malgaches a pour titre *Fehim-Pihavanana* et celui des étudiants catholiques antillais, *Alizés.*

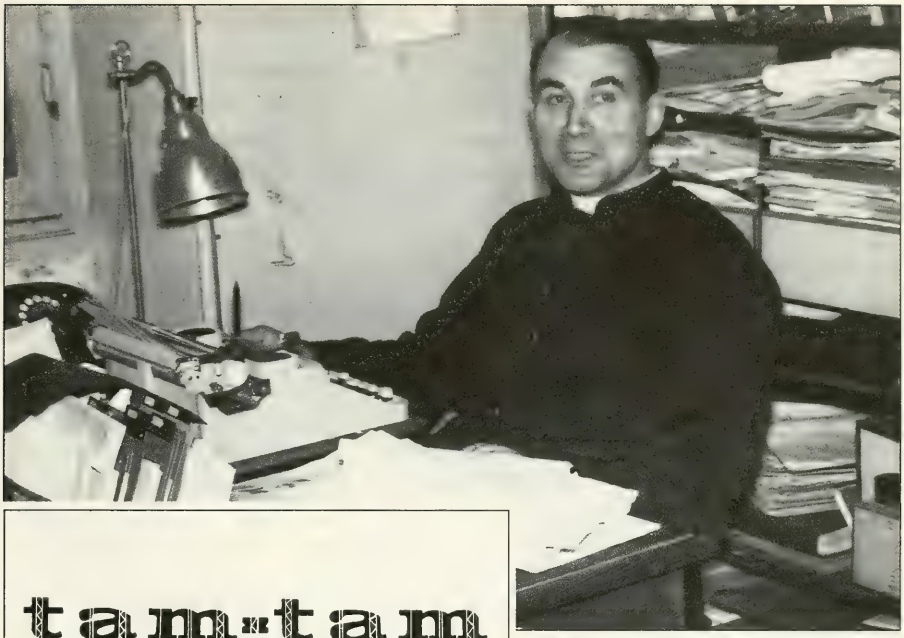

Photos Congregation du Saint-Esprit - CIM

Le P. Joseph Michel,
aumônier
des étudiants catholiques
d'Outre-Mer (1950-1958),
dans son bureau
du 6, rue Thibaud,
Paris, 14e .

tam-tam

BULLETIN MENSUEL DES ETUDIANTS CATHOLIQUES AFRICAINS

R. P. Joseph MICHEL
Aumônier Général des Étudiants d'Outre-Mer

Pour un Dialogue

entre

Blancs et Noirs

Psychologie et Principes

N° 37 — AVRIL - MAI 1958

6, RUE THIBAUD - PARIS 14e - SEG. 96-28

Un des derniers grands textes
du P. Joseph Michel,
publié en 1958
dans la revue de l'aumônerie,
Tam-Tam.

nisation est le corollaire *inséparable* du droit de colonisation ; plus exactement, *le but même de la colonisation, c'est la décolonisation...*[43]

Quarante ans plus tard, voici comment une historienne, Madame Paule Brasseur, résume sobrement la position du P. Michel et les débuts de la querelle – véritable *disputatio* – qui s'en suivit :

« Fut appelée à davantage de rentissement dans les milieux coloniaux de la métropole une brochure du P. Michel, *Le devoir de décolonisation*. Dans un article précédent, *Alerte aux chrétiens* [44], l'auteur avait montré les dangers d'un colonialisme mal compris et contraire à l'enseignement social de l'Eglise. Il franchissait un nouveau pas et s'inspirant de l'étude historique de J. Folliet dans sa thèse[45], la poussait à son ultime accomplissement, réalité moins fracassante que le titre semblait l'indiquer puisqu'il prônait la politique de l'association. Il terminait par les déclarations des évêques du Tanganyika réclamant l'autonomie et celle des chefs de mission de Madagascar. Le texte suscita une vive réaction de Fr. Charles-Roux, ambassadeur de France, président du Comité français pour l'outre-mer[46], à la suite de deux articles de l'année 1953 et en précédant deux autres, qui retraçaient en quelque sorte les *gesta Dei per Francos*. L'affaire parut assez grave pour entraîner deux notes du Secrétariat de l'Episcopat diffusées à tous les évêques, nombre d'entre eux ayant été destinataires de l'article de Fr. Charles-Roux. La première analysait la position du P. Michel ; la seconde apportait de l'eau à son moulin en récapitulant la position romaine...[47] »

Le supplément à *Tam-Tam* sur *Le devoir de décolonisation* fut tiré à 8 000 exemplaires, preuve de l'impact de ce texte, amplifié par les débats qu'il suscita, même dans l'Eglise et entre théologiens. Dans la partie *Documents* de ce numéro 4 de *Mémoire Spiritaine*, nous reproduisons l'intégralité de cette conférence sur *Le devoir décolonisation*. En introduction, le contexte sera précisé, notamment à partir de notes rédigées par le P. Joseph Michel au début des années 90. Et en conclusion, nous indiquerons brièvement les développements de la controverse qui s'en est suivie.

---

43. R.P. Joseph MICHEL, *Le devoir de décolonisation*, supplément au numéro de mars-avril 1954 du bulletin *Tam-Tam*, p. 7.

44. *Tam-Tam*, mars 1953, p. 23-27.

45. J. FOLLIET, *Le droit de colonisation, Etude de morale sociale et internationale*, Paris, Bloud et Gay, 1931, 350 p.

46. Fr. CHARLES-ROUX, « Existe-t-il un « Péché de colonialisme » et un « Devoir chrétien de décolonisation » ? », *La Nouvelle Revue Française d'Outre-Mer*, 1954, n° 46, p. 239-242.

47. Paule BRASSEUR, « L'Eglise catholique et la décolonisation en Afrique noire », p. 65-66 dans Charles-Robert AGERON (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français*, Colloque organisé par l'Institut d'Histoire du Temps Présent, les 4 et 5 octobre 1984, Paris, Editions du CNRS, 1986.

En effet, devant les échos suscités par sa réflexion, Joseph Michel n'en est pas resté là. Dans le numéro d'octobre 1954 de *Tam-tam,* pour qu'on ne se méprenne pas sur sa position, il revient sur le climat dans lequel doit travailler un aumônier s'occupant d'étudiants d'Outre-Mer : leur nationalisme est la raison de l'influence prise sur eux par le Parti communiste. On est obligé de constater l'échec des tentatives d'accueil des étudiants d'outre-mer dans les familles françaises et dans les groupes catholiques métropolitains : ceux-ci se cabrent devant les revendications nationalistes des étudiants d'outre-mer. Le remède est dans la diffusion systématique de l'enseignement de l'Eglise sur la colonisation aussi bien en France qu'outre-mer. En ce domaine, les éducateurs chrétiens ont d'immenses responsabilités[48]. La suite du numéro – dans un article intitulé « Morale coloniale et puissances d'argent »[49] – est une réponse musclée et argumentée aux accusations de Fr. Charles-Roux, dont la rédaction étudiante rappelle qu'il est président du Comité Central de la France d'Outre-Mer « qui est quelque chose comme la maison mère des hommes d'affaires coloniales »[50].

Dans le numéro suivant de *Tam*-Tam (novembre 1954), le P. Michel rassemble en un fascicule de 100 pages : *Hiérarchie catholique et problèmes coloniaux,* toute une collection de « documents pontificaux et de nombreux documents épiscopaux sur les problèmes de la colonisation, du racisme et de la promotion des peuples d'Outre-Mer (des peuples d'Afrique surtout) », échelonnés de 1891 à 1954. Il ne manque pas de citer en bonne place trois jugements de Mgr Le Roy, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, sur la colonisation (1900, 1902, 1906)[51]. L'Union Missionnaire du Clergé estimera que ce recueil constitue « un instrument de travail très utile pour les cercles d'études »[52]. Il sera diffusé à la porte de certaines églises pari-

48. J. MICHEL, « La diffusion de l'enseignement colonial de l'Eglise condition préalable à un apostolat efficace près des étudiants d'outre-mer », *Tam-Tam*, octobre 1954, p. 7-10.

49. *Tam-Tam*, octobre 1954, p. 11-18.

50. *Idem*, p. 11. A quarante ans de distance, il est intéressant de relire les « Bloc-notes » que François Mauriac écrivait à la même époque dans *L'Express* : ils traitent souvent des affaires coloniales dans un sens favorable à la « décolonisation ». Ils ont été réédités en 1993, dans la collection de poche « Points », en cinq volumes avec d'inappréciables notes de Jean Touzot. A la date du dimanche 29 août 1954, on peut lire en note : « Ancien ambassadeur au Vatican et membre de l'Institut, François Charles-Roux (1879-1961) animait au Maroc le groupe ultra « Présence française ». Il accumulait les présidences : Comité central de la France d'outre-mer, Compagnie du canal de Suez, Secours catholique. En avril 1953, il avait écrit au président du Comité des intellectuels catholiques pour protester contre les initiatives prises au Maroc. » Il s'agit du « Bloc-notes » paru dans *L'Express* n° 67, du 4 septembre 1954. (François MAURIAC, *Bloc-notes*, Tome I : 1952-1957, Paris, Seuil, 1993, coll. 'Points' n° 269, p. 200.) Il est à noter que le P. Joseph Michel avait cette réédition des *Bloc-notes* dans sa bibliothèque.

51. Nous reviendrons plus loin sur l'intérêt particulier que le P. Michel portait à Mgr Le Roy.

52. *Union Missionnaire du Clergé de France*, Tome XIV, n° 1, 1er trimestre 1955, p. 44.

siennes par les étudiants de l'aumônerie : Maddy Lastel donnera un pittoresque et instructif compte rendu de cette opération sous le titre « Des étudiants noirs... à la criée »[53].

« Le devoir chrétien de décolonisation » et les syndicats du Commerce Ouest Africain...

L'année 1954 se termine pour le P. Michel par un article destiné à une plus grande diffusion encore, en raison de la revue dans lequel il paraît, *L'Actualité Religieuse dans le Monde*. Et là, il est délibérément titré : « Le devoir *chrétien* de décolonisation »[54]. Il reprend donc à son compte une expression qu'il n'avait pas employée précédemment (mais que Fr. Charles-Roux avait utilisée contre lui), dans un texte court et simple qui résume sa position.

C'est à cet article que réagit le président de la Fédération Nationale des syndicats du Commerce Ouest Africain en s'adressant directement au supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, le T. R. P. Griffin, par une lettre qui est un chef-d'œuvre d'insinuations allant jusqu'au chantage financier :

« Trop avertis des choses d'Afrique, je ne doute pas un instant que nos compatriotes d'Outre-Mer puissent se laisser convaincre ou même simplement influencer par la lecture de ces écrits. Je crains qu'il n'en soit malheureusement pas de même pour nos populations de la Métropole trop souvent mal informées et indifférentes aux choses d'Outre-Mer, et par là même facilement influençables. le danger est encore beaucoup plus grand quand cette doctrine est professée à des étudiants d'Outre-Mer appelés à devenir les élites de leur pays. (...) Le Commerce Ouest Africain que je représente n'ignore pas le rôle qu'ont joué et que continuent à jouer les Missions dans nos territoires d'Outre-Mer. Il a très souvent répondu à leurs appels et reste toujours prêt à leur continuer son concours dans toute la mesure du possible. Il serait profondément regrettable qu'il soit amené à reconsidérer son attitude au cas où persisterait cette campagne de véritable dénigrement entreprise contre l'œuvre coloniale française.[55] »

---

53. *Tam-Tam*, décembre 1954, p. 29-31. On pourra trouver ce texte reproduit en annexe à la contribution de Madame Cartier située p. 104-112.

54. *L'Actualité Religieuse dans le Monde*, 1er décembre 1954, p. 3-4. C'est nous qui soulignons le mot *chrétien*.

55. Lettre de R. Carré, du 18 janvier 1955. Arch. CSSp 341-A-IV, 2.

En l'absence du supérieur général, c'est le P. Neyrand, assistant général, qui répond par une lettre toute en finesse. Il explique le contexte et les raisons des prises de position du P. Michel, aumônier d'étudiants d'outre-mer catholiques « attirés par le communisme qui leur promet (l')indépendance mais désireux de ne pas se séparer de l'Eglise qui interdit le marxisme », puis il continue :

« C'est pour donner une réponse à ces critiques renouvelées et sans fondements que le R. Père Michel a, dans l'article cité, donné la position des représentants de l'Eglise sur le problème de la colonisation en citant des textes d'Êvêques ou de missionnaires d'une haute compétence théologique. Qu'il y ait en plus quelques points de vue personnels à l'auteur, nous le reconnaissons, et avons attiré son attention sur cela. (...) Nous espérons du reste que la France, au tournant décisif où elle se trouve dans son action outre-mer, saura reconnaître mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, la nécessité du spirituel pour ces peuples dont elle a assumé la charge et qui seul pourra modérer les passions nées de l'évolution politique. (...)[56] ».

Le Commerce Ouest Africain ne fut pas dupe et exprima sa déception par une nouvelle lettre de son président :

« Sans vouloir nous lancer dans des dicussions théologiques ou politiques qui ne sont pas de notre domaine, nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre étonnement de ce que les arguments auxquels le Révérend Père Michel a cru devoir faire appel pour répondre aux questions que peuvent lui poser les étudiants d'Outre-Mer dont il a la charge, n'aient pas provoqué de votre part plus nette réprobation. (...)[57] ».

Tam-Tam : beaucoup de bruit ... mais pas pour rien !

Au début de 1955, Maddy Lastel prend une grande part, avec le P. Michel, à la mise au point d'un numéro triple de 100 pages : *La scolarisation en Afrique noire. Étude historique et statistique*[58]. En octobre de cette même année, la revue *Masses Ouvrières*, désirant consacrer un numéro entier à *L'Afrique en mouvement* s'adresse au P. Michel pour traiter les « Problè-

56. « Paris le 26 janvier 1955 ». *Eod. loco.*
57. « Paris, le 3 février 1955 ». *Eod. loco.* Nous avons tenu à citer un peu longuement cet échange de lettres parce qu'il est inédit. Le P. Michel n'en a probablement pas eu connaissance (sinon par communication verbale), autrement il aurait sûrement intégré ces pièces dans le travail de collation et de commentaires entrepris sur cette période, au début des années 90, en vue d'une éventuelle publication.
58. *Tam-Tam*, 4e année, n° 6-7-8, mars-mai 1955.

mes actuels de l'Eglise en Afrique Noire »[59], cependant que Robert de Montvalon traite de l'Afrique du Nord.

On trouvera dans un encadré ci-joint l'appréciation que les historiens d'aujourd'hui portent sur le rôle joué par *Tam-Tam* et son équipe. Il est intéressant de voir que son importance était pleinement reconnue, au moment même, par la revue culturelle-phare du Monde Noir, *Présence Africaine*, qui écrivait dans le numéro d'avril-juillet 1955 :

« A la rue Thibaud, à Paris, et depuis trois ans révolus, *Tam-Tam*, le bulletin des jeunes catholiques africains, poursuit, en même temps que son franc succès, sa campagne vigoureuse contre le régime pourri du colonialisme qui se porte encore comme charme, contrairement à la belle chanson qu'on distille à discrétion. C'est au sein de l'Eglise-Mère que l'équipe adroite et très habile de *Tam-Tam* descend pour chercher les armes qui lui servent à tarir, partout où elle sévit, la source empoisonnée des abus et à briser les cloisons étanches que l'homme, au nom d'interêts personnels et sordides, élève entre (les hommes)... »[60].

Un dernier grand texte de Joseph Michel comme aumônier général des Etudiants d'Outre-Mer est constitué par la contribution qu'il donne au Congrès Inter-Catho qui réunit à Paris, du 29 au 31 mars 1958, les étudiants des Instituts catholiques de Paris, Lille, Angers et Lyon autour du thème « L'Afrique Noire ». Son texte, qui sera édité sous forme d'un numéro spécial de *Tam-Tam*[61], s'intitule : « Pour un Dialogue entre Blancs et Noirs, Psychologie et Principes ». La rédaction de la revue l'introduit ainsi : « En posant les fondements doctrinaux, cette conférence s'attaque aux faux problèmes qui s'opposent à la compréhension mutuelle et éclaire cette question majeure, l'une des plus douloureuses de notre temps »[62].

Si, par la suite, le P. Michel ne publiera rien d'autre sur ces sujets de morale sociale et coloniale, bien des années plus tard, au temps de sa retraite, au début des années 90, il reprendra ses dossiers et les enrichira, en faisant appel à ses souvenirs et à ses archives personnelles, d'un certain nombre d'intro-

---

59. J. MICHEL, « Problèmes actuels de l'Afrique Noire », *Masses Ouvrières*, n° 112, octobre 1955, p. 31-51.

60. K. Paulin JOACHIM, « A travers la presse étudiante Africaine », *Présence Africaine, Revue Culturelle du Monde Noir*, avril-juillet 1955, p. 177.

61. *Tam-Tam*, n° 37, avril-mai 1958, p. 32.

62. On peut trouver une preuve du réel intérêt de cette contribution de Joseph Michel dans la lettre du 13 août 1958 que le directeur de la revue trimestrielle américaine *Apostolic Perspectives* (Fides Publishers, Chicago) adresse à *Tam-Tam* pour lui demander les droits de traduction et de publication de ce texte. C'est l'époque où le dialogue entre Blancs et Noirs posent d'énormes problèmes aux Etats-Unis.

Tam-Tam : une résonance originale

« *Tam-Tam*, revue des étudiants catholiques africains, constitue un cas particulier dans la presse étudiante noire en France. Elle parut de 1952 à 1960 (et au-delà), et servit de porte-voix à de grands noms comme Joseph Ki-Zerbo ou Alioune Diop. Entre 1952 et 1955, *Tam-Tam* se présenta un peu comme *L'étudiant de Côte d'Ivoire*. Une bonne partie du journal était consacrée aux problèmes rencontrés par les étudiants africains en France (situation des boursiers, problèmes de logement, restaurants universitaires). En cela, *Tam-Tam* restait dans la tradition de *L'étudiant de la France d'outre-mer*, puisqu'il employait entre 1952 et 1955 un langage modéré. Son originalité résidait dans ses postulats chrétiens. En 1956, malgré la modération dans le ton de ses articles, ses prises de position étaient claires : *"Nous souhaitons qu'ils* (les catholiques français) *réalisent que si beaucoup de Français trouvent dans les conditions économiques et sociales de leur propre pays des obstacles sérieux à une vie chrétienne intégrale, le système colonial se révèle, dans les faits, comme un obstacle beaucoup plus grand encore à une véritable implantation et à l'épanouissement d'un christianisme authentique."* (*Tam-Tam,* "Déclaration des Etudiants d'Afrique noire en France", avril-mai 1956.) »

A la différence de la presse étudiante noire, le nationalisme développé dans *Tam-Tam* était d'inspiration chrétienne et refusait l'ingérence, dans son mode de pensée, de concepts communistes. A maintes reprises, *Tam-Tam* souligna sa différence vis-à-vis des étudiants africains "minés" par la doctrine communiste. Même s'il préconisait que l'Afrique de demain devait être collectiviste, il rejetait absolument les systèmes socialistes en place dans les pays de l'Est qui *"érigeaient la production en absolu, au détriment de l'homme complet"*, tout en manifestant une attirance pour la Chine populaire, qui représentait un modèle pour certains nationalistes du Tiers Monde après Bandoeng. *Tam-Tam* cherchait donc une "troisième voie" chrétienne pour l'Afrique, qui avait des difficultés à se structurer entre 1956 et 1960.

Le projet culturel de *Tam-Tam* était aussi très important : revaloriser les arts africains et le rôle de l'Afrique dans l'histoire de l'humanité. »

N. BANCEL et J. DEVISSE, « La presse étudiante noire en France de 1943 à 1960 », dans *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*, Paris, UNESCO/L'Harmattan, 1993, p. 205-206.

ductions et de notes concernant ces questions et son rôle au cours des années 50. Il apparaît donc évident qu'à la fin de sa vie, cette partie de son œuvre ne lui paraisait pas moins importante que les grands travaux historiques qui devaient suivre.

A la rentrée universitaire de l'automne 1958[63], le P. Joseph Michel quitte son poste d'aumônier de la rue Thibaud. C'est le premier numéro de *Tam-Tam* pour 1959 qui l'annonce en ces termes : « Le R. P. Dominique Desobry, o.p. , a été nommé aumônier général des étudiants africains, antillais et malgaches en France, en remplacement du R.P. Michel, des Pères du Saint-Esprit. Fondateur de l'aumônerie en 1950, le R. P. Michel a mis au service des étudiants d'outre-mer son inlassable dévouement et sa belle intelligence. Notre revue consacrera un article à l'œuvre du P. Michel... »[64] L'article ne viendra jamais... Mais tout va si vite ! L'éditorial de ce numéro le constate : « La foudroyante évolution de la situation politique d'une Afrique en marche vers l'indépendance a été suivie passionnément par les étudiants catholiques africains... » Le P. Joseph Michel s'en allait vers d'autres travaux après avoir contribué à sa place, non sans lucidité et un certain prophétisme, à écrire la page qui se tournait.

Aux racines de l'arbre spiritain

Le P. Michel s'installe alors à la maison mère, 30, rue Lhomond, Paris (5e) où il entreprend des « recherches historiques sur la Congrégation ». On peut supposer que c'est la proximité du 250e anniversaire de la mort de Claude-François Poullart des Places, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit (1679-1709) qui poussèrent ses supérieurs à lui demander de revenir à sa spécialité première : l'histoire. Déjà, au temps de son scolasticat, il s'était intéressé *aux premiers spiritains rennais* : dans une lettre au P. Cabon, le 23 octobre 1938, il lui avait fait part de quelques renseignements trouvés sur MM. Michel-Vincent Le Barbier, Jacques-Hyacinthe Garnier, Ludovic Bouïc et il attendait, ajoutait-t-il, de pouvoir aller sur place pour trouver des détails sur la famille de M. Caris. Aller voir de plus près ce qu'il en était du premier spiritain rennais, le fondateur, Claude Poullart des Places, ne pouvait manquer de l'intéresser. Et très vite, il va

63. La France vient de changer de République : Référendum sur la nouvelle Constitution, le 28 septembre ; de Gaulle, premier président de la Ve République et de la Communauté, le 21 décembre.

64. *Tam-Tam*, 8e année, n° 1-2, janvier-février 1959, p. 35.

apporter du nouveau sur un sujet que l'on aurait pu croire exhaustivement traité par les près de 600 pages de l'ouvrage du P. H. Le Floch, en 1906[65].

Dès le début de 1959, il fait, à la maison mère, la conférence du « deux février[66] » : *De Poullart des Places au Père Libermann ou la préparation providentielle de notre double fondation.* Le *Bulletin Général* de la Congrégation apprécie ainsi : « Travail clair et précis, solidement documenté et avec des aperçus nouveaux »[67]. Il ne dira jamais mieux par la suite que ce qu'il affirmait d'emblée et avec force : « Sans Poullart des Places, nous ne serions pas ici aujourd'hui ; sans le P. Libermann non plus, très vraisemblablement, et en tout cas, sans lui, nous ne serions certainement pas ce que nous sommes. Spiritains, nous avons deux pères, que nous ne saurions séparer dans notre vénération sans renier une part de notre devoir filial, sans méconnaître l'action de la Providence dans la préparation de notre double filiation[68] ».

Dans le cadre des festivités du 250e anniversaire qui se déroulent à Rennes du mercredi 14 au dimanche 18 octobre 1959, c'est au P. Joseph Michel que revient la première conférence de la séance académique du vendredi 16, à 21h, au cinéma *Le Club* ; elle s'intitule : *Claude-François Poullart des Places, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit. Esquisse d'une biographie*[69]. Ce texte abondamment illustré, occupera tout le numéro de *Pentecôte sur le monde* de janvier-février 1960 consacré « Au plus jeune fondateur de l'histoire de l'Église, Claude Poullart des Places », et donnera naissance à une brochure de 52 pages. Sous-titrée « Esquisse de biographie », cette dernière annonçait comme « A paraître en 1960 » un ouvrage de la plume de J. Michel intitulé *La vie et l'œuvre de Claude-François Poullart des Places...*

C'était une vision très optimiste de l'avenir. Grâce au flair et à la ténacité du chercheur, le chantier ouvert devait se révéler bien plus riche qu'on aurait

---

65. Henri LE FLOCH, *Une vocation et une fondation au siècle de Louis XIV, Claude-François Poullart des Places, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit (1679-1709)*, Paris, Lethielleux, 1906, p. XXIII-570 (Nouvelle édition revue, 1915).

66. Le 2 février est l'anniversaire de la mort du P. Libermann (1802-1852), rénovateur de la Congrégation du Saint-Esprit. La tradition veut que, ce jour-là, dans beaucoup de communautés spiritaines, on fasse une conférence sur un sujet concernant la Congrégation.

67. *BG*, t. 46, n° 683, janvier-février 1959, p. 9. Le même numéro donne le texte intégral de cette conférence p. 29-47. En mars, elle sera même éditée en un fascicule de 19 pages. Pour un récit plus détaillé des festivités rennaises, voir le *Bulletin de la Province de France*, n° 105, novembre-décembre 1959, p. 232-259.

68. *BG*, loc. cit., p. 29.

69. Le texte original dactylographié et polycopié porte la date finale du 30 août 1959 : Joseph MICHEL C.S.Sp., *Claude-François Poullart des Places, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit. Esquisse d'une biographie*, Paris, Secrétariat général, 30 rue Lhomond, 30p. Arch. CSSp 2-A-4 (boite 1091).

pu le supposer. Par ailleurs, le P. Joseph Michel s'occupe de l'aumônerie de l'hôpital Curie, voisin de rue de la maison mère. Le 3 avril 1961, il écrit à sa famille : « Ces dernières semaines tout mon temps a été pris par la préparation de la communion pascale à l'hôpital Curie (...) Il vient ici des cancéreux de Paris et de la Seine, mais aussi de toutes les provinces de France. Il en vient même des Antilles, d'Algérie, de Dakar et de Brazzaville, parfois de Pologne, de Yougoslavie ou d'Israël. Il est évidemment difficile de faire deux choses à la fois ; mon étude sur M. Poullart des Places n'est pas encore terminée et ne le sera pas avant plusieurs mois... »

Paraît enfin, au milieu de l'année 1962, la biographie tant attendue : *Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1710,* Ed. Saint-Paul, Paris 1962, 352 pages, 18,50 F. Le P. Michel peut écrire à sa famille, le 17 novembre 1962 : « La biographie de M. Poullart des Places semble devoir bien s'écouler. Elle sera présentée à la télévision le dimanche 25 novembre, à 11h 50, je pense, dans l'émission *Lectures chrétiennes*. Il y aura aussi une émission radiodiffusée dans les territoires d'Outremer et dans les territoires africains de langue française. »

Dès le 17 janvier 1963, *L'Osservatore Romano*, dans sa grande édition en italien, lui consacre un long article (« La "vertu cardinale du sacerdoce" : l'esprit du Concile de Trente dans le séminaire des pauvres à Paris ») qui sera traduit dans l'édition hebdomadaire française du 22 mars avec le titre suivant : « Le Séminaire des pauvres à Paris »[70]. Voici les dernières lignes de cet article : « Les 352 pages du livre du P. Michel n'offrent pas seulement le profil biographique du vénérable Poullart des Places ; mais aussi un panorama de la vie religieuse et missionnaire française pendant deux siècles. De nombreux inédits, de splendides illustrations, un riche appareil critique, rendent ce volume une source indispensable pour l'histoire de l'Église ».

En France, la biographie de Poullart des Places figure dans la « Sélection catholique de 50 livres religieux » pour l'année 1962[71]. Et rappelons ce qu'en disait la revue *Études* d'avril 1963 : « L'étude du P. Michel constitue une importante contribution à l'histoire spirituelle du XVIII[e] siècle français, qu'elle renouvelle en plus d'un point »[72].

---

70. G. L. MASETTI ZANNINI, « La "virtù cardinale del sacerdozio" : Lo spirito del Concilio di Trento nel seminario dei poveri a Parigi », *L'Osservatore Romano*, 17 gennaio 1963, p. 6 ; « Le Séminaire des pauvres à Paris », *L'Osservatore Romano*, édition en langue française du 22 mars 1963, p. 5.

71. Publiée dans le journal *La Croix* du 10-11 février 1963.

72. François de DAINVILLE, *Etudes*, t. 317, avril 1963, p. 125.

Du « pauvre prêtre » au « pauvre missionnaire » : le Bienheureux Père Jacques Laval

Aussitôt terminée la biographie du fondateur, s'était reproduit le même scénario qu'en 1958. La Congrégation s'était avisée qu'approchait à grands pas le centenaire de la mort d'un des premiers missionnaires de Libermann, le Père Jacques-Désiré Laval. Celui-ci avait exercé son apostolat à l'île Maurice, de 1841 à 1864, laissant après lui et jusqu'à nos jours une solide réputation de sainteté. Il apparaîssait opportun d'écrire une nouvelle biographie[73] solide, qui pourrait faire avancer sa « cause ». Le temps pressait : le P. Michel se rendit donc en 1962 à l'Île Maurice pour y recueillir pendant plusieurs semaines documentation et témoignages[74].

Il est question, un moment, qu'on l'envoie au collège Saint-Martial en Haïti, mais « c'est un confrère récemment expulsé du Cameroun qui est parti là-bas », écrit-il à sa famille[75]. Il peut donc se mettre à la rédaction de la nouvelle biographie, tout en étant assez pris par le ministère de plusieurs aumôneries. Le 2 février 1964, il prononce à la Rue Lhomond la traditionnelle conférence « sur le P. Laval, supérieur », preuve qu'il s'est bien mis à l'œuvre[76]. Et puis, brusquement, tout va changer : on l'envoie à la Martinique ! Dans une lettre adressée en 1965 au supérieur provincial de France, il résume ainsi son épisode martiniquais :

« Dans les derniers jours de février 1964, Monseigneur le T.R.Père *(Mgr Lefebvre)* m'a dit que je lui rendrais service si j'acceptais d'aller au séminaire-collège de Fort-de-France y remplacer le P. Fourmont (...). Il s'agissait de terminer l'année scolaire puisque les confrères du collège demandaient à cor et à cri qu'un supérieur

---

73. Les principales biographies précédentes étaient : P. F. DELAPLACE, *L'Apôtre de l'île Maurice ou Vie du Serviteur de Dieu Jacques-Désiré Laval.*, Beauvais, 1877, VIII-620 p. ; *Le Serviteur de Dieu Jacques-Désiré Laval.Apôtre des Noirs à l'île Maurice*, Paris, 1912, VII-156 p. ; F. DELAPLACE, *Le Père Jacques-Désiré Laval, Apôtre de l'Île Maurice*, Edition revue et augmentée par le Père J.-M. Pivault, c.s.sp., Paris, 1931, XLVI-496 p.

74. Sur le paquet ficelé de ses cahiers de « *Notes prises à Maurice -1er séjour* », le P. Michel a écrit la date du 7-11-62 : inscrite longtemps après, elle ne semble pouvoir être ni sa date de départ ni sa date de retour puisque son frère Léandre a conservé une lettre à sa famille datée du 17-11-62 dans laquelle il écrit : « Je suis donc à Paris depuis le début septembre (...). Depuis mon retour, ma santé n'a pas toujours été parfaite », et il semble bien s'agir de son retour de Maurice. En effet, il donne à la rue Lhomond la conférence du 2 février 1963 sur « l'iconographie spiritaine de M. Poullart des Places à Notre Vénérable Père et au P. Laval » (*BG*, t. XLVIII, n° 707, janvier-février 1963, p. 364). Sur le séjour lui-même et l'intense travail déployé, se référer à la contribution de Mgr A. Nagapen dans le présent numéro.

75. Lettre à sa famille (Paris, le 17-11-62) conservée par son frère Léandre.

76. *BG*, t. XLVIII, n° 713, janvier-février 1964, p. 770.

leur fût immédiatement envoyé. Quelques jours après, j'étais à Fort-de-France (...). J'aurais pu me contenter de régler les affaires courantes et, l'année scolaire terminée, revenir en Europe comme il était prévu. Il m'était apparu cependant que si le collège devait être sauvé, il fallait entreprendre immédiatement les démarches tendant à le placer sous le régime du contrat simple ou du contrat d'association. J'ai préparé les dossiers nécessaires et les ai déposés le 15 juin 1964. Sur intervention de Monseigneur de la Brunelière, la Maison-Mère m'a demandé de prolonger d'un an mon séjour en Martinique. A cause des contrats et des adaptations qu'ils devaient entraîner, j'ai accepté. Lors de mon passage à Paris, en avril dernier, on m'a demandé de rester un an encore au collège « pour mieux asseoir » le fonctionnement du régime de contrats. Ces temps-ci, diverses circonstances, qui tiennent avant tout à la vie de communauté, m'ont amené à réfléchir sur ma présence à la tête du séminaire-collège. J'en suis arrivé à la conclusion qu'elle est maintenant plus nuisible qu'utile. Je vous supplie donc de bien vouloir me décharger, avant la rentrée scolaire, d'un fardeau que je ne suis plus en mesure de porter. »

Analyse très lucide et à chaud de cet intermède de trois ans qui lui laissera des *souvenirs mélangés,* comme il le dit lui-même. Homme de décisions et d'initiatives, il ne s'y prend pas toujours très bien pour les faire appliquer ou réaliser[77]. Une dizaine d'années plus tard, à un confrère qui lui a écrit, lui rappelant ce temps passé à la Martinique, il répond : « J'ai été sensible à des correspondances *secrètes,* du genre : "le Père supérieur agit beaucoup, mais il ne prie pas". Je ne me suis jamais défendu... » Et il ajoute : « En fait, j'ai cette chance de retenir de ma vie surtout les bons souvenirs et j'en ai rapporté tout de même beaucoup que je conserve ».

De retour en France, Joseph Michel rejoint, à la fin de l'année 1966, la communauté de Piré-sur-Seiche. Il s'y adonnera au ministère dans les paroisses voisines, mais son occupation principale sera de travailler à sa vie du P. Laval. Son séjour à Piré va durer six ans, mais le livre *Le Père Jacques Laval, le « saint » de l'île Maurice (1803-1864),* aux Éditions Beauchesne, ne paraîtra qu'en 1976[78]. Il y fait preuve du même *métier* que pour son ouvrage précédent[79]. Le succès remporté par cette biographie du P. Laval n'est pas

77. Témoignage d'un de ses confrères professeur.

78. Ce délai peut s'expliquer par le fait qu'il n'a peut-être pas bénéficié d'un soutien très empressé de la part de la Congrégation. Le 12 mai 1981, le P. Jean Ferron, vicaire provincial, note ainsi les propos que lui a tenu Joseph Michel lors d'une visite : « Sans être amer, il regrette d'avoir dû se débrouiller tout seul pour sa biographie du P. Laval qui va pourtant connaître sa 3e édition et où la Congrégation l'a laissé seul : il lui a fallu trouver les fonds. Il y est arrivé, mais reste quand même sous le coup de ce "non intéressement" de la Congrégation aux travaux des Spiritains. »

79. Là aussi, pour de plus amples détails, se reporter à tout cé que dit Mgr A. Nagapen dans sa contribution.

simplement d'estime dans les milieux spécialisés. Le succès est populaire et appréciable, puisqu'elle sera trois fois rééditée : en 1979, 1984 et 1990. Sur la quatrième page de couverture de l'édition 1990, l'éditeur fait figurer des appréciations extraites de diverses revues : « Ouvrage de base, fourmillant de renseignements inédits. » – « La meilleure biographie qui ait été écrite sur le *grand homme de l'île Maurice.* La plus solide aussi. Ouvrage à mettre dans les bibliothèques et à diffuser. » – « Rien ne peut mieux que cette solide biographie contribuer à la connaissance du Père Laval, rappelé à l'attention des catholiques par sa béatification, le 29 avril 1979... Ce travail, de lecture très agréable, réconcilie avec le genre biographique. » Et, de Mgr A. Nagapen, Port-Louis, île Maurice : « Ce livre campe dans toute sa prestigieuse stature le Père Laval, missionnaire et, par dessus tout, chercheur de Dieu. Le P. Michel nous a rendu un service inestimable. »

Un exemple montrera jusqu'où le P. Michel poussait ses investigations dans ce genre de travail. Sa biographie du P. Laval se termine par huit pages sur *l'iconographie du P. Laval,* qui se réduit à *deux photographies et deux bustes*, ces derniers, œuvres d'un sculpteur créole. A quelqu'un qui, en 1978, lui écrit à ce sujet, le P. Michel répond (lettre du 12 avril 1978) : « Les deux bustes de 1863 portent la barrette. L'une des photos authentiques nous montrent le Père Laval avec la barrette sur la tête ; l'autre comporte aussi la barrette, mais sous le menton. Or le Père n'aurait pas porté de barrette ; on aurait été obligé de lui en prêter une (trop grande) pour qu'on puisse tirer son portrait convenablement. Depuis, on a fait diverses tentatives pour le *débarrettiser*. Ces tentatives n'ont pas été des succès... Il me semble que la béatification devrait être l'occasion de revenir à l'authentique. Je vous adresse quelques photos ; je vous en enverrai d'autres la semaine prochaine... »

Cette fois encore, le P. Michel, après la parution du livre, n'abandonnera pas pour autant son sujet et, en 1988, il fait paraître : *De l'esclavage à l'apostolat. Les auxiliaires laïcs du bienheureux Jacques Laval, apôtre de l'île Maurice* (Ed. Beauchesne, 160 pages). « Quand, en 1841, le P. Laval arrive à l'île Maurice, 70 000 Noirs viennent d'être libérés de l'esclavage... Laval fait confiance à ses premiers convertis... Il se choisit parmi eux des auxiliaires avec lesquels il partage tout ce qu'il peut partager de son ministère... Dans la ville de Port-Louis, puis dans les campagnes, des hommes et des femmes, catéchistes bénévoles, rassemblent, instruisent et font prier des petites communautés qui se construisent des chapelles, dont certaines, plusieurs fois agrandies, deviennent de grandes église[80]... »

80. Extraits du texte figurant sur la quatrième page de couverture de l'ouvrage. Sur l'intérêt scientifique de son approche dans cet ouvrage, voir ce qu'en dit Michel Lagrée dans ce numéro, ainsi que Mgr A. Nagapen.

Photos *Les Violettes*

Dans le parc des *Violettes* à Rozay-en-Brie, les membres de la communauté avec les trois frères MICHEL. *De g. à dr.* : Maurice, Frère des Ecoles chrétiennes ; Joseph , spiritain ; Léandre, spiritain.

Les travaux et les jours aux « *Violettes* »

Quand paraît sa biographie du P. Laval, le P. Michel est déjà, depuis quatre ans à Courbevoie, aumônier des *Violettes*. Cette œuvre a été fondée en 1850, par Adélaïde Barnabé, ouvrière dans un atelier de fleurs artificielles. L'école florale *Les Violettes* est une école technique privée qui reçoit des jeunes filles de 14-15 ans qu'elle prépare en trois ans au C.A.P. de fleurs artificielles. Cette école « est la seule en France à n'enseigner que la fleur artistique ». Certaines des élèves « y viennent pour s'y préparer à un métier. D'autres sont des malchanceuses qui n'ont pu suivre une scolarité normale ». « L'Œuvre est une famille qui prend pour modèle la sainte Famille de Nazareth[81] ». Cette aumônerie, le P. Michel pensait que c'était pour lui un poste provisoire. En fait, il s'y investira beaucoup et y restera jusqu'à la fin de sa vie, à Courbevoie d'abord, puis à Rozay-en-Brie, quand les *Violettes* y déménageront à la fin de l'année 1975. Une des membres de la communauté a ainsi résumé le travail du P. Michel durant toutes ces années : « Le Père est arrivé en 1972 chez les *Violettes* de Courbevoie, pour terminer son livre sur le Père Laval. C'était l'époque où nous devions quitter, car le château n'était pas fonctionnel. Le Père fit lui-même les nombreuses démarches auprès des administrations. Il assura lui-même notre déménagement à Rozay-en-Brie. Avec un « *J 7* » il fit plus de cent allers et retours, et nous aida à nous installer. En 1975, il assure aussi la direction de l'Ecole, et cela pendant plusieurs années. Tout cela en écrivant ses livres, en accomplissant son ministère auprès de notre communauté et en rendant aussi service à la paroisse de Rozay. » Au vicaire provincial, Jean Ferron, qui le visite en 1981, il définit son rôle aux *Violettes* comme celui d'un *paterfamilias* assez occupé, mais toujours plein de projets « littéraires », malgré des périodes de fatigue.

Le flair historique jusqu'au bout

Malgré tout, en effet, son ministère d'aumônier lui laisse le temps de poursuivre ses travaux historiques. Cela lui permet de compléter ses ouvrages principaux. Parti sur d'autres pistes, le P. Michel n'abandonne pas complète-

81. D'après *Notre histoire, notre école, nos fleurs,* Association "Les Violettes", 31-33, rue de Rome, Rozay-en-Brie (Brochure de 32 pages).

ment le sujet qu'il vient d'étudier et de traiter. Il accumule dans ses dossiers des notes ; pour une bonne part, elles resteront inédites, mais certaines donnent naissance à des ouvrages complémentaires, petits par le format, mais d'un très grand intérêt sur le fond. Nous avons déjà parlé de son étude novatrice sur les auxiliaires laïcs du P. Laval[82].

Mais il faut souligner ici l'importance de son dernier livre paru en 1992 : *L'influence de l'Aa, association secrète de piété, sur Claude Poullart des Places,* Beauchesne, Paris, 1992, 110 pages. Dans une lettre écrite au directeur de la revue *Spiritus*, le 7 septembre 1962, Joseph Michel répondait à une question soulevée par lui : « Sur les *Aa*, j'ai vu ce qui s'était publié de plus important (...) Rien ne m'ayant permis de déceler la moindre influence de ces sociétés sur Poullart des Places et la fondation du Saint-Esprit, je n'y ai pas fait allusion ». Or, trente ans après sa biographie de Poullart des Places, à la suite de nouvelles découvertes, Joseph Michel est obligé de convenir du contraire, d'abandonner l'influence bretonne des origines pour souligner l'influence décisive des *Aa* et des jésuites parisiens. Michel Lagrée, dans la contribution qu'il donne en ce numéro sur « l'actualité » de l'œuvre historique de Joseph Michel, a bien perçu ce « repentir » de l'auteur et en souligne tout l'intérêt. Nous avons, d'ailleurs, consacré à ce sujet un article, dans le premier numéro de *Mémoire Spiritaine :* « Aux origines de la Congrégation du Saint-Esprit » (Joseph Michel, lu par Jean Guennou).

Joseph Michel continue également à travailler sur les sujets abordés pendant la période de l'aumônerie des étudiants : il aurait souhaité, semble-t-il, rassembler ses documents sur la morale sociale et coloniale de l'Église en ces années 50 dans un ouvrage qui aurait fait le point de la question à cette époque. Ce travail était suffisamment avancé pour qu'on puisse espérer que quelqu'un le mène à terme et le fasse publier. La mise à jour de sa thèse de 1946 était pratiquement achevée. Sœur Marie-Claude, du Carmel de Notre-Dame de Liesse, près de Laon, en assurait une impeccable saisie informatique, chapitre révisé après chapitre révisé. L'Institut Culturel de Bretagne, en la personne de son directeur, Bernard Le Nail, avait pris contact avec lui pour cette édition et l'avait mis en lien avec les Presses Universitaires de Rennes intéressées par cette publication après examen du texte final. A quatre mois près, le P. Joseph Michel n'aura pas vécu assez longtemps pour apprendre la bonne nouvelle : sur avis favorable du rapporteur scientifique

82. A propos de cet ouvrage, ne pas manquer d'aller voir dans ce numéro les contributions de Michel Lagrée et d'Amédée Nagapen.

désigné, Michel Lagrée, les Presses Universitaires de Rennes ont décidé à l'automne 1996 d'inscrire à leur programme, pour l'année suivante, l'édition de la thèse de Joseph Michel... cinquante et un ans ans après sa soutenance !

Pourquoi le P. Michel s'intéressait-il tant à Mgr Le Roy ?

Dans ses recherches, le P. Michel s'intéresse de près à un manuscrit (124 pages de cahier écolier) autobiographique de Mgr Alexandre Le Roy[83]. Celui-ci avait joué un rôle important comme Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit (de 1896 à 1926). A Piré, en 1936, le P. Michel avait appris que le manuscrit en question (portant le titre de *Mes Souvenirs*[84]) se trouvait chez une petite cousine de Mgr Le Roy. Une démarche pour obtenir une copie du document était restée sans suite, mais le P. Michel ne renonce pas pour autant. Près de cinquante ans plus tard, en 1983, il fait intervenir le Supérieur général : « Grâce à l'intervention du T.R.P. Timmermans près de M. T..., écrit-il, j'ai reçu une photocopie du manuscrit avec une bonne lettre de M^me^ T... ; j'ai remercié celle-ci par un envoi de fleurs artistiques faites par les *Violettes...* »

Mais l'intérêt du P. Michel pour Mgr Le Roy va plus loin que la récupération du manuscrit *Mes Souvenirs*. A plusieurs de ses confrères, vers les années 80, il communique dix pages dactylographiées (sans date ni titre) où il relève quelques uns des aspects de la vie et des activités de Mgr Le Roy. On ne s'étonnera pas d'y lire entre autre : « Un aspect peu connu de Mgr Le Roy, c'est son *anticolonialisme*. Il n'a jamais nié les bienfaits ni même la nécessité de la colonisation, mais nul mieux que lui n'a su en dénoncer certaines méthodes, les carences et les abus... On a longtemps fait le silence sur les terribles jugements qu'il porta sur nombre d'aspects de la colonisation telle qu'il l'avait *vue de ses yeux*. Des textes, datant des premières années du XX^e^ siècle, republiés en 1954, ont grandement contribué à laver les missionnaires, aux yeux des Africains comme à celui de nombre d'Européens, de l'accusation de s'être comportés en chiens muets devant des abus injustifiables. Quel

83. Mgr Alexandre Le Roy (1854-1938) : NB : *BG*, t. 38, p. 525.

84. On avait envisagé de publier ce texte dans notre collection *Mémoire Spiritaine. Etudes et documents*. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que son contenu reproduit en partie ce qui était déjà dans le rapport de Mgr Le Roy au chapitre de 1926 et qu'il laisse de côté trop de sujets importants. Le publier demanderait un travail d'analyse et de notes que personne, actuellement, n'est prêt à entreprendre. Par contre, le document sera intéressant à utiliser pour celui qui écrira la biographie de Mgr Le Roy.

écrivain *anticolonialiste* a jamais exprimé sa réprobation de certaines conduites avec plus de virulence ? »

C'est l'aumônier des étudiants d'Outre-Mer des années 1950-1958 qui s'est intéressé à cet aspect de la pensée et du combat de Mgr Le Roy. Mais par la suite, l'historien de Poullart des Places eut une autre raison, bien plus grande encore, de placer Mgr Le Roy au panthéon de ses grands hommes, au risque de ne pas voir les limites du personnage en d'autres domaines... Cette raison, proprement historique et de grande importance pour la Congrégation, Joseph Michel la résumait admirablement dans un article de 1985 :

En 1852, Libermann « eut pour successeur Ignace Schwindenhammer. Celui-ci et son entourage forgèrent le mythe d'une société nouvelle issue de la fusion des deux sociétés et dont Libermann aurait été le premier supérieur général (Koren, *Les Spiritains...*, p. 397). En 1901, lors de la persécution combiste contre les congrégations, Mgr A. Le Roy, supérieur général, fut informé que, de l'avis du Conseil d'Etat, « l'Association du Saint-Esprit a cessé d'exister et que celle des missionnaires du Saint-Cœur de Marie, qui a pris son nom, n'est pas une congrégation religieuse légalement autorisée ». L'étude des archives spiritaines lui fit découvrir qu'il n'était pas, comme il l'avait cru, le 5e mais le 15e supérieur général. Il rédigea un mémoire qui s'appuyait en particulier sur le texte de la décision romaine de 1848 et en appela au Conseil d'Etat qu'il réussit à faire revenir sur son avis. A la suite de cette alerte, Poullart des Places fut progressivement reconnu comme le fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit. En 1906, le P. Le Floch fit paraître sa biographie. Enfin, le Chapitre général de 1919 se rangea unanimement aux conclusions suivantes : « Le fondateur de la Congrégation est Claude-François Poullart des Places... Le Vénérable François-Marie-Paul Libermann en est honoré comme le second fondateur et le père spirituel... La Congrégation du Saint-Esprit, fondée à Paris, en 1703, seule subsiste. Le Vénérable Fr.-M.-P. Libermann, élu Supérieur général en remplacement de Mgr A. Monnet, qui était le dixième, en est le onzième »[85].

On comprend alors pourquoi, s'il en avait eu le temps, le P. Joseph Michel se serait volontiers fait le biographe de Mgr le Roy. A défaut, il suivait avec intérêt le travail commencé sur ce sujet par un des ses jeunes confrères spiritain.

---

85. Joseph MICHEL, « Les sources de la spiritualité et la genèse de l'œuvre de Claude-François Poullart des Places », *Spiritains aujourd'hui*, n° 4, 1985, p. 24-25.

Le P. Joseph Michel et Mgr Marcel Lefebvre

Un autre sujet lui tenait à cœur, sujet plus actuel, plus brûlant, mais qu'il faudra bien essayer d'aborder un jour en toute objectivité : le cas de Mgr Marcel Lefebvre. Il ne pensait pas le traiter lui-même mais, à celui qui l'aurait entrepris, il avait des précisions à donner, son témoignage à apporter. Il connaissait Mgr Lefebvre depuis longtemps. Il était du même noviciat que lui *(voir plus haut)*. Pour de multiples raisons, il n'était pas de la même famille d'esprit que lui. A la veille du chapitre général de 1962, il avait remis à l'un des capitulants français, le P. Jean Le Gall, un petit dossier concernant Mgr Lefebvre[86].

Dans une lettre à l'historien de la Congrégation qu'est le P. Henry J. Koren (U.S.A.) en date du 7 octobre 1982, il avait tenu à rétablir la vérité sur certaines circonstances de l'élection de Mgr Lefebvre comme Supérieur général par le chapitre de 1962. Juste avant le chapitre, il avait répondu à un capitulant anglais, de passage à la maison mère, qui lui demandait pour qui voter : « Votez pour qui vous voulez, sauf pour Mgr Lefebvre ». Ce confrère s'était étonné de cette réponse parce qu'on lui avait rapporté le bruit qui courait au chapitre : le cardinal Feltin, archevêque de Paris aurait fait savoir que le Saint-Père souhaitait l'élection de Mgr Lefebvre... Pareille information ne pouvait que déterminer certains votes. Ayant du mal à croire à cette version des faits, le P. Michel se précipite à la source désignée : à l'archevêché de Paris. Et là, entre autre démenti, il obtient la précision suivante : « Il se peut que son Eminence *(le cardinal Feltin)* qui, lors de son dernier séjour à Rome a logé au séminaire français, y ait entendu exprimer le souhait que Mgr Lefebvre soit élu. Peut-être au cours de sa conversation avec le P. Griffin et son conseil à l'occasion d'une visite de courtoisie, a-t-elle fait allusion à ce qu'elle avait entendu à « Rome », c'est-à-dire au séminaire français ». Et le P. Michel de conclure dans cette lettre : « De retour rue Lhomond, j'ai fait part de cette déclaration au Provincial d'Angleterre, mais la rumeur d'une intervention de Jean XXIII a été répandue au chapitre. »

Il pouvait aussi donner des précisions sur ses rapports avec Mgr Lefebvre pendant ses années de l'aumônerie des étudiants. De tout cela, il y a certainement des traces dans ses dossiers.

---

86. Précision apportée dans une lettre au P. Jean-Paul Hoch, Provincial de France, en date du 11 novembre 1993.

Sur ces sujets et sur bien d'autres, le P. Michel se prêtait volontiers aux demandes de renseignements. Il allait même au devant des questions, envoyant fréquemment à l'un ou l'autre de ses confrères des notes plus ou moins longues, pour attirer leur attention sur tel ou tel fait d'histoire spiritaine. A Rozay-en-Brie, il se plaignait – non, il constatait – que les visiteurs étaient rares, mais lui-même, quand sa santé le lui permettait, il participait volontiers à des réunions et on le voyait assez souvent passer à la maison mère. C'était alors l'occasion pour certains de faire appel à ses compétences pour se faire préciser une circonstance, une date de l'histoire de la Congrégation... La réponse était toujours pertinente, mais son érudition avait aussi un aspect redoutable : quand il était *en forme* et lancé sur certains sujets, il était presque impossible de l'arrêter !

L'homme et l'œuvre

A plus de 80 ans, le P. Michel avait une santé qui lui occasionnait physiquement parfois quelques problèmes, mais qui laissait intactes toutes ses facultés intellectuelles, en particulier son excellente mémoire. Récemment (début 1995), à quelqu'un qui lui demandait des nouvelles de sa santé, il avait répondu : « Je souffre depuis des années d'une artérite des membres inférieurs... A la grâce de Dieu ! » A un moment de grande fatigue, au cours de l'année 1994, il avait passé quelques jours à Chevilly, maison de retraite spiritaine, mais bien vite il avait rejoint Rozay-en-Brie... Sans doute eût-il hâte de se retrouver au milieu de ses dossiers, *en pays connu,* avec tous les personnages dont il avait évoqué la mémoire, avec ceux qu'il avait fait *revivre.*

Sa mort, le 23 juin 1996, précédée d'un court séjour à l'hôpital, est survenue alors que, dans les semaines précédentes, aucun signe particulier ne la laissait prévoir, bien au contraire : il disait se sentir en pleine forme. Il annonçait même à son frère Léandre que, la mise au point de sa thèse pour publication étant terminée, il allait reprendre ses dossiers de la rue Thibaud. Le jour de ses obsèques à Chevilly-Larue, le 26 juin 1996, celui qui évoqua sa vie, le P. Ghislain de Banville, concluait : « Ce que nous pouvons retenir du Père Joseph Michel, c'est d'abord sa forte personnalité, sa grande intelligence et sa profonde finesse d'analyse des réalités sociales et politiques. C'est aussi sa compétence et son sérieux dans la recherche historique ; servi par une excellent mémoire et une solide santé, il avait une grande capacité de travail. Beaucoup ont apprécié enfin son sens de l'accueil, de l'écoute, du service, et encore la douceur de son caractère, qui fut sans doute le résultat d'une forte maîtrise de lui-même. »

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 89 à 101.

Joseph Michel : l'actualité d'une œuvre historique

Michel Lagrée

Compte tenu de sa longévité et de sa fécondité intellectuelle, le P. Michel a laissé des livres dont la publication s'étire sur plus de cinquante ans. A s'en tenir à ceux qui relèvent explicitement du genre historique, on observe qu'ils se répartissent en plusieurs temps de sa carrière, séparés par de plus ou moins longs intervalles de temps, où ses préoccupations se tournent davantage vers l'actualité. La monographie sur le diocèse de Rennes[1] et la thèse soutenue en 1946[2], le premier constituant un premier jet du second, forment à l'évidence un premier ensemble. Vient ensuite, avec un sensible décalage, tant chronologique que méthodologique, la biographie de Poullart des Places[3], plus isolée, en 1962, au sortir d'une décennie dominée par les débats autour de la décolonisation. Il faut attendre une quinzaine d'années pour voir paraître une autre biographie, celle de Jacques Laval[4], complétée, au bout d'un laps de temps sensiblement équivalent, par l'étude des auxiliaires mauriciens du bienheureux[5]. Il enchaîne enfin par une sorte d'addendum à la biographie de Poullart des Places[6]. Un fil conducteur relie

1. *Histoire missionnaire du diocèse de Rennes*, Paris, éditions Alsatia, 1938, 275 p.
2. *L'activité missionnaire de la Bretagne, de 1800 à 1940*, Thèse de doctorat ès Lettres, 2 vol. dactyl., Université de Rennes, 1946.
3. *Claude-François Poullart des Places, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709*, Paris, éditions Saint-Paul, 1962.
4. *Le Père Jacques Laval, le saint de l'île Maurice*, Paris, Beauchesne, 4e éd., 1990, 480 p.
5. *Les auxiliaires laïcs du bienheureux Jacques Laval, apôtre de l'Ile Maurice*, Paris, Beauchesne, 1988, 157 p.
6. Joseph Michel, *Aux origines de la Congrégation du Saint-Esprit. L'influence de l'Aa, association secrète de piété, sur Claude-François Poullart des Places,* Paris, Beauchesne, 1992, 110 p.

Photo P Coulon

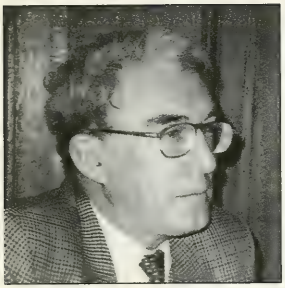

Michel Lagrée est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Rennes. C'est un spécialiste de l'histoire de la Bretagne et, à ce titre, il était en lien avec le P. Joseph Michel, notamment pour une éventuelle édition de sa thèse sur *La Bretagne missionnaire de 1800 à 1940,* prolongée jusqu'*en 1990,* travail que le P. Michel venait juste de terminer au moment de son décès. Les principales publications de Michel Lagrée sont les suivantes : *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle : le diocèse de Rennes (1815-1848),* Paris, Klincksieck, 1977 ; *La Bretagne* (dir.), t. 3 du *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine,* Paris, Beauchesne, 1990 ; *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950),* Paris, Fayard, 1992. Il a, en outre, traduit et préfacé l'ouvrage d'Austin GOUGH, *Paris et Rome. Les catholiques français et le pape au XIX^e siècle,* Paris, Les Editions de l'Atelier, 1996.

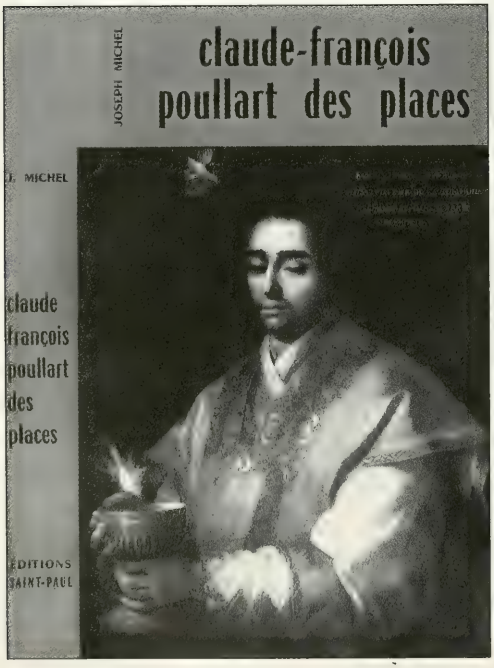

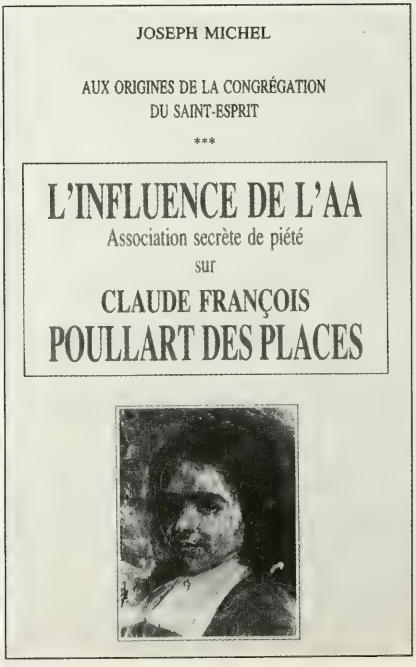

tous ces travaux historiques, étroitement lié à la vie même de l'auteur, missionnaire spiritain : l'histoire des missions en général, de la Congrégation du Saint-Esprit en particulier, en lien avec l'histoire religieuse de sa Bretagne natale. Il n'est pas sans intérêt de les mettre en perspective avec l'évolution de l'histoire religieuse en général durant la même période, marquée en France par un profond renouvellement[7]. On y voit que le P. Michel, au fond, a accompagné le passage de la tradition de l'histoire ecclésiastique à une histoire plus largement religieuse, en cultivant deux genres rarement réunis chez le même auteur : l'historiographie quantitative, d'une part, qui est une des marques fortes de *l'école française* ; la biographie d'autre part, laquelle a accompli un spectaculaire retour durant les deux dernières décennies.

Deux ouvrages pionniers

Les deux premiers livres ont été élaborés dans les années 1930 et 1940, dans le contexte d'une histoire religieuse encore largement dominée, d'une part par l'histoire institutionnelle, d'autre part par les perspectives d'édification. « On comprendra que nous ne nous soyons pas attardés à relever dans le détail les œuvres et les vertus de nos missionnaires[8] » : il n'était sans doute pas inutile, encore en 1938, d'afficher initialement cette précaution méthodologique.

L'*Histoire missionnaire du diocèse de Rennes* est un ouvrage de circonstance, préparé en vue du concours d'histoire de l'Union Missionnaire du Clergé pour l'année 1936-1937, et dont l'attribution du premier prix saluait les qualités qui annoncent déjà celles de la future thèse. La perspective est globale, puisque l'activité missionnaire est envisagée avant et après la Révolution. Un développement substantiel est consacré, d'entrée, aux missions d'outre-mer sous l'Ancien Régime. Il a le mérite d'attirer l'attention sur un versant quelque peu occulté, pour l'histoire religieuse de la Bretagne à l'époque moderne, par l'importance des missions *intérieures* dans la région, illustrées par des

7. Utile raccourci par Francis Python : « D'une approche confessionnelle à une histoire religieuse universitaire. L'itinéraire de l'historiographie française », *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte/Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1993, p. 33-47. Pour aller plus loin : Bernard Plongeron, *Religion et sociétés en Occident (XVI^e-XX^e siècles). Recherches françaises et tendances internationales, 1973-1981*, Paris, CNRS – CDSH, 1982 ; Claude Langlois, « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête », *Archives de Sciences sociales des religions*, 63/1, 1987, p. 85-114.

8. *Histoire missionnaire du diocèse de Rennes*, *op. cit.*, p. IX.

célébrités (Michel Le Nobletz, Julien Maunoir, Jean Leuduger et, de façon plus marginale, Grignion de Montfort). L'ouverture maritime de la région, qui comptait à l'époque de grands ports à l'échelle européenne (Saint-Malo, Nantes), était considérable, et se traduisait forcément par une ouverture missionnaire. D'autre part, dans la mesure où les missionnaires d'Ancien Régime relevaient presqu'exclusivement des ordres et congrégations religieuses, l'enquête permettait d'entrer en contact avec eux, et tout particulièrement de retrouver les racines rennaises et parisiennes de la Congrégation du Saint-Esprit, que J. Michel devait notablement développer plus tard. En bonne logique cependant, l'ouvrage accorde une importance primordiale aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, en mettant en valeur les traits spécifiques au diocèse de Rennes, en particulier les liens privilégiés avec certaines aires géographiques, tels les Etats-Unis ou Haïti, marqués par la présence d'un fort contingent d'évêques, de prêtres ou de religieux issus du diocèse breton. Surtout, la monographie se signale par la qualité de l'appareil statistique, reposant sur la constitution d'un fichier, le plus exhaustif possible, comportant les trois dates essentielles (naissance, départ, décès). Le tout – et c'est là que se marque une certaine audace méthodologique pour l'époque – est transformé en données numériques anonymes, elles-mêmes traitées à des fins graphiques ou cartographiques. Il en va de même pour les œuvres liées aux missions, en particulier les dons à la Propagation de la Foi, pour lesquels le P. Michel propose une visualisation concrète, à partir de données dès longtemps familières aux fidèles, à travers les comptes rendus et les palmarès régulièrement publiés. Il y a bien quelques faiblesses, tenant tant à la rapidité de préparation de l'ouvrage qu'à des erreurs de méthode. Si le privilège accordé dans l'exposé aux prêtres, parmi les trois catégories missionnaires, se conçoit pour des raisons évidentes, le déséquilibre est cependant flagrant.*

Par ailleurs, la méritoire élaboration graphique d'une courbe annuelle des dons à la Propagation de la Foi, de 1827 à 1936, pour les cinq diocèses bretons, est entachée d'erreurs par le comptage en francs courants, qui fournit une image fausse des données après 1914, celle d'« une progression continuelle, passant de 74 207 francs en 1918 à 104 936 francs en 1930[9] ». Il s'agissait là d'approximations de débutant, heureusement corrigées, dans les années suivantes, pour la thèse.

---

* *Catégorie* — *Individus recensés* — *Nombre de pages*

Prêtres	877	57
Frères	313	5
Sœurs	470	5

9. *Histoire missionnaire....*, *op. cit.*, p. 108. J'ai personnellement proposé une version corrigée de ces

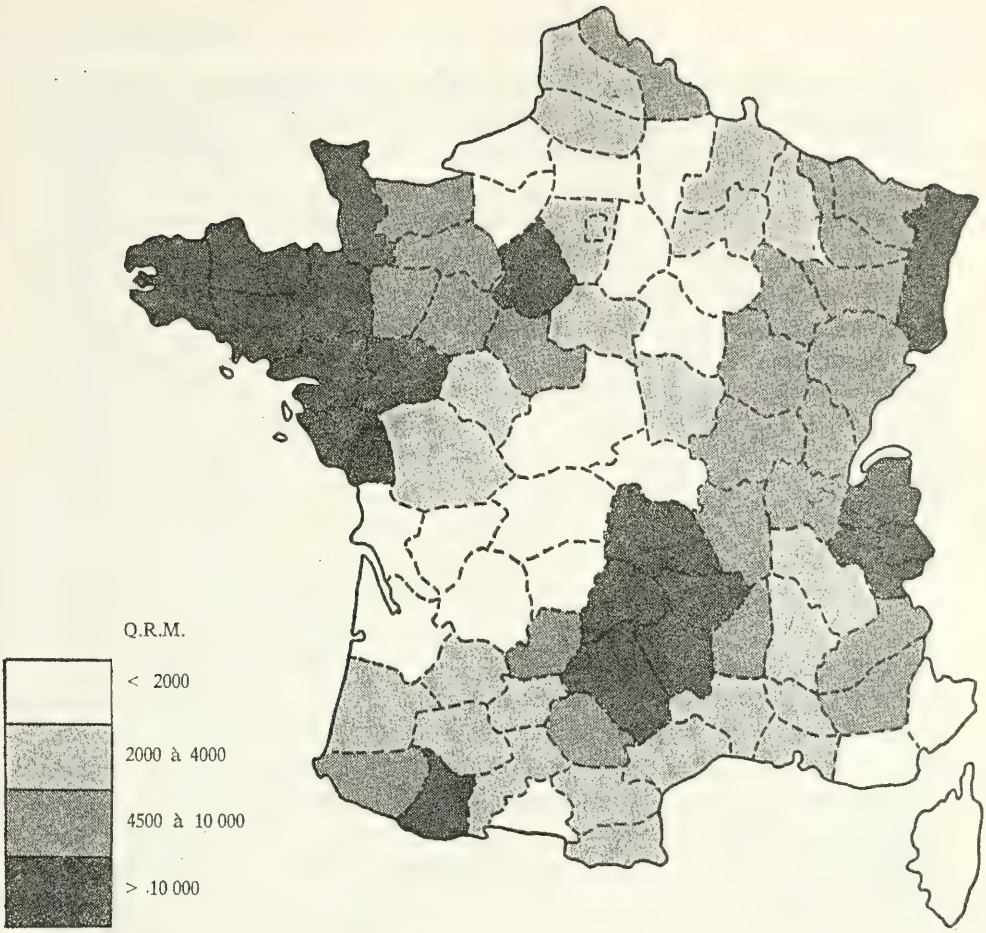

a) Le recrutement missionnaire en France (1800-1940)
(d'après J. MICHEL, *L'activité missionnaire de la Bretagne de* 1800 *à* 1940 thèse dactyl., Rennes, 1946)

Mode de calcul du "Quotient de Recrutement Missionnaire" (Q.R.M.) :

$$\frac{\textit{Population à la fin du } 19^{e} \textit{ siècle}}{\textit{effectif total recruté } 1800\text{-}1940}$$

Calculs portant sur :

Hommes	+	*Femmes*
Missions Etrangères		Sœurs blanches
Spiritains		N.-D. des Apôtres
Pères Blancs		Franciscaines de Marie
Missions Africaines de Lyon		St-Joseph-de-l'Apparition
Clergé Colonial		St-Paul-de-Chartres
Manistes		
Oblats de Marie-Immaculée		
Clergé d'Haïti		

Celle-ci mérite qu'on s'y arrête plus longuement, dans la mesure où, si elle a été plus d'une fois citée[10], elle n'a jamais été publiée. Cette lacune paraît heureusement devoir être comblée dans un avenir proche, mais le P. Michel n'en aura eu que les prémices de son vivant. On rappellera d'abord ses conditions de réalisation. Elle s'inscrit dans un contexte de rénovation de l'histoire missionnaire, engagée auparavant par Georges Goyau, mais elle s'en démarque également dans la mesure où elle déplace le centre d'intérêt principal, des pays d'accueil vers les pays d'origine et de départ, l'objet principal étant moins la diffusion du christianisme que « l'origine, le développement et les fluctuations des mouvements de vocations apostoliques ». Cet intérêt était lui-même lié à la prise de conscience de la part considérable de la Bretagne, et de l'Ouest armoricain en général, dans le recrutement des missionnaires français aux XIX^{e} et XX^{e} siècles. J. Michel concrétise le phénomène en se livrant à une récapitulation des effectifs à l'échelle de toute la France : ensemble des prêtres missionnaires (plus de 10 000) et ensemble des religieuses des cinq grandes congrégations missionnaires[11], soit 5 000 religieuses. Rapportées au chiffre de population de 1900, correspondant à l'apogée du mouvement, ces données permettent d'établir un quotient de recrutement missionnaire. La carte issue de ces calculs est très démonstrative, faisant apparaître les grands châteaux d'eaux de vocations missionnaires : Alsace, Alpes du nord, moitié sud du Massif Central, Massif armoricain. A quelques nuances près, s'expliquant par l'implantation de telle ou telle congrégation (ainsi Saint-Paul de Chartres pour l'Eure-et-Loir), cette carte offre une forte parenté avec celle, devenue rapidement célèbre, de la pratique religieuse dans les cantons ruraux, élaborée pratiquement à la même époque par Fernand Boulard[12]. La recherche, dès lors, prenait sa place dans le processus de sociographie du catholicisme qui s'engageait alors, en particulier sous l'angle des lignes de forces du recrutement ecclésiastique.

On ne négligera pas, non plus, le contexte universitaire rennais de l'époque, qui fait toute l'originalité de J. Michel. Il ne choisit pas de soutenir

---

courbes, en francs constants de 1840, plus conforme à la réalité, dans *Religion et cultures en Bretagne*, Paris, Fayard, 1992, p. 109-110 et fig. 25

10. Outre mon ouvrage précité, des éléments dans *Les Réveils missionnaires en France, du moyen-âge à nos jours (XII^{e}-XX^{e} siècles)*, Actes du Colloque de Lyon (mai 1980), Paris, Beauchesne, 1984, p. 385-389.

11. Srs Blanches, N.-D. des Apôtres, Société de Marie, St-Joseph de l'Apparition, St-Paul de Chartres.

12. Décrite de façon « littéraire » dans les *Problèmes missionnaires de la France rurale*, t. I, 1945, p. 127-135, la carte paraît dans une première-version dans les *Cahiers du clergé rural* de novembre 1947.

son travail, par exemple à l'université catholique d'Angers, mais revendique le diplôme officiel d'une université d'Etat, dont le département d'histoire est alors dominé par des hommes de sensibilité laïque et républicaine affirmée, héritiers du combat dreyfusard, même s'ils ne sont pas, le second surtout, étrangers à l'histoire religieuse : Henri Sée et Armand Rébillon. Cette double perspective, générale et locale, explique sans doute en partie la méthode du P. Michel, lequel mène à la fois une histoire sociale et une histoire des sensibilités, qui n'ont rien perdu de leur pertinence. Il lui fallut d'abord, en amplifiant l'enquête commencée en Ille-et-Vilaine, constituer un vaste fichier nominal, sans les moyens informatiques d'aujourd'hui. La comparaison s'impose avec le fichier des médecins de l'Ouest, minutieusement constitué quinze ans après par Jacques Léonard pour sa thèse[13]. Ces informations furent puisées auprès d'une centaine de congrégations d'hommes et de femmes, dans les archives romaines de la Propagande, mais aussi dans de nombreuses sources imprimées, telles les nécrologies égrenées dans les *Semaines religieuses*. Il était ainsi possible de reconstituer toute une population, et d'en tirer de multiples enseignements.

En amont, la répartition du recrutement par origines permet une géographie assez fine, à l'échelle du canton, des dénivellations de la fécondité missionnaire de la Bretagne rurale. En dépit de quelques dépressions ici ou là, la Haute-Bretagne est globalement plus féconde, avec de puissants bastions dans la région vitréenne et surtout le Morbihan : le seul canton de Saint-Jean Brévelay, de 1801 à 1840, a fourni plus de missionnaires que les diocèses de Meaux, Périgueux et Angoulême réunis. Le pays bretonnant l'est moins, exception faite d'isolats (autour de Langonnet, foyer spiritain ; dans le Léon, *terre des prêtres* par excellence). Contrairement à ce que des vues hâtives pouvaient laisser imaginer, ce ne sont pas les zones littorales, pourvoyeuses de pêcheurs, de marins pour la *Royale* ou la marine marchande, qui fournissent les rangs les plus serrés, il s'en faut, mais des cantons ruraux de l'intérieur, où la familiarité avec l'aventure outre-mer ne va pas de soi. La logique de recrutement, sacerdotal ou religieux, est la plus forte, puisque les régions fécondes en missionnaires le sont aussi, en général, en prêtres diocésains. Encore faut-il compter avec la perte, compte tenu de la date d'élaboration de la thèse, des deux décennies de fécondité encore à venir, avant la crise postérieure à 1960. L'actualisation réalisée par J. Michel en vue de la publi-

13. *Les médecins de l'Ouest au XIX^e siècle*, thèse de doctorat (Univ. Paris IV, 1976), Lille : Atelier de reproduction des thèses, 3 vol., 1978.

cation nous apprend, par exemple, que le continent africain avait reçu 1 930 missionnaires avant 1940, mais encore 1 603 depuis, dont une partie entrée dans les ordres après 1940.

En aval, l'étude permet de dessiner la répartition par destinations. Celle-ci confirme les tendances déjà observées à Rennes, en particulier l'importance du clergé breton aux Etats-Unis et surtout en Haïti. S'agissant des Etats-Unis, les travaux de Mgr Charles Lemarié ont permis d'aller plus avant dans la connaissance de l'espèce de cordon ombilical ayant existé avec la Bretagne dans la première moitié du XIX[e] siècle, sans commune mesure avec une émigration civile pratiquement inexistante[14].

Très significative est la répartition par catégories, finement dessinée par J. Michel. L'importance considérable des prêtres séculiers – à la différence de l'Ancien Régime – tient au rôle des Bretons dans le clergé des Etats-Unis et dans le clergé colonial, c'est-à-dire celui des *vieilles colonies*, pour lequel la péninsule fournit à elle seule le cinquième des effectifs français. La concentration atteint son maximum en Haïti, où prêtres et Frères de l'Instruction chrétienne (Institut de Ploërmel) jouissent d'un quasi monopole, en faisant de ce pays une *Bretagne noire*, jusqu'aux mesures brutales d'expulsion de Duvalier *(Papa Doc)*, en 1960. Entre les congrégations, il distingue celles qui sont spécifiquement missionnaires et celles qui ne le sont pas, et y déploie une intime connaissance des diverses familles religieuses. Si la plupart ne sont pas d'origine locale, la présence de telle ou telle maison peut avoir un effet sensible sur leur recrutement, ainsi pour les spiritains à Langonnet (Morbihan). Enfin, à la différence du traitement un peu expéditif qu'il leur avait réservé pour Rennes, il donne toute leur place – pas moins de cinq chapitres – aux congrégations féminines, anticipant largement sur le renouvellement historiographique dont elles ont fait l'objet dans les deux dernières décennies, à l'actif de Claude Langlois[15] et d'Elisabeth Dufourcq[16].

Parallèlement à l'analyse quantitative, il se livre à ce qui ne s'appelle pas encore, à l'époque, l'histoire des mentalités, autour de *l'idée missionnaire*, qui constitue la principale source d'énergie spirituelle à l'œuvre derrière la sécheresse des chiffres. Celle-ci passe par bien des canaux, à commencer par

---

14. *Études sur les missionnaires bretons dans le Middle West américain*. T. I : *Mgr J-B. David, 1761-1841. Les origines religieuses du Kentucky*, Montsûrs, 1973. T. II : *Mgr Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes aux Etats-Unis (1834-1839)*, Paris, Klincsieck, 1973 ; T. III : *Les Missionnaires bretons de l'Indiana au XIX[e] siècle*, Montsûrs, 1973.

15. *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX[e] siècle*, Paris, Cerf, 1984.

16. *Les aventurières de Dieu. Trois siècles d'histoire missionnaire française*, Paris, J.-Cl. Lattès, 1993.

l'œuvre de la Propagation de la Foi. Cette forme d'épargne spirituelle, très répandue dans les catégories populaires, finit par susciter une émulation entre les diocèses. D'autre part, les publications de l'œuvre, en particulier dans la partie bretonnante, en même temps qu'elles ouvrent les horizons spirituels, jouent un rôle non négligeable dans la pénétration de l'écrit au sein de campagnes encore largement dominées par une civilisation orale. Les traductions des *Annales* comptent parmi les principaux supports de la littérature en breton. Le message est même renforcé, dans le francophone diocèse de Nantes, par un périodique supplémentaire[17]. Il faut évidemment tenir compte d'autres œuvres : la Sainte Enfance, l'Œuvre apostolique, l'Œuvre des partants, qui concourent à créer un climat favorable à l'éclosion de vocations.

Leur cristallisation peut tenir à des effets d'entraînement familial : les prosopographies, comme souvent en matière de recrutement religieux, permettent d'entrevoir les liens entre oncles et neveux, frères et sœurs, etc., qui aboutissent à concentrer l'effort sur certaines familles et contraignent donc à relativiser en partie les ratios établis par rapport à la population globale. Le rôle des conférences, prononcées dans les collèges ou séminaires, semble souvent décisif : certains évêques jouissent d'un incontestable talent pour entraîner des aspirants à leur suite. En revanche, J. Michel relativise sensiblement, par rapport à son estimation dans son premier ouvrage, le rôle de Chateaubriand, quitte à invoquer des auteurs moins prestigieux, mais dont l'influence aura sans doute été plus profonde : Brizeux à la génération romantique, Jean-Pierre Calloc'h plus tard. Tout cela se concrétisant dans la gravure de Théophile Busnel sur les adieux à sa famille du missionnaire breton : reproduite à l'infini, elle illustre, au-delà du caractère convenu de la scène, un véritable fait social. Il resterait enfin à faire la part, plus prosaïque, du relatif encombrement des carrières ecclésiastiques en Bretagne même, en particulier la longue durée des vicariats et le retard dans l'accès à la charge d'âmes proprement dite, imputable à la grande taille moyenne des paroisses[18].

On observe en tout cas que le recrutement missionnaire en Bretagne a connu un démarrage plus tardif que dans la région Rhône-Alpes, laquelle constitue à bien des égards le centre de gravité du catholicisme français au début du XIX[e] siècle. Le pic des vocations bretonnes, très marqué, se situe entre 1890 et 1910, à l'apogée de l'expansion coloniale. On peut penser aussi que,

17. Cf. Marcel Launay, « Presse diocésaine et conscience missionnaire : "Le Petit Messager des Missions" (1880-1962) », *Enquêtes et Documents, Centre d'histoire de la France atlantique*, t. VI, 1981, p. 155-169.

18. Cf. Michel Lagrée : « Les vicaires dans l'ouest français au XIX[e] siècle », *Le bas-clergé catholique au XIX[e] siècle : approche comparative d'une population en voie de changement*, sous la dir. de Louis Rousseau, *Les Cahiers de la recherche en sciences de la religion*, vol. 12, 1995, pp. 151-177.

dans cette région encore faiblement alphabétisée, une très forte aspiration s'est exercée, dans un premier temps, au profit des écoles, tant pour les garçons que pour les filles : est-ce un hasard si, par rapport aux diocèses voisins, la Propagation de la Foi a relativement manqué son implantation dans le diocèse de Vannes, au profit de l'Œuvre de Saint-François de Sales, à finalité scolaire ? Ce qui n'empêche pas ce diocèse, au demeurant, de s'affirmer ensuite comme le plus fécond en vocations missionnaires.

Approches de la biographie spirituelle

Ces deux premiers livres ne laissaient qu'entrevoir une multitude de parcours individuels, défilant comme en un kaléidoscope. Il en va très différemment des suivants, où la dominante biographique s'impose. De ce point de vue, l'évolution de l'écriture historique de Joseph Michel permet de revenir sur le débat actuel sur le genre biographique. Deux modèles en effet semblent s'opposer : l'un, que l'on pourrait caractériser de type français, qui met l'accent sur le caractère représentatif et l'insertion de l'individu dans son temps[19] ; l'autre, de type anglo-saxon, libéral, – protestant ? – soulignant le caractère irréductible de la destinée individuelle et l'importance des choix. On se doute que la biographie religieuse, où interfèrent la dimension ecclésiale et l'appel individuel, est au cœur de ces considérations.

De fait, Joseph Michel a cultivé le genre de deux façons, de façon en quelque sorte concentrique, comme dans la comparaison entre l'étude des catéchistes mauriciens et celle de Poullart des Places. La première, enquête prosopographique, vise à sortir de l'anonymat les auxiliaires laïcs de Jacques Laval à l'île Maurice, ces catéchistes et conseillers qui furent les relais efficaces du missionnaire normand. Elle participe des deux genres, quantitatif et biographique, et jette un pont entre les deux. Il s'agissait en partie, là aussi, de reconstituer une population, les élites des humbles, à l'intérieur du microcosme très stratifié de la société coloniale. Ce qui permet une réflexion sur le processus de conversion collective, autour d'un prêtre d'exception, et la constitution d'une identité à la fois francophone et catholique, en dépit d'un contexte a priori défavorable : le relâchement religieux de la population blanche, encadrée par un clergé routinier et en nombre insuffisant ; la situation

19. Cf. Jean-Marie Mayeur, *Un prêtre démocrate. L'abbé Lemire, 1853-1928*, Casterman, 1968.

d'abandon religieux de la communauté des gens de couleurs, anciens esclaves pour beaucoup, non exclusive, cependant, des fortes solidarités qu'on entrevoit derrière les enthousiasmes collectifs ; enfin la tutelle britannique depuis 1810. Le P. Michel reconstitue là un phénomène exactement inverse par rapport à celui étudié par Françoise Raison-Jourde à Madagascar, la conversion au protestantisme des élites merina[20].

Ce petit livre apparaît aussi comme un acte de justice, rendant hommage, derrière l'*aura* de Jacques Laval, à ces médiateurs qui sont inséparables de son œuvre. La reconstitution prosopographique n'était pas une tâche aisée, compte tenu de la dispersion et du caractère parfois bien ténu des indices disponibles sur ces hommes et ces femmes, dont les noms ou surnoms fleurent souvent bon l'ancienne France. Leur statut faiblement formalisé n'ayant rien à voir avec celui de membres d'une congrégation européenne, les sources les concernant sont peu nombreuses, en particulier dans les archives diocésaines locales ou une presse qu'on devine plus attentive aux Blancs. Dans le meilleur des cas, des évocations plus ou moins précises se glissent dans les rapports ou correspondances. On pense par exemple à Emilien Pierre ou au cocher Jean-Marie Prosper. Mais une bonne partie des traces laissées par ces hommes ou ces femmes (n'écrivant pas, pour la plupart) réside dans les gestes enregistrés dans les registres paroissiaux. Les actes de catholicité, soigneusement inventoriés par J. Michel, constituent en effet autant de jalons dans les itinéraires spirituels : unions régularisées, enfants légitimés, parrainage d'adultes.

Le succès de ces catéchistes noirs est celui d'une évangélisation horizontale et communautaire, qui prend des résonances modernes pour le P. Michel. Il souligne le caractère bien isolé de l'expérience, par rapport aux autres colonies[21], et sa mise en cause par des contemporains marqués par la prégnance du modèle hiérarchique et ecclésiastique, passant par l'institution, dès que possible, d'un clergé indigène et, en attendant, la primauté de clercs missionnaires.

Les deux livres sur Poullart des Places, en regard, paraissent relever d'un genre beaucoup plus classique : la biographie spirituelle du fondateur, où

---

20. *Bible et pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'Etat*, Paris, 1991, Karthala.

21. Une certaine parenté s'établit cependant avec les entreprises d'Anne-Marie Javouhey en Guyane, à peu près à la même époque (Cf. *Anne-Marie Javouhey. Correspondance*, t. 1, 1798-1833 ; 559 p. ; t. 2, 1833-1843, 532 p. ; t. 3, 1843-1848, 429 p. ; t. 4, 1848-1851, 595 p., texte établi par les sœurs Jean Hébert et Marie-Cécile de Segonzac, Paris, Cerf, 1994).

il s'agit tout à la fois de restituer une vie intérieure et de chercher à lire, en germe, les développements futurs d'une institution. Les écrits personnels et les témoignages fournissent ici les sources, qui peuvent être soumises à la critique textuelle classique, comme par exemple dans la comparaison, presque terme à terme, entre les écrits de Poullart des Places et ceux de Libermann. Une double originalité se dégage cependant de l'enquête. Elle tient d'abord au caractère très bref, quasi météorique, de l'existence de Poullart des Places, mort à trente ans : une action menée par un homme très jeune, sans pratiquement d'expérience, et à qui le temps n'a pas été donné pour les achèvements. L'autre originalité, peu commune, tient au dédoublement de l'ouvrage. Le complément, apporté vingt ans après, n'a rien d'un codicille, puisque J. Michel pense avoir trouvé la clé principale de la vocation de Poullart des Places, compte tenu de la mise en valeur récente, par l'historiographie, du rôle des Aas, associations secrètes de dévotion. L'on voit ainsi le P. Michel, en historien scrupuleux, opérer un retour critique sur ce qu'il avait écrit auparavant. Assez logiquement, il avait recherché l'inspiration de Poullart des Places, en particulier les axes principaux de sa dévotion, le Saint-Esprit et l'Immaculée Conception, dans une Bretagne fortement marquée par l'influence des jésuites, par le canal des missions et retraites[22]. Mais il s'agissait là plus de coïncidences, d'effet de génération, dirions-nous aujourd'hui, que de transmission avérée. En revanche, les sujets de méditation de l'Aa du collège de Clermont, à Paris, ont explicitement irrigué sa vie intérieure, et c'est donc dans cette direction qu'il faut chercher.

Ainsi, à l'instar des repentirs que pratiquaient les peintres au temps de Poullart des Places et que l'analyse moderne permet de déceler, le P. Michel nous restitue-t-il, en deux temps, cette destinée d'un jeune homme riche qui avait de grands biens, comme dans l'Evangile, et que la logique familiale conduisait davantage vers la robe du magistrat que vers la soutane. Il met surtout l'accent sur l'importance de la spiritualité ignatienne, depuis l'origine, au collège des jésuites à Rennes, jusqu'à l'orbite du collège Louis-le-Grand à Paris, avec le choix résolu du camp opposé aux gallicans, aux jansénistes, à l'Université de Paris. Une empreinte durable, qui se vérifie, pour la Congrégation du Saint-Esprit, dans les âpres débats ecclésiologiques du XIX^{e} siècle, où le P. Mathurin Gaultier – un autre spiritain breton – contribue à la campagne ultramontaine[23]. Il souligne également les liens avec Louis-Marie

22. *Claude-François Poullart des Places*, *op. cit.*, chap. XIII.

23. Austin Gough, *Les catholiques français et le pape au XIX^{e} siècle*, Paris, 1996 ; Bernard Noël, « Mathurin Gaultier, professeur au séminaire du Saint-Esprit, Jacques-Paul Migne et la lutte contre les

Grignion de Montfort, l'autre grande figure spirituelle du diocèse de Rennes, dont l'historiographie s'est également renouvelée[24]. Le P. Michel, le cas échéant, n'hésite pas à redessiner les parts de l'un et de l'autre dans une aventure en partie commune, mais où la stature du prophète du Poitou, a pu, le cas échéant, occuper tout le devant du tableau, et rendre à Poullart des Places ce qui lui revient.

On gardera de cette biographie deux traits essentiels. Le premier est la reconstitution très scrupuleuse des chemins d'une vocation, avant tout sacerdotale, profondément ancrée dans la spiritualité du temps. Dans un genre et une écriture assurément différents, le P. Michel a subi la même fascination que Michel de Certeau pour la mystique classique et son extraordinaire fécondité[25]. Le second trait est l'application pionnière des décisions tridentines quant à la formation des prêtres : Poullart des Places introduit en France le concept du séminaire de clercs, avec cursus complet, à la différence des habituels séminaires d'ordinands, lieux de formation finale pour des sujets issus de collèges. Cet établissement, destiné aux *pauvres écoliers*, prit d'emblée une allure de communauté, dans le contexte difficile d'une réglementation tâtillonne en matière de création congréganiste. C'est donc plus tard, après la mort du fondateur, que le séminaire du Saint-Esprit prit son orientation définitive : passage à la congrégation (XVIII^e siècle) et orientation privilégiée vers les missions d'outre-mer, pleinement réalisée au XIX^e.

Il est des hommes d'action et de terrain qui deviennent historiens sur le tard, lorsque le recul biographique et la disponibilité le permettent et appellent à la réflexion rétrospective. Le P. Michel aura mené de front les deux activités. La disposition d'une méthode très sûre lui a permis de livrer, à ses frères, les diverses faces d'un même monument, élevé à la mémoire de ceux qui, pour annoncer l'Evangile dans les deux hémisphères, ne se sont procuré « ni or, ni argent, ni menue monnaie, ni besace pour la route, ni deux tuniques, ni chaussures, ni bâton (Mt, X, 9-10) ». Ce faisant, il laissait aux historiens une contribution de choix à l'histoire missionnaire, comme à l'histoire religieuse générale.

---

idées gallicanes », dans Paul Coulon et Paule Brasseur, (dir.), *Libermann : 1802-1852, une pensée et une mystique missionnaires*, Paris, Cerf, 1988.

24. Louis Pérouas, *Grignion de Montfort, les pauvres et les missions*, Paris, Cerf, 1966 ; *Ce que croyait Grignion de Montfort et comment il a vécu sa foi*, Paris, Mame, 1973 et, en dernier lieu, *Grignion de Montfort. Un aventurier de l'évangile*, Paris, les Editions ouvrières, 1990 ; Théodule Rey-Mermet, *Louis-Marie Grignion de Montfort (1673-1716)*, 2^e ed., Paris, Nouvelle Cité, 1996.

25. Michel de Certeau, *La Fable mystique*, Paris, Gallimard, 1987.

Photo : J. Michel

Dans les années 50, à la rue Thibaud, Maddy Lastel (M^me^ Cartier) avec M^me^ Michel, venue voir son fils à l'aumônerie générale des Etudiants catholiques d'Outre-Mer. Maddy Lastel faisait fonction de secrétaire de rédaction pour les revues *Tam-Tam* et *Alizés*, dans lesquelles elle a écrit de nombreux textes.

HIÉRARCHIE CATHOLIQUE ET MORALE COLONIALE

TAM-TAM
Bulletin mensuel des Etudiants Catholiques Africains

4e ANNÉE - N° 2 *NOVEMBRE 1954*

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 103 à 110.

« La rue Thibaud » Notes de mémoire sur le P. Joseph Michel et l'aumônerie des étudiants d'outre-mer entre 1950 et 1958

Madeleine Cartier

Madame Madeleine Cartier, originaire des Antilles, a participé de façon très active à l'aumônerie des étudiants d'outre-mer, rue Thibaud, à Paris, aux côtés du P. Joseph Michel, dans les années 1950. Elle a joué, en particulier, le rôle de secrétaire de rédaction pour les revues Tam-Tam *et* Alizés. *On retrouve son nom au bas de bon nombre de compte rendus et d'articles. D'où l'intérêt des quelques notes de mémoire qu'elle a rédigées pour* Mémoire Spiritaine *plus de quarante ans après. Nous les ferons suivre d'un texte écrit par elle-même dans* Tam-Tam *en décembre 1954 – et signé Maddy Lastel –, qui traduit bien non seulement son engagement personnel et celui de tous les étudiants de l'aumônerie autour du P. Michel, mais également tout le climat et la mentalité d'une époque, dans la société et dans l'Église en France. Madame Cartier est aujourd'hui maire de Saint-Herblon en Loire-Atlantique. Dans la lettre qui accompagnait l'envoi de son texte, Madame Cartier précisait ainsi la portée de ce dernier : « Je crois avoir dit l'essentiel mais cela ne reflète que bien imparfaitement la vie de l'aumônerie et l'action du Père Joseph. Il y aurait encore bien des choses à dire sur les activités culturelles, sociales... Il faudrait écrire en détail la vie de l'aumônerie. »*

Dans les années de l'après-guerre nombreux furent les jeunes d'outre-mer qui vinrent poursuivre leurs études dans les universités ou les écoles de Paris

et de la province. Pour la quasi totalité d'entre eux, la vie métropolitaine constituait un total dépaysement (rupture des liens familiaux, différence de milieu, conditions climatiques...). Préoccupés par la nécessité de leur offrir un soutien moral et spirituel, les vicaires et préfets apostoliques d'Afrique et de Madagascar décidèrent de créer pour eux une aumônerie. Pour répondre au même besoin, les évêques des départements d'outre-mer, Guadeloupe, Martinique et Guyane, participèrent à cette initiative en finançant le fonctionnement d'un groupe antillo-guyanais.

Missionnaire au Moyen-Congo durant quatre années, ayant connu de près la réalité africaine, le P. Joseph Michel en reçut la responsabilité. Il était aidé par le P. de Montclos, qui s'occupait particulièrement des relations avec les lycéens dispersés et souvent isolés en province. Docteur ès lettres, dynamique, animé d'un réel souci pastoral, le P. Michel s'attela toute de suite à la tâche. Il sut gagner la confiance des étudiants par son accueil, sa qualité d'écoute, son désir de leur donner une formation solide. Grâce aussi à son sens de l'humour, qui savait, quand il le fallait, relativiser les problèmes. Par la suite, les évêques d'outre-mer s'efforcèrent de lui fournir des collaborateurs, et l'aumônerie ne manqua pas de prêtres originaires d'Afrique, des Antilles ou de Madagascar qui, pour un temps plus ou moins long, se mirent au service des étudiants.

La rue Thibaud, comme on appelait familièrement l'aumônerie, devint rapidement un lieu de rassemblement, d'échanges, de débats parfois passionnés, à l'occasion des cercles d'études, des conférences, des réunions diverses. Un lieu aussi où l'on aimait se divertir lors des rencontres, qu'avec un sens inné de la fête, les étudiants savaient organiser.

La plupart d'entre eux aspirait cependant à une formation religieuse à la mesure de leur formation intellectuelle. Ils se rendaient compte que le catéchisme de base, auquel beaucoup en étaient restés, était nettement insuffisant. Le P. Michel se mit à l'œuvre pour leur procurer la nourriture spirituelle indispensable. Elle leur fut dispensée dans des conférences spécifiques, comme celles du P. Régamey sur les *Béatitudes*, ou le cours de l'abbé Brien, aumônier de Normale-Sup, sur *le sens chrétien de l'homme* ; mais aussi dans les homélies des messes mensuelles et dans les entretiens avec les aumôniers.

A une époque où la formation reçue restait assez formaliste, les étudiants découvraient un Dieu Père aimant inconditionnellement ses enfants, et plus d'un, dans les moments difficiles y raviva sa foi et son espérance. Les articles proprement religieux publiés dans les revues étudiantes allaient également dans le sens d'un christianisme à la fois épanouissant et viril.

Trois bulletins étaient édités par l'aumônerie, destinés avant tout à être le trait d'union entre les étudiants dispersés dans les différentes villes universitaires : *Tam-Tam*, pour les Africains, *Alizés* pour les Antillo-Guyanais, *Fehim Pihavanana* pour les Malgaches. Ils connurent un réel succès, s'assurant au fils des années une large audience, ouvrant un dialogue fructueux avec les étudiants présents en France, ceux restés au pays, les condisciples métropolitains, comme le clergé et la hiérarchie de leurs pays d'origine.

A un tournant de l'histoire des pays colonisés, les étudiants voulaient aborder les problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posaient dans une optique chrétienne. Ils refusaient d'être, comme certains leur en faisait le reproche, moins Africains, Antillais ou Malgaches, parce que chrétiens.

Pour bien comprendre le rôle joué par l'aumônerie et par le P. Michel, il faut se rappeler que les années 1950-1958 sont celles où l'on assiste à une montée des aspirations à l'indépendance. Elles sont traversées par des conflits (Indochine, Algérie) qui marquent profondément les esprits et provoquent de vives tensions à l'intérieur de la société française. Elles vivent le développement d'un puissant courant anticolonialiste auquel adhèrent massivement les étudiants d'outre-mer. Beaucoup sont ainsi affrontés pour la première fois à une prise de conscience qu'il faut bien appeler politique.

Cette période est aussi celle d'un marxisme omniprésent qui se donne pour le seul défenseur réel des colonisés, le seul capable d'apporter une solution objective et rationnelle de leur situation, et d'offrir une *praxis* efficace pour en obtenir la libération et faire décoller leur économie. Il apparaît aussi comme un moyen de formation qu'ont utilisés plusieurs leaders des pays dépendants. Marxistes et communistes, très actifs, comptaient dans leurs rangs des personnalités dont certaines – parfois parmi les plus généreuses – issues du catholicisme. Forts de leur anticolonialisme affiché, c'est souvent au nom même des exigences de justice et de charité découlant de leur foi qu'ils *travaillent au corps* quelques jeunes catholiques.

Face à cette tentation, la plupart n'ont que peu d'arguments, si ce n'est leur attachement à la foi et leur refus de l'athéisme. Les notions de morale sociale et coloniale de l'Église leur était pratiquement inconnues. Le P. Michel avait compris, comme il l'écrira plus tard, que la diffusion de cet enseignement de l'Église était une condition préalable à tout apostolat efficace auprès des étudiants d'outre-mer. Il entreprit de le faire connaître avec une opiniâtreté toute bretonne. Il obtint du P. Vilain l'autorisation de ronéoter, au bénéfice des étudiants, le cours que celui-ci professait à l'Institut Catholique sur la doctrine sociale, et il ne manquait pas de souligner les fondements de l'intervention de l'Église en ce domaine.

A l'occasion de nombreuses conférences, parmi lesquelles celles du P. Bigo sur *Le marxisme face à la pensée chrétienne,* de journées et sessions de formation avec des responsables d'*Économie et Humanisme* ou avec les pères jésuites de l'*Action populaire* sur le thème *Pour reconstruire l'Afrique,* les étudiants découvraient que leur foi, loin d'être un obstacle, constituait un puissant levier pour une action répondant à leurs légitimes aspirations.

Mais c'est surtout en matière de morale coloniale que les enseignements du P. Michel eurent un grand retentissement et une grande influence parmi les étudiants coloniaux. Ce problème de la colonisation qui leur tenait tant à cœur avait été abordé, dès les débuts de l'aumônerie dans une conférence de Joseph Folliet sur *les chrétiens et le fait colonial.* Fin 1952, était publiée la lettre de Mgr Lefèvre, vicaire apostolique de Rabat, à ses prêtres, rappelant les principes de justice qui devaient présider aux relations avec les Marocains. Puis ce fut la déclaration collective des chefs de Mission de Madagascar sur la légitimité des aspirations à l'indépendance. Un numéro spécial de *Tam-Tam* avait donné la parole à des chrétiens exerçant des responsabilités outre-mer qui montrait la difficulté de maintenir une attitude chrétienne dans les relations inter-raciales telles qu'elles s'établissaient aux colonies. Dans ce même numéro un article du P. Michel, *Alerte aux chrétiens*, affirmait la nécessité pour les jeunes administrateurs d'une préparation à la vie coloniale et particulièrement d'une connaissance approfondie de l'enseignement social de l'Église. Il y dénonçait déjà le *colonialisme* – entendu comme la violation des principes moraux entre colonisateur et colonisés – comme un *péché.* Par ailleurs, de très nombreux articles des revues de l'aumônerie analysaient les déviations du système colonial et leurs conséquences négatives sur le développement humain, économique, mais aussi spirituel, des populations concernées.

Au début de 1954, le P. Michel traita plus largement ce problème dans une conférence donnée à *Pax Christi* sur *Le Devoir de Décolonisation.* Il y montrait que la colonisation ne pouvait être qu'une situation transitoire et provisoire, et que *le devoir de décolonisation est le corollaire inséparable du droit de colonisation.* Le texte en fut édité en supplément des trois revues étudiantes et parut également dans *Action catholique Étudiante*, le bulletin de la J.E.C. La grande presse en publia des extraits assortis de commentaires. Cette conférence déclencha une vraie tempête, orchestrée par quelques personnalités pour qui parler de décolonisation était forcément pactiser avec les communistes pour poignarder la France dans le dos et, à tout le moins, outrepasser et gauchir les positions de l'Église.

La réponse à cette polémique fut donnée par un numéro de *Tam-Tam* intitulé *Hiérarchie catholique et morale coloniale*, entièrement consacré à des textes d'évêques ou de théologiens se passant de tout commentaire, couvrant une période de 1891 à 1953. La hiérarchie se prononçait là sur presque tous les problèmes, du racisme au travail forcé, du code du travail aux aspirations politiques des colonisés de l'Afrique aux Antilles. Ce numéro, largement diffusé fut même vendu par les étudiants à la sortie des messes dominicales dans plusieurs paroisses parisiennes.

Non, décidément l'Église n'était pas restée muette, et si parfois les intérêts, des nations colonisatrices avaient pu étouffer sa voix, elle n'en avait pas moins soutenu, dès le début, les principes moraux sans lesquels aucune solution juste au problème colonial ne pouvait être envisagée.

S'il y eut des critiques, beaucoup d'encouragements vinrent des lecteurs, du clergé autochtone, des missionnaires, de la hiérarchie. Son Eminence le cardinal Feltin lui-même accepta de venir à l'aumônerie et de dialoguer avec les étudiants sur leurs problèmes, même les plus brûlants.

Le travail de recherche et de réflexion se concrétisait dans des rencontres regroupant des participants des diverses villes universitaires. Ces *congrès* donnaient lieu à des déclarations sur les problèmes économiques, sociaux et politiques, particulièrement en ce qui concerne les Africains, dont la grande presse publia des extraits les plus significatifs. Ce fut le cas pour Pau (1956), Rome (1957) ou Brive (1958).

A Rome, le Saint Père manifesta – comme le soulignait *l'Osservatore Romano* – sa sollicitude à l'égard des étudiants et étudiantes d'Afrique, de Madagascar et des Antilles, venant de presque toutes les villes universitaires de France, par un message qui les confortaient dans la voie qu'ils s'étaient fixée. « Préparez-vous donc, disait Pie XII, sérieusement et courageusement, par la prière, la réflexion, les échanges de vues fraternels et ouverts à vos tâches futures professionnelles sociales et politiques. Puisez dans la doctrine de l'Église les lumières qui vous sont nécessaires... »

Avec les étudiants métropolitains, une collaboration s'installa avec la J.E.C. et la Fédération Française des Étudiants Catholiques (F.F.E.C.) qui porta des fruits, dont témoignent les nombreux articles parus dans leurs bulletins, les motions prises dans leurs congrès, les actions menées avec ou en faveur des étudiants coloniaux sur les problèmes de l'accueil, des bourses ou du logement, problèmes souvent épineux. Ils firent preuve d'un réel souci d'information sur les questions coloniales, ce qui profita à l'ensemble des étudiants des facultés et grandes écoles. Le P. Michel ne cessa de contribuer à cet effort

de compréhension mutuelle. Invité à donner la conférence de clôture du Congrès Inter-Cathos réunissant les étudiants des Instituts catholiques, il traita du dialogue entre Blancs et Noirs, rappelant la nécessité d'un tel dialogue, et les principes psychologiques et moraux qui le rendait possible.

Ainsi, l'aumônerie semble bien avoir atteint le triple objectif qu'elle s'était fixé : promouvoir une *Action catholique* étudiante éclairée par les enseignements de l'Église, ouvrir un dialogue avec le clergé et la hiérarchie des pays colonisés, aider les catholiques métropolitains à comprendre les légitimes aspirations des étudiants coloniaux.

Dans l'un des tout premiers numéros de *Tam-Tam,* Joseph Ki dressait le portrait de l'aumônier d'Action catholique selon le vœu des étudiants : « L'aumônier n'est pas un *garde-fou*... C'est un conseiller spirituel au quel on se réfère. Il n'est pas le machiniste, mais le phare qui éclaire ». Ce portrait *colle* bien au P. Michel. Par son action, son enseignement, il fut réellement le phare qui éclaire, et si parfois il dût faire le *machiniste*, ce fut toujours dans le souci d'éclairer la route de la génération d'étudiants qui lui était confiée.

Document annexe :

Tam-Tam, décembre 1954 : Des étudiants noirs... à la criée

Maddy Lastel

En raison de la polémique qui s'était élevée à la suite de la conférence du P. Joseph Michel sur le Devoir de décolonisation[1], *ce dernier fit paraître en novembre 1954 un numéro de* Tam-Tam *intitulé* Hiérarchie catholique et problèmes coloniaux, *composé uniquement de documents pontificaux ou épiscopaux. Les étudiants de l'aumônerie participèrent activement à sa diffusion. Et dans le numéro de décembre, Maddy Lastel (M^me^ Madeleine Cartier) écrivit un savoureux compte rendu de l'une de ces opérations de vente...*

1. Se référer à l'article retraçant la vie du P. Michel, ainsi qu'à la partie « Documents » de ce numéro où est reproduit le texte même de cette conférence.

Des étudiants noirs.... à la criée

Dimanche 28 novembre 1954 – Quelques étudiants africains et antillais assistent à la messe dans la chapelle du Centre catholique des étudiants d'outre-mer (6, rue Thibaud), prière fervente qui rejoint celle de leur aumônier à l'autel, offrande de cette journée commençante et des jours à venir, de l'action présente et de l'immense tâche qui reste à accomplir. Après la messe, une brève réunion fixe les derniers préparatifs ; l'un d'eux résume le *plan d'opérations*, car il s'agit d'aller vendre à la sortie des églises le numéro spécial des revues *Tam-Tam* et *Alizés* : « Hiérarchie catholique et morale coloniale ».

Trois églises sont choisies pour tenter l'opération : Saint-Pierre du Gros-Caillou (VII^{e}), Saint-Sulpice (VI^{e}) et Saint-Sèverin (V^{e}). Une brève station devant Saint-Pierre de Montrouge (XIV^{e}) sera un demi-échec.

Départ avec les volumineux paquets sous les bras... métro... arrivée aux *points stratégiques*. A ce métier, on apprend la vie... les réflexions des passants ne manquent pas, cordiales, moqueuses, âpres parfois. C'est que le spectacle vaut le coup d'œil : de jeunes nègres criant un journal où, pour ne pas changer, il est question de leurs problèmes ; de jeunes nègres se réclamant haut et fort de l'Église catholique sur les parvis des églises françaises ! (reproche... invite. ou insulte ?...)

10 heures, à Saint-Sulpice – Entrée et sortie de messe... gens pressés...

« Demandez, lisez *Hiérarchie catholique et morale coloniale*... La hiérarchie catholique devant les problèmes d'outre-mer ! »

Les sentiments se lisent facilement sur les visages : étonnement, curiosité, amusement, sympathie... inquiétude... et parfois (hélas !), fugitif ou durable, le mépris... la haine ou peut-être... la mauvaise conscience.

Daniel et Guy, à pleins poumons, hurlent leur *cri de guerre* : « Demandez... Lisez... » Quelques passants hésitent, puis se décident : « Combien ? » – « 200 francs, mais, si vous voulez un abonnement, pour 500 francs vous emporterez ce numéro et vous recevrez les suivants. » Ou bien : « Qu'est-ce que c'est ? » – « Un recueil de textes épiscopaux sur les questions coloniales. Des textes, rien que des textes. Pas une ligne de commentaire. »

Puis ce sont des dames, des jeunes gens,... ça rend. Soudain un monsieur très digne, très *bourgeois français*. Il s'approche, regarde, hautain. Daniel, bon enfant, lui tend la revue. Le monsieur le fixe intensément, puis siffle, assez haut pour être entendu de ses voisins : « Vous feriez mieux de retourner en Afrique ! » – « D'accord, mais achetez d'abord mon canard... » Le monsieur s'en va, drapé dans sa dignité de citoyen offensé. Daniel rit. On en verra d'autres...

10 heures, à Saint-Sèverin – La foule, ça ne change guère d'une église à l'autre. Allées et venues, cris : « Demandez... Lisez... » Roger et Léon remplissent parfai-

tement leur office de *crieurs de Dieu.* C'est un quartier fréquenté par des Noirs, des Antillaises, qui approuvent de la tête en passant et sourient aux jeunes gens. Une vieille femme noire s'approche : « Combien, mes enfants ? » – « 200 francs, madame. » – « Je n'ai pas assez d'argent pour payer, mais c'est bien ce que vous faites. Je veux donner quelque chose ». Elle glisse dans la main de Roger, surpris et très ému par le geste, un pièce de dix francs. Il y a encore de braves gens sur la terre... « Demandez... Lisez... » Ça continue, les gens s'enhardissent, questionnent, achètent, s'abonnent ! Bonne pêche.

10 heures, à Saint-Pierre du Gros-Caillou – Justin et Robert s'époumonent. On vend de tout à la sortie des églises, il faut avoir du souffle. Justin en a. Il coupe le sifflet à un type d'*Aspect de la France*, car lui aussi sait être un *camelot de Dieu.*

Des gens s'approchent : « Informez-vous de la pensée de l'Église sur les problèmes d'outre-mer. » – « C'est de quelle tendance ? » – « Ce sont des textes épiscopaux. C'est la tendance... de l'Église ! » Ici encore, ça marche à plein.

10 h. 30, à Saint-Pierre de Montrouge – « Demandez... Lisez... » Deux vieux messieurs, très dignes : « Si c'est pas malheureux de faire de la politique jusqu'à la porte des églises ! » Phrase accompagnée d'un regard qui en dit long.

« Seigneur, nous avons pêché toute la nuit... ! »

Et cela a duré jusqu'à ce que le dernier fidèle soit sorti de la dernière messe. Ils rentrent, ayant vendu presque tout leur stock ; heureux, la pensée pleine de ce qu'ils ont vu, entendu : les marques de sympathie d'abord, c'est d'elles qu'on se souviendra volontiers, la curiosité qu'on a éveillée...

Une jeune fille, en entrant à l'église, avait dit à Justin : « Laissez-le moi que je jette un coup d'œil. » Il lui avait tendu le numéro... A la sortie, elle était revenue : « D'accord, je l'achète, c'est bien. »

Des gens ont dit : « Revenez dimanche prochain, mais dès 9 heures, vous aurez plus de chances ».

La semence est jetée, elle germera si Dieu le veut.

« Lisez ce numéro, ont dit les garçons, et, s'il vous déplaît, écrivez-nous. »

Les brimades, offenses ou petites piqûres d'amour-propre, les camarades qui passent sans vous voir et, bien sûr, sans vouloir vous acheter votre canard, le mépris qu'on sent même quand il ne s'avoue pas... ça, on l'oubliera vite. Et on recommencera, ont-ils dit, quand, harassés, aphones, ils se sont réunis pour échanger leurs impressions et assembler leur butin.

Depuis, des lettres sont venues, des commandes, des félicitations, des remerciements et des encouragements, nous disant que notre effort n'est pas vain, qu'avec nous les braves gens de toute race comprennent que l'heure est venue de reconnaître le vrai visage de la vérité.

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 111 à 116.

Pourquoi nous sommes tous débiteurs du P. Joseph Michel

*Seán Farragher**

Mis à part nos fondateurs, il y a quelques personnes envers lesquelles notre Congrégation est grandement redevable. Pour moi, je pense particulièrement à trois noms : le P. Jacques Bertout, qui s'est dévoué dans le Yorkshire entre la suppression de la Congrégation par la Révolution française (1792) jusqu'en 1802, et qui, à lui tout seul, la restaura[1] ; le P. Henry Koren, un confrère hollandais qui vit aux Etats-Unis : il fut le premier à faire connaître la Congrégation et ses réalisations au monde anglophone ; et le P. Joseph Michel qui nous a fait redécouvrir notre fondateur, Claude Poullart des Places.

Pour ceux d'entre nous qui ont reçu leur formation avant 1950, Poullart des Places était un personnage falot, caché dans l'ombre du puissant charisme de François Libermann : sur celui-ci, tant d'ouvrages ont été écrits, particulièrement la collection des *Notes et Documents*[2] publiée par le P. Adolphe Cabon[3]. Des Places, lui, a écrit si peu, il est mort si jeune, qu'on éprouvait un certain embarras à s'y attarder. Lorsque le 250e anniversaire de sa mort approcha, en 1959, on ressentit la nécessité de faire quelque chose pour marquer cet évènement. Le P. Henry Koren publia pour la première fois, en français et en anglais, tout ce que les archives spiritaines

---

* Cette contribution du P. Farragher a été traduite de l'anglais par le P. Christian de Mare.

1. Jacques Bertout, voir : *Notices biographiques,* n° 21, mars 1911, p. 243 à 285.

2. *Notes et Documents relatifs à la Vie et à l'œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann,* 13 volumes + appendice au tome treizième, Paris, 1929 à 1941. + Complément, 1956.

3. Le P. Adolphe Cabon était secrétaire général et archiviste de la Congrégation du Saint-Esprit.

Photo : Arch. Congrégation du Saint-Esprit - CIM

Dans les années 80 :
le P. Seán Farragher *(à g.)*
et le P. Joseph Michel
sur les traces
de Poullart des Places
à Paris.

Le P. Seán Farragher, spiritain irlandais, a longuement fait partie de l'équipe enseignante du collège de Blackrock (Dublin). Historien, au cours des années, il a publié de nombreuses études sur la Congrégation du Saint-Esprit en Irlande et dans les pays de mission, notamment : *Père Leman, Educator and Missionary, 1826-1880, Founder of Blackrock College,* Dublin, Paraclete Press, 1988 ; *Led by the Spirit, The Life and Work of Claude Poullart des Places, Founder of the Congregation of the Holy Spirit,* Dublin, Paraclete Press, 1992.

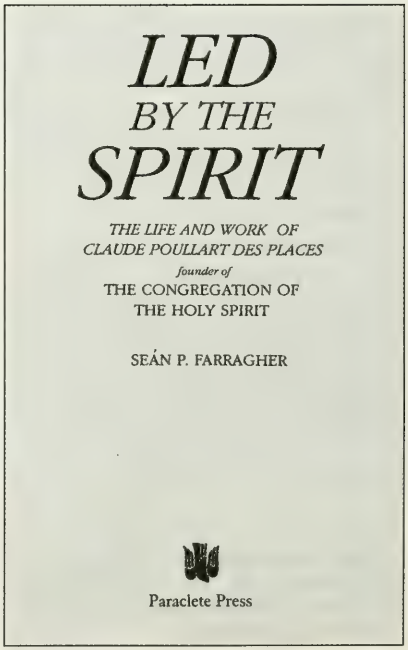

avaient gardé de ses *Ecrits*, et la Province de France décida de marquer l'évènement en inaugurant une plaque commémorative lors d'une célébration spéciale dans sa ville natale de Rennes. Pour préparer cet anniversaire, il fut décidé qu'un confrère serait chargé d'entreprendre de nouvelles recherches sur la vie et l'époque de Poullart des Places.

Quelques cinquante ans plus tôt, le P. Henri Le Floch, s'efforçant de redonner sa place à notre fondateur, avait publié un épais volume de 683 pages qui fut couronné par l'Académie française ; Mgr Le Roy en aurait relativisé la juste valeur en disant : « Il parle de tout, même de Poullart des Places ».

Ce qu'il fallait à présent, c'était que quelqu'un veuille bien aller au-delà des maigres informations des archives spiritaines et entreprenne une recherche approfondie dans les documents de cette époque à Rennes et à Paris. L'homme de la situation était là, bien préparé à cette tâche : le P. Joseph Michel. Il s'était déjà distingué par ses recherches sur l'histoire missionnaire de son diocèse natal de Rennes, et son travail lui avait valu un doctorat. Nous autres, Irlandais résidant rue Lhomond, nous avions lié amitié avec lui ; il aimait ces rapports avec ses confrères celtes, allant même jusqu'à deviner de temps à autre, grâce à sa connaissance du breton, ce que nous disions en gaélique. Et il ne manquait pas d'humour ! Un jour où il participait à une partie de cartes avec le P. Joe Fullen, un des joueurs demanda au P. Joe ce qu'il enseignait à Blackrock. Joe répondit avec une certaine fierté : « La religion, l'histoire et le français ». Sans élever ni la voix ni les yeux, le P. Michel fit alors cette réflexion : « Joe, la prochaine fois qu'on te pose cette question, dis : "J'enseigne la religion et l'histoire !" »

Les premiers résultats du travail du P. Michel furent un petit livre bien documenté, intitulé *Esquisse d'une Biographie*, et des articles dans *Spiritus* ainsi qu'une excellente contribution dans *Pentecôte sur le Monde*. Le P. Cabon fut impressionné par ses capacités. Je me souviens du jour où il me fit signe de laisser mon travail dans les archives et de le suivre ; quittant la rue Lhomond, il m'emmena rue du Pot de Fer et rue Tournefort. Là, devant le large portail du n° 11, il dit brièvement : « C'est ici que notre fondateur est mort. Faites-le savoir en Irlande ». Comme il avait alors 76 ans, je pensais qu'il devait faire quelque confusion... à l'époque, pour *tout le monde,* c'était Libermann qui était le fondateur, et il était mort à la maison mère !

La célébration du 250e anniversaire se déroula fort bien, sauf un accident qui aurait pu tourner au désastre : le P. Griffin, Supérieur général, Mgr Lefebvre et le P. Bonhomme étaient en chemin pour la célébration lorsque leur voiture dérapa et quitta la route. Ils s'en tirèrent heureusement sans mal.

Quand je revins rue Lhomond en 1961 pour reprendre mes recherches sur l'histoire de la Province d'Irlande, on me dit que le P. Michel était en train de mettre la dernière main à son livre sur Poullart des Places. Je lui demandai s'il avait découvert beaucoup de choses nouvelles, et je reçus en guise de réponse, sur le ton ennuyé d'un profane en histoire : « Un registre de baptêmes, des documents juridiques et quelques dates ». La biographie parut en 1962 et fut saluée dans l'*Osservatore Romano,* dans les *Etudes* et dans d'autres publications, comme une contribution remarquable à l'histoire de l'Eglise catholique en France au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. On félicitait l'auteur pour la solidité et la sobriété de son travail. Le P. Athanase Bouchard, dans la revue *Spiritus*, accueillit avec chaleur cette biographie comme une redécouverte de notre fondateur, le présentant enfin comme une personnalité crédible et attachante, dont les spiritains pouvaient être fiers.

Le soin que le P. Michel a apporté à son ouvrage n'en rend pas la lecture facile pour un non-français. A sa déception, personne dans la Congrégation n'a essayé de le traduire dans d'autres langues.

Mon intérêt pour Poullart des Places demeura en sommeil jusqu'en 1978, lorsque se produisit un incident dont je réalise, avec le recul du temps, qu'il fut providentiel. Je voyageais avec le P. Brian Gogan, qui était alors l'éditeur de la revue nationale du clergé en Irlande, quand notre voiture tomba en panne juste au moment où nous passions par le collège des jésuites de Rennes, un collège qui exerça une si forte influence dans l'éducation du jeune Claude des Places. Nous fûmes obligés de rester deux jours à Rennes jusqu'à ce que notre voiture soit réparée. Heureusement, j'avais avec moi un exemplaire de l'*Esquisse* du P. Michel. Notre application à retrouver les pas de Claude avec l'aide de ce petit livre nous laissa, à tous deux, une profonde impression, et le fait que le tricentenaire de la naissance de Poullart tombait l'année suivante nous fournit l'occasion rêvée de publier notre itinéraire dans Rennes[4]. Les échos en furent si favorables que je décidai d'entreprendre cette biographie que le P. Cabon m'avait suggérée vingt ans plus tôt.

Ce fut seulement alors que je fus à même d'apprécier l'importance du travail de recherche accompli par le P. Michel dans son effort pour exhumer notre fondateur de la poussière des documents ecclésiastiques et civils, et pour redonner vie à celui qui ne semblait être jusqu'alors qu'une figure inconsistante. Comme j'étais motivé à présent, je me mis à lire sérieusement le livre.

---

4. *Cahiers Spiritains* n° 8, maison généralice, Rome.

Peu-à-peu, la signification du registre des baptêmes, des documents officiels et la stricte chronologie commencèrent à prendre sens à mesure que je voyais Claude émerger de ce tissu d'événements, de personnages et de lieux qui avaient progressivement modelé sa personnalité et influencé sa vocation. Il y a tant de documents concernant la famille des Places qui ont été détruits dans le grand incendie de Rennes en 1720, comme au long des trente années où la maison mère fut enlevée à la Congrégation, à la fin du XVIII[e] siècle, que le P. Michel eut à examiner tous les documents contemporains ayant rapport avec ces mêmes temps et lieux : et il le fit avec l'instinct quasi-miraculeux d'un chercheur-né... On peut retenir, par exemple, sa découverte de l'*énorme crime* que Claude regrettait tellement sans oser le mentionner, c'est-dire la blessure qu'il avait infligée à un serviteur dans un accès de colère. Mais le plus grand service que le P. Michel nous a sans doute rendu, à nous membres de la famille spirituelle de des Places, c'est d'avoir mis clairement en valeur, à partir des sources, le titre choisi par Claude pour son séminaire ; un titre qui tire son origine de la riche tradition spirituelle de Lallemant, tout comme de l'expérience pastorale des missionnaires de la Bretagne, qu'ils ont consacrée au Saint-Esprit et à Marie Immaculée.

C'est lorsque je me mis à écrire l'histoire de Claude Poullart des Places et de son temps en anglais que j'ai ressenti mon handicap d'être un *étranger*. Tout naturellement, je me suis tourné vers le P. Michel pour demander son aide, et je fus comblé par la générosité de sa réponse. Dès qu'il réalisa que je voulais suivre mon propre chemin plutôt que de reproduire purement et simplement son livre, il mit immédiatement à ma disposition tout ce qu'il avait acquis par sa compétence éprouvée, ainsi que son trésor de photos et de documents ; il offrit de m'aider autant que je pouvais en avoir besoin. Sa patience était sans limite chaque fois que je revenais à lui pour demander des explications, parfois avec des questions qu'il aurait pu juger sans rapport avec l'histoire véritable de Poullart telle qu'il la voyait. Conformément à son propre style, il me conseilla de m'en tenir aux faits et d'éviter ce qui n'était que conjectures, quelqu'intérêt qu'on puisse leur supposer. Et lorsque je m'efforçais de composer un tableau concret des circonstances et des lieux du temps de Poullart, en explorant Rennes et Paris, à l'aide du *Vieux Rennes* et de livres sur Paris du temps de Poullart, il me mit en garde pour ne pas transformer mes recherches en fouille archéologique. Il me conseilla de concentrer plutôt mes efforts à saisir l'esprit de l'homme lui-même. Comme il voyait que je me donnais beaucoup de mal pour découvrir des liens avec l'Irlande dans l'histoire de notre fondateur, il fut ravi de trouver qu'il avait

eu comme professeur de philosophie à Rennes, le P. Felix Byrne, jésuite, né à Dublin. Il attira aussi mon attention sur les documents de l'époque qui font allusion à la présence d'étudiants irlandais dans les collèges que Claude avait fréquentés à Rennes et à Caen.

J'ai eu bien des occasions d'apprécier l'affabilité du P. Michel. Quand il vit que ce serait bien difficile pour moi de me rendre aux *Violettes* où il était aumônier, il vint lui-même me rejoindre à Paris. Plus tard, à un moment où il avait du mal à se déplacer, il s'arrangea pour que son frère me conduise et que je sois reçu par les dames des *Violettes*. Ce qui me donna l'occasion de sentir combien Joseph était apprécié de sa propre famille et de la communauté des *Violettes*, où on était bien conscient de l'étendue de sa culture et où on admirait sa délicatesse et sa vie de foi. J'ai entendu dire qu'il était peiné de l'indifférence que rencontrait son œuvre parmi les membres de sa propre Congrégation, mais il ne m'en a jamais donné aucun signe.

Le P. Michel n'a jamais abandonné ses recherches en dépit de sa mauvaise santé qui limitait ses déplacements les dernières années. Il aurait voulu les continuer, comme autrefois, dans les bibliothèques et autres centres de documentation historique, mais il lui fallait se résigner à travailler par intermédiaire. Il a apprécié l'aide que j'ai pu lui apporter dans ses recherches de documents portant sur les prêtres irlandais ayant travaillé à l'île Maurice au temps du Bienheureux Laval ; et il fut heureux de découvrir, dans les archives du Vatican, le témoignage élogieux d'un père irlandais, Joseph O'Dwyer, sur le P. Laval qu'il avait connu personnellement. Que n'aurait pas fait le P. Michel si l'époque de l'*internet* était advenue quelques années plus tôt ! Ce qui a dû lui procurer satisfaction, c'est que, généralement, les petites découvertes qui le tenaient continuellement en haleine confirmaient ce qu'il avait déjà présumé. Ce fut particulièrement vrai de la découverte que Claude avait été membre de l'*Aa*, le noyau secret de la très influente congrégation de Notre-Dame dirigée par les jésuites dans leurs collèges d'enseignement secondaire et supérieur. Il en retira l'intuition que Claude avait dû être activement engagé dans la congrégation du collège de Rennes, et dans son prolongement qu'étaient les activités du P. Bellier parmi les malades et les pauvres, même si les documents de l'époque ne mentionnaient pas le nom de Claude à leur propos.

A présent le P. Michel a finalement plein accès aux réponses que ses recherches ne lui avaient pas encore apportées. Sa mort nous prive d'un historien compétent, mais il nous laisse à nous, spiritains, un riche héritage par sa vie et par ses écrits.

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 117 à 129.

Joseph Michel, Le P. Laval et l'île Maurice

Amédée Nagapen

Joseph Michel est plus qu'un simple biographe du P. Laval. Il est de toute évidence un historien averti de la colonisation de Maurice pendant le XIX[e] siècle. Cette connaissance du pays, il l'a manifesté dans ses lettres, ses causeries et notamment dans ses articles et ses chroniques. Cependant, c'est surtout dans un ouvrage imposant, *Le Père Jacques Laval. Le Saint de l'île Maurice*[1], qu'il a consigné le fruit de ses recherches sur la colonie. Cette œuvre majeure lui a valu d'être reconnu non seulement comme un spécialiste de l'histoire de l'Église locale, mais encore comme un fin connaisseur de la société mauricienne pour la période 1840-1865, parfaitement au courant des relations Église-État, des rapports entre le catholicisme francophone de l'île et les autorités britanniques protestantes.

Par la suite, Joseph Michel publia *Les Auxiliaires laïcs du Bienheureux Jacques Laval*[2], un supplément à la biographie de l'Apôtre de Maurice. Cette brochure met en relief le prophétisme du P. Laval sur l'*apostolat du laïcat*, un siècle avant le Concile Vatican II.

---

1. Joseph MICHEL, *Le Père Jacques Laval, le Saint de l'île Maurice, 1803-1864,* Coll. Figures d'hier et d'aujourd'hui, Beauchesne, Paris, 1976, 1979, 1984, 1990, 470 p.
2. Joseph MICHEL, *De l'esclavage à l'apostolat, les Auxiliaires laïcs du Bienheureux Jacques Laval, apôtre de l'île Maurice,* Beauchesne, Paris, 1988, 162 p.

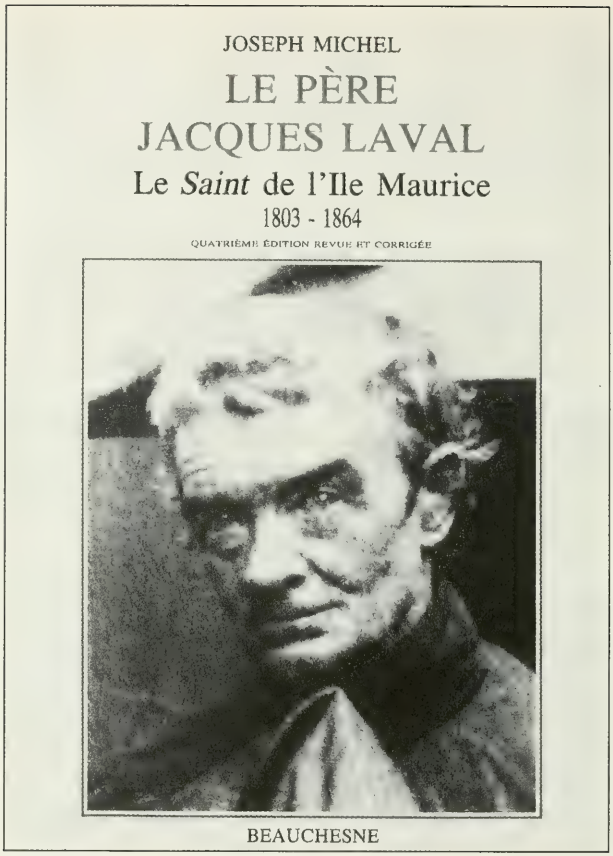

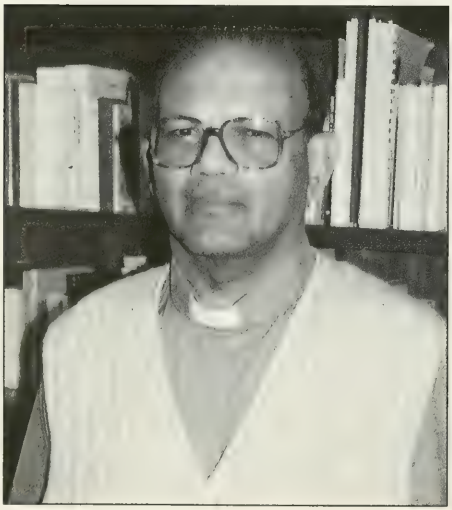

Photo : A. Nagapen

Mgr Amédée Nagapen, vicaire général du diocèse de Port-Louis (Ile Maurice), est un historien, auteur de nombreux ouvrages. Il a, entre autres, fait paraître : *L'Eglise à Maurice, 1810-1841. Les trois premières décennies de la colonisation britannique,* Port-Louis, 1984, 454 p. - *L'Eglise à Maurice, 1810-1841. Supplément,* Port-Louis, 1986, 186 p. - *La Naturalisation du Père J.D. Laval et des missionnaires spiritains. Un volet de la politique coloniale britannique à Maurice,* Port-Louis, 1992, 160 p. Il a rédigé aussi de nombreuses monographies sur les paroisses, les écoles ou les collèges, la vie de l'Eglise locale. Comme journaliste, il participe à plusieurs périodiques.

Connaissance du pays

Joseph Michel effectua deux séjours dans l'île. D'abord en 1962-63, où pendant plusieurs semaines il dépouilla les archives civiles et religieuses. Puis, en 1979, année de la béatification du P. Laval, où après avoir répertorié minutieusement des registres de catholicité de la période 1840-1865, il produisit *Les Auxiliaires laïcs.*

Le diocèse de Port-Louis l'invita à nouveau en 1989, à l'occasion de la visite de Jean-Paul II à Maurice, mais son état de santé et ses obligations de ministère l'empêchèrent d'y revenir. Toutefois, il restait à l'écoute de l'actualité mauricienne, lisant chaque semaine, *La Vie Catholique*[3] : le 9 août 1986, il écrivait à l'évêque, Mgr Jean Margéot : « Par *La Vie Catholique*, je suis la marche du diocèse et les combats que vous avez à mener pour l'Église et le bien général de votre pays[4]. »

La distance ne l'empêchait pas d'être un fidèle chroniqueur de la revue. Dès 1986, l'hebdomadaire diocésain publiait les bonnes feuilles de sa brochure sur les auxiliaires laïcs, deux ans avant la parution de l'ouvrage en librairie[5].

Une sympathie, sinon de proximité, mais bien de réciprocité, s'était tissée au fil des années entre Joseph Michel et la communauté catholique de l'île Maurice. Son arrivée à Maurice, en 1962, avait suscité autant d'espoir que d'enthousiasme, surtout chez le clergé. Sur le P. Laval, on ne connaissait alors que l'ouvrage du P. Delaplace : *Le P. Jacques-Désiré Laval, apôtre de l'île Maurice*[6]. Le besoin d'une biographie rénovée, mieux documentée, se faisait vivement sentir. Joseph Michel arrivait à point nommé. Rompu à la méthode et à la discipline historique, il était taillé pour cette tâche de biographe. Avec sa compétence et son expérience, il s'attela avec passion à la cause de Jacques-Désiré Laval, une passion qu'il ne cessa de cultiver jusqu'au bout et qu'il voulait communicative. Si quelqu'un se risquait à émet-

3. *La Vie Catholique,* hebdomadaire, 27 route Nicolay, Port-Louis.

4. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance,* Lettre de J. Michel à Mgr Jean Margéot, 9 août 1986.

5. *La Vie Catholique,* 5-7 septembre 1986 : « Le catéchiste Émilien Pierre, véritable apôtre de Maurice », par Joseph Michel.

6. P. F. DELAPLACE, *Le P. Jacques-Désiré Laval, Apôtre de l'île Maurice (1803-1864),* édition revue et augmentée par le P. J.-M. Pivault, CSSp, missionnaire à l'île Maurice, Beauchesne/Procure générale, 30 rue Lhomond, Paris, 1931, XLVI-396 p.

tre une comparaison qui dépréciait Laval, sur le champ il dégainait l'épée, ou plus précisément la plume. Une de ces occasions fut l'interview, par ailleurs excellente, du P. Joseph Gross, à la radio mauricienne, en 1979[7].

D'emblée, il se préoccupa d'explorer la documentation disponible. Il entreprit ses recherches, d'une part aux archives de l'évêché et de la cathédrale, où il fut aidé par le P. Gérald Bowe CSSp, vice-postulateur, et par Mgr Joseph Mamet, historiographe du diocèse, qui avait pour sa part dépouillé la majeure partie des archives diocésaines et paroissiales ; et d'autre part, aux archives de Maurice, gérées par l'administration coloniale. Il avait apprécié l'accueil de l'archiviste en chef, le Dr Auguste Toussaint. Sans doute aussi, celui-ci fut-il impressionné par le calibre de son interlocuteur : licence en histoire et géographie, doctorat ès lettres, auteur de plusieurs ouvrages et chercheur chevronné de maintes archives européennes. Toujours est-il que le Dr Toussaint lui ouvrit toutes grandes les portes des archives de la colonie et lui facilita la tâche. Dans un bureau d'archives plutôt mal équipé, le Dr Toussaint lui procura gracieusement des reproductions photographiques de maints documents, et d'articles de journaux. « Grâce à l'obligeance de M. Toussaint, écrivait-il, je dispose de la photo d'un certain nombre d'articles du *Cernéen* ou du *Mauricien*[8] ».

Car Joseph Michel s'astreignit à feuilleter tous les journaux de l'époque. Une pareille lecture systématique de la presse d'alors fit de lui un des plus sagaces connaisseurs de la société coloniale du siècle dernier. Elle lui permit, certes, de suivre les sinuosités des relations Église-État, de jauger la finesse déployée dans certaines situations, mettant aux prises une Église catholique francophone ayant un évêque anglais à sa tête, et une administration pilotée par un gouverneur anglais protestant, fonctionnaire d'un ministère des colonies situé à Londres, dirigé par un ministre lui-même protestant, et qui pourtant faisait à plusieurs reprises montre du légendaire *fair play* britannique[9].

---

7. Lors de son séjour à Maurice, en 1979, le P. Joseph Gross, assistant du Supérieur général spiritain, fut interviewé par Claude Fanchette, l'animateur de l'émission radiophonique *Lumière et Vie.* Le P. Gross déclara sur les ondes : « Je dois dire une chose : j'aime beaucoup Maurice. Je suis très attaché à Maurice et au P. Laval. Mais, pour ma part, j'aurais préféré que le P. Libermann soit béatifié avant le P. Laval... Pourquoi ? Eh bien ! surtout parce que le P. Libermann a certainement un message plus universel à donner à l'Église, davantage que le P. Laval ; parce que le P. Libermann est un grand homme spirituel... Et je crois que le P. Laval restera toujours un peu local : Maurice, la Réunion, Madagascar et évidemment l'intérieur de la Congrégation. Mais il ne semble pas vouloir dépasser ces frontières. » Après avoir écouté la cassette radiophonique, le P. Michel se fit un devoir d'entrer en discussion et en dialogue avec le P. Gross. La fin de l'histoire, il la résuma dans sa lettre du 1er août 1986 à Amédée Nagapen : « Il y a longtemps que j'ai dit au P. Gross ce que je pensais de son intervention. »

8. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance,* lettre de J. Michel à A. Nagapen, 20 mars 1995.

9. En 1836, Lord Glenelg, secrétaire d'État aux Colonies, refusa d'approuver la loi restrictive sur les

Lorsqu'il égrenait les souvenirs de ce premier séjour à Maurice, il aimait conter avec quel flair de détective il parvenait à exhumer des dossiers. Lorsqu'il s'enquit des registres de catholicité de la paroisse Saint-Louis, son confrère, le P. Louis Soucy, archiprêtre de la cathédrale, ne l'encouragea pas à entreprendre ces recherches. Il raconte lui-même la découverte qui récompensa sa persévérance : « En 1962, lors d'un séjour de quelques mois à Maurice, nous avons dit à Mgr Mamet, le premier historien du diocèse de Port-Louis, notre intention d'étudier les registres paroissiaux de la cathédrale (centre unique de la mission des Noirs pendant dix ans) pour mieux cerner la méthode pastorale du P. Laval. Sa réponse, confirmée par le curé de la cathédrale fut : « Faites votre deuil de ces registres : rongés par les insectes, ils ont tous été brûlés. » Un mois plus tard, nous avons eu la joie d'en découvrir la collection presque complète, empilée sous une épaisse couche de poussière, dans l'un des nombreux placards des sacristies de la cathédrale. Les pages de ces registres sont comme les images d'un long film retraçant, jour après jour, baptêmes d'adultes et mariages. Elles nous fixent, de la manière la plus certaine, sur les catéchistes déjà connus : leur vrai nom, leur âge, leur profession, la date de leur mariage, le nom de leur conjoint, souvent le nom et l'âge de leurs enfants légitimés. Elles nous font découvrir avec une égale certitude des catéchistes dont le nom était depuis longtemps oublié[10]. » Cette trouvaille se révéla une manne sans prix.

Lors de son second séjour, en 1979, il mit sur microfilms 96 pages de registres de diverses paroisses de l'île. Il s'en servit abondamment lorsque, rentré à Rozay-en-Brie, il rédigea *Les Auxiliaires laïcs du Bienheureux Jacques Laval* : « Sans l'apport de tous ces registres, cet ouvrage n'aurait pas vu le jour[11]. » Et les lecteurs de l'ouvrage se rendent compte du parti qu'il tira des renseignements fournis par les registres de Saint-Louis, d'autant que ceux des années 1841-1864 fourmillaient d'entrées faites et signées par Laval lui-même.

Constatant que Mgr W.B.A. Collier avait laissé peu de papiers à l'évêché de Port-Louis, le *détective* Joseph Michel partit *à la traque* et, finalement, localisa au monastère bénédictin de Douai, près de Woolhampton (Angleterre), les documents que l'évêque avait emporté en quittant la colonie.

écoles privées que le gouverneur William Nicolay avait fait voter, et obligea celui-ci à libéraliser l'éducation. Cette énergique intervention déclencha le bourgeonnement et la multiplication des écoles primaires catholiques. En 1846, Lord Grey, secrétaire d'État aux Colonies, ordonna au gouverneur William Gomm de réintégrer l'abbé A. Eggermont, curé de Moka, qu'il avait fait déporter et l'obligea à payer de sa bourse personnelle les déplacements du prêtre catholique.

10. J. MICHEL, *Les Auxiliaires laïcs...*, p. 14

11. *Ibid.*

Sa connaissance de l'épiscopat de Mgr Collier l'a parfois fait paraître sévère envers cet évêque. Lui s'en défend, avançant qu'au contraire il avait usé d'euphémisme à l'endroit de l'évêque : « Un confrère portugais, historien, m'a dans une lettre vivement reproché d'avoir mal traité (le pastorat de) Mgr Collier. Je lui ai montré à l'aide de documents non utilisés dans la vie du P. Laval, que je l'avais beaucoup, beaucoup ménagé[12]. »

Fructueuses recherches

Au chapitre des recherches, on ne peut taire ses découvertes aux archives de la Propagande, à Rome, ni à celles de la Congrégation du Saint-Esprit, à Chevilly-Larue.

A Rome, entre autres trouvailles, il découvrit un rapport d'une centaine de pages de l'abbé Joseph O'Dwyer au cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, rédigé en 1854 et projetant pleins feux sur le ministère du P. Laval : « Dans ce rapport d'une exceptionnelle qualité, Laval et son œuvre tiennent une place importante ou, pour mieux dire, la place centrale[13]. »

Aux archives spiritaines la moisson fut particulièrement riche. Il put lire les lettres du P. Laval, consulter le *Bulletin général de la Congrégation*, la correspondance et les comptes rendus des missionnaires, proches collaborateurs du P. Laval. Il a aussi beaucoup puisé dans les dossiers du procès de béatification, utilisant surtout les déclarations des témoins.

La biographie

Le Père Jacques Laval, le Saint de l'île Maurice, 1803-1864, demeure, à ce jour, l'étude la plus sérieuse et la plus complète sur l'apôtre de l'île Maurice. Dès sa sortie, en 1976, il devint l'ouvrage de référence de tous ceux qui entendaient entreprendre un travail sur Laval. Le lecteur, subjugué par la plume de l'historien, n'a pas le temps de s'ennuyer, tant l'écriture est nerveuse, les faits inédits, les passes d'armes dramatiquement croquées ; sous ses yeux défilent les exemples tantôt édifiants, tantôt pleins d'*hommerie*, des

12. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance,* lettre de J. Michel à A. Nagapen, 19 septembre 1995.

13. J. MICHEL, *Le Père Jacques Laval...*, p. 269. *Les Auxiliaires laïcs...*, p. 13-14.

visages artistiquement burinés ; l'auteur va sans cesse droit à l'essentiel sans s'embarrasser de détails fastidieux.

A mesure qu'approchait la béatification, et par la suite, plusieurs écrivains ont consacré au P. Laval diverses études. Ils reconnaissent tous ce qu'ils doivent à la biographie de Joseph Michel[14].

L'étude de Joseph Michel apporte une contribution originale à l'histoire de l'Église à Maurice. L'auteur met continuellement l'accent sur le contexte dans lequel le missionnaire a exercé son ministère dans cette colonie britannique, mais francophone. Contexte difficile, s'il en est : opposition de la part du gouvernement qui voit d'un mauvais œil l'activité de prêtres français à Maurice ; incompréhensions et critiques acerbes de la part des Blancs qui croient que rien de bon ne peut sortir des ex-esclaves et que l'œuvre du missionnaire des Noirs gêne ; opposition de la part de la Congrégation spiritaine qui lui reproche de se donner trop aux œuvres apostoliques au détriment de la vie en communauté, essentielle à de vrais religieux. Cette dernière opposition d'ailleurs rejoignait le drame personnel du P. Laval, déchiré entre sa *hantise du salut des pauvres âmes* dont le soin absorbait tout son temps et son désir de passer de longues heures de silence et de prière dans l'intimité de son Dieu.

Dès sa sortie, la biographie fut chaleureusement accueillie. Des recensions enthousiastes parurent dans des périodiques spécialisés. Visiblement satisfait, l'auteur a fait reproduire certaines de ces appréciations sur la quatrième page de couverture du livre, lors des rééditions : « Ouvrage solide, bien bâti, très documenté, dont le récit ne peut s'oublier. » – « Une biographie extrêmement prenante. » – « Vie exceptionnelle retracée avec un grand souci de vérité historique. » – « Ouvrage de base, fourmillant de renseignements inédits. » – « La meilleure biographie qui ait été écrite sur le grand homme de l'île Maurice. La plus solide aussi. Ouvrage à mettre dans les bibliothèques et à diffuser. » – « Rien ne peut mieux que cette solide biographie contribuer à la connaissance du P. Laval, rappelé à l'attention des catholiques par sa béatification le 29 avril 1979. Ce travail, de lecture très agréable, réconci-

14. A Port-Louis (Ile Maurice) : Gérald BOWE, CSSp, *Venerable Father Laval. Bienheureux Père Laval. Le Message du Bienheureux Père Laval. – E. FRANCIS,* Jacques-Désiré Laval, l'Apôtre de l'île Maurice. Jacques-Désiré Laval, The Apostle of Mauritius. – Sir MAURICE RAULT, *Les 17 Premières années du Bienheureux Laval,* 1981, 222 p. (Le cahier de l'abbé Joseph O'Dwyer). – Hors de l'île Maurice : France : P. Bernier, R. Berthier, Joseph Lécuyer, F.X. Roussel, Y. Elégoët – Allemagne : T. Rath – Grande-Bretagne : M. Campion – Irlande : M. O'Carroll – Italie : V. Benassi – Portugal : J. Martins Vaz – Pologne : F. Mienthi – Madagascar : A. Vermeulen et L Ratsimbazaly.

lie avec le genre biographique. »... a-t-on pu lire dans la *Revue des Cercles d'Études d'Angers, Prêtres Diocésains, Vivant Univers, les Cahiers Spiritains, le Bulletin Bibliographique des œuvres Pontificales Missionnaires, la Revue d'Histoire de l'Église de France.*

« Ce livre campe dans toute sa prestigieuse stature le P. Laval, missionnaire et, par dessus tout, chercheur de Dieu. Le P. Michel nous a rendu un service inestimable. » (Mgr A. Nagapen, v. g., Port-Louis, île Maurice).

« Puisse le P. Laval aider beaucoup de gens d'Église à réaliser le programme qui était le sien : discrètement, sans en avoir l'air, s'occuper de tout pour faire le bien en grand... Ce mélange de modestie et de magnanimité me plaît. » (Mgr E. Marcus, évêque de Nantes).

Tous ceux qui réalisaient des cassettes vidéo sur Laval puisaient abondamment dans l'ouvrage du P. Michel pour le scénario, et souvent sollicitaient sa collaboration. De bonne grâce, il y participait.

Cette biographie se révéla un succès d'édition : en 1976, parut une nouvelle édition, revue et corrigée, suivie d'une troisième réimpression en 1984 et d'une quatrième en 1990.

Les Auxiliaires laïcs

Cette brochure de 162 pages constitue un supplément à la biographie. Dans sa préface, le cardinal Jean Margéot, évêque de Port-Louis, pose des questions : « Un tel ensemencement du christianisme au sein d'une aussi large tranche de la population, comment le Père Jacques-Désiré Laval l'accomplit-il et le réussit-il ? Quelle méthode utilise-t-il ? Quels moyens met-il en place ? Comment ose-t-il édifier une authentique communauté ecclésiale sur une charpente aussi fragile, puisque composée en fait de Noirs qui venaient à peine d'être convertis ? Enfin, à quels résultats aboutit un programme apostolique aussi spécifique et aussi risqué, conçu et réalisé en marge des sentiers battus ? » L'historien fournit les réponses. Il décrit la pastorale de Laval qu'il dénomme *la confiance au laïcat.* Il montre la *bouleversante transformation de la société mauricienne.* L'étude de Joseph Michel, poursuit le cardinal Margéot « rend compte d'une aventure apostolique des temps modernes : elle déploie une chanson de geste originale dans l'histoire de l'Église : des catéchistes, témoins actifs d'une Église en bourgeonnement, ouvriers apostoliques personnellement engagés dans les semailles, missionnaires laïcs mûrs par l'action divine de l'Esprit. »

« Des pauvres, évangélisateurs des pauvres », déclarait à son tour Jean-Paul II à la cérémonie de béatification.

Au fil des pages, le P. Michel nous dévoile une *galerie d'évangélisateurs laïcs*. Plus de 75 personnes y sont recensées. Les portraits de certains sont esquissés, d'autres dépeints clairement, mais hélas ! d'autres resteront à jamais dans les oubliettes, faute de documentation écrite à leur sujet.

Le travail dans une île Maurice coloniale et aux lendemains de l'abolition de l'esclavage, était immense, mais les ouvriers peu nombreux. Comme le dit le P. Michel, l'intuition du P. Laval a été l'invention des catéchètes et des conseillers ; son charisme a été de les choisir et de les former[15].

Ces catéchètes ou conseillers nouvellement affranchis, le P. Laval les choisissait le plus souvent en couple. Il les instruisait, fortifiait en eux la foi, leur faisait confiance pour l'animation des quartiers, les visites aux malades, la préparation aux sacrements. Nouveauté dans la technique d'évangélisation : le P. Laval met l'accent sur les adultes, et surtout sur le couple en tant que cellule à part entière.

Les catéchistes : une initiative originale

Certes, l'existence des catéchistes du P. Laval était connue. Mais nous ignorions qu'ils ont été la condition *sine qua non* du succès de la première évangélisation des esclaves émancipés. Nous ne nous rendions pas suffisamment compte combien le changement de comportement religieux de ces affranchis, dont ils ont été les artisans, a *accéléré la conversion de bien des hommes dans les classes supérieures de la société*[16].

Dans l'avant-propos des *Auxiliaires laïcs*, l'auteur lui-même a fort bien développé l'originalité de cette entreprise lavalienne : « Sans le P. Laval, il n'y aurait pas eu de catéchistes mauriciens ; sans ceux-ci, l'efficacité apostolique des missionnaires, toujours très peu nombreux, celle du P. Laval lui-même, n'aurait pas été, et de très loin, ce qu'elle fut. De toutes les initiatives de l'apôtre de Maurice, la plus originale, la plus audacieuse et la plus féconde a donc été l'institution des catéchistes. Là a culminé sa pastorale de la confiance en ceux qu'il appelait et qui s'appelaient eux-mêmes ses enfants. Dans les esclaves d'hier, il a su voir des hommes et des femmes aussi capa-

15. Joseph MICHEL, *Les Auxiliaires Laïcs*, p. 12.
16. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance*, Lettre de J. Michel à A. Nagapen, 22 mai 1989.

bles que quiconque non seulement de connaître et d'aimer Dieu, mais de le faire connaître et aimer. De gens qu'il venait de baptiser ou de sortir du concubinage, il a osé faire ses auxiliaires ; avec eux, grâce à eux, il a semé et amené à maturité une merveilleuse moisson que les Lambert, Thévaux, Thiersé et autres missionnaires n'ont eu qu'à engranger.

« Donner aux conseillères et aux catéchistes du P. Laval la place, la grande place qui fut la leur dans la transformation du paysage religieux de leur île, est une œuvre de justice. L'épopée apostolique de cette phalange d'anciens esclaves, œuvrant dans l'enthousiasme à la conversion de leurs frères comme à la construction de chapelles et d'églises, est sans analogue dans la longue histoire de l'Église. Elle justifie amplement les multiples recherches entreprises pour sa mise en lumière. »

Le travail de l'historien Joseph Michel dévoile un pan insoupçonné du ministère du P. Laval et des premiers missionnaires spiritains, et présente une tranche peu connue tant de l'histoire de l'Église que de celle de la colonie. A la lecture des articles de la presse mauricienne présentant *Les Auxiliaires laïcs*, il ne put s'empêcher de reconnaître : « Je suis très heureux d'avoir fait entrer les auxiliaires laïcs du P. Laval dans l'Histoire de l'île Maurice. On ne pourra plus les passer sous silence. »

En France, l'ouvrage fut l'objet de recensions dans des revues spécialisées telles que : *La Vie Spirituelle, Recherche de Science Religieuse, Revue d'Histoire Ecclésiastique, Vivant Univers, Archives de Sciences Sociales des Religions.* A l'étranger, également des notices lui furent consacrées, dans la *Nouvelle Revue Théologique* (Belgique), *The Catholic Historical Review, Church History* (États-Unis), *Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft* (Suisse) et *Pont. Bibliotheca Missionaria* (Rome).

L'iconographie de Laval

De son vivant, en 1860, Laval fut photographié à deux reprises, par Ph. Chambay et Lecorgne. Puis, en 1863, il fut l'objet de deux bustes, en terre cuite, de haute qualité, par le sculpteur mauricien de réputation internationale, Prosper d'Epinay. Ces représentations eurent à compter avec les aléas de la piété populaire et les retouches des artistes. Face à ces images fantaisistes qui circulaient au XX^{e} siècle, le P. Joseph Michel partit en croisade d'authenticité.

Ayant retrouvé à la maison mère spiritaine, rue Lhomond, à Paris, la pla-

que photographique vieille d'un siècle, qui avait donné le portrait de Laval *le plus exact et le plus fidèle,* il la fit reproduire par le photographe Deschamp, de Courbevoie. Nous y voyons le P. Laval debout, près de la croix sur laquelle le Christ est cloué et qu'il montre du doigt. Joseph Michel nous présente ainsi, sans la moindre retouche, le vrai visage et le vrai regard du P. Laval.

Quand aux bustes réalisés par Prosper d'Epinay, les journaux de Maurice de 1865 révélèrent leur existence au public : « Le petit buste était l'image frappante vivante du P. Laval, un véritable triomphe artistique. Le grand buste était plus frappant encore[17]. » Après la présentation du grand buste à l'Exposition Universelle de 1900 à Paris, Prosper d'Epinay l'offrit à la municipalité de Port-Louis. Chaque année, le 9 septembre, ce buste, peinturluré à l'envi, était exposé sous la varangue de l'hôtel de ville de Port-Louis. En 1962, horrifié à la vue de cette statue difforme, Joseph Michel parvint à persuader le maire de la capitale de faire décaper le visage du bienheureux. Désormais, pour la fête du 9 septembre, les pèlerins peuvent admirer à nouveau le visage du missionnaire, émacié, ascétique, tout empreint de douceur et de tendresse.

Le petit buste fut l'objet de soins personnels du biographe. D'une part, il se chargea de le faire reproduire en de multiples exemplaires, en versions terre cuite et bronze, par un artisan parisien, M. Luisetti ; de l'autre, il réussit à faire fabriquer en résine un agrandissement (75 centimètres) de ce buste, par un autre artisan, M. Bousquet. On ne saurait assez saluer son initiative, car on ne dispose plus des modèles utilisés. Lors d'un transfert de plaques photographiques à la rue Lhomond, le porteur laissa malencontreusement choir son fardeau et la séculaire plaque de Laval de voler en éclats ! Quand au petit buste, le propriétaire ayant prié le P. Michel de le remettre à la Congrégation du Saint-Esprit, celui-ci le confia au Supérieur provincial de France. Hélas !, avant sa mort il fit une navrante constatation : le buste avait disparu[18].

17. J. MICHEL, *Le P. Jacques Laval...,* p. 453.

18. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance.* Copie de la lettre du P. Jean Savoie à J. Michel, en date du 6 avril 1995, assurant que, jusqu'à la fin de sa fonction de Provincial de France, le *petit buste* se trouvait sur la cheminée du bureau du Provincial.

Le Mauricien de cœur

Au fil des années, une sympathie mutuelle s'était développée entre Joseph Michel et l'île Maurice. Le biographe s'était en quelque sorte identifié au Mauricien. Ses ouvrages et sa correspondance révèlent les liens profonds qui le liaient à l'île. Lors de l'élévation de Mgr Jean Margéot au cardinalat, il écrivait : « Notre cardinal (*notre,* car je suis un peu du diocèse de Port-Louis)[19]... » Lorsqu'en 1993, ce qu'on avait appelé le *malaise créole* éclatait dans l'Église mauricienne et envoyait une onde de choc dans la communauté catholique et dans le clergé, le cœur lui saigna et il écrivit : « Merci de m'avoir envoyé la lettre de Mgr M. E. Piat[20]. Je souffre avec vous. Je ne suis évidemment pas capable de porter un jugement sur le fond. Au cours de mes séjours à Maurice, j'ai reçu quelques confidences qui m'ont fait mal[21]... »

Le cote d'amour dont jouissait le P. Joseph Michel au près du peuple mauricien s'explique par sa contribution à l'histoire mauricienne, et plus particulièrement par la meilleure connaissance qu'il nous a donnée du *saint* de l'île Maurice. Les Mauriciens lui expriment leur gratitude parce qu'« il a rendu un immense service à notre pays. Il a écrit une vie du P. Laval qui repose sur des recherches historiques approfondies[22] ».

Comme Joseph Michel se rendait compte de l'impossibilité de diffuser ses ouvrages dans l'île au même prix qu'en France, à chaque édition, il se faisait un devoir de rechercher une subvention, qui permettait la vente de ses livres sur le P. Laval à un prix abordable aux Mauriciens.

Joseph Michel s'était forgé une réputation de *Mauricien de cœur.* Cette expression se retrouve sous la plume de maints journalistes[23]. Ce que soulignera le cardinal Jean Margéot lui-même : « Je sais combien vous êtes atta-

---

19. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance,* Lettre de J. à A. Nagapen, 2 juin 1988.
20. Mgr Maurice PIAT, CSSp, évêque de Port-Louis, *Réflexions sur le malaise créole,* lettre pastorale, 1993.
21. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance,* Lettre de J. Michel à A. Nagapen, 20 novembre 1993.
22. Louis VERCHERE, CSSp, « Décès du Père Joseph Michel », dans *La Vie Catholique,* 28 juin 1996.
23. Marlène BLIN, *Week-End* (hebdomadaire) du 2 avril 1989 : « ... Aussi est-il bon de souligner que le P. Joseph Michel est un Mauricien de cœur. » – *La Vie Catholique* du 31 mars 1989 accompagnait la photo de l'auteur des *Auxiliaires laïcs* de cette légende : « Père Joseph Michel, historien et Mauricien de cœur. » – Dans la notice nécrologique parue dans *La Vie Catholique* du 5 juillet 1996, Jennifer YANG complimentera pareillement « ce missionnaire spiritain, historien du Père Laval, Mauricien de cœur ».

ché à ce peuple de Maurice et à son Église que vous aimez tant et qui a été *fécondée et relevée* par le P. Laval, le missionnaire dont vous êtes l'historien qui, sans contredit, le connaît le mieux. »

Ultima Verba

En 1995, sa santé s'était passablement détériorée. Cependant, il poursuivait courageusement son œuvre d'écrivain. Mais, avec réalisme, il songeait au grand départ. Évoquant son cheminement sur les pas du Bienheureux Laval, il se remémorait trois émouvantes expériences vécues à cette occasion. Certes, il a été question de ces événements plus haut, mais comme lui-même aimait les rappeler, laissons-lui la parole : « Je pense parfois à mettre par écrit, pour être publiées après ma mort, mes trois grandes joies dans mes recherches sur le P. Laval : – 1°) La découverte de sa photo. J'ai appris que, trois semaines plus tard, lors de sa descente à la crypte, toutes les plaques contenues dans ce classeur avaient été brisées ! Un désastre mauricien ! – 2°) La découverte des registres paroissiaux de la cathédrale Saint-Louis. – 3°) La découverte aux Archives de la Propagande du cahier de l'abbé Joseph O'Dwyer[24]. »

Joseph Michel a été présenté – à juste titre – comme un passionné du P. Laval. Le biographe qu'il était a eu aussi un rôle décisif dans la conclusion du procès de béatification de l'Apôtre de Maurice. Il le confie lui-même au soir de sa vie : « Une joie, bien grande aussi, fut de pouvoir répondre, en 1971, aux objections opposées à l'héroïcité des vertus du P. Laval : exclusivisme (par rapport aux jésuites et aux oblats de Marie-Immaculée), jugements sévères sur les prêtres séculiers, non-tenue des registres paroissiaux lors de l'épidémie de choléra de 1854, attitude à l'égard des religieuses de Lorette, sympathie pour les francs-maçons[25]. »

Dès l'année suivante, le 22 juin 1972, S.S. Paul VI avait proclamé l'héroïcité des Vertus du Vénérable Père Laval, *Apôtre de Maurice.*

---

24. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance,* Lettre du cardinal Margéot au P. Michel, le 18 août 1986.

25. Archives de l'évêché de Port-Louis, *Correspondance,* Lettre de J. Michel à A. Nagapen, 20 mars 1995.

3 LA

OUTRE

"La politique n'est pas une fin en Afrique...

LA QUESTION ESSENTIELLE reste la promotion de l'homme"

nous déclare M. AUJOULAT

SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'ACTUALITE vient de poser pour quelques heures son projecteur sur la personnalité... d'un ministre. Fait courant, direz-vous... Peut-être dans la mesure où l'on porte intérêt, en France métropolitaine, aux faits et gestes de ceux qui ont pour mission de gérer les affaires d'outre-mer.

C'est le cas de M. Aujoulat, secrétaire d'Etat à la F. O. M. Son attitude, jointe à celle de M. Pflimlin, ministre rue Oudinot, a failli coûter la vie au Cabinet Pinay, lors du debat sur les crédits affectés à la France d'outre-mer...

Fort heureusement, le président du Conseil n'a pas accepté la démission de MM. Pflimlin et Aujoulat. Ceux-ci continueront donc de guider la marche des T. O. M. vers leur destin.

A la fin de ce mois, M. Aujoulat présidera, à Lille, les cérémonies anniversaires de la Faculté libre de médecine où il a fait ses études.

Il nous a paru intéressant de publier avant cette commémoration une interview du secrétaire d'Etat. Ce texte est aussi un vivant portrait du fondateur d'Ad Lucem.

Louis-Paul Aujoulat (1910-1973), médecin, missionnaire et ministre

Fondateur et président d'*Ad Lucem*, Mouvement de Laïcat missionnaire, le Dr Louis-Paul Aujoulat partit au Cameroun en 1936 et il y fonda un hôpital missionnaire qu'il dirigea jusqu'à ce jour de 1945 où, sur une suggestion de Mgr Graffin, vicaire apostolique de Yaoundé, il se présenta à la députation et où, à son grand étonnement, il fut élu, le 18 novembre. Au Parlement, il siègera sur les bancs du M.R.P. ou des Indépenanst d'Outre-Mer (I.O.M.). Le 28 octobre 1949, il devient Sous-Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer, puis Secrétaire d'Etat le 30 juin 1950 ; il le restera jusqu'au 7 janvier 1953.

Dans sa politique à l'égard de l'Outre-Mer, ce chrétien exigeant avait une pensée audacieuse qui faillit mettre en péril le gouvernement Pinay en 1952 : le journal *La Croix* du jeudi 13 novembre 1952 s'en fait l'écho et lui donne la parole *(voir ci-dessus)*.

Le 19 juin 1954, il entre dans le gouvernement de Pierre Mendès-France, comme Ministre de la Santé publique et de la Population, puis comme Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, jusqu'à la chute du gouvernement Mendès-France, au début de 1955. Sa carrière politique, au sens restreint, s'arrêtera lorsqu'il ne sera pas réélu député en 1956. Dans les débats sur la décolonisation des années 1954-1956, le Dr Aujoulat apporta son appui au P. Joseph Michel.

Cf : Simone et Joseph FORAY, *Louis-Paul Aujoulat, médecin, missionnaire et ministre*, Paris, Association Internationale des Amis du Docteur Aujoulat, 1981, 160 p.

Mémoire Spiritaine, n° 4, deuxième semestre 1996, p. 131 à 154.

Le devoir de décolonisation

Joseph Michel

Présentation par la rédaction

Pour comprendre à la fois l'intérêt, l'importance et la signification exacte du document *que nous donnons dans ce numéro, il faut se reporter à la contribution de Jean Ernoult et Paul Coulon, « Histoire d'un historien spiritain : le Père Joseph Michel (1912-1996)*[1] *» : le contexte général et particulier y est rappelé, notamment l'origine de l'aumônerie des étudiants d'outre-mer, à l'initiative du D^r^ Aujoulat et de la Délégation apostolique de Dakar.*

Au début des années 90, le P. Joseph Michel, en bon historien sentant sa fin approcher – il le disait –, s'était remis à travailler sur cette époque en classant les documents et les textes, publics et privés, de toutes ses années passées comme aumônier des étudiants d'outre-mer, de 1950 à 1958. Il introduisait chaque document par des notes personnelles, ses mémoires en quelque sorte sur cette période.

Nous extrayons de ce travail inédit du P. Joseph Michel les passages concernant « le devoir de décolonisation » (23 février 1954), la querelle immédiate qui s'en est suivie avec François Charles-Roux et l'intervention du secrétariat de l'épiscopat français en octobre de la même année. Le débat ne faisait que commencer... Nul doute que la publication de l'ensemble de ce dossier tel que Joseph Michel l'a mis en ordre et introduit serait d'un grand intérêt. En voici un avant-goût.

1. Voir dans ce numéro, p. 51.

Souvenirs inédits du Père J. Michel sur « Le devoir de décolonisation »

« Dans les premiers jours de 1954, le Père Bosc, professeur à l'Institut catholique de Paris et président diocésain de *Pax Christi*, me demanda, pour l'Equipe Jeunes de cette association deux conférences sur des problèmes concernant l'Afrique noire. Je choisis de traiter du *Devoir de décolonisation* et des *Problèmes sociaux en Afrique noire*. La première fut annoncée pour le 23 février, la seconde pour le 10 mars.

« Vers le 15 février, le P. Bosc me dit : "J'ai lu votre conférence sur le devoir de décolonisation ; je suis d'accord avec vous sur le fond, mais ne pourriez-vous pas en changer le titre dont la simple annonce a déjà provoqué des protestations et même quelques démissions ". Courageusement, il accepta le maintien de ce titre qui, aux yeux de certains, constituait à lui seul une provocation.

« Voici les points traités dans ma conférence : – Il existe une morale coloniale dès le XVI[e] siècle ; – Raisons du silence des théologiens pendant trois siècles ; – Le devoir de décolonisation ; – Raisons mises en avant, pour esquiver ce devoir ; – Formes de décolonisation ; – L'Eglise doit donner son enseignement sur la colonisation et sur la décolonisation aussi bien aux colonisés qu'aux colonisateurs.

« Les conférences de *Pax Christi* avaient lieu dans la salle des "Ingénieurs catholiques", rue de Varennes. Le soir du 23 février, l'amphithéâtre de cette salle était rempli, de jeunes surtout mais pas exclusivement. Vers le milieu de mon exposé, un prêtre descendit les degrés et, sans un regard, se dirigea vers la porte ; je reconnus Mgr Bressolles, président de l'Œuvre de la Sainte-Enfance. J'interprétais la sortie du prélat comme une protestation, mais je n'en prévoyais pas toutes les conséquences.

« Le *Devoir de décolonisation* fut publié, en avril, comme supplément à *Tam-Tam ;* il parut aussi dans *Alizés*, bulletin des étudiants catholiques antillais et guyanais, dans *Fehim-Pihavanana*, bulletin des étudiants malgaches et dans *Action catholique étudiante*, bulletin de la J.E.C. Universitaire. Pendant des années, il sera demandé par des étudiants d'outre-mer, métropolitains, belges ; par des prêtres, des séminaristes, des syndicalistes de la C.F.T.C.... Toujours ronéoté, il sera édité à plus de 10 000 exemplaires.

« L'exemplaire adressé à mes supérieurs (rue Lhomond) fut aussitôt remis, pour avis, au Père Henri Berthaud, professeur de morale au scolasticat

de Chevilly. La réponse du moraliste fut : "Doctrine de l'Eglise". Mgr Lefebvre[2], venu en France, peu de temps après, me donna son propre jugement : "J'ai lu attentivement votre conférence : je ne vous dirai pas que je suis d'accord avec la dernière des virgules, mais je le suis en gros et je ne répondrai même pas aux lettres de dénonciation que j'ai reçues".

« Le 19 juin, vers sept heures du matin, le Dr Aujoulat, ministre du travail dans le cabinet tout récemment formé par Mendès-France, sonnait rue Thibaud, où il n'était encore jamais venu: Il voulait, avant de se rendre à son ministère, me demander si j'étais au courant du terrible article que M. François Charles-Roux venait de publier contre moi dans *La Nouvelle Revue de la France d'Outre-Mer*.

« J'ignorais tout de F. Charles-Roux et de sa revue. Celle-ci ne se trouvant pas dans les kiosques à journaux, je me rendis au siège du Comité Central (de la France d'Outre-Mer), rue de la Bienfaisance. A un guichet tenu par une secrétaire, je demandai le dernier numéro de *N.R.F.O.M.* Il me fut demandé pour quelle raison je m'y intéressais. Et un dialogue s'engagea : "Monsieur l'abbé, si vous êtes intéressé par les éditoriaux de Monsieur l'Ambassadeur, nous pouvons vous faire le service gratuit de notre revue. Voulez-vous me donner vos coordonnées ?" – "Père Joseph Michel..." Relevant brusquement la tête, la guichetière me dit à voix basse : "C'est vous qui écrivez dans *Tam-Tam* ?" – "Oui, c'est moi..." – "Nous (les secrétaires), nous lisons vos articles et nous sommes tout à fait d'accord avec vous".

« Dans le métro, je lus l'éditorial de F. Charles-Roux. Il était intitulé : "Existe-t-il un *péché de colonialisme* et un *devoir chrétien de décolonisation* ?", par son Exc. l'Ambassadeur F. Charles-Roux.

« *Tam-Tam* de juillet étant en préparation, je rédigeai quelques lignes en guise de première réponse : « Ma réponse à M. Charles-Roux sera brève : "1° – Je n'ai pas à *approuver* la déclaration des évêques de Madagascar mais à l'accepter filialement. 2° – Que M. l'Ambassadeur me permette de lui dire que ses *bonnes raisons* ne valent rien, et que je suis en mesure d'opposer à ses insinuations **le démenti le plus catégorique**. Que M. Charles-Roux se rassure au sujet des congrégations missionnaires qui *n'auraient pas cure des volontés de Rome* ; qu'il se rassure au sujet du Saint-Siège lui-même qui laisserait les congrégations missionnaires dans l'ignorance de ses volontés ; qu'il

2. Rappelons que Mgr Marcel Lefebvre, vicaire apostolique de Dakar, délégué apostolique pour l'Afrique française, avait été à l'origine de la création de l'aumônerie des étudiants d'outre-mer, à Paris, avec le Dr Aujoulat. (NDLR)

se persuade bien que Rome fait son devoir et les congrégations missionnaires le leur ; qu'il médite donc sur la mission supranationale de l'Eglise et il comprendra que celle-ci n'ait pas à conformer son enseignement aux intérêts du Comité Central de la France d'Outre-Mer''.

« Le 8 mai, Dien Bien-Phu était tombé. La revue de Charles-Roux tirait la *leçon* de cette terrible défaite. De cette *leçon*, Joseph Ki-Zerbo fit un commentaire qui parut dans le même numéro de *Tam-Tam*.

« Vers la mi-octobre 1954, boulevard du Général Leclerc, je rencontrai le P. André Rétif, rédacteur des chroniques missionnaires des *Etudes* : ''Je sors de chez l'abbé Blanc, me dit-il ; il travaille pour vous''. Comme j'ouvrais de grands yeux, il continua : ''Mgr Villot lui a demandé d'établir un dossier sur votre *Devoir de décolonisation* et sur l'attaque qu'en a fait M. Charles-Roux. Allez le voir...'' J'y allai et je le revis souvent par la suite, car il habitait à guère plus de trois-cents mètres de la rue Thibaud.

« Après avoir enseigné l'histoire ecclésiastique pendant treize ans au grand séminaire de Besançon, l'abbé Jean Blanc était, depuis 1937, Secrétaire général de la rédaction de *l'Union Missionnaire du Clergé de France*. Il vivait dans un petit appartement de la rue d'Alésia d'où il ne sortait que très rarement. Il n'avait pas et ne voulait pas de téléphone. Il était cependant au courant de tout ce qui concernait les missions. Sa santé était très fragile mais ne l'empêchait pas de beaucoup lire et de beaucoup écrire. Quand elle sera accessible aux historiens, son abondante correspondance avec Mgr Chappoulie et Mgr Maury permettra de mesurer l'importance de son rôle dans l'histoire des missions et aussi dans l'histoire de l'Eglise de France.

« Quand je le vis pour la première fois, le travail que Mgr Villot lui avait confié était pratiquement terminé ; il parut le mois suivant en deux notes dont la première (douze pages) était consacrée ''à l'exposé des faits'', la seconde (huit pages) ''aux éléments d'appréciation''.

« Strictement confidentielles, les notes du Secrétariat de l'Episcopat n'étaient adressées qu'aux seuls évêques de France. Elles n'en avaient pas moins une très grande influence. Un exemplaire me fut confié avec recommandation de la garder secrète. La presse l'ignora, mais elle eut évidemment un impact d'importance. »

* * *

PAX CHRISTI – Equipe Jeunes
5, rue Mabillon, Paris, 6e

Cours du R. P. MICHEL
23 février 1954

Le devoir de décolonisation[3]

Avant de parler du *devoir de décolonisation,* il convient de se demander d'abord s'il existe vraiment une morale coloniale.

On peut répondre a priori que si tous les actes humains sont soumis à des règles morales, il doit y avoir une morale coloniale tout comme il y a une morale sociale, une morale familiale, une morale politique. En fait, cette morale a été précisée depuis la première moitié du XVIe siècle. « En matière coloniale comme dans toutes les autres branches de l'activité humaine, a écrit un jésuite belge, le P. Muller, la morale chrétienne, appuyée sur le solide fondement de la Révélation et des enseignements de l'Église, possède des *principes sûrs,* formule des *préceptes catégoriques* et prononce d'irréformables *jugements*[4] ».

Mais où trouve-t-on cette doctrine ? Un jour où je parlais de l'enseignement social de l'Église à un étudiant africain, je m'entendis répondre : « L'Église a vraiment une doctrine sociale ? Eh bien alors, vous la cachez bien ! » S'il est vrai que depuis des siècles, en morale coloniale, nous détenons des *principes sûrs,* des *préceptes catégoriques,* d'*irréformables jugements,* il faut avouer – et dans ce cas, en toute vérité – que nous les avons bien cachés.

« Est-il croyable que au milieu de tant de traités, de manuels scolaires et autres, destinés à l'enseignement, nous soyons encore à chercher un ouvrage catholique étudiant à fond le droit de colonisation, son éthique, ses devoirs et son sens ! Qui sait ? Il faudra peut-être attendre qu'il n'y ait plus du tout de colonies dans le monde pour qu'on s'occupe d'en faire une théorie complète comme on attend qu'un homme soit mort pour en faire l'autopsie ».

---

3. Dans sa version diffusée, l'exposé du P. Michel est précédé des indications suivantes :
Supplément aux revues :
Alizés, Bulletin des étudiants catholiques antillais et guyanais, n° 6, Avril-mai 1954.
Action catholique étudiante, Bulletin de la J.E.C. universitaire.
Fehim-Pihavanana, Bulletin des étudiants catholiques malgaches, n° de mai 1954.
Tam-Tam, Bulletin des étudiants catholiques africains, mars-avril 1954.

4. *Principes chrétiens et colonisation,* La Cité Chrétienne, Bruxelles.

C'est en 1925, que le P. Charles écrivait ces lignes[5]. Quelques années plus tard, Joseph Folliet, écrivant lui-même une thèse de doctorat sur *Le Droit de Colonisation*[6] reconnaissait que dans la recherche d'une doctrine de l'Église en matière coloniale, sous forme d'un exposé complet et cohérent, on ne trouvait que *peu de choses.*

Cette absence de synthèse, ce silence prolongé doivent être expliqués.

Raisons du silence des théologiens pendant trois siècles

Les grandes découvertes et la colonisation de l'Amérique par les Espagnols coïncidèrent avec la Renaissance, cette période où les *puissances d'argent* firent leur apparition au détriment des valeurs chrétiennes du Moyen-Age. Les premiers missionnaires qui suivirent les conquérants firent courageusement leur devoir et défendirent les Indiens contre les cruautés et les injustices dont ils étaient victimes, mais, pratiquement, leur action restait sans résultats ; ils se rendirent compte qu'il leur était inutile d'avoir recours aux gouverneurs représentant le roi d'Espagne qui étaient les premiers profiteurs de la situation. Et si, par exception, ces gouverneurs essayaient de protéger les Indiens contre la cupidité et la cruauté des colons, ils n'avaient pas assez d'autorité pour faire exécuter leurs décrets.

Il ne restait plus donc aux missionnaires qu'une seule ressource : s'adresser directement au pouvoir central.

Las Casas, le plus célèbre d'entre eux, n'hésita pas à faire sept fois le voyage d'Amérique en Europe pour dénoncer à Madrid les abus de la colonisation espagnole ; pour défendre les droit des Indiens, il écrivit plusieurs traités qui lui ont valu d'être appelé le *premier théologien de la colonisation.* Il fut en butte à la violente hostilité non seulement des colons, mais encore de tous ceux qui, en Espagne même, tiraient aussi profit de la colonisation de l'Amérique. Il faillit être massacré par ses compatriotes et fut accusé d'être un crypto-luthérien.

Grâce surtout aux rapports des missionnaires, en particulier aux interventions de Las Casas, la question coloniale préoccupa les théologiens espagnols,

---

5. *Cahiers de la Jeunesse Catholique,* 5 octobre 1925.

6. *Le Droit de colonisation. Étude de morale sociale et internationale,* Bloud et Gay, Paris. Sans être parfaite, la thèse de J. Folliet reste encore le meilleur ouvrage sur le droit de colonisation.

et le dominicain François de Vitoria (1480-1546), qui est considéré comme l'un des fondateurs du Droit international, mérita d'être reconnu comme *le Docteur par excellence du Droit de colonisation.* Mais l'écho des courageuses leçons sur les Indes qu'il professa à l'Université de Salamanque fut soigneusement étouffé.

En 1539, Vitoria était considéré comme un spécialiste de la question des Indes et il avait la confiance de Charles-Quint qui, par une lettre datée du 18 avril, lui confiait le soin de désigner lui-même douze missionnaires pour le Mexique ; mais, quelques mois plus tard, après avoir eu connaissance des enseignements du théologien dominicain sur le droit de conquête, l'Empereur écrivit à son Supérieur une lettre sévère s'étonnant que, sans son autorisation, des théologiens aient traité publiquement de ses droits sur les Indes : « Dites de notre part et intervenez vous-même : ni maintenant, ni jamais sans notre permission expresse, ils traiteront ni prêcheront sur ce sujet, ni feront imprimer ». Et ordre était donné de faire retirer de la circulation toutes les copies de ces leçons.

En résumé, les missionnaires, n'étant écoutés ni des colons ni des gouverneurs, s'adressèrent au pouvoir central ; or, celui-ci, étant lui-même dans l'impossibilité de se faire obéir au-delà des mers et n'acceptant pas le risque de tarir une des sources les plus importantes qui alimentaient son trésor, ne tarda pas à fermer la bouche aux missionnaires et aux théologiens, refusa d'admettre un nonce apostolique dans les pays du Nouveau-Monde et même ne permit aux instructions de Rome de passer l'Atlantique que contresignées par le Conseil des Indes, ce véritable ministère des colonies, qui prétendait exercer un pouvoir quasi absolu jusque sur l'activité des missionnaires. Il est aisé de deviner la suite, et les mêmes causes devaient produire les mêmes effets dans les colonies françaises. Les missionnaires, n'ayant personne à qui recourir efficacement, virent leur ministère étroitement contrôlé par le pouvoir séculier, qui essaya même de le mettre au service de l'ordre établi : la colonisation et l'esclavage. Les archives des colonies conservent des textes extrêmement significatifs à ce sujet :

« La religion, mande Louis XV au gouverneur de la Guyane et à celui de Saint-Domingue, doit fixer les premiers regards de l'administration. C'est surtout par le frein qu'elle impose que peuvent être contenus les esclaves... Nécessaire à tous les hommes, elle l'est encore plus dans les colonies peuplées d'esclaves qui ne peuvent être contenus que par l'espérance d'une meilleure vie ».

Et sous la Restauration, le Ministre de la Marine devait écrire au gouverneur de la Martinique :

« Il faut faire sentir aux prêtres à combien de dangers ils exposeraient les colonies si, donnant un sens trop étendu aux sages maximes de l'Évangile, ils prêchaient une égalité qui se trouve être en opposition avec les principes constitutifs des colonies ».

D'autre part, les missionnaires entraient dans un système dont l'esclavage était le rouage essentiel. Par la force des choses, toute main-d'œuvre étant servile, ils eurent eux-mêmes des esclaves, et ce fait, ajouté aux pressions qu'ils subissaient de la part des colons et de l'administration, en amena un grand nombre à adopter la mentalité communément répandue chez les maîtres d'esclaves si bien que, dans les années qui précédèrent l'abolition, si certains missionnaires menèrent ardemment le bon combat en faveur des esclaves, d'autres mettant leur plume au service des colons écrivirent des brochures, sinon pour légitimer l'esclavage, du moins pour en retarder la suppression.

Au XIX^e^ siècle, ce n'est pas seulement pour *contenir* les esclaves que les gouvernements ont tenté d'utiliser les missionnaires, mais encore pour étendre leurs territoires d'outre-mer. Voici par exemple une déclaration de Napoléon 1^er^ à la séance du Conseil d'État du 22 mai 1804 :

« Mon intention est de rétablir la maison des Missions Étrangères ; ces religieux me seront très utiles en Asie, en Afrique et en Amérique ; je les enverrai prendre des renseignements sur l'état du pays. Leur robe les protège et sert à couvrir les desseins politiques et commerciaux... Ils coûtent peu et sont respectés des barbares et, n'étant revêtus d'aucun caractère officiel, ils ne peuvent compromettre le gouvernement, ni lui occasionner des avanies ; le zèle religieux qui anime les prêtres leur fait entreprendre des travaux et braver des périls qui seraient au-dessus des forces d'un agent civil... Les missionnaires pourront servir mes vues de colonisation en Égypte et sur les côtes d'Afrique. Je prévois que la France sera forcée de renoncer à ses colonies de l'Océan... il faut donc se ménager les moyens de former ailleurs de semblables établissements ».

Que l'on considère que le protestant Glasdstone demanda des missionnaires catholiques à l'épiscopat anglais, que les visées coloniales de Bismarck furent une des raisons qui amenèrent la fin du *Kulturkampf,* que, dans l'ensemble, les dirigeants de la III^e^ République refusèrent de considérer l'anticléricalisme comme article d'exportation, et on réalisera sans peine que les gouvernements coloniaux ont essayé à tout le moins de tirer parti pour

leurs ambitions temporelles de l'activité spirituelle des missionnaires *nationaux*. Que les missionnaires n'aient pas toujours et partout résisté à la tentation d'être les hérauts de leur patrie terrestre en même temps que les hérauts de Dieu, c'est un fait que prouveraient, s'il en était besoin, les avertissements répétés des Souverains Pontifes. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que, dans la mesure où ils l'ont pu, les gouvernements coloniaux n'ont accepté dans leurs colonies que des missionnaires originaires de la métropole et qu'ils étaient prêts à utiliser toute la gamme des moyens dont ils disposaient pour réduire au silence les prêtres qui auraient osé prendre trop ouvertement la défense des colonisés, à plus forte raison ceux qui auraient émis des doutes sur la légitimité de certaines colonisations.

Bref, tout au long des siècles depuis Vitoria, on a l'impression que la colonisation est un fait qui ne pose pas de problèmes de nature à fixer l'attention des théologiens et, dans la France concordataire du XIX^e^ siècle, sur l'invitation du gouvernement, toute victoire militaire faisant entrer une nouvelle terre dans l'empire français est célébrée dans les églises par le chant du *Te Deum*.

Depuis un quart de siècle, un certain nombre de moralistes catholiques ont traité de la légitimité de la colonisation et de la morale coloniale en général. Outre que ces essais ont considéré parfois les problèmes sous un aspect plus juridique que théologique, il reste que leurs auteurs n'ont pas toujours réussi à se dépouiller suffisamment des préjugés de leur temps et de leur race. Si bien que, je crois pouvoir l'affirmer, le traité de morale coloniale qui soit vraiment un traité *catholique* c'est-à-dire, non pas écrit par un Blanc à l'usage des Blancs, mais qui soit assez dépouillé de toutes contingences nationales ou raciales pour pouvoir être présenté aussi bien au colonisateur de bonne foi qu'au colonisé de bonne foi, ce traité-là reste encore à écrire ! C'est manifestement une des tâches les plus urgentes qui s'imposent aux théologiens d'aujourd'hui.

Le devoir de décolonisation

Parmi les devoirs du colonisateur, un de ceux qu'il convient particulièrement de rappeler, de mettre en relief et de préciser, c'est le **devoir de décolonisation.**

Si, en 1954, cette expression fait choc, c'est qu'il n'est guère de sujet où plus d'intérêts et de préjugés se soient donné rendez-vous ; c'est aussi que

les auteurs d'articles et de traités ont surtout discuté du *droit* de colonisation, de la *légitimité* de la colonisation. A la suite de Vitoria, ils en ont cependant souligné le caractère provisoire. D'un examen loyal des titres qui ont pu justifier la colonisation, il faut en effet conclure que le devoir de décolonisation est le corollaire *inséparable* du droit de colonisation ; plus exactement, *le but même de la colonisation, c'est la décolonisation.*

Valeur des traités

D'aucuns pourraient penser que certaines colonies ou protectorats sont rattachés définitivement à la métropole en vertu des traités dûment signés et parafés par lesquels les souverains indigènes ont fait abandon de leur souveraineté. Si l'on s'en tient aux principes de morale chrétienne, tels qu'ils ont été exposés par Vitoria, il faudrait dire que non seulement ces traités ne peuvent exempter du devoir de décolonisation, mais qu'ils n'ont pas pu servir de titre légitime à la colonisation elle-même. Pourquoi ? Parce que :

« La crainte et l'ignorance doivent être absentes de tout ce qui concourt à une élection. Or ces vices interviennent grandement dans le cas qui nous occupe... Les *barbares* avaient du reste de vrais maîtres, et le peuple, sans autre cause raisonnable, ne peut se choisir de nouveaux maîtres au détriment des premiers. De même les princes des Indiens ne peuvent accepter un nouveau prince, sans l'assentiment de tout le peuple ».

Commentant ce passage de Vitoria, Baumel[7] a écrit :

« Un souverain quelconque d'Afrique nous cède sa souveraineté, nous ratifions par la suite cette cession. Mais les apparences de légalité cachent un injustice ». Et il cite un autre juriste : « On a l'apparence de ne pas porter atteinte aux droits des populations locales qui semblent être liées par un acte de leur propre volonté. Chacun sait qu'il est loin d'en être ainsi. Sans parler des traités obtenus par des explorateurs habiles à circonvenir les convoitises élémentaires d'un roitelet barbare, souvent le chef indigène cède à la menace ou à la force même des armes ; plus souvent, il ne se rend pas compte de ce qu'on lui demande et de ce qu'il concède ».

A titre d'exemple, voici le texte de traités que Stanley fit signer à des chefs indigènes d'Afrique centrale :

---

7. *Les problèmes de la colonisation et de la guerre dans l'œuvre de Francisco de Vitoria,* Paris, 1936, in 8°, p. 211.

« Nous soussignés, chefs de Nzoungi, consentons à reconnaître la souveraineté de l'*Association Internationale Africaine*, en foi de quoi nous adoptons son drapeau... »

« Les chefs de Ngambi cèdent à la dite Association, librement, de leur propre mouvement, pour toujours, en leur nom et au nom de leurs héritiers et successeurs, la souveraineté et tout droit de souveraineté sur tous les domaines[8] »

Moralement, ces traités sont simplement des actes unilatéraux qui ne sauraient être mis en avant pour justifier la colonisation et a fortiori pour exempter du devoir de décolonisation.

Jus communicationis : Le droit de société et de communication

Il faut nous arrêter un moment sur un point de l'enseignement de Vitoria. Boyer, l'éditeur lyonnais qui, en 1577, publia pour la première fois son œuvre, déplorait déjà que beaucoup avaient « mis des commentaires absurdes au milieu de sa doctrine scrupuleuse ». Aujourd'hui encore, il arrive qu'on fasse dire à Vitoria ce qu'il n'a jamais dit. L'auteur d'un livre récent[9] prétend tirer du *Jus communicationis* non seulement la légitimité morale de la colonisation mais encore l'obligation de s'en tenir à une forme précise de décolonisation. Il convient d'examiner ce titre en se rapportant au texte même de Vitoria dont voici l'essentiel :

« Première proposition : Les Espagnols ont le droit de voyager dans ces provinces et d'y demeurer, sans toutefois nuire aux barbares et ils ne peuvent en être empêchés par ceux-ci... Dans tous les pays du monde, il est reconnu inhumain de maltraiter ou de mal recevoir sans cause spéciale les hôtes et les voyageurs et, au contraire, il est humain de se bien conduire envers eux ; le cas serait différent si les voyageurs se conduisaient mal à l'égard des habitants du pays qu'ils visitent...

« Deuxième proposition : Il est permis aux Espagnols de faire du commerce avec les indigènes sans toutefois leur faire du tort. Par exemple, les Barbares manquent de certaines marchandises et abondent en or, argent et autres denrées que les autres n'ont pas. Les princes des Barbares ne peuvent pas défendre à leurs sujets de commercer, les princes des Espagnols ne le peuvent pas non plus.

« Troisième proposition : S'il y a chez les Barbares des biens communs aux citoyens et aux étrangers, il n'est pas permis aux barbares de défendre toute participation

8. PAUL COLIN, *Catholicisme et colonisation,* Louvain, AUCAM, p. 4.
9. GEORGES LE BRUN-KERIS, *Mort des colonies?*, Paris, 1953.

à ces biens et tous rapports avec ceux-ci. Exemple : s'il est permis aux voyageurs autres que les Espagnols d'extraire l'or d'un champ commun ou de pêcher les perles de la mer, les Barbares ne peuvent le défendre aux Espagnols, mais ils doivent veiller à ce que ceux-ci agissent de telle sorte que les citoyens et les naturels de l'île ne soient pas ruinés.

« Quatrième proposition : Si des enfants naissent aux Indes de parents espagnols, et veulent devenir citoyens indiens, il n'apparaît pas qu'on puisse leur défendre de faire partie de la cité ou de partager les biens communs.

« Cinquième proposition : Si les Barbares veulent empêcher les Espagnols de faire ce qui vient d'être dit, les Espagnols doivent d'abord par raison et bon sens supporter l'affront et montrer à l'aide de toutes sortes d'arguments qu'ils désirent être accueillis pacifiquement et commercer... Et si après cela les Barbares ne veulent tout de même pas acquiescer mais désirent pousser les Espagnols à agir par la force, ces derniers ont alors la possibilité de se défendre et peuvent préparer tout ce qui est nécessaire à réaliser leur sécurité... Mais ils est à remarquer que les Barbares sont par nature craintifs et simples d'esprit et que malgré les efforts des Espagnols pour leur enlever toute crainte et pour les convaincre de leurs intentions pacifiques ils peuvent encore craindre en voyant des hommes de culte étranger, en armes et plus puissants qu'eux. Et certes si frappés de terreur, ils attaquent les Espagnols, il est permis à ceux-ci de se défendre, dans la mesure de la défense légitime ; mais ils ne devront pas, une fois la victoire obtenue, les tuer, ou les dépouiller, ou occuper leurs cités.

« Sixième proposition : Si après avoir essayé tous les moyens, les Espagnols ne peuvent obtenir de sécurité de la part des Barbares, si ce n'est en occupant leurs cités et en les soumettant, ils peuvent agir dans ce sens... Mais si les Barbares permettent aux Espagnols de négocier pacifiquement chez eux, les chrétiens ne pourraient revendiquer pour eux aucune juste cause pour occuper les biens des Barbares, pas plus qu'ils n'en revendiqueraient pour occuper ceux des chrétiens. »

Il faut remarquer que, dans son œuvre, Vitoria n'emploie pas une seule fois le terme de colonisation. Invoquer le *Jus communicationis*, ce droit à la libre communication et au libre-échange, comme titre principal légitime d'un droit de colonisation, c'est trahir sa pensée.

Le droit que Vitoria accordait aux Espagnols, il le reconnaissait à tous les habitants de la planète ; le droit de voyager, de circuler dans un pays et même de s'y installer ne légitime pas en effet la colonisation au sens moderne de domination politique et d'exploitation économique d'un état par un autre état. L'installation en France de plusieurs centaines de milliers d'Italiens ne confère nullement au gouvernement italien le droit de considérer la France comme une colonie italienne, ni d'exiger de participer à son gouvernement. Les théoriciens de la colonisation qui prennent Vitoria comme porte-drapeau devraient y regarder de plus près : nous allons avoir l'occasion d'y revenir.

Le droit de tutelle

« Un autre titre, dit Vitoria, peut être appelé dans notre discussion... Il est considéré comme légitime par certains. Pour notre part, nous ne pouvons ni le légitimer ni le condamner absolument...

« Les Barbares n'ont ni lois convenables, ni magistrats ; bien plus, ils ne sont pas suffisamment aptes à gouverner les affaires de familles ; ils ne connaissent ni lettres, ni arts non seulement libéraux mais encore mécaniques, ni la plupart des choses nécessaires au bien-être ou à l'usage courant.

« On peut donc dire que dans leur intérêt, les princes espagnols peuvent assurer leur administration, se faire leurs préfets et leurs gouverneurs, et même leur donner de nouveaux maîtres.

« En effet, si... par un coup du sort, leurs adultes périssaient et si les enfants et les adolescents seuls restaient, les Espagnols auraient quelque raison *pendant les années de jeunesse*, de les faire diriger par leurs princes, de les surveiller, de les gouverner tant que durerait cet état de choses. Si cela est admis, il apparaît qu'il doit en être de même à l'égard des parents barbares, *étant supposé* qu'ils soient inférieurs par l'esprit, selon ce que pensent ceux qui ont vécu chez eux...

« Certes, ce pourrait être là un principe de charité chrétienne que de considérer ces prochains, et de penser que nous devons prendre soin de leurs biens. Ceci dit toutefois et sans affirmation et même avec cette restriction qu'*il est nécessaire d'agir toujours pour leur bien et leur utilité et non pour l'avantage des Espagnols.* »

Comme nous le voyons, Vitoria parle au conditionnel : « Si cela est admis... » « Étant supposé que... » C'est qu'il ne prend pas à la lettre tout ce qui se dit et tout ce qui s'écrit sur les Barbares. Il sait ce qu'en pense son confrère Las Casas :

« Si l'on prétend s'emparer, pour enrichir le royaume d'Espagne, des immenses royaumes qui composent les Indes et de cette multitude presqu'infinie d'êtres raisonnables qui ont formé des cités et des associations bien mieux organisées que les nôtres... je déclare que cette œuvre détestable, tyrannique et digne de l'enfer sera frappée d'anathème par la raison naturelle et surtout par la philosophie chrétienne... »

Ce titre qui paraît si discutable à Vitoria, c'est le *Droit de tutelle*, celui sur lequel s'appuient de préférence les théoriciens actuels de la colonisation, celui qui, au lendemain de la Grande Guerre, a inspiré la doctrine wilsonnienne du mandat. Joseph Folliet dit de ce titre :

« Vitoria a raison de le discuter. Nous ne croyons pas cependant qu'il faille le rejeter, au moins pour ce qui concerne les peuplades vraiment sauvages. »

Malgré ce qu'il y a de discutable, c'est à ce titre que peut ramener en définitive presque tout ce qu'il y a de valable dans les autres motifs pour justifier une colonisation. Il mérite donc de retenir spécialement notre attention.

Les devoirs de la nation colonisatrice à l'égard du peuple colonisé se trouvent assimilés à ceux du tuteur envers le pupille qui lui est confié.

C'est avant tout l'intérêt du pupille – et non d'abord son intérêt propre – que doit rechercher le tuteur. Il doit veiller à son éducation et le préparer à gérer lui-même ses propres biens dès qu'aura sonné l'heure de la majorité.

Il est évident que l'homme étant ce qu'il est, si le législateur civil n'avait pas pris la sage précaution de fixer l'âge de l'émancipation du pupille, il arriverait souvent que le tuteur, trouvant son intérêt dans l'exercice de son mandat, retarderait indéfiniment et injustement cette émancipation ; il ne manquerait pas de prétendre que la prolongation de la tutelle serait postulée par l'intérêt même du pupille trop inexpérimenté pour prendre en main sans contrôle la gérance de ses biens. Il arriverait même souvent que, pour être plus sûr de garder l'administration de la fortune de son pupille, le tuteur négligerait l'éducation de ce dernier et le tiendrait, le plus longtemps possible, à l'écart de cette administration.

Qu'à l'exemple du tuteur, le colonisateur doive faire preuve de désintéressement et songer à l'intérêt du peuple qu'il a pris en charge avant de penser au sien, c'est ce que Vitoria a mis très vivement en relief :

« Un prince qui obtient le pouvoir chez les infidèles est tenu à faire les lois qui conviennent à leur État, de façon que leurs biens soient conservés et augmentés, et qu'ils ne soient pas dépouillés de leurs richesses et de leur or... En cela le prince ne doit pas tenir compte des avantages de ses autres sujets, mais seulement de ceux de cet État. Cela est évident puisque cette *respublica* n'est pas une partie de l'autre... En somme, ce roi est tenu de faire pour les Barbares à qui il commande tout ce qu'il ferait dans l'intérêt de sa patrie... Et il ajoute : Il ne suffit pas à un prince de donner de bonnes lois aux Barbares, mais il est tenu de choisir des ministres capables de faire observer ces lois. Et un roi n'est pas exempt de reproches jusqu'à ce qu'il soit parvenu à ce résultat, comme ceux par le conseil de qui les affaires de l'État sont administrées. Certains barbares pourraient répondre au prince chrétien les mêmes paroles que les Scythes à Alexandre : "Si tu n'es pas nôtre roi, par quel droit es-tu notre juge ? Mais si tu es vraiment notre roi légitime, tu dois enrichir les tiens et non les dépouiller". »

D'autre part, la colonisation, considérée comme une tutelle, ne peut être que provisoire et, tout comme c'est un des principaux devoirs du tuteur que d'aider le pupille à accéder à sa majorité, c'est aussi le devoir de la nation colonisatrice que d'amener progressivement le peuple colonisé à son émancipation :

« Coloniser, c'est civiliser ; civiliser, c'est émanciper. Sous peine de mentir à sa mission, la puissance coloniale tiendra compte des légitimes revendications de ses sujets coloniaux parvenus à un niveau supérieur de vie individuelle et collective et associera toujours davantage les colonisés au gouvernement de leur pays. Tout comme l'éducation, la colonisation doit viser à se rendre superflue[10]. »

La nation colonisatrice n'est que la gérante de l'humanité

Un autre point à bien retenir, c'est celui-ci : les moralistes chrétiens, de Vitoria à Folliet, n'ont jamais reconnu à une nation particulière, quel que soit son degré de civilisation, le droit strict de prendre en charge une autre nation considérée comme mineure ; c'est à l'humanité tout entière que ce droit appartient. Ils ne le reconnaissent à une nation particulière qu'à défaut d'un organisme international représentatif de l'humanité civilisée. Cet organisme pourrait évidemment déléguer ses droits à telle nation particulièrement qualifiée pour mener à bien l'éducation d'un peuple mineur, mais il garderait évidemment le droit de contrôle et aurait son mot à dire sur le temps et la forme de la décolonisation.

Dans le phénomène colonial, il n'y a pas seulement deux communautés : la nation colonisatrice et la nation colonisée, mais il y en a une troisième, la communauté humaine tout entière dont le bien doit être recherché avant même le bien de la nation colonisatrice :

« La nation colonisatrice, dit Joseph Folliet, recherchera d'abord le bien de son pupille colonial et, à travers lui, indirectement le bien commun de l'humanité... Mais le bien de la métropole ne se placera encore qu'après le bien commun de l'humanité, parce qu'elle est *vices gerens,* gérante de l'humanité et que le gérant, compte tenu de son gain légitime, œuvre pour celui dont il administre les biens et non pour lui-même ».

Cette hiérarchie des biens ne devrait pas être sans importance pour la solution des conflits qui peuvent surgir dans la phase de décolonisation.

De tous les principes, il ressort que l'évolution normale et inéluctable de la colonisation la plus légitime dans son origine et la plus honnête dans sa pratique, c'est la décolonisation.

---

10. *Code de morale internationale,* Spes, 1937, p. 98.

Les principes et les faits

En fait, si nous mettons la colonisation historique en face des principes chrétiens, il saute aux yeux qu'il est pratiquement impossible de trouver un seul cas où ces principes aient été réellement appliqués. Si l'on entend par colonialisme, la violation des principes qui devraient régir les rapports entre colonisateurs et colonisés, force nous est de reconnaître que d'une manière très générale, toute colonisation a été fortement entachée du péché de colonialisme.

« Ne rusons pas, ne trichons pas. A quoi bon farder la vérité ? La colonisation, au début, n'a pas été un acte de civilisation, une volonté de civilisation. Elle est un acte de force, de force intéressée. C'est un épisode du combat pour la vie, de la grande concurrence vitale, qui, des hommes aux groupes, des groupes aux nations, est allé se propager à travers le vaste monde. Les peuples qui recherchent dans les continents lointains des colonies et les appréhendent ne songent d'abord qu'à eux-mêmes, ne travaillent que pour leur puissance, ne conquirent que pour leur profit ».

Cet aveu dispense de tout autre témoignage puisqu'il est extrait d'un discours prononcé à l'École coloniale par M. Albert Sarraut, l'actuel[11] président de l'Assemblée de l'Union Française.

Il ne serait que trop facile de montrer que le colonialisme n'a pas cessé d'être un péché actuel ; mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Constatons-le sans trop de scandale et reconnaissons que l'homme étant ce qu'il est, on ne peut guère espérer qu'il en soit autrement.

Mais puisque, dans la pratique, le colonialisme ne mourra qu'avec la colonisation, et que la décolonisation est un devoir, c'est une raison supplémentaire de ne pas se dérober à ce devoir.

Soulignons aussi dès maintenant que lutter contre le colonialisme – dans le sens où nous l'avons défini – est un devoir chrétien et que le pire colonialisme est celui-là qui va contre le but même de la colonisation : la décolonisation.

Raisons mises en avant pour esquiver le devoir de décolonisation

Certains affirment sans ambages que *l'intérêt du colonisateur* est une raison suffisante pour rejeter le devoir de décolonisation. Lisons par exemple ce qu'écrivait Raymond Cartier dans *Match* de novembre 1953 :

« Comment sauvegarder les intérêts des Blancs en Afrique ? La manière elle-même

11. Nous sommes en 1954.

est simple : elle consiste à faire le contraire de ce que l'on fait... L'antidote est l'affirmation tranquille que l'homme blanc est en Afrique pour y rester parce que son intérêt lui demande d'y rester. Les bienfaits apportés aux primitives sociétés africaines sont incalculables, mais ils ne sont pas la raison principale de la colonisation et lui ont trop servi d'écran et de plaidoyer... L'Europe a plus que jamais besoin du continent africain comme d'un prolongement et d'un complément, comme d'une source de matières premières et d'un marché. Sans l'Afrique, l'Europe n'est qu'une petite presqu'île surpeuplée et dépendante. C'est une raison précise et suffisante pour ne pas s'en dessaisir, même s'il faut lutter pour la garder ».

Un autre argument pour esquiver les conséquences possibles du devoir de décolonisation loyalement accepté est assez répandu dans certaines hautes sphères de l'enseignement et de la politique.

« Dans les territoires Outre-mer, dit-on, nous n'avons pas affaire à des peuples qui n'existent pas ; ce que nous avons trouvé, c'est des tribus éparses sans liens entre elles ; s'il y a aujourd'hui un Cameroun, s'il y a un Togo, c'est l'œuvre des Européens qui en ont artificiellement tracé les frontières. Qu'on ne vienne donc pas nous parler d'un peuple togolais, d'une nation camerounaise. Ça n'existe pas ! Nous n'avons donc pas de peuples à conduire à leur majorité puisque ce ne sont pas des peuples que nous avons pris en charge ! Nous avons pris en charge des individus, et ce sont donc ces individus dont nous avons le devoir d'assurer la promotion dans le cadre de la République ».

La réalité est que de vrais peuples ont vu leur unité compromise par la colonisation qui les a écartelés entre deux, trois ou même quatre territoires différents ; que l'unité de certains autres seraient sans doute réalisée depuis longtemps déjà si le colonisateur, faisant du *diviser pour régner* une maxime de son administration, n'avait exploité et exacerbé certaines oppositions traditionnelles ; que le fait d'avoir été englobés dans les mêmes frontières, d'avoir été soumis à une même législation, d'avoir reçu l'enseignement dans une même langue a pu contribuer à l'éveil d'une conscience nationale. Le colonisateur n'avait pas voulu provoquer cet éveil ? Si, en fait, il s'est produit, ne faut-il pas en tenir compte ?

Mais ce que beaucoup d'Européens redoutent pas dessus tout, c'est le danger des *nationalismes exotiques*. Il est certain que dans la phase de décolonisation, colonisateurs et colonisés doivent penser au bien général de l'humanité. Avec R. Delavignette[12], il est permis de penser que si nous avons sou-

12. R. DELAVIGNETTE, « Mise en branle des peuples asiatiques et africains », dans *Rencontres*, n° 40 : *Le monde se fait tous les jours*, Ed. du Cerf, p. 45-51.

vent tendance à exagérer le danger de ces jeunes nationalismes, c'est *parce que nous raisonnons en Européens.*

« Il nous semble que la mise en branle de ces peuples se fait sous le drapeau du nationalisme. Et le nationalisme, nous le connaissons. Les deux géants mondiaux – USA et URSS – se livrent à une surenchère pour accaparer les nationalismes en Asie et en Afrique. Pour l'URSS, les peuples de couleur doivent, avant d'accéder au communisme, passer par le stade du nationalisme, afin de briser la colonisation, considérée comme la suprême ressource des dernières métropoles d'Occident. Pour les USA, rien dans le nationalisme n'est inquiétant pour la diffusion du genre de vie américain. Mais qui sait si l'Asie et l'Afrique, sous le couvert du nationalisme, visent vraiment à constituer des nations ? Qui sait si leur nationalisme n'est pas l'aspect superficiel de la profonde transformation par laquelle l'Asie et l'Afrique refont leur équilibre avec leur humanité ?

« Parce que nous raisonnons en Européens, nous nous préoccupons des difficultés que doit logiquement rencontrer l'évolution de l'Asie et de l'Afrique. Nous nous demandons si les élites sont assez nombreuses pour prendre en charge le destin national, si les travailleurs ont acquis une productivité assez poussée pour alimenter le budget de l'État moderne dont ils revendiquent la mise en place. Et nous butons une fois de plus sur l'énigme des sols tropicaux qui nous paraissent incapables de porter une agriculture intensive et un accroissement de population. Mais nos interrogations sont peut-être sans objet. L'Asie et l'Afrique comprennent peut-être autrement que nous les problèmes de leurs élites, de leurs travailleurs et de leurs propres sols. Il se peut même que là où nous posons des problèmes, elles n'en posent pas, et qu'elles se transforment quand même, mais d'une manière irrationnelle pour nous, et qui les déporte loin de nous ».

Il faut surtout reconnaître que les métropoles sont responsables de l'éclosion de ces nationalismes dans la mesure où celle-ci a pour source principale la volonté de mettre fin à un régime d'impérialisme économique.

« La France qui, il y a un siècle, se faisait le champion du principe des *nationalités*, se révèle aujourd'hui à peu près incapable de faire face aux nationalismes qui se font jour au sein de ce qui était hier son *empire colonial*. Toute prête à admettre que l'ère des colonialismes est dépassée ; elle estime que celle des nationalismes ne l'est pas moins. Ce point de vue n'est sans doute pas inexact (sans être de bonne foi). Le nationalisme des colonisés témoigne d'un état de crise qu'il est vain, dangereux de prolonger. Or, la résistance qu'on y oppose se fonde elle-même sur un principe tout aussi périmé. Dans l'intégration à des ensembles plus vastes à laquelle tous les peuples du monde seront tôt ou tard appelés, les anciens rapports de dépendance ne peuvent subsister tels quels. Cette intégration postule certains abandons de souveraineté, mais quels abandons peuvent consentir des peuples qui se voient refuser toute personnalité politique réelle ? Il y aurait pourtant intérêt à liquider au plus tôt des problèmes politiques qui sont tout juste de nature à en voiler d'autres plus impor-

tants. Comme l'a montré Tibor Mende, le moteur des nationalismes contemporains n'est pas seulement la recherche d'une indépendance politique, mais aussi le désir de remplacer des systèmes économiques *assujettis* par une économie au service du développement de leur pays[13] ».

Intégration à de vastes communautés ? Oui, certes, mais les colonisés pensent-ils toujours aux mêmes communautés que les métropoles ?

« On peut... se demander d'ores et déjà, a écrit Théodore Monod[14], dans quelle mesure l'Afrique de demain tiendra à conserver aux atlas une aussi riche polychromie que celle que lui ont imposée les hasards de l'histoire et de la conquête ; si les géographies futures n'accorderont pas plus d'attention que celles d'hier aux réalités naturelles, physiques, biologiques ou ethniques. »

La réponse à cette question n'embarrasse pas les Africains dont quelques-uns des plus représentatifs envisagent la possibilité pour un territoire donné d'adhérer en même temps à une double fédération : une fédération horizontale qui regrouperait des territoires africains, et une fédération verticale qui permettrait le maintien de relations politiques, économiques et culturelles avec une métropole européenne ou même à un ensemble européen plus vaste.

Formes de décolonisation

Si la décolonisation ne peut se ramener à une formule unique, applicable dans tous les cas, cependant, en tout état de cause et quelle que soit la forme qu'elle revêt, un principe doit la guider : la forme de décolonisation ne peut résulter d'une décision unilatérale de la nation colonisatrice. Vitoria déjà reconnaissait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, disant qu'un abandon de souveraineté n'avait de valeur que s'il avait l'assentiment de tout le peuple.

Normalement, la décolonisation doit résulter d'un accord entre les deux parties, accord inspiré par la recherche du bien commun et tenant compte de la hiérarchie des biens telle qu'elle a été établie plus haut : – 1) : Bien du colonisé. – 2) : Bien de la communauté humaine. – 3) : Bien du tuteur.

Ceci dit, quelle forme peut prendre cette décolonisation ? Assimilation, Association, Indépendance totale ?

Ici, ni le théologien ni le moraliste n'ont à se prononcer. Sont valables toutes

13. P. A. MARTEL, « La fin d'un régime provisoire », dans *Rencontres,* n° 40, p. 124 et p. 127.
14. THEODORE MONOD, dans *Le Monde non chrétien,* n° 23, juillet-septembre 1952, p. 261.

les formes qui respectent les principes fondamentaux de la morale. Nous ne poserons donc pas une hiérarchie absolue entre elles ; nous nous contentons de les énumérer : telle forme sera la meilleure dans telles circonstances, et telle autre dans des circonstances différentes.

L'Assimilation, selon les auteurs catholiques, ne saurait convenir que dans le cas de colonies de peuplement ; elle ne serait pas sans gros inconvénients pour des peuples qui possèdent leurs cultures propres, leur civilisation bien caractérisée, auxquelles le côtoiement avec la civilisation européenne ne doit normalement que servir de stimulant pour progresser dans leur sens propre.

L'Association sur un pied d'égalité paraît à beaucoup la meilleure formule. Est-ce à dire que l'on puisse la présenter et l'imposer comme *la solution*, l'unique solution ? Cela paraît pour le moins contestable. Prétendre, comme on l'a fait, tirer cette formule directement du *Jus communicationis* de Vitoria, c'est de la fantaisie. Le *Jus communicationis*, le droit de société et de communication est valable pour tous les habitants de la planète, et il ne nous apprend rien sur la formule de décolonisation.

L'association ne peut être imposée de façon unilatérale. Ce qui serait du reste une grosse faute de psychologie. Qu'on en juge par cette traduction d'un article récent paru dans un journal de Madagascar[15] :

« Le but de l'Union française est le développement de chacun de ses membres selon ses us et coutumes et ses aspirations propres, mais c'est aussi d'empêcher les colonies de la France de se détacher d'une organisation devant assurer des avantages pour elle, autrement dit : s'unir autour d'une formule que les gouvernants estiment excellente.

« Les Malgaches s'étaient attendus, dans cette Union française à une *adhésion librement consentie* ; en d'autres termes, "une fois que nous aurons obtenu l'indépendance et assurerons complètement la direction de notre pays, c'est alors seulement que nous choisirons si nous devons y entrer ou non"...

« Aujourd'hui en France, les hommes politiques commencent à trouver que l'Union française ne convient pas, mais qu'il faudra appliquer un *fédéralisme* où plusieurs états jouissant de leur indépendance se grouperont au sein d'une même fédération.

« Il y a des exemples à imiter dans la constitution des USA, du Brésil et d'autres pays d'Amérique, ou bien de la Suisse et aussi de l'URSS : des états jouissant de leur indépendance dans leurs affaires nationales se grouperont et s'entraideront, en concluant des traités en vue de constituer une unique Fédération. A ce moment-là, l'union et l'entraide seront librement consenties.

« Certes, nul pays ne peut être totalement indépendant, car même la France et

15. *Isan'Andro,* 26 février 1954.

l'Angleterre sollicitent des aides de l'URSS et des USA, et même les USA et l'URSS usent encore de toutes sortes de cajoleries pour s'attirer des collaborateurs.

« Ainsi donc, si Madagascar réclame son indépendance, elle ne veut nullement dire : "Laissez-nous rester perdus ici au milieu de l'Océan Indien, car nous n'avons besoin de personne !" Les peuples désireux de progresser, et ceux désireux d'être forts sont tenus d'avoir besoin de l'aide des autres ; ne venez donc pas accuser le peuple malgache de vouloir s'isoler en revendiquent son indépendance.

« Ce n'est ni un péché ni un crime que de réclamer l'indépendance et la liberté, et ainsi, il ne devrait y avoir aucune crainte d'en parler ».

Mais il faut reconnaître que si la formule d'association ne peut être imposée, c'est normalement la formule la meilleure, celle qui, dans bien des cas, assurera le mieux les intérêts de l'ex-colonisé. Celui-ci l'acceptera d'autant plus facilement que le colonisateur aura mieux rempli sa mission. Voyons ce qui se passe sur le plan familial : lorsque le pupille arrive à l'adolescence, on peut, selon les cas, relever chez le tuteur deux attitudes différentes.

Dans un cas, en face de son pupille qui arrive à l'adolescence, et commence à vouloir qu'on tienne compte de lui, qui devient susceptible, et qui, visiblement, attend avec impatience le jour de son émancipation, le tuteur se raidit, et tient délibérément son pupille à l'écart de tout ce qui pourrait l'initier à la future gestion de ses biens. Si par ailleurs, il est manifeste que, dans l'exécution de sa mission, il pense d'abord à ses propres intérêts, il n'est pas nécessaire d'être prophète pour deviner la suite : quand, après avoir rongé son frein, le pupille verra luire le jour tant attendu de sa majorité, il rompra complètement, brutalement peut-être avec celui qu'il considère comme son ennemi ; et s'il a conscience d'avoir besoin d'aide et de conseil, la porte de son tuteur sera la dernière à laquelle il songera à frapper.

L'autre attitude est celle du tuteur à la foi psychologue et désintéressé. Il comprend l'impatience de son pupille, son désir d'être mis au courant, son ambition de participer déjà, et dans une mesure sans cesse grandissante, à l'administration des ses biens, toutes exigences qu'il aura d'autant moins de mal à satisfaire que, par suite de son désintéressement, il n'y a rien à cacher dans sa gestion. On peut alors présumer que, parvenu à la majorité, le jeune homme sera le premier à souhaiter la prolongation d'une collaboration commencée dans une mutuelle confiance.

Il ne saurait en être autrement, semble-t-il, quand il s'agit des relations entre le colonisateur et le colonisé. Moins le premier aura fait preuve de compréhension et de désintéressement, plus il doit s'attendre à une brutale séparation ; plus il aura fait œuvre de véritable éducateur et manifesté son honnêteté dans sa gestion, plus il a de chances pour que le second accepte et même sollicite l'association.

L'histoire coloniale, ancienne et récente, nous montre que la décolonisation peut aussi se produire par la révolte des colonisés. D'après la morale catholique, cette révolte peut être légitime :

« Un peuple colonial, dit Joseph Folliet, a le droit de se révolter :

1° : Quand il y a tyrannie de la métropole, c'est-à-dire quand la métropole, au lieu d'administrer en vue du bien commun, gouverne exclusivement dans son propre intérêt et lorsque cette tyrannie est vraiment insupportable.

2° : Quand les sujets coloniaux ont essayé tous les moyens d'arrangement pacifiques : remontrances, pétitions, pourparlers, etc.

3° : Quand l'opinion publique ou tout au moins l'opinion des sages se prononce pour la révolte.

4° : Quand les révoltés ont la certitude morale du succès. »

Deux passages d'un discours prononcé par Glasdstone le 12 octobre 1855[16] méritent, aujourd'hui encore, d'être médités :

« Bien qu'aujourd'hui il règne une grande diversité d'opinions parmi toutes les classes, de politiques sur les questions qui intéressent nos colonies, tous inclinent cependant vers un système plus libéral.

« Cette nécessité frappe surtout les yeux, si l'on considère que la guerre américaine n'a éclaté que parce que le gouvernement métropolitain voulaient faire payer aux Américains des taxes qu'ils pensaient avoir le droit de ne pas payer. A cette époque, un seul cri s'éleva en Angleterre contre les Américains, et, si un Anglais eût osé dire que le gouvernement ne devait pas exiger la taxe, on l'eût qualifié de traître, de jacobin, ou de quelque autre nom injurieux ; et, s'il avait eu la témérité d'aller plus loin et de proclamer que le gouvernement métropolitain avait tort de lever des taxes sur les Américains, il eût été signalé comme un homme de la pire espèce ; c'est ainsi que l'Angleterre continua à imposer l'Amérique jusqu'à ce qu'une guerre désastreuse vint ensanglanter le monde, et ce fut seulement lorsque la colonie fut entièrement perdue pour nous que les hommes d'État de cette époque découvrirent que la politique suivie à l'égard des colons américains était fausse et erronée en principe...

« En ce qui concerne les deux Canadas, notre politique a été aussi rigoureuse que dépourvue de sagesse, et le résultat de cette politique a été de contraindre le gouvernement métropolitain à réprimer les révoltes des colons. En 1837, les Canadiens levèrent ouvertement l'étendard de la révolte contre le gouvernement d'Angleterre, et ce ne fut qu'après d'énormes sacrifices de sang et d'argent que la paix put enfin être rétablie. Et cependant, ce même gouvernement métropolitain a depuis longtemps fait droit alors à presque toutes les réclamations alors élevées par les colons canadiens. Si ces concessions eussent été faites en temps utile, que de mécontentements eussent été prévenus ! Que de sang eût été épargné ! »

16. *Revue coloniale,* mai 1856, p. 411-412.

Il n'est pas nécessaire, n'est-ce pas, de souligner que ces textes vieux d'un siècle sont toujours d'une cruelle actualité et que c'est plus d'une fois que les métropoles en refusant de reconnaître la légitimité des aspirations des colonisés, se sont trompés sur leurs propres intérêts.

L'Église doit donner son enseignement sur la colonisation et sur la décolonisation, aussi bien aux colonisés qu'aux colonisateurs

Au cours de l'année 1953, deux groupes d'évêques se sont ouvertement prononcés sur les aspirations des peuples qui leur sont confiés.

Ce furent d'abord les deux archevêques, les treize évêques et les deux préfets apostoliques du Tanganyika, dans leur lettre pastorale du 11 juillet :

« Les Africains commencent à se voir maintenant, eux et les autres, plus clairement dans la lumière de la Révélation, et ils prennent de plus en plus confiance de leur dignité d'homme. Et spécialement ceux qui ont eu l'avantage de l'éducation, demande avec une insistance de plus en plus pressante à prendre une part active dans le développement et la direction de leur pays. Personne plus que l'Église ne se réjouit de cette promotion du Tanganyika. Elle n'a, en effet, épargné aucune peine dans ses efforts pour apporter à l'Afrique ce qu'il y a de meilleur dans la civilisation chrétienne. Les années à venir peuvent être dures et pleine d'anxiété et nous réserver des motifs de crainte aussi bien que de solide espérance. Mais, tout comme dans le passé l'Église ne fera qu'un avec vous en tant que porte-parole de Dieu sur la terre.

« Le Tanganyika est un pays de plusieurs tribus semi-indépendantes, chacune ayant son dialecte propre, ses lois, ses coutumes, ses anciens et ses chefs. Le présent gouvernement est responsable des institutions politiques et de l'orientation des destinées du peuple entier afin de lui assurer le progrès et la sécurité nécessaire aux nations indépendantes... Le but désiré de tous est en effet un Territoire à gouvernement autonome, et le travail préparatoire en vue de cet objectif procède par étapes, mais avec une accélération toujours soutenue ».

Puis ce fut, en décembre dernier, la déclaration collective des Chefs de Mission de Madagascar sur la légitimité de l'aspiration à l'indépendance :

« Désireux de répondre en toutes occasions aux préoccupations réelles des chrétiens, et sachant que nombreux sont ceux qui se posent la question de la légitimité de leur désir concernant l'indépendance de leur pays, nous tenons à réaffirmer les principes suivants.

« L'Église n'est pas une puissance politique chargée de promouvoir une forme de gouvernement ou de déclarer si un peuple est capable ou non de se gouverner lui-même, et elle entend n'être annexée par aucun courant d'opinion ou par aucune force au pouvoir ou aspirant à y être. Elle veut être et demeurer libre, uniquement préoccupée de porter le message évangélique dans toute sa pureté, quelles que soient les circonstances, et même si cette attitude lui vaut, de la part de certains, incompréhensions et attaques.

« L'Église souhaite ardemment que les hommes comme les peuples progressent vers plus de bien-être et assument toujours davantage leurs responsabilités – la grandeur de l'homme vient de ce qu'il est libre et responsable – et la liberté politique est l'une de ces libertés et de ces responsabilités fondamentales. Ne pas en jouir prouve une évolution inachevée et ne peut être que temporaire. Ainsi l'Église, comme le droit naturel, reconnaît la liberté des peuples à se gouverner eux-mêmes. Elle ne fait pas d'ailleurs qu'affirmer ce principe. La libération spirituelle qu'elle assure chez les chrétiens est un des plus efficaces moyens de faire parvenir l'homme à sa pleine maturité. Et, en rappelant à tous la grandeur de la dignité humaine et les devoirs qui en découlent, elle contribue réellement à l'amélioration des relations entre les hommes.

« En conclusion, **nous reconnaissons la légitimité de l'aspiration à l'indépendance, comme aussi de tout effort constructif pour y parvenir. Mais nous vous mettons en garde contre les déviations possibles, spécialement contre la haine qui ne peut trouver place dans un cœur chrétien ».**

Si cette déclaration a provoqué de vives réactions, c'est que l'Église, par la bouche des évêques de Madagascar, ne se contentait plus de rappeler ses devoirs à un tuteur qui ne veut souvent retenir de l'enseignement chrétien que ce qui lui semble aller dans le sens de ses intérêts, mais elle s'adressait directement au pupille et pour reconnaître la légitimité de ses aspirations et même pour en établir le solide fondement.

Mais la doctrine elle-même n'est pas nouvelle ; c'est la doctrine traditionnelle de l'Église, rappelée solennellement par le pape Pie XII lorsque, dans son discours de Noël 1939, il proclamait solennellement le droit à la vie et à l'indépendance pour toutes les nations :

« Un postulat fondamental d'une paix juste et honorable est d'assurer le droit à la vie et à l'indépendance de toutes les nations, grandes et petites, puissantes et faibles. La volonté de vivre d'une nation ne doit jamais équivaloir à la sentence de mort pour une autre. Quand cette égalité de droits a été lésée ou détruite ou mise en danger, l'ordre juridique exige une réparation dont la mesure et l'extension ne sont pas déterminées par l'épée ni par un égoïsme arbitraire, mais par des normes de justice et d'équité réciproque ».

René MASSIOT, *Merville et son collège spiritain,* Chez l'auteur, 43, Grand Place, 59660 Merville, 1996, 159 pages 21 × 29,7 cm.

Merville, petite ville du département du Nord, au bord de la Lys, a été complètement détruite durant la Grande Guerre. M. René Massiot s'est attaché à en faire revivre le passé et il en est à son quatrième ouvrage sur le sujet. Dans le présent volume, il raconte l'histoire de *l'Institution Notre-Dame de l'Espérance,* collège-séminaire (auquel était joint un centre agricole) dirigé par des pères spiritains de 1876 à 1903. La création de cet établissement est due à la générosité des demoiselles Loridan qui avaient fait édifier les locaux et à l'initiative de l'abbé Becquart, curé de Merville, qui les voyait vides après le départ des Sœurs Récollectines. Cela correspondait aussi au souhait du Supérieur général des spiritains de s'implanter en Flandre.

La première rentrée eut lieu le 10 octobre 1876, avec une centaine d'élèves. Une section de petits scolastiques (environ le tiers de l'effectif) était placée sous le patronage de *Saint-Louis de Gonzague.* Les Sœurs de Cluny assuraient l'entretien de la maison et l'enseignement dans les basses classes.

M. Massiot évoque et décrit, souvent avec humour, les personnes et les faits, en les situant dans la vie de la commune de Merville.

Dans le corps professoral, nous relevons quelques noms connus : le P. Henri Le Floch, qui deviendra recteur du Séminaire français de Rome ; le P. Joseph Shanahan, Irlandais, futur vicaire apostolique au Nigeria et dont la cause de béatification est introduite à Rome ; le P. Constant Tastevin, missionnaire en Amazonie et linguiste éminent. Parmi les élèves qui deviendront spiritains, citons seulement Achille Lemire, frère de l'abbé Jules Lemire, député du Nord ; et Paul Lequien, évêque de la Martinique de 1915 à 1941.

A la suite des lois Combes qui retirent aux établissements congréganistes leur autorisation, le collège *Notre-Dame de l'Espérance* ferme ses portes et part s'installer à Gentinnes, en Belgique. Plus tard, en 1919, des éléments du matériel seront récupérés et envoyés en Alsace, à l'école apostolique de Saverne. Dans les objets ainsi tranférés : la châsse de saint Euphémien... mais pour plus de détails, voyez vous-même le récit de M. Massiot.

A son départ, la Congrégation du Saint-Esprit rend la propriété à la famille Loridan et celle-ci la propose au diocèse de Lille. En 1909, des frères marianistes sécularisés y ouvrent une école primaire. Reconstruit après la guerre, l'ancien collège devient le grand séminaire de philosophie du diocèse de Lille. Aujourd'hui, la maison est devenue un Centre d'accueil diocésain pour des retraites ou des sessions.

Merci à M. Massiot pour ses recherches et son travail de chroniqueur. Puisse cela inciter *des chercheurs et curieux* à s'intéresser à d'autres maisons spiritaines en France et plus particulièrement peut-être à celles qui, en même temps que Merville, ont dû fermer définitivement ou s'exiler.

Ghislain de Banville

René PAYET, *Quel diable de prêtre,* Océans éditions et Karthala, Saint-André, 1996, 186 p., illustr.

René Payet, prêtre réunionnais en activité dans son île natale pendant près d'un demi-siècle, livre ici son parcours. Il évoque avec une verve créole les travaux et les jeux de son enfance, la formation au petit séminaire de Cilaos, toute d'austérité et de discipline, son séjour à Paris, rue Lhomond (au séminaire colonial, situé dans la maison mère de la Congrégation du Saint-Esprit) pendant la seconde guerre mondiale. Il narre ses premiers pas dans le ministère, avec le service à pied des hameaux isolés des *hauts*, puis sa gestion du journal *Croix du Sud.* Il revient surtout sur son engagement de plus en plus direct dans la politique, du Parti socialiste au Parti communiste réunionnais et de *Témoignage chrétien de la Réunion* à *Témoignage,* engagement qui le conduira à être temporairement relevé de ses fonctions par l'évêque.

Il s'agit d'un livre polémique, et ce n'est pas l'auteur qui le démentirait, lui qui juge la neutralité illusoire et dangereuse. Des prises de position en faveur d'une profonde réforme de la société et de l'Eglise réunionnaises émaillent l'ensemble des souvenirs. La vision est évidemment quelque peu unilatérale. Aux élans de René Payet répondra l'accusation d'une récupération par le Parti communiste.

C'est en définitive au lecteur qu'il appartient de se forger une opinion, en fonction d'autres lectures et de ses convictions personnelles.

Philippe Delisle

Sophie HASQUENOPH et Dom Hadelin VAN ERCK : *Une aventure bénédictine. L'apostolat du Père Jean de Féligonde (osb) en banlieue parisienne (1943-1965).* Préface de René Rémond. Paris, Fayard, Le Sarment, 1996, 21,5 cm, 419 p.

On ne parlerait pas ici de cet ouvrage, fort intéressant et éclairant, si le P. Jean de Féligonde, du monastère de la Pierre-qui-Vire, n'avait choisi pour implanter son œuvre la petite commune de l'Haÿ-les-Roses, tout près de Chevilly-Larue (où le P. Lucien Deiss allait bientôt former sa chorale et se mettre à composer).

Inspirée par Dom Lambert Bauduin, la communauté devint *le centre d'une liturgie intense*, destiné à illuminer tout un diocèse. En 1943, le P. de Féligonde et ses premiers compagnons, dont le P. Hadelin Van Erck, fonda les *Oblats de Saint-Benoît*, communautaires et paroissiaux, dont le rayonnment fut grand en Ile-de-France. La petite communauté s'installa dans une vieille demeure qui domine un quartier pavillonnaire, sans doute plus bourgeois qu'ouvier.

La prédication du P. Jean et son action auprès des jeunes. eurent un réel retentissement. Le P. Hadelin s'occupa, lui, du renouveau liturgique. Il y voyait le ferment de la restauration de la vie paroissiale. Les dramaturgies attirèrent un public varié, pas obligatoirement chrétien. Le temps pascal fut le moment de la redécouverte de traditions anciennes et la pastorale des sacrements fut renouvelée.

A cette action de renouveau, dans les années 50, outre le jésuite Joseph Géli-

neau, furent associés deux spiritains : le P. Vallery-Radot qui se pencha sur la versification et traduisit des psaumes et des répons, aidé par le P. Lucien Deiss. Ces traductions étaient expérimentées, sous la direction du P. Hadelin, à la paroisse de l'Haÿ.

La dernière partie du livre – qui aurait probablement gagné à être composé de questions et des réponses du P. Hadelin, ce qui, paradoxalement, lui aurait donné une plus grande unité – est le récit attristant de l'échec final. Mais il n'est pas dit que le grain resté en terre ne lèvera pas un jour.

Paule Brasseur

Gérard CHOLVY (éd.), *L'Eveil des catholiques français à la dimension internationale de leur foi, 19e et 20e siècle* (IVe colloque d'Histoire religieuse, Le Puy 6-9 juillet 1995), Montpellier, Centre régional d'Histoire des mentalités, Université Paul Valéry-Montpellier III, 1996, 21 cm, 183p

Y a-t-il ou non un retour du religieux ? *Disputatur*, comme on disait autrefois dans l'Ecole. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un retour de *l'histoire religieuse* au sein même de l'Université française, avec toutes les exigences requises. De nombreux centres d'études y participent, dont le Centre régional d'histoire des mentalités (CRHM) de l'Université Paul Valéry-Montpellier III, animé par l'infatigable et toujours enthousiaste Gérard Cholvy. Ce dernier est à l'origine des *Universités d'été*, colloques annuels consacrés à l'histoire religieuse de la France contemporaine. Le IVe s'est tenu dans la ville du Puy (après Bruxelles, Lille, Toulouse), du 6 au 9 juillet 1995. Les Actes de cette rencontre viennent d'être réunis par Gérard Cholvy sous le titre indiqué ci-dessus.

Pour y avoir participé lui-même (avec le P. Ghislain de Banville, archiviste général de la Congrégation du Saint-Esprit), l'auteur de ces lignes peut témoigner du caractère abordable de ces « Universités » d'été : professeurs, certes, mais aussi journalistes, étudiants et amateurs de toute sorte s'y côtoient de façon conviviale. Particulièrment frappant et significatif du renouveau d'intérêt pour le « facteur religieux » dans l'histoire contemporaine, le fait que la moitié des participants (y compris les universitaires) étaient âgés de moins de trente-cinq ans !

Pour nous, spiritains, la plupart des thèmes abordés tirent leur intérêt de ce qu'ils traitent de sujets rigoureusement contemporains de « notre histoire », qu'ils nous aident donc à comprendre les racines, le contexte et les mentalités de notre propre action missionnaire. La problématique d'ensemble peut se résumer ainsi. Au lendemain de la Révolution française et en partie sous l'effet de la dispersion du clergé et de la persécution, le mouvement missionnaire prend un nouvel essor et la France y occupe une place centrale durant tout le 19e siècle et au début du siècle suivant. Au 20e siècle, le concept même de mission au dehors évolue mais reste l'une des formes (mais non la seule) de l'ouverture des catholiques

à « la dimension internationale de leur foi » pour reprendre l'expression retenue pour l'édition des Actes.

On peut toujours contester telle ou telle interprétation, aimer plus ou moins le genre ou l'idéologie de certains auteurs, tout cela n'est rien en face de l'intérêt de l'ensemble : la mosaïque des sujets divers et parfois pointus finit par donner un panorama de l'esprit du temps. Signalons quelques textes.

Claude Prudhomme (Lyon II) parle de la « France, pays de missionnaires » (en attendant qu'on ne pose la question : « France, pays de mission ? » un jour de 1943 ...) : comment expliquer que les deux tiers des missionnaires du monde entier viennent de la France au siècle dernier ? Jérôme Grondeux (Montpellier III) apporte quelques éléments de réponse en parlant de « la vocation universelle de la France du point de vue ultramontain ». Jacques-Olivier Boudon (Sorbonne, Institut catholique de Paris) traite du « mythe de la croisade » au 19e siècle. Christian Sorrel (Université de Savoie) expose les nombreux « itinéraires missionnaires » issus de Savoie : ceux de Mgr Truffet, du T.R.P. Emonet et de tant d'autres spiritains s'inscrivent dans ce paysage, même si l'on n'en parle pas explicitement ici. De son côté, Lavigerie ne pouvait pas être absent, évidemment : Gérard Cholvy parle de son rôle pour assurer la présence de l'Eglise sur la scène internationale, notamment à propos de « l'Œuvre d'Orient ». Comment ne pas céder à la tentation de citer un humoristique « conditionnel » de sa conclusion (qui contient d'autres éléments...) à propos de cet impressionnant cardinal : « Un pionnier, un fondateur, un organisateur, il aurait donc résolu le difficile problème de faire à la fois du bruit et du bien » !...

Dans un tout autre domaine, fort peu étudié, les « 125 ans d'Apostolat de la Prière en France (1844-1969) » retracés par Ludovic Laloux (Institut catholique de Lille). Françoise Jacquin (Paris) parle de ce qu'elle aime et connaît si bien : « Deux précurseurs : Louis Massignon et Jules Monchanin ».

Cet inventaire n'est pas exhaustif. En résumé : en moins de 200 pages, des choses fort intéressantes, avec une foule de références en notes finales pour aller aux sources. Que demander de plus ? D'autant que le prix de ce volume est modique : 60 F (port inclus pour la France), à commander au Centre Régional d'histoire des mentalités de l'Université Paul Valéry-Montpellier III, B.P. 5043, 34032 Montpellier Cedex 1. CCP : Centre Régional d'Histoire des Mentalités, Montpellier, 2566 76 S.

Paul Coulon

Une mémoire vivante !

En même temps
qu'un numéro entier (nov.-déc. 1996)
consacré

à la vie et à l'œuvre du P. Lucien Deiss cssp,

la revue
Pentecôte sur le Monde
édite

une anthologie des chants liturgiques
de cet insigne spiritain.

C'est lui-même qui a sélectionné les chants retenus

pour ce **C.D.** (ou K 7)
intitulé :

Vivante Parole

Depuis 1953, à partir des textes mêmes de la Parole de Dieu, le Père Lucien Deiss fait prier, des communautés chrétiennes du monde entier (il est chanté même en chinois !…), accomplissant ainsi à merveille sa vocation missionnaire : *Terre entière, chante ta joie au Seigneur !*

Commander à la revue :

Pentecôte sur le Monde
30, rue Lhomond 75005 Paris
C.D. : 100 F ; **K 7** : 65 F - Franco de port.

Règlement à joindre à la commande.
Chèques à l'ordre de *Pentecôte sur le Monde* CCP 55 33 56 E Paris

Complément de la revue,
la collection :

Mémoire Spiritaine
Etudes et documents

Sont parus :

1 – René CHARRIER, *Les Frères Courage. Variations sur les Frères spiritains*, 240 pages, dont 14 d'illustrations. Prix : 100 F (Frais d'envoi : 23 F).

Les Frères spiritains n'ont pas toujours eu, dans leur congrégation, la place qu'ils méritaient. Dans la première partrie de son livre, René Charrier parle de cette situation sans faux-fuyants. Comment mieux leur rendre justice et hommage que par les pages d'histoire et les *Fioretti* de la deuxième partie de l'ouvrage?

2 – Mgr GAY, *François Libermann. Les chemins de la Paix*, 3e édition, 192 pages. Prix : 60 F (Frais d'envoi : 23 F).

François Libermann, rénovateur, au siècle dernier, de la Congrégation du Saint-Esprit, invite ses disciples à rechercher Dieu sur les chemins de la paix. Il ramène toute la vie spirituelle à ce principe fondamental : se tenir paisiblement aux écoutes de l'Esprit-Saint.

3 – Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo de 1865 à nos jours. Matériaux pour une histoire de l'Église au Congo*, 496 pages, nombreuses illustrations : cartes, croquis, photos. Prix : 185 F (Frais d'envoi : 33 F).

De l'estuaire du Congo à l'Oubangui... de 1865 à nos jours... les missionnaires spiritains ont implanté au Congo une centaine de missions. Ce livre offre sur ces missions une somme unique d'informations précises : lieux, personnes, dates ; matériaux pour une histoire de l'Église qui reste à écrire.

A paraître en 1997 :

4 – Christian de MARE présente : *Aux racines de l'arbre spiritain : Claude-François Poullart des Places (1679-1709). Ecrits et Etudes*. Environ 320 pages.

Sigles et abréviations

AAS	*Acta Apostolicæ Sedis.*
AN	Archives nationales, Paris.
Ann. Prop. Foi	*Annales de la Propagation de la Foi.*
ANSOM	Achives nationales, section outre-mer (Aix-en-Provence).
APF	Archives de la sacrée congrégation « de Propaganda Fide ».
Arch. CSSp	Archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Chevilly (b. pour boîte).
Arch. Srs sp.	Archives des Sœurs spiritaines.
BG	*Bulletin général de la Congrégation du Saint-Esprit.*
BPF	*Bulletin de la Province de France* (Congrégation du Saint-Esprit).
CS	*Cahiers spiritains,* Maison généralice, Rome.
CSJ	F. LIBERMANN, *Commentaire de Saint-Jean* (1895 ou 1988).
DC	*La Documentation catholique.*
Ecr. (1959)	*Les Ecrits spirituels de M. Claude-François Poullart des Places.* Ed. français-anglais, Duquesne University, Pittsburg, 1959, 297 p. (Ed. Henry J. KOREN).
Ecr. (1988)	*Claude-François Poullart des Places, (1679-1709). Ecrits,* Centre spiritain, Rome, 1988, 88 p. (Ed. Joseph LECUYER)
ES	*Ecrits spirituels du Vénérable Libermann,* Paris, Duret, 1891.
ES Supp.	*Ecrits spirituels du Vénérable Libermann, Supplément,* Paris, maison mère, 1891.
Jal ***	*Journal de communauté* (Nom de la communauté).
LS I, II, III	*Lettres spirituelles du Vénérable Libermann* (3e édition, Paris, Poussielgue, (1889), 3 volumes).
LS IV	*Lettres spirituelles de notre Vénérable Père aux membres de la congrégation,* Paris, maison mère, (1889).
MC	*Les Missions catholiques.*
ND I à XIII	*Notes et Documents relatifs à la vie et à l'Œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann* (éd. A. Cabon) Paris, maison mère (30, rue Lhomond), 1929-1941.
ND IX	*App. Appendice* au t. IX des *ND,* Paris, 1939.
ND XIII	*App. Appendice* au t. XIII des *ND,* Paris, 1941.
ND Compl.	*Notes et Documents. Compléments,* Paris, 1956.
NDH	*Notes et Documents relatifs à l'histoire de la Congrégation du Saint-Esprit sous la garde de l'Immaculé Cœur de la B.V. Marie, 1703-1914,* Paris, 30 rue Lhomond, 1917.

Dans ce numéro

Editorial

Le grand sourcier

Autour des fondateurs

Un jour de Pentecôte, il y aura bientôt 300 ans...

Les Sœurs Missionnaires du Saint-Esprit (4/4)

La mission spiritaine dans l'histoire

Histoire d'un historien : le P. Joseph Michel (1912-1996)

L'actualité d'une œuvre historique

« La rue Thibaud ». Notes de mémoire sur le P. Joseph Michel et l'aumônerie des étudiants d'Outre-Mer, entre 1950 et 1958

Pourquoi nous sommes tous débiteurs du P. Joseph Michel

Joseph Michel, le P. Laval et l'île Maurice

Documents

Le devoir de décolonisation

Recensions

R. Massiot, *Merville et son collège spiritain*
R. Payet, *Quel diable de prêtre !*
S. Hasquehoph et Dom H. Van Erck, *Une aventure bénédictine. L'apostolat du P. Jean de Féligonde en banlieue parisienne*
G. Cholvy (éd.), *L'Eveil des catholiques français à la dimension internationale de leur foi, 19e et 20e siècle*